

L'Economie : les privatisations dans le monde

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15238 7 F

MARDI 25 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le Japon affaibli

PLUS que de la poursuite d'un harcèlement déjà ancien, les déclarations assez sévères du secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, à l'encontre du Japon, relèvent peut-être d'une manœuvre tactique nouvelle.

De passage à Tokyo au terme de sa tournée en Asie, M. Bentsen a rencontré, dimanche 23 janvier, le premier ministre, Morihiro Hosokawa, et son ministre des finances, Hirohisa Fujii. A l'issue de ses entretiens, le secrétaire au Trésor a profité d'une conférence de presse pour déclarer haut et fort que les choses n'avançaient pas entre son pays et le Japon. M. Bentsen a même menacé : faute d'accords commerciaux satisfaisants conclus d'ici le sommet qui doit réunir Morihiro Hosokawa et Bill Clinton le 11 février à Washington, les Etats-Unis reverront les bases du partenariat économique définies en juillet 1993 pour réduire les excédents commerciaux nippons.

LA presse japonaise a passé sous silence les propos peu amènes de M. Bentsen, mais les journaux anglo-saxons en ont fait leur « une ». Des propos qui arrivent comme par hasard à un moment politiquement difficile pour le premier ministre japonais, lâché – pour ne pas dire plus – à la fin de la semaine dernière par une partie du groupe parlementaire socialiste, qui, au Sénat, a refusé de soutenir son projet de réforme politique. La Bourse de Tokyo a réagi à l'événement comme il se doit, l'indice Nikkei enregistrant lundi 24 janvier, avec 5 % de baisse, sa chute la plus importante depuis l'effondrement historique d'août 1991. Cela, à un moment où le pays se débat dans une récession qui risque de durer.

L'ATTITUDE américaine pourrait s'expliquer par l'occasion, toujours bonne à saisir, offerte par un premier ministre affaibli et donc théoriquement moins résistant. Il y a bien longtemps, en effet, que les Etats-Unis demandent à Tokyo de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès à leur marché des produits et des services étrangers. L'année dernière, en marge du sommet de Tokyo de juillet, Bill Clinton avait signé un accord général avec M. Miyazawa, alors premier ministre. Accord « douloureux », avait déclaré le président américain, oubliant apparemment que celui-ci ne prévoyait rien de précis. Le premier ministre japonais avait même réussi à éviter que ne soit retenu le principe d'objectifs chiffrés auxquels tenaient pourtant les Etats-Unis.

Malgré tout, on peut se demander si l'attitude de M. Bentsen n'est pas dictée par d'autres considérations. Après avoir été abandonné par une partie du groupe parlementaire socialiste, M. Hosokawa n'est-il pas également en train de perdre la confiance de M. Clinton ? Dans cette hypothèse, la diplomatie américaine, obnubilée par les dossiers économiques, n'a-t-elle manœuvré trop brutalement vis-à-vis d'un allié en difficulté...

Lire nos informations page 18

Alors que des affrontements meurtriers se poursuivent sur le terrain

Washington demande à Paris d'éclaircir sa position sur la Bosnie

Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, devait rencontrer lundi 24 janvier à Paris François Mitterrand, Edouard Balladur et Alain Juppé. Ces entretiens visent en particulier à harmoniser l'attitude des deux pays sur le conflit en Bosnie. M. Christopher a fait savoir dimanche, à son arrivée, qu'il attendait des éclaircissements sur la position de la France et ce qu'elle attend des Etats-Unis. Pendant ce temps, les combats se poursuivent sur plusieurs fronts en Bosnie. Ils ont été particulièrement meurtriers pendant le week-end, tuant notamment plusieurs enfants à Sarajevo et à Mostar.

Une explication devait avoir lieu lundi 24 janvier entre les dirigeants français et le secrétaire d'Etat américain sur la position respective des deux pays à propos de la Bosnie. Les événements meurtriers du week-end – en particulier la mort de six enfants à Sarajevo, déchiquetés par des tirs de mortiers serbes tandis que trois autres étaient grièvement blessés, celle de quatre enfants tués et six autres blessés par les obus des forces musulmanes alors qu'ils jouaient dans le secteur croate de Mostar – ont de nouveau mis en lumière l'impuissance de la communauté internationale à faire cesser le massacre.

Malgré les entretiens qui avaient eu lieu les 10 et 11 janvier dans le cadre du sommet de l'OTAN à Bruxelles, un besoin de clarification entre la France et les Etats-Unis persiste de part et d'autre. C'est en tout cas de cette manière que le chef de la diplomatie américaine, Warren Christopher, à son arrivée à Paris dimanche, a présenté ce qu'il attendait de ses conversations lundi avec Alain Juppé, François Mitterrand et Edouard Balladur. *« Je ne sais pas ce que les Français ont en tête (...). Je souhaite leur demander quelle est la signification de leurs déclarations à la presse (...). Ils semblent avoir de nouvelles idées »*, a dit M. Christopher. Le ministre français s'était prononcé la veille, sans donner de précisions, pour *« une initiative diplomatique de tous ceux qui peuvent peser sur les parties en présence »*.

Avant son arrivée à Paris, la délégation américaine, de passage à Oslo, avait déploré la *« confusion »* des positions françaises, à l'égard notamment du recours éventuel à l'aviation de l'OTAN en Bosnie. *« Nous ne savons pas ce que les Français pensent sur la Bosnie (...). Différentes voix commentent la politique américaine, et c'est parfois difficile de comprendre qui dit quoi »*, avait ainsi déclaré le porte-parole du département d'Etat Michael McCurry.

Les dirigeants français se sont en effet montrés à la fois très prudents quant à un recours à l'aviation – M. Mitterrand prenant notamment grand soin de préciser qu'il ne pouvait s'agir que de protéger les « casques bleus » et leur permettre d'effectuer leur mission – et très actifs dans leur demande d'interventions aériennes ponctuelles.

Lire la suite page 4

L'éternel communisme d'Ivry

Préparer le congrès du PCF, qui s'ouvre mardi 25 janvier, est presque une routine dans une commune acquise au parti depuis soixante-dix ans

S'il n'y avait, à côté du drapeau tricolore, un autre drapeau – rouge, celui-là –, ce pourrait être une gendarmerie, avec son crépi rose saumonné et ses barreaux pointus qui protègent (?) les fenêtres. Mais ce n'est pas le siège de la maréchaussée. C'est celui du Parti communiste, qui domine, au propre comme au figuré, la ville d'Ivry.

La vue plonge vers la Seine, glisse sur une église, s'attarde sur les angles aigus des terrasses du centre, s'étonne, au cœur de cette modernité grise, de l'anachronisme de la mairie fin XIXe, perdue dans les barres, comme dans un dessin de Sempé. Les friches industrielles forment une pelade, à côté des entrepôts, des usines, des bureaux. La brique des Habitations à bon marché (HBM), construites dans les années 20, côtoie le verre fumé des immeubles flambant neuf. Une haute cheminée fume au loin.

Les avenues s'appellent Maurice-Thorez ou Georges-Gosnat ; les rues, Saint-Just, Robespierre ou Marat ; les places, de l'Insurrection-d'août-1944 ou Malik-Oussekine. Un pont a été baptisé Nelson-Mandela, et les cités rendent hommage à Gagarine ou à Danielle Casanova. Elle est là, celle que l'on appelait naguère avec fierté *« la ville aux trois cents usines »*, *« la Saint-Denis du Sud »*, la *« capitale »* ou le *« sanctuaire »* du PCF. Ivry-la-Rouge, Ivry-mon-amour, chef-lieu du communisme dans le Val-de-Marne, l'un des deux seuls départements, avec la Seine-Saint-Denis, dont le conseil général soit présidé par un communiste.

Un village, disent-ils, à la porte de Paris, un village toujours, avec ses neuf quartiers, que l'urbanisme social n'a pas tout à fait cassés, un village où tout le monde se connaît depuis l'enfance et dont les habitants, malgré sa laideur, se disent profondément amoureux. Un village qui résiste, contre le vent de l'histoire, à la chute des communismes étrangers et à la déconfiture du PCF.

AGATHE LOGEART

Lire la suite page 10

Aménagement du territoire : la SNCF réclame de l'aide

On reproche à la SNCF de fermer des lignes et des gares dans les régions les plus reculées. On prétend qu'elle n'est pas une entreprise comme les autres et qu'elle doit contribuer à ralentir la désertification rurale. Elle a, certes, fermé 422 km de voies ferrées mais elle en a ouvert 943 km, de 1981 à 1993. Par la voix de son président, Jacques Fournier, dont nous publions un « point de vue », elle appelle au secours, demandant que la future loi-programme sur l'aménagement du territoire ne lui impose pas de supporter seule le coût de décisions destinées à mieux équilibrer la France.

page 19

Jean-Louis Barrault, athlète affectif

Fils d'Artaud et de Dullin, le comédien aura tenu la scène plus d'un demi-siècle

« Fini, Baptiste ! » Le Pierrot des *Enfants du Paradis* trace une croix blanche sur son visage vaincu, dans le miroir de sa loge. Si Arletty-Garance ne l'aime pas, il n'a plus qu'à se pendre, il mime la chose si bien.

C'est la première mort acceptée de Barrault. Il y en aura beaucoup d'autres : le Berlioz de *la Symphonie fantastique* s'opérant lui-même d'un phlegmon ; à Marigny, Joseph K., de Kafka, posant la tête sur le billot ; le jésuite du *Soulier de satin* de Claudel encordé au mât d'un radeau en perdition ; le Béranger du *Rhinoceros* de Ionesco, cerné par le panurgisme totalitaire...

Le destin du chef de troupe rejoint l'emploi du comédien. Lorsque le directeur de l'Odéon impose *les Paravents*, de Genet, des manifestants veulent sa perte. Quelques années plus tard, les émeutiers de 68 jurent d'avoir sa peau. Sur la scène envahie, le maître des lieux, abandonné de son ministre, retrouve la déscespérance de Baptiste : *« Barrault est mort ! »*, lance-t-il. La tutelle lui en voudra de sa propre dérobade et lui reprochera d'avoir accompagné le mouvement, en artiste pour qui le public a toujours raison.



Dans tout acteur sommeille un *« suicidé de la société »*. Ainsi Artaud appelait-il Van Gogh. Artaud s'y connaissait, en agonie consentie. Barrault était fils du poète calciné, et aussi de Dullin, autre victime offerte. Beckett sera chez lui chez « les Renaud-Barrault », lui si familier du silence minéral qui nous guette tous.

L'écrivain, on a ses livres, à jamais. Il peut renaître après des siècles, dans le silence craquant d'une bibliothèque. Le comédien de cinéma peut jouer les revenants de ciné-clubs ; les arrière-petits-fils de Jouvet connaissent ses pommettes et ses hennissements comme s'ils avaient flirté à l'Athénée en 1947, ou au cinéma Champollion. Au lieu que l'acteur de théâtre, quand il meurt : plus rien, le vide des coulisses un soir de relâche ! Il a fait le pari généreux de ne survivre que dans les mémoires des gens présents. Il a accepté que le souvenir de « ce soir-là » s'abolisse avec le dernier des témoins. Les instants de rire ou d'émotion partent en fumée, comme des papillons qui auraient piqué droit vers la rampe et grillé, on voit cela dans les festivals de plein air, double supplice du feu.

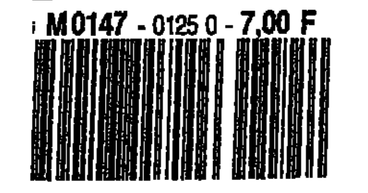
La disparition de Barrault fait au spectateur vétéran de Marigny, de l'Odéon, d'Orsay, du Rond-Point, un devoir de combattre l'oubli avec lequel jouait l'artiste. Nous tenons le cercle de papier où saute l'acrobate. Il dépend de nous que le registre ne brûle pas avec le chapiteau. Nous sommes les La Grange d'un répertoire sans autre archive que notre gratitude. L'a-t-on assez cité, le titre cruel d'*Arts*, signé Nimier, vers 1950, *« Barrault plus mauvais que d'habitude » !* Les réputations d'insolence exigent l'excès. On voit bien ce qui portait à de telles rosseries. Mime de formation, Barrault sur-joue. S'il sourit, tout le visage se lézarde. Quand il parle de cheval, il gratte le sol du pied. Le tueur de bouchers, dans *Drôle de drame*, tient son vélo comme un pur-sang. Aucun détail ne doit échapper.

Même souci avec la langue. A la suite de Copeau et de Baty, Barrault sait que le mot est roi, sur les planches. Seuls ceux qui en doutent moqueront la longueur obscure du *Soulier de satin*, en 1943.

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Lire la suite page 16
et le récit de la dernière rencontre du comédien avec Michel Cournot.

M 0147 - 0125 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec Yves Lion

« L'architecture moderne, c'est d'abord et surtout une pratique sociale »

Yves Lion est, en France, l'un des rares à posséder à un tel degré l'ensemble des qualités qui font l'architecte idéal, même si – ou parce que – son œuvre n'a jamais suivi les fluctuations de la mode : maîtrise technique, retenue formelle, exigence du détail, générosité dans la conception des espaces. On peut voir ses réalisations à Draguignan (le palais de justice), à Nantes (le palais des congrès), à Villejuif, à Noisy-le-Grand (des logements sociaux), à Saint-Quay-Portrieux, dans les Côtes-d'Armor (un lycée hôtelier)... Il fait aussi partie – avec Pierre Riboulet, Philippe Robert et Michel Corajoud – du groupe Hippodamos 93, qui réfléchit depuis quelques années à l'aménagement de la Plaine-Saint-Denis, cette immense banlieue déshéritée, à cheval sur trois communes, aux portes de Paris. Et où doit s'ériger le Grand Stade.

« L'implantation du Grand Stade dans la Plaine-Saint-Denis, sur laquelle vous travaillez depuis longtemps, bouleverse-t-elle vos plans ?

– Pas du tout. Les plans d'urbanisme sont fait pour accueillir les autres. Notre projet met en relation les différentes communes en introduisant un maillage qui se fraye un chemin dans les grandes parcelles industrielles. Nous surdimensionnons les voies et nous ne les hiérarchisons pas, pour voir venir. Alors, nous avons vérifié que le stade pouvait s'insérer dans cette disposition et constaté qu'il pouvait être une extraordinaire locomotive pour tout le secteur. Ce terrain n'avait pas encore été affecté d'un thème précis. Nous attendions, sans trop l'espérer, l'arrivée d'un élément fort. La Bibliothèque nationale de France avait failli se poser là, il y a cinq ans. Nous avons été gâtés. Le choix de Saint-Denis pour cet équipement sportif est un grand choix politique pour la banlieue. C'est une des rares fois où la ville échappe à une banale décision administrative, signe que la pensée politique peut se renouveler dans la ville. Les 850 hectares de la Plaine-Saint-Denis bénéficieront évidemment des retombées de cette implantation. Et puis, dans le quartier, voici un symbole fort.

– La Coupe du monde se dispute en 1998. Le projet urbain ne risque-t-il pas d'être altéré par des impératifs de vitesse ?

– Le stade doit être prêt à fonctionner en 1998, mais le réaménagement de la Plaine-Saint-Denis ne sera pas achevé avant 2015 ou 2020. La vitesse des travaux est donc double. La seule menace sérieuse, c'est que ce terrain du stade devienne l'objet de toutes les convoitises, qu'on décide ici, comme on l'a fait ailleurs, de privilégier l'objet par rapport au territoire. Car ce choix est déterminant. Ou bien le stade est totalement solidaire du territoire qui l'environne et il l'initie comme le travail de Michel-Ange sur les collines du Capitole, ou bien il devient un morceau supplémentaire de pâtisserie ornementale et rendra, à ce moment-là, beaucoup moins de services. La situation du Grand Stade à Saint-Denis est comparable à celui des Arènes de Nîmes : un grand équipement collectif peut jouer un rôle urbain. Aussi, il faut qu'il y ait non seulement une vie à l'intérieur du stade, mais que ses abords immédiats soient eux aussi occupés de manière constructive. Qu'il offre enfin à l'extérieur autre chose que son squelette de béton. Il ne faut pas penser seulement aux 80000 participants à la finale de la Coupe du monde, mais aussi aux promeneurs solitaires tout au long de l'année.

– Une prouesse architecturale – que ce soit la tour Eiffel ou l'Arche de la Défense – n'est-elle pas en soi un moteur pour attirer les gens ?

– Dans la hiérarchie des priorités, il faut d'abord que ce soit un bon stade, un lieu qui enthousiasme les amateurs de sport par le seul fait d'y être. L'essentiel pour un tel équipement, c'est qu'on puisse y jouer très bien au foot ou au rugby. Qu'on puisse y battre des records du monde d'athlétisme. Qu'on y soit assis dans des conditions décentes, avec une bonne visibilité (ce qui n'est pas souvent le cas des stades à très grande échelle). Que l'acoustique soit apaisante. Et surtout qu'il soit convivial même quand il n'est pas plein. Si, en plus, il a du succès pour sa qualité architecturale, c'est épatant. On pourrait même imaginer qu'il soit un signe de civilisation.

– Vous pensez qu'il est impossible, par exemple, de transposer à Saint-Denis un des projets de Melun-Sénart...

– Impossible, même impensable : ce n'est pas la même géométrie. Ce qui est intéressant avec un bâtiment public aussi important, c'est qu'il appartienne réellement à son environnement. Même si aujourd'hui cet environnement peut paraître ingrat et relativement vierge, il existe ici un projet urbain qui est la manifestation d'une volonté politique de la reconquête des territoires oubliés en banlieue. Cette volonté s'appuie sur un travail qui relève de l'art du tracé, condition indispensable pour que les édifices publics se développent dans des conditions à peu près normales.

– Existe-t-il un risque de hiatus entre le futur stade et vos projets d'aménagement de la Plaine-Saint-Denis ?

– Cela dépend de la capacité des architectes à travailler avec les décisions urbaines qui sont prises. Il n'y aura pas de hiatus si les projets se limitent à l'aire du stade. Il risque d'y avoir un hiatus si, pour des raisons d'autonomie disciplinaire, on tente de résoudre les problèmes d'urbanisme par un « grand geste architectural ». Ainsi, la volonté des élus locaux comme de l'Etat est de gommer l'énorme échangeur autoroutier de la porte de Paris, qui coupe le centre de Saint-Denis de la Plaine où va se trouver le stade. Si ce dernier devient à son tour une sorte de barrière, la Plaine-Saint-Denis sera coupée du cœur de Saint-Denis. Notre mission, c'est de faire en sorte que la Plaine-St-Denis et ses 850 hectares soient réellement associés à Saint-Denis, à Aubervilliers, à Saint-Ouen et à Paris et appartiennent réellement à l'Ile-de-France. Il faut aussi se méfier de cette espèce de fascination pour l'objet magique censé tout régler. La tentation du plus beau, du plus clinquant, du plus brillant. Cette façon de vouloir donner une place isolée à l'architecture.

– Toutes les réserves que vous émettez à propos du futur stade ne sont-elles pas liées à l'envie que vous avez de réaliser vous-même cet équipement ?

– Quand on fait un travail d'urbanisme, on a très envie d'être impliqué, y compris dans la construction. Et dans le projet de la Plaine-Saint-Denis, nous souhaitons, quand c'est possible, intervenir dans le domaine de l'architecture sur des lieux spécifiques, précis, les plus sensibles, les plus compliqués, les plus ingrats, mais pas sur les éléments tels que le stade. Il aurait été indécent qu'on travaille à la préparation du terrain et qu'on se propose en plus de venir occuper le terrain. Il faut que les compétences s'additionnent.

– Vous refusez l'architecture-objet, vous réclamez que cette architecture soit intégrée dans la ville, et qu'elle ne soit pas forcément visible. Votre proposition ne fait-elle pas l'apologie de l'architecture médiocre et passe-partout qui encombre nos villes ?

– Cette question est liée au contexte architectural français qu'à l'étranger on trouve un peu schizophrénique. Qui a vu le vélodrome olympique de Barcelone a compris ce que l'architecture peut apporter. Qui connaît ce bâtiment-là sait qu'un équipement sportif peut être magique par rapport à un territoire.

– A travers cette position, vous désignez une manière d'être en architecture que vous réprouvez ?

– Bien sûr. Je pense que dans la société française actuelle, la prédominance de l'objet pose un véritable problème de fond. Surtout quand on ne sait pas très bien quel doit être le dessein de l'objet en question. Il faut remettre en cause cette notion de signe fort quand on ne sait pas quelle est la nature même du signe. Regardez la Grande Arche de la Défense, ce si beau bâtiment, dans laquelle on ne trouve que des bureaux de médiocre qualité parce que trop contraints par une forme « sublime » mais insupportable. Et puis, que célèbre-t-on là sous cet arc de triomphe ? La Plaine-Saint-Denis n'attend pas de bâtiment salvateur. Le fait de préférer la forme à la culture est une manifestation de l'inculture française en matière d'architecture. Cette position, liée à l'activité architecturale de notre pays dans les dernières années rejoint tout ce qu'on sait de l'académisme français : le parti pris est aujourd'hui devenu concept, mais c'est au fond sensiblement la même chose.

> *« Il faut renouer avec le sentiment de la nature »*

» Néanmoins, on peut attendre d'un grand équipement qu'il soit totalement réussi à tous les niveaux, sur le plan de la forme comme sur le plan de son environnement. Il ne faut pas, par exemple, qu'il perturbe le cours du canal Saint-Denis, qui est fragile mais, qui, pour nous, est un lieu fédérateur du projet urbain. Idéalement, on devrait passer de Paris à Aubervilliers, puis à Saint-Denis, le long du canal, sans s'en apercevoir et sans renoncer ni aux industries qui le bordent, ni à un éventuel habitat, ni au Grand Stade. Grâce à ce dernier, nous avons déjà obtenu la couverture de l'autoroute A1, là où c'est possible : c'est donc la fin d'une nuisance insupportable. Ces décisions sont bien plus importantes que les états d'âme de l'architecte moyen.

– Qu'avez-vous appris personnellement, comme architecte, sur cette opération de Saint-Denis ?

– Nous vivons un moment charnière, où l'architecture n'a plus grand-chose à dire, et où la ville est de plus en plus sinistrée, de plus en plus dure à vivre. Il y a donc, forcément, un déplacement du regard sur les questions urbaines. Il y avait, au début des années 70, en France comme ailleurs, mais en France plus tard qu'ailleurs, une vraie réflexion sur ces questions qui commençaient à poindre. Cette réflexion s'est interrompue brutalement parce que la prédominance de l'objet, l'air du temps, voulaient que chaque acte architectural soit un acte surprenant : il n'y avait plus que des génies, du moins des créateurs. Alors la pensée urbaine s'est estompée. En tous les cas, elle s'est beaucoup moins affichée. Travailler sur un territoire aussi grand que celui-ci, aussi complexe, m'ont appris d'abord un peu d'humilité. Vous avancez des idées fortes et puis vous les négociez une par une. A la fin vous avez laissé beaucoup de choses en chemin, mais vous en avez 'ramassé bien d'autres. En même temps, cela m'a convaincu que la formation d'architecte est tout à fait pertinente par rapport à ces questions. A quand les ouvrages d'art, les murs anti-bruits revendiqués par leurs ingénieurs ?

» Ce métier est plutôt fait par des gens passionnés, qui sont des combattants en puissance. Avec cette détermination-là, on peut faire bouger les choses à condition d'y aller carrément. Je ne me satisfais pas du tout de la position des urbanistes qui, trop souvent, se réfugient derrière les politiques, ces tyrans, ou les ingénieurs des ponts, ces gêneurs. En réalité, la responsabilité est collective. Chacun a fait des erreurs. Une autocritique générale est nécessaire pour savoir pourquoi on n'a pas réussi ces derniers temps à créer de véritables morceaux de villes. Le plus difficile aujourd'hui, ce n'est pas de faire une œuvre, mais c'est de poser deux bâtiments côte à côte. La vraie difficulté, c'est de tracer une rue par rapport à laquelle on puisse véritablement vivre de part et d'autre. Le travail de la Plaine-Saint-Denis est loin d'avoir montré sa crédibilité puisque pour le moment ce n'est qu'un projet, mais ce projet dure, il a résisté à toutes les critiques et s'est enrichi de ces critiques. Ce que j'ai appris à Saint-Denis, c'est d'abord à travailler ensemble : il n'y a pas de travail sur la ville qui ne soit collectif.

– Au-delà de votre expérience actuelle, comment jugez-vous l'évolution de votre profession ?

– Je suis inquiet quand je vois l'évolution de ce métier et tant de talents si mal utilisés. Il faut renouer avec des principes assez simples. L'architecture moderne, c'est d'abord et surtout une pratique sociale. On ne peut plus camper sur cette position de l'art pour l'art. Je crois partager cette conviction avec d'autres et, sans aucun doute, de plus en plus d'étudiants. La tradition de l'académisme français est toujours vivace. Même si l'héritage de Le Corbusier a pu nous faire croire un moment qu'il était définitivement enterré. J'ai été éduqué dans une Ecole des beaux-arts en pleine révolution, où l'on n'osait pas imaginer une seconde qu'on puisse un jour assister au retour des vieilles recettes qui constituent certaines manières de faire de l'architecture aujourd'hui : on nous parle de ponctuation, de signal, essentiellement d'artifices. Pour faire avancer cette profession, pour renouer avec une question essentielle, celle de la fabrication de la ville, il faut en finir avec la primauté du travail sur l'espace et accueillir mieux le temps qui passe. Réduire la question de l'architecture à la question de l'apparence, c'est peut-être efficace pour les marchands de produits du bâtiment ou pour certains décideurs mal informés, mais cela ne pose pas du tout la question de l'architecture. Jamais dans le cours de l'histoire on n'a pu réduire le travail d'Haussmann, un grand urbaniste, ou d'Alberti, un des grands architectes de la Renaissance, à des problèmes d'apparence.

– Quel est pour nous le message d'Alberti ?

– C'est que l'architecture est avant et surtout un acte raisonné. Un architecte est d'abord un intellectuel. Cette histoire de l'architecte-artiste qui ressort de temps à autre est, à mon avis, une grande erreur d'appréciation, surtout à un moment où, par ailleurs, le monde de l'art est si peu capable de nous donner des émotions. On assiste aujourd'hui à l'invention d'un métier hybride, entre art, architecture et design, qui à mon sens est très loin de la finalité de ce métier. On a assisté ces dernières années au triomphe des designers. On emploie, pour dessiner un immeuble, les mêmes moyens conceptuels que pour carrosser un amplificateur hi-fi. Il faut oublier cette idée si stupide du Bauhaus, qui voulait traiter de la même manière le travail sur une petite cuillère et celui sur les villes. Je revendique une position plus engagée : un architecte, c'est fait pour servir. A sortir de sa coquille égoïste pour s'adresser aux autres, il a tout à gagner. Beaucoup a été dit, inventé, fabriqué formellement. On en est quasiment à la saturation des formes. Le danger qui guette notre profession, c'est l'émergence d'une espèce d'avant-garde internationale molle, totalement académique, qui revisite les vieux modèles des années 60 en les époussetant un peu, mais qui ne survit que grâce à son fonctionnement en vase clos.

» Pourquoi avoir liquidé l'Ecole des beaux-arts, avec d'excellentes raisons, si l'ancien système revient subrepticement par la fenêtre, sous des prétextes pseudo-culturels ? Je suis très frappé par les analogies que l'on retrouve aujourd'hui : ainsi le minimalisme en sculpture aurait une traduction littérale ? Ecoutons la critique de Richard Serra à notre encontre : elle est féroce.

» Il faut aussi savoir renouer avec le sentiment de la nature, objet, chez la plupart des architectes, du plus profond mépris et se poser la question de l'aménagement du territoire. Travailler la ville depuis l'espace public, c'est penser à l'espace du public, ce qui n'implique pas forcément, pour l'architecte, l'élaboration des corbeilles à papier. Comment produire de la ville depuis l'espace public ? Pendant très longtemps, on l'a produite à partir des actes notariés. Après, on s'est mis à produire les bâtiments d'un coup parce que cette contrainte-là n'existait plus. Aujourd'hui, il y a un vrai projet alternatif dans le fait de produire réellement l'architecture depuis l'espace public. C'est-à-dire de s'occuper beaucoup plus du vide que du plein. Car, ce qui ce qui se passe entre les choses est au fond plus déterminant que les choses elles-mêmes.

– C'est votre conception personnelle de l'écologie ?

– Il faut absolument parler de l'écologie à propos de la ville, en évitant toute crispation. L'écologie, c'est faire la place au vide, laisser un peu respirer les tissus urbains dans les grandes métropoles, tout faire pour les décongestionner. On travaille à la Plaine-Saint-Denis avec l'idée de récupérer, dans des systèmes aériens, les eaux pluviales. On essaie de penser autrement la question de la circulation de l'eau pour qu'elle puisse venir fertiliser certains territoires. Pour le moment, nous surdimensionnons les voies pour un plus grand confort. Le projet de la Plaine-Saint-Denis, c'est aussi le projet d'une très grande cité-jardins. Le pittoresque viendra plus tard. Cette notion de surdimensionnement au départ est capitale. C'est elle qui a caractérisé l'œuvre d'Henri Prost dans certaines villes d'Afrique du Nord qui ont accueilli un changement de culture avec les décolonisations et un changement de densité : Casablanca est une des rares villes d'Afrique qui maîtrise à peu près sa croissance. La ville a, de nos jours, pris une trop grande dimension culturelle en sacrifiant l'indispensable dimension du plaisir. Et finalement, la fascination de la violence, l'esthétique du Bronx et la recherche cynique du chaos nous ont très peu apporté. Sans doute, issus de ce type de préoccupations, y a t-il eu la réussite de quelques bâtiments ?

» Mais pourquoi toujours se référer à l'architecture de quelques individualités, aussi douées soient-elles ? L'enjeu des prochaines années, c'est de réussir une architecture simple, une architecture capable d'évoluer dans le temps, une architecture qui suive la trame urbaine, ou du moins qui la comprenne, qui ne déstabilise pas et qui, en même temps, rende deux ou trois services à l'intérieur. Vous voyez, elle est à la fois banale et savante. Elle est peut-être même poétique. C'est la matière première de la cité.

» Il faut essayer d'inventer un nouveau métier plus ouvert sur la ville, sur le temps qui passe, pas très éloigné des urbanistes et des ingénieurs, plus proche des paysagistes. C'est une pensée plus politique de la position de l'architecte et ça devrait nous conduire à une action plus subtile. Les architectes ont tendance à considérer qu'ils arrivent à la fin d'une chaîne qui conduit de la décision politique à leur œuvre : ainsi un bâtiment n'aurait que des valeurs intrinsèques. Mais si construire était plutôt un commencement ? »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC EDELMANN
et EMMANUEL DE ROUX

هكذا من الأصل

ITALIE

Le MSI crée l'Alliance nationale pour combattre la gauche aux élections législatives

L'Italie a vécu un week-end politique chargé, les samedi 22 et dimanche 23 janvier, avec la tenue de plusieurs congrès, dont celui qui a vu la naissance de l'Alliance nationale (droite) autour du MSI.

ROME

de notre correspondante

Cette fois, le compte à rebours est commencé pour Silvio Berlusconi : le président de la Fininvest avait lancé, à la fin de semaine dernière, un appel aux forces modérées et conservatrices pour qu'elles s'unissent dans un projet d'alliance électorale, mais rien n'y a fait. Au terme d'un week-end de grandes manœuvres qui n'a pas vu moins que la tenue de cinq congrès et assemblées de parti – consacrant autant d'émiettements et de disparités persistantes, – le *« cavaliere »* a annoncé lui-même son entrée imminente dans l'arène politique, *« à moins d'un miracle de dernière minute »*.

Et de miracles, jusqu'ici, dans cette nébuleuse opaque que constitue le panorama politique italien en pleine mutation, il n'y en a eu guère. Le petit Parti républicain, qui a réélu Giorgio La Malfa au poste de secrétaire, a évité la scission samedi en ne se prononçant pas sur les futurs accords électoraux ; les membres de Rifondazione comunista (communistes orthodoxes) ont fait de même, en se plaçant eux, à l'inverse, dans la perspective d'un gouvernement de gauche, aux côtés du PDS (ex-PCI).

Les plus clairs auront été les rénovateurs de la vieille Démocratie chrétienne, qui, samedi également, au cours d'une assemblée expéditive de quelques heures, ont achevé la construction de leur nouveau Parti populaire italien (PPI). Ni anciennes vedettes trop voyantes, ou trop en délicatesse avec la justice, ni hypocrisies politiques. On pourrait résumer en une phrase la philosophie du secrétaire du PPI, un Mino Martinazzoli particulièrement détendu et applaudi : mieux vaut être seul que mal accompagné.

« Nous n'avons pas la vocation des catacombes », disait Alcide De Gasperi, le précurseur. *« Nous ne voulons pas être seuls »*, répond, en théorie, M. Martinazzoli, le réformateur. Mais il critique pêle-mêle la *« dérive plébiscitaire »* d'une droite *« séparatiste et télévisuelle »* et les *« propositions salonardes »* d'un PDS qui *« pendant des mois a expliqué que le renouveau passait par le démantèlement de la DC »*. En d'autres termes, même si les noms n'ont jamais été clairement prononcés, non au PDS d'Achille Occhetto, non à la Ligue d'Umberto Bossi, non à la droite médiatique de Silvio Berlusconi. Reste comme interlocuteur le Pacte pour l'Italie du leader référendaire Mario Segni. La campagne électorale ? En l'absence – ou dans l'attente – d'un cartel modéré, on s'en sortira avec des *« accords techniques »*.

« En face », dans le camp conservateur, la progression était moins évidente, mais la volonté affichée sans faille : construire une droite acceptable et de gouvernement. Ce qui a conduit le MSI (néo-fasciste) de Gianfranco Fini à tenir sur les fonts baptismaux son Alliance nationale. Les parrains étaient nombreux à se pencher sur le berceau de ce nouveau regroupement, qui réunit des intellectuels de droite, quelques monarchistes, des transfuges de la vieille DC, des chrétiens-sociaux et, d'une manière générale, tous ceux qui pensent avoir trouvé là le meilleur instrument pour barrer la route à la gauche.

Jacques Chirac représenté

D'où le nombre – et la qualité – des observateurs, que ce soit les centristes dissidents du PPI, l'envoyé de la Ligue, content d'entendre dire à la tribune que le *« régionalisme »* est en quelque sorte un *« pré-fédéralisme »*, ou encore le conseiller de Silvio Berlusconi, Giuliano Urbani, très intéressé par l'expérience, jugée *« positive »*. Forts de leur percée aux élections municipales de décembre 1993, le MSI et ses alliés avaient, il est vrai, accompli des prodiges dans le domaine des relations publiques et de la volonté de changement : 800 délégués, 2 000 invités, parmi lesquels un envoyé de Jacques Chirac, le député de l'Isère Richard Cazenave, très applaudi lorsqu'il délivra à la tribune *« son message d'amitié et d'encouragement »*.

Pour la petite histoire, M. Cazenave devait nous expliquer ensuite que son voyage à Rome avait été soumis à l'assurance préalable qu'aucun émissaire de Jean-Marie Le Pen ne troublerait l'atmosphère. D'ailleurs, le Front national n'avait pas été invité. Cette « dé-fascisation » affichée – qui a ironiquement, et sans aucun incident, fait cohabiter dans le même hôtel le congrès des communistes de Rifondazione comunista et celui de l'Alliance nationale – est-elle du goût de tout le monde ? Les plus nostalgiques du fascisme se taisent au nom l'intérêt électoral supérieur du parti. On notait également l'absence d'Alessandra Mussolini, petite fille du Duce et candidate malheureuse du MSI à la mairie de Naples, dans les couloirs feutrés où des hôtesses souriantes distribuaient des prospectus proposant une croisière en Méditerranée, sur l'*Achille-Lauro*, avec à bord Gianfranco Fini soi-même pour animer des débats politiques, au printemps, entre Egypte et Sicile...

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ALLEMAGNE

Un dissident bavarois du Parti libéral crée l'Alliance des citoyens libres

BONN

de notre envoyé spécial

Voilà un souci de plus pour l'Union chrétienne-sociale (CSU) de Theo Waigel, la branche bavaroise du parti du chancelier Kohl. Traditionnellement très conservatrice, la CSU s'était vue déjà obligée ces derniers mois de *« droitiser »* encore plus son discours pour contrer les Républicains (extrême droite) de Franz Schönhuber, l'ancien Waffen SS et député européen, dont le gros des troupes est à Munich. Et c'est maintenant un autre trublion, Manfred Brunner, qui risque de mordre sur son électorat et qu'il va falloir surveiller de près. L'homme qui fut le patron des libéraux (FDP) en Bavière, puis le chef de cabinet d'un commissaire européen, Manfred Bangemann, a fondé dimanche dans un hôtel de Wiesbaden, son propre parti : l'Alliance des citoyens libres (Bund freier Bürger) qui entend présenter des listes aux élections européennes, en juin, et fédérales, en octobre.

« Non à l'Union européenne de Maastricht » et *« Défense du deutschemark »* : M. Brunner et ses quelque cent trente partisans réunis dimanche, sont attachés à l'« Europe des nations » et refusent celle, trop longtemps défendue par le gouvernement de Bonn, *« dans laquelle une bureaucratie centraliste à Bruxelles devient une machine à redistribuer »*. Et la monnaie unique ? *« Ce n'est rien d'autre*, selon un orateur, *qu'une tentative de dissoudre l'Allemagne dans une Union européenne ! »* Et un autre, le journaliste Bruno Bandulet, d'affirmer que les principes qui guidaient Konrad Adenauer, toujours soucieux de défendre les intérêts de la République fédérale, ne sont plus pris en compte : *« Le premier chancelier de la RFA ne serait plus aujourd'hui à la CDU, mais parmi nous ! »*

Le programme adopté dans ses grandes lignes n'est pas exclusivement centré sur Maastricht. Il prévoit une économie de marché *« conséquente »*, la limitation des fonctions de l'Etat au strict nécessaire et une *« lutte énergique contre la criminalité »* pour protéger les citoyens et leur propriété. Quant à l'immigration, il faut la contrôler, *« c'est la condition de l'amitié dont on parle tant avec les étrangers sur notre territoire »*.

Un programme « dangereux »

Avec ces idées, le nouveau parti allemand dit s'adresser à l'électorat du *« centre droit »* et aux abstentionnistes. Ses ambitions ne sont pas minces : l'Alliance pense recueillir 30 % des voix aux européennes... La CSU et son ministre-président en Bavière, Edmund Stoiber, qui s'était déclaré, en décembre dernier, favorable à un ralentissement du processus de construction européenne – sans doute aussi pour des raisons politiques purement *« bavaroises »* – avaient tenté de dissuader M. Brunner de faire ainsi cavalier seul et de créer son parti. *« On a essayé de nous neutraliser »*, remarque l'intéressé, *« mais sans succès »*. Sa formation se veut « libérale-conservatrice » et a décidé de refuser dans ses rangs d'anciens membres du PDS (héritier du Parti communiste de l'ex-RDA), des Républicains ou de l'Union du peuple allemand (DVU), autre formation d'extrême droite.

Estimant personnellement que le traité de Maastricht était incompatible avec la Loi fondamentale de la RFA, Manfred Brunner avait déposé en 1993 un recours devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, mais celle-ci avait rejeté sa plainte. Voici quelques semaines, il disait qu'il souhaitait collaborer avec les proches de Lady Thatcher et il ne cache pas sa sympathie pour le dirigeant populiste et nationaliste autrichien, Jörg Haider, qui s'était singularisé en défendant notamment la *« politique de l'emploi »* du Troisième Reich. *« Des propos déformés »*, estime-t-il. Mais il s'était rendu à Vienne, en novembre, pour la présentation du livre de M. Haider, *la Liberté, telle que je la vois*. En tout cas, la CSU a annoncé qu'elle allait combattre résolument ce nouveau parti et le programme *« dangereux »* de Manfred Brunner.

ALAIN DEBOVE

La visite du ministre des affaires européennes dans les pays baltes

La France et la Lettonie pourraient signer une convention de coopération militaire

RIGA

de notre envoyé spécial

A l'issue de sa tournée dans les pays baltes, le ministre français des affaires européennes, Alain Lamassoure, a, samedi 22 janvier, assuré ses hôtes lettons du désir de la France de faire son possible *« pour assurer l'intégration de la Lettonie dans l'Union européenne »*. Il a d'ailleurs convié les trois premiers ministres baltes à se rendre en France à l'invitation de leur homologue français.

M. Lamassoure a également confirmé la venue prochaine du ministre de la défense, François Léotard, à Riga, et la signature d'une convention de coopération militaire qui prévoira notamment l'entraînement et la formation de cadres lettons en France. Pierre Joxe avait lancé les bases de cette coopération l'année dernière en se rendant à Riga et en envoyant dans les trois Etats baltes des experts militaires et diplomatiques.

Les conversations du ministre français ont également porté sur la question des minorités, particulièrement aiguë en Lettonie, qui compte 41 % de russophones (Russes, Ukrainiens et Biélorusses). En rencontrant les représentants des associations représentatives de cette minorité russophone, M. Lamassoure a constaté leur inquiétude face au vide juridique actuel.

Le ministre français a regretté pour sa part que le dialogue entre le gouvernement et les associations représentatives ait tourné court. Tout en reconnaissant très diplomatiquement qu'il s'agit *« d'un problème interne letton »*, M. Lamassoure a exhorté les autorités à suivre les conseils prodigués par les représentants de la CSCE chargés des questions des minorités, et par le Conseil de l'Europe.

PIERRE SERVENT

Bill Clinton pour le retrait total des troupes russes. – Le président Bill Clinton s'est entretenu, vendredi 21 janvier, au téléphone avec le président letton, Guntis Ulmanis, pour exprimer le soutien des Etats-Unis à un retrait total des troupes russes de la Lettonie au cours de cette année, a indiqué la Maison Blanche. – *(AFP.)*

GÉORGIE

« Mon père a été victime d'un assassinat politique » nous déclare Constantin Gamsakhourdia

« Si je ne connais toujours pas les circonstances exactes de la mort de mon père, je sais une chose : il s'agit, dans tous les cas, d'un assassinat politique ! » Constantin Gamsakhourdia, le fils de l'ancien président géorgien, mort début janvier dans des conditions encore mal éclaircies (*le Monde* du 12 janvier), ne mâche pas ses mots : pour lui, son père, dont il ne croit pas au suicide, a été victime d'un complot. De passage à Paris, il nous a déclaré : *« Le fait de laisser planer le doute sur les circontances de sa mort, voire sur celle-ci, est typique des méthodes communistes : on distille les informations pour faire baisser l'émotion. Si la population géorgienne avait appris tout de suite la mort de mon père, elle serait descendue dans la rue et aurait manifesté sa peine. »* S'il est d'accord avec l'idée, lancée par sa mère et reprise par le président géorgien Edouard Chevardnadze, de créer une commission d'enquête internationale sur la mort de Zviad Gamsakhourdia, il pense qu'il sera difficile de trouver des témoins : *« Ceux qui savent comment mon père est mort, ce sont ses partisans, et, après avoir témoigné, que va-t-il leur arriver ? »*

J.-A. F.

PAYS-BAS

L'extrême droite déclenche une campagne contre deux ministres d'origine étrangère

LA HAYE

de notre correspondant

Saisi par le Bureau national anti-raciste, le parquet de La Haye a ouvert, jeudi 20 janvier, une instruction sur le caractère discriminatoire des déclarations faites par Hans Janmaat, le chef du parti d'extrême-droite CD (Démocrates du centre), à l'occasion d'un entretien publié cette semaine par l'hebdomadaire *Elsevier*.

« Je n'en veux pas aux juifs de circuler comme des nomades mais ils ne doivent pas remplir des fonctions publiques », affirme ainsi M. Janmaat à propos du ministre de la justice, Hirsch Ballin, dont les parents ont fui l'Allemagne nazie. *« Mais pourquoi ont-ils choisi les Pays-Bas ? »*, se demande-t-il, avant d'expliquer que seuls les descendants d'une famille étrangère installée depuis au moins trois générations devraient avoir le droit de participer à la vie publique néerlandaise. C'est pourquoi il souhaite également la démission du secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Gabor, né en Hongrie et arrivé aux Pays-Bas en 1956, et du député travailliste M. Apostolou, *« qui est la moitié du temps en Grèce par la pensée »*.

Les intéressés ont jusqu'à présent opposé un silence méprisant à ces propos... désavoués par leur auteur : Hans Janmaat a, en effet, accusé *Elsevier* de les avoir déformés et annoncé son intention d'engager un référé afin d'obtenir la publication d'un rectificatif. Mais leur esprit est bien conforme à l'inspiration xénophobe du programme présenté, mercredi, par le CD dans la perspective des élections législatives du 3 mai : l'ouverture de camps de travail pour les demandeurs d'asile y est préconisée, de même que le renvoi dans leur pays d'origine des immigrés chômeurs.

Depuis plusieurs mois, les sondages promettent à ce parti d'extrême droite de conquérir cinq à sept sièges de députés, contre un seul actuellement, détenu par Hans Janmaat depuis 1989. Le scrutin municipal du 2 mars – auquel le CD participera dans quarante-cinq communes, soit cinq fois plus qu'en 1990 – donnera une première mesure de l'audience réelle d'un parti dont « la figure de proue » s'est toujours félicité des bienfaits *« publicitaires »* de l'intérêt que voudrait bien lui porter la justice.

CHRISTIAN CHARTIER

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

EUROPE

Belgique : les lourds mystères de la «cité ardente»

Une enquête sur l'assassinat de l'ancien bourgmestre André Cools éclabousse les notables socialistes de Liège et dévoile d'étranges pratiques de financement des partis politiques.

LIÈGE

de notre envoyé spécial

La ville natale de Simenon est au cœur d'une énigme politico-criminelle qui a provoqué, dimanche 23 janvier, un remaniement gouvernemental après la démission de trois dirigeants wallons (*le Monde* daté 23-24 janvier) et menace à terme la cohésion de la coalition au pouvoir. Face à ses partenaires sociaux-chrétiens flamands, le PS francophone (distinct du Parti socialiste flamand) paraît en effet affaibli par ce que le quotidien *le Soir* appelle ses *«plaies liégeoises»*. Il a décidé, à ce stade, de rester dans le cabinet de Jean-Luc Dehaene pour ne pas courir le risque d'une défaite lors d'élections législatives anticipées.

Ce n'est pas la première fois que la «cité ardente» et les communes environnantes attirent l'attention par les pratiques douteuses de certains de leurs élus. Mais, maintenant, Liège est en passe de mériter cette réputation de *«Palerme sur Meuse»* que lui prête obligeamment la presse néerlandophone.

Tout commence en pleine ville, le 15 juillet 1991, quand un tueur anonyme abat de deux balles de revolver André Cools, ancien vice premier-ministre et ancien président du PS, chef de file de la gauche liégeoise. On parle un moment d'une *«piste irakienne»* puis de *«la vengeance d'un chômeur»*, la victime ayant fortement réduit les effectifs administratifs pour redresser la situation catastrophique des finances communales.

Dans l'ombre, une «cellule Cools», conduite par Véronique Ancia, juge d'instruction, la quarantaine, d'appartenance sociale-chrétienne, donc sans inhibition clanique, laisse divaguer les imaginations, procède à des recoupements, étudie des informations anonymes, n'exclut rien et ne s'en laisse pas conter par des caciques du PS, experts en langue de bois.

Première victime : Alain Van der Biest, élu socialiste de la région, dont certains expliquent le comportement erratique par des velléités de carrière littéraire et par des faiblesses pour la dive bouteille. Un ancien gardien de prison, devenu son chauffeur et son homme de confiance alors qu'il était ministre régional des pensions, est arrêté en février 1992 pour avoir trempé dans un important vol de titres à l'aéroport de Bruxelles. Peu après, un journal flamand publie les «révélations» d'un détective privé selon lequel André Cools aurait été supprimé pour avoir appris la vérité sur l'étrange entourage de Van der Biest. La «cellule Cools» met quelque temps à comprendre que c'est une fausse piste en ce qui concerne l'assassinat, mais l'étude de la comptabilité de M. Van der Biest révèle des pratiques irrégulières dans son cabinet, et on s'attend qu'il passe prochainement en correctionnelle.

On se demande alors si l'affaire Cools ne va pas s'enliser, comme naguère l'enquête sur les mystérieuses tueries du Brabant, dans des péripéties où le grotesque le dispute au criminel.

De Luxembourg à Saint-Raphaël

Jusqu'au jour où la juge Ancia affirme que, pour apprendre éventuellement la vérité sur l'assassinat, il y a lieu de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles, fin 1988, la Belgique a passé commande d'hélicoptères militaires à la firme italienne Agusta. Elle demande la levée de l'immunité parlementaire des «trois Guy» : Guy Coëme, élu socialiste de la région liégeoise, vice-premier ministre du gouvernement fédéral; Guy Spitaels, chef du gouvernement wallon, sans lien avec la ville par laquelle le scandale arrive, mais ancien président national du PS; Guy Mathot, autre vedette du socialisme local, que M. Spitaels doit bien regretter d'avoir fait entrer dans son équipe, au nom de l'équilibre entre provinces, malgré sa mauvaise réputation. La presse bénéficie très vite de fuites organisées. Rien n'y manque : fabuleux pots-de-vin au profit du parti (dans l'hypothèse la plus charitable); voyages clandestins à Luxembourg, capitale des opérations bancaires secrètes; mystérieuses rencontres sur le yacht d'un intermédiaire; étranges activités de la «société d'informatique» Trident, qui semble avoir surtout servi d'écran pour des commissions et qui a mis la clé sous le paillasson après des pertes d'exploitation sûrement pas perdues pour tout le monde; achat d'un terrain et construction d'une villa par M. Mathot... à Saint-Raphaël, comme il convient pour tout bon Wallon.

Henri Fléron, chargé des finances à l'assemblée provinciale, est un de ces émouvants Belges francophiles dont l'ambition est de faire terminer une étape du Tour de France à Liège. Il distribue des vidéocassettes à la gloire de sa ville pour redresser une image qui en a bien besoin. On répugne néanmoins à le suivre quand il commence un couplet sur *«la justice noyautée à 80 % par les sociaux-chrétiens»*, exécrable tendance belge à tout ramener aux «dosages» politiques dans la haute administration.

Socialiste déclaré, Léon Giet, procureur général à Liège, est dans ses petits souliers. Quoi qu'insinuent ses amis sur les «arrière-pensées» de la juge Ancia, il ne s'est pas opposé à sa requête concernant les levées d'immunité parlementaire. A deux ans de la retraite, il supporte mal les soupçons de la presse quant à son manque de zèle : *«Tout est bon pour les journaux flamands qui racontent n'importe quoi. Cette affaire est un détonateur dans les problèmes linguistiques. On va de surprise en surprise, mais je vous dis que la juge Ancia est maître de son instruction. Je ne connais même pas le numéro de téléphone de la cellule Cools.»*

Groupe «Jaurès» contre groupe «Perron»

Comme si l'affaire n'était pas assez compliquée en soi, les inimitiés entre compagnons du même parti majoritaire, longtemps absorbés par le partage du pouvoir, influent sur l'enquête. Un groupe «Jaurès» et un autre dit «Perron», du nom d'un monument de la ville, se font une guerre aussi feutrée qu'acharnée. *«Pacification interne et transparence des décisions, telles sont mes priorités»*, assure Michel Daerden, nouveau patron de la fédération liégeoise du PS, qui, avec 30 000 membres, constitue à elle seule 20 % de tous les affiliés du parti et compte plusieurs ministres dans les gouvernements fédéral et régional wallon. On sent bien qu'il souffre le martyre dès qu'une question indiscrète l'entraîne hors de son discours parfaitement rodé sur les nouvelles zones industrielles et ce nœud autoroutier dont se rengorge la région, proche de l'Allemagne.

Pourtant ces considérations de tout repos ne sont pas totalement hors du sujet. André Cools est peut-être mort parce qu'il en savait trop sur le financement occulte de son parti, notamment en matière de campagne pour les élections municipales, dont le résultat est essentiel dans un pays fortement décentralisé. Il n'est pas inimaginable non plus qu'il ait été mêlé de trop près aux *«compensations»* économiques liées à l'achat du matériel italien préféré à la concurrence étrangère. Tant que l'Union européenne ne se sera pas penchée sérieusement sur le problème de la transparence dans les marchés publics, ces «compensations» feront inévitablement partie de la face occulte des contrats de type Agusta.

«Liège est particulièrement touchée par le chômage, avec un taux de 20 %, contre 4 % dans la région de Courtrai, en Flandre», constate René Piron, à la fois patron du quotidien *la Wallonie* et président de la fédération syndicale de la métallurgie, proche du PS.–Militant converti au pragmatisme, M. Piron, qui se plaint de la défaillance du patronat belge, essaie quotidiennement de sauver des emplois avec les chefs français des grandes entreprises régionales obligées de se restructurer pour faire face à la crise : Jean Gandois, président de Pechiney à Paris et de Cockerill-Sambre en Belgique; le responsable alsacien de la fameuse FN (Fabrique nationale d'armements) d'Herstal, cédée par la Générale de Belgique au groupe français GIAT-Industries. M. Piron est bien placé pour comprendre les motivations d'André Cools : *«Il a joué un rôle essentiel dans le sauvetage de plusieurs entreprises. Il n'a, hélas! pas été remplacé.»*

Homme politique totalement impliqué dans les affaires économiques de sa région, le disparu était un des acteurs du lobby liégeois qui cherchaient à obtenir des investissements italiens à l'occasion de l'achat d'hélicoptères. Des promesses avaient été faites, notamment au profit de l'aéroport régional de Bierset. Elles n'ont pas toutes été tenues et de l'argent a disparu. Il est possible qu'un des effets pervers de la crise et de la recherche à tout prix des emplois ait été des compromissions ou des erreurs commises par des élus accessibles aux tentations matérielles ou incompétents pour passer des discours de tréteaux aux négociations avec la haute finance internationale. André Cools appartenait-il comme d'autres à cette catégorie, ou bien est-il mort pour avoir voulu révéler ce que Philippe Moureaux, socialiste bruxellois, appelle *«une vérité sans doute terrible»*?

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Le remaniement gouvernemental

Le président du Parti socialiste francophone, Philippe Busquin, a très vite procédé au choix des ministres appelés à prendre la relève des personnalités de son parti démissionnaires en raison de l'affaire Agusta. Elio Di Rupo, d'origine italienne, précédemment chargé de l'enseignement pour les Belges francophones, succède à Guy Coëme au poste de vice-premier ministre dans le gouvernement fédéral. Une femme, Magda De Galan, prend, aux affaires sociales, la succession de Bernard Anselme qui quitte le gouvernement fédéral pour revenir au gouvernement régional wallon. A Namur, siège de ce gouvernement, la principale nouveauté est le remplacement de Guy Spitaels par Robert Collignon. Agé de cinquante ans, originaire de la province de Liège, celui-ci était entré dans le gouvernement régional en avril 1992, pour s'occuper de l'aménagement du territoire et du budget. Le journal *le Soir* le présente comme un *«Wallon convaincu, partisan d'une grande autonomie régionale»*. – *(Corresp.)*

Washington demande à Paris d'éclaircir sa position sur la Bosnie

Suite de la première page

M. Juppé a insisté pour que le sommet de l'OTAN entérine la décision de recourir à des frappes aériennes, en particulier pour rouvrir l'aéroport de Tuzla. Les Etats-Unis ont, depuis, exprimé leur scepticisme quant à la possibilité de rouvrir cet aéroport et d'assurer son fonctionnement au moyen de frappes aériennes seulement, ce qui fait dire à Paris que de nouveau *«les Etats-Unis traînent les pieds»*.



A cela s'est ajoutée l'annonce de la relève anticipée du général Cot, qui commande la FORPRONU dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, en raison de son conflit avec M. Boutros-Ghali. Là aussi les positions de la France ont pu sembler contradictoires.

la veille de sa relève lundi par le général britannique Michael Rose, le commandant de la FORPRONU pour la Bosnie, le général belge Francis Briquemont, a de nouveau exprimé le malaise ressenti par les «casques bleus» sur le terrain et le caractère *«totalement inextricable»* de la situation laquelle sont placés leurs officiers, dans l'incapacité, faute de moyens suffisants, de remplir la mission qui leur est en principe impartie. *«C'est une crise fantastique* [de l'ONU], a dit le général Briquemont. *Les responsables politiques adoptent je ne sais combien de résolutions et ne nous donnent pas les moyens de les réaliser.»*

Le général Briquemont – qui, officiellement, a demandé à être relevé avant le terme de son mandat en raison de cette insuffisance de moyens – s'est cependant montré une fois de plus prudent au sujet d'éventuelles frappes aériennes, estimant qu'une telle mesure *«ne peut résoudre le problème». «Le principal problème est le manque de troupes pour accomplir la mission»* de protection des convois d'aide humanitaire et des populations assiégées, a-t-il ajouté.

Dans un entretien avec l'agence Reuter, le général Briquemont a toutefois pris la défense du général Jean Cot, en passe d'être écarté du commandement de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie en raison de sa polémique avec le secrétaire général de l'ONU, au sujet notamment des procédures de recours à la force aérienne. *«Il y a une confusion entre les frappes aériennes et le soutien aérien*, a-t-il expliqué. *Une frappe aérienne est la guerre aérienne. Le soutien aérien est l'utilisation d'avions pour se défendre face à des attaques délibérées»* contre les «casques bleus». Selon Francis Briquemont, le général Cot n'a pas réclamé le droit d'ordonner des offensives aériennes contre les Serbes de Bosnie, mais simplement celui d'obtenir rapidement un soutien aérien en cas d'attaque directe contre la FORPRONU. Il faut dans ce cas être en mesure d'intervenir très rapidement, *«c'est une question de crédibilité»*, a-t-il insisté, alors qu'actuellement toute décision de ce type doit passer par le secrétariat général de l'ONU à New-York.

Une cérémonie de relève du général Briquemont devait avoir lieu lundi à Sarajevo, mais la passation de pouvoirs effective n'aura lieu qu'après une transition d'une semaine environ. L'arrivée du général Rose, ancien commandant de l'armée de terre en Grande-Bretagne, intervient alors que les autorités londoniennes ne cachent plus leurs interrogations, sur le maintien à terme de leur contingent de 2 500 «casques bleus» en Bosnie. Il ne s'agit toutefois encore que d'interrogations et la Grande-Bretagne n'a pas arrêté sa position sur ce point pour l'instant.

Le secrétaire à la défense Malcolm Rifkind a évoqué dimanche l'éventualité d'un tel retrait l'été prochain, en se demandant publiquement si la présence des «casques bleus» ne contribuait pas à la prolongation de la guerre en Bosnie. La veille, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a déclaré à Vitez, au terme de sa visite aux soldats britanniques en Bosnie, qu'*«aucun retrait unilatéral»* n'était envisagé, que *«des discussions approfondies devront avoir lieu avec tous ceux qui sont partie prenante au même effort»* et qu'en toute hypothèse le printemps prochain ne constituait pas une date butoir.

M. Hurd a longuement détaillé les raisons qui militent en faveur du maintien des «casques bleus» : *«Il y a un très fort sentiment ici que si les forces des Nations unies n'étaient pas là, la sauvagerie de la guerre serait bien pire»*, a-t-il dit. La question de savoir si l'aide humanitaire pourrait continuer sans les militaires est *«l'une des choses que nous devrons étudier»*, a-t-il ajouté. M. Hurd a certes estimé qu'*«il n'est pas bon de rester impliqué année après année sans possibilité de désengagement»*, mais il a assuré qu'il n'y avait *«rien d'imminent»* et qu'aucune décision n'allait être prise *«dans les jours qui viennent»*.

Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, s'est entretenu en fin de semaine dernière avec Douglas Hurd et avec son homologue allemand Klaus Kinkel sur la situation en Bosnie. Warren Christopher devait également contacter les ministres allemand et britannique avant ses entretiens avec les responsables français ce lundi à Paris. *(AFP, AP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

A Washington, Taba et Paris

Relance des négociations de paix

Une semaine de diverses négociations sur la paix au Proche-Orient s'est ouverte, lundi 24 janvier, avec, notamment, la reprise, à Washington, au niveau des chefs de délégations, des pourparlers bilatéraux entre Israël, la Syrie, la Jordanie et le Liban.

Ces discussions, organisées dans le cadre du processus lancé à la conférence de Madrid en 1991, avaient été interrompues en septembre dernier, au moment de la signature de la déclaration de principes israélo-palestinienne, en raison de l'hostilité de la Syrie. Des résultats de cette reprise de contact dépendra la poursuite des négociations entre l'Etat juif et ses voisins arabes. La réunion de Washington a lieu à la suite du sommet syro-américain du 16 janvier à Genève (*le Monde* du 18 janvier), au cours duquel le président syrien Hafez El Assad, pour la première fois, aurait accepté une normalisation des relations avec Israël en cas de traité de paix.

La réunion de lundi offrira une *«occasion précieuse pour rendre sa crédibilité au processus de paix»*, estimait dimanche le quotidien syrien *Al Saoura*. Même si, selon une enquête réalisée par l'institut israélien Dahaf, la majorité des Israéliens ne font pas confiance au président syrien, un rapport des renseignements militaires israéliens, cité dimanche par la télévision, affirme que Damas aspire à *«sortir du cercle de la guerre»*. Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a déclaré pour sa part qu'il était *«prêt à rencontrer le président Assad à Damas, à Jérusalem, en n'importe quel lieu de la terre»* pour *«négocier»*.

Parallèlement aux entretiens de Washington, Israéliens et Palestiniens devaient reprendre lundi à Taba, en Egypte, leurs négociations pour la mise en œuvre de la Déclaration de principes, après d'apparents progrès, samedi, lors d'un entretien entre le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, et le chef de l'OLP, Yasser Arafat, à Oslo, en marge des obsèques du chef de la diplomatie norvégienne. M. Pérès a affirmé que les deux parties sont *«assez proches»* d'un accord, mais M. Arafat, plus réservé, a qualifié l'entretien de *«fructueux»*. Plus prudent encore, le chef de la délégation palestinienne, Nabil Chaath, a déclaré que *«la tentative de sortir de l'impasse a commencé»*.

Selon la radio israélienne, l'OLP aurait accepté qu'il n'y ait pas de policiers palestiniens sur le pont Allenby, qui relie la Jordanie à la Cisjordanie occupée. En revanche, les Palestiniens se rendant à Jéricho ne seraient pas soumis à une fouille corporelle israélienne, mais à un contrôle électronique. Israël aurait enfin accepté que les Palestiniens aient accès à la mer Morte, près de Jéricho, en disposant d'un village de vacances sur le rivage.

MM. Arafat et Pérès devraient se retrouver à la fin de la semaine à Davos, en Suisse, à l'occasion d'un forum économique international. Mais en attendant, selon M. Pérès, une rencontre devrait avoir eu lieu à Paris, vers le milieu de la semaine, entre le conseiller juridique du ministère israélien des affaires étrangères, Yoël Singer, et le chef du département économique de l'OLP, Ahmad Koreïa (Abou Alaa).

Par ailleurs, pour la première fois depuis trois ans, M. Arafat effectue, depuis dimanche, un séjour en Arabie saoudite au cours duquel, selon une source palestinienne, il doit être reçu par le roi Fahd Ben Abdel Aziz. L'objectif du voyage est officiellement d'effectuer le «petit pèlerinage» à La Mecque. La *omra*. Mais si la réception par le souverain wahabite se confirmait, elle pourrait avoir pour effet de rompre la glace entre le royaume et l'OLP, mise en quarantaine depuis trois ans – et financièrement très affaiblie – pour avoir soutenu l'Irak lors du conflit du Golfe. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

La visite à Paris du chef de la diplomatie de Pékin

Retrouvailles franco-chinoises

Arrivé samedi 22 janvier à Paris, où il s'est entretenu avec le président Mitterrand, son homologue français, Alain Juppé, et *Edouard Balladur,* le chef de la diplomatie chinoise a scellé la réconciliation entre les deux pays. Qian Qichen devait également s'entretenir dans la capitale française avec le secrétaire d'Etat américain.

Ce lundi 24 janvier aura été, à Paris, une journée chinoise. Après avoir été reçu, dans la matinée, par Edouard Balladur, le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères chinois devait rencontrer son homologue américain Warren Christopher, en visite dans la capitale française, pour parler droits de l'homme et relations commerciales.

Après avoir rencontré M. Qian, M. Balladur, qui n'a pas fixé de date pour la visite qu'il doit effectuer à Pékin – où, de toute manière, il ne se rendra pas cette semaine, comme l'avaient annoncé par erreur des médias chinois *(lire encadré)*, – a déclaré : *« Je pense que, dans les mois qui viennent, nous aurons l'occasion de constater que la France et la Chine se sont engagé dans la voie d'une coopération, notamment économique, plus étroite, et nous sommes convenus qu'il y avait le plus grand intérêt à ce que, sur le plan politique, nous nous tenions étroitement informés de nos points de vue respectifs. »* En ce qui concerne les droits de l'homme, qu'il a évoqués, *« comme il va de soi »*, le premier ministre a précisé : *« Dans un monde qui tend à s'unifier, il faut qu'il y ait également parenté entre les conceptions générales sur les droits de l'homme. »*

La rencontre Balladur-Qian aura été la cerise sur le gâteau de la normalisation franco-chinoise. Officialisée le 12 janvier après de longs mois de difficiles, et discrètes, négociations, la fin d'une brouille causée par la réaction furibonde de Pékin à la vente d'avions Mirage à Taïwan avait été concrétisée, samedi, par les entretiens successifs de M. Qian avec le président Mitterrand et Alain Juppé.

Alors que Michel Rocard dénonçait dans *le Figaro « une diplomatie qui se couche »* en *« s'alignant purement et simplement sur les positions de la Chine populaire »* et en *« oubliant Tiananmen et les violations des droits de l'homme »*, François Mitterrand a joué, lui, le jeu de la cohabitation. Il était difficile, même pour la diplomatie chinoise, d'opposer l'Elysée au Quai d'Orsay. Ainsi, le porte-parole du chef de l'Etat, Jean Musitelli, a-t-il indiqué que l'entretien avait *« confirmé la volonté de rapprochement qui existe de part et d'autre »*. Le président, a-t-il ajouté, *« a évoqué les difficultés des dernières années, mais a dit :* « Je souhaite donner un tour nouveau à nos relations. ce serait bénéfique pour nos deux pays. Il faut partir du point où nous sommes pour améliorer. »

Pour sa part, M. Juppé avait souligné que la visite de M. Qian *« marquait un nouveau départ »* et que la réconciliation franco-chinoise était l'un des *« objectifs prioritaires »* du gouvernement français. Abordant le délicat sujet des droits de l'homme, sur lesquels *« il y a beaucoup à faire »*, le ministre français avait ajouté : *« Je les ai bien sûr mentionnés. Nous n'avons pas un double langage. je lui ai dit que nous souhaitions des progrès sur les droits de l'homme en Chine. »*

Les ventes d'armes à Taïwan

Le ministre chinois paraissait satisfait lorsqu'il a déclaré que *« l'avenir des relations franco-chinois est très prometteur »*. Mais il s'est peu engagé en précisant qu'il avait *« dit au président que les entreprises françaises doivent occuper leur place »* en Chine. Laquelle, quand on sait que la France, avec 1,8 % de parts de marché, est loin derrière l'Allemagne (4,9 %) voire l'Italie (2,1 %) ?

M. Qian s'est gardé d'évoquer la question des ventes d'armes françaises à Taïwan. Il n'a pas dit s'il voyait dans le communiqué du 12 janvier l'arrêt définitif de ce commerce – comme l'a toujours souhaité Pékin – ou simplement une *« retenue »*, selon les termes de M. Juppé. Car il est clair que Paris – et en particulier l'industrie d'armement et son ministère de tutelle – souhaite la signature de nouveaux contrats, porteurs d'argent frais, même s'ils doivent désormais se limiter à des armements non offensifs.

La question est donc de savoir comment seront définis ces armements défensifs, et par qui. Quelle sera la nature, par exemple, des blindés ? Et devra-t-on, comme l'a dit à Singapour le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, demander à chaque fois l'accord préalable de Pékin ? Une position qui ne paraît guère cadrer avec celle du Quai d'Orsay. Gérard Longuet a, par ailleurs, annoncé la reprise prochaine de l'aide française à Pékin, interrompue en 1993. En 1992, la Chine avait été la première bénéficiaire de protocoles français avec 1 250 milliards de francs, la France se situant au deuxième rang des fournisseurs d'aide publique à Pékin après le Japon.

La page est donc bel et bien tournée, – intérêts commerciaux bien compris oblige, après Tiananmen, que le gouvernement français de l'époque avait été le plus ardent à condamner. Des résolutions prises à l'époque par les Douze ne restent plus en vigueur que l'interdiction de ventes d'armes – jusqu'à quand ? – et la suspension des visites d'Etat. Mais le chancelier Kohl a montré le peu de cas qu'il en faisait en invitant à Bonn le président chinois, Jiang Zemin.

Reste à savoir si les dernières concessions françaises pour se réconcilier avec la Chine seront les dernières ou bien si certains, pour des raisons commerciales ou politiques, pousseront la souplesse plus loin. Car il est clair que Pékin s'efforcera, comme à son habitude, de profiter de toute note discordante à Paris, de même que de l'ambiguïté des termes du communiqué conjoint. Ce n'est pas parce les obstacles à une reprise de la coopération sont levés que la Chine va changer de nature.

L'envoi, comme chef de la délégation au congrès du PCF, du responsable du Parti communiste chinois pour le Tibet, Chen Kuiyan, indique le peu de cas fait par les dirigeants chinois des préoccupations des démocraties occidentals à propos des droits de l'homme sur le Toit du monde. Insensibilité ou provocation, toujours est-il que seule la plus grande prudence sera de mise, si Paris veut éviter de paraître céder aux sirènes chinoises.

PATRICE DE BEER

Cafouillage pékinois ?

PÉKIN

de notre correspondant

Boulette ? Geste de mauvaise humeur ? Le *China Daily*, lundi 24 janvier, est catégorique : *« Le premier ministre français est attendu en Chine ce jeudi, date du trentième anniversaire de l'établissement des relations sino-françaises »*. Le journal, destiné à la communauté étrangère, reproduit en « une » le texte d'une dépêche de l'agence officielle Chine nouvelle publiée la veille, après la première journée d'entretiens du ministre chinois des affaires étrangères à Paris. *« Attendu »*, certes, Edouard Balladur l'était par le gouvernement chinois, mais viendrait-il ? Tout aussi catégorique, l'ambassade de France précisait que « l'information » est dénuée de tout fondement.

On peut écarter, de la part des deux organes d'information qui ont lancé cette annonce, l'erreur humaine. Le *Quotidien du peuple*, pour sa part, a supprimé cette phrase de son compte-rendu de la visite de M. Qian.

Explication possible, Pékin, désappointé de ne pas voir M. Balladur prendre derechef le chemin de la Chine après la conclusion de l'accord de normalisation le 12 janvier, laisse s'exprimer par cette pique la déconvenue qu'occasionne cette *« attente »* déçue. Déjà, des industriels français qui croyaient pouvoir reprendre langue avec leurs interlocuteurs chinois à la faveur du communiqué conjoint franco-chinois se sont vu répondre qu'eu égard au *« report »* de la visite du premier ministre, il leur faudrait attendre des circulaires venues d'échelons supérieurs autorisant à négocier de nouveau. La « normalisation » franco-chinois semble suivre des méandres assez amples.

FRANCIS DERON

AFGHANISTAN : ouverture présidentielle. – Le président afghan, Burhannudin Rabbani, a déclaré, dimanche 23 janvier, à la radio être prêt à donner au peuple la possibilité de *« choisir de nouveaux dirigeants »*, alors que Kaboul était le théâtre d'une bataille acharnée entre l'armée régulière et la coalition du premier ministre *« rebelle »*, Gulbuddin Hekmatyar. Le président n'a cependant pas précisé s'il acceptait de démissionner immédiatement comme l'exigent ses adversaires. Le mandat de M. Rabbani, d'une durée de dix-huit mois, se termine en juin prochain. – *(AFP.)*

PAKISTAN : ultimatum aux islamistes arabes. – Le Pakistan a donné l'ordre, dimanche 22 janvier, aux islamistes arabes de quitter son territoire avant la fin du mois. Des milliers de *« moudjahidine »* des pays du Golfe et du Maghreb sont installés au Pakistan depuis les années du *« djihad »* anti-soviétique en Afghanistan. Islamabad avait exigé leur départ l'année dernière, mais nombre d'entre eux étaient restés sur place. Au moins trois pays arabes – l'Algérie, la Tunisie et l'Egypte – font pression sur le Pakistan pour expulser leurs ressortissants soupçonnés d'être extrémistes. – *(Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

Les communistes sont en bonne place sur la liste électorale de l'ANC

Le Congrès national africain (ANC) a rendu publique, vendredi 21 janvier, une première liste de candidats pour les prochaines élections multiraciales, prévues le 27 avril. Cette liste, où les communistes sont en bonne place, reflète un savant dosage entre les différentes sensibilités coexistant au sein de l'ANC.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Les premières élections multiraciales auront lieu à la proportionnelle intégrale. Deux cents candidats seront choisis sur une liste nationale – celle que vient de publier l'ANC, – deux cents autres le seront au prorata des voix obtenues dans chacune des neuf régions du pays. Si les derniers sondages, qui créditent l'organisation nationaliste de 65 % des suffrages, se révèlent fiables, les cent trente premiers candidats de la liste nationale que vient de publier l'ANC ont de bonnes chances d'être élus.

Chacun des divers groupes qui cohabitent au sein de l'ANC a cherché à placer ses amis au mieux. On a dû faire appel aux conseils d'un organisme privé spécialisé pour aider à ordonner une répartition qui s'annonçait particulièrement délicate. Nelson Mandela figure évidemment en première position, suivi par Cyril Ramaphosa, secrétaire général de l'ANC et chef de la délégation de son parti aux négociations constitutionnelles – un rang qui en fait un potentiel vice-président de la République. Viennent, en troisième et quatrième position, Thabo Mbeki, président national de l'ANC, et Joe Slovo, président du Parti communiste (SACP).

L'ordre des candidats suivants a soulevé quelques discussions dans le sérail politique. Tous les commentateurs soulignent que le Parti communiste a réussi à placer vingt-sept de ses partisans parmi les cinquante premiers de la liste. Encore ce chiffre ne tient-il pas compte des candidats qui ont toujours préféré exercer leurs responsabilités au sein de l'ANC plutôt qu'au SACP mais n'en sont pas moins de discrets adhérents du Parti communiste. Tel est le cas de nombreux responsables syndicaux qui figurent dans les premiers rangs.

Le retour de Winnie Mandela

Dès samedi, les porte-parole du Parti national (NP) et du Parti démocratique (DP) ont exprimé leur inquiétude face à ce qu'ils appellent la *« mainmise communiste »* sur l'ANC. D'autres attaques, relayées par les milieux économiques, qui craignent de futures nationalisations, devraient suivre au cours de la campagne électorale.

Winnie Mandela risque également de jouer un rôle de repoussoir pour l'électorat réputé modéré. L'épouse aujourd'hui séparée du président de l'ANC figure en effet au trente et unième rang d'une liste qui compte 30 % de femmes parmi les cent premiers noms. Il y a encore quelques mois, l'ANC affirmait qu'aucun condamné pour des crimes de droit commun ne pourrait figurer parmi ses candidats. C'est pourtant le cas de la *« mère de la nation »*, condamnée, en juin 1993, après bien des péripéties, à une lourde peine d'amende pour complicité dans l'enlèvement de quatre jeunes Noirs passés à tabac dans sa propre maison. L'un d'eux, James «Stompie» Moeketsie, avait été découvert quelques jours plus tard dans un terrain vague, la gorge tranchée (*le Monde* du 4 juin 1993).

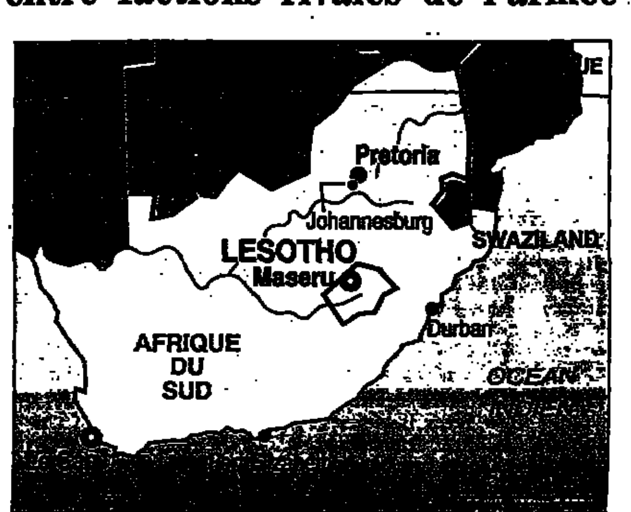
Après avoir abandonné toutes ses responsabilités politiques, Winnie Mandela, écartée d'autorité de l'entourage de son prestigieux mari, mais investie de la confiance des plus pauvres parmi les pauvres de la population noire, est peu à peu revenue sur le devant de la scène. Il y a six semaines, elle avait été élue présidente de la puissante Ligue féminine de l'ANC (ANCWL) à une écrasante majorité.

Le Congrès national africain a soigneusement évité de se laisser entraîner dans une polémique à propos de Winnie Mandela, certains de ses responsables laissant seulement entendre que le crime pour lequel elle a été condamnée était d'ordre politique. Sa biographie officielle publiée vendredi par les soins de l'organisation ne fait même pas mention de l'affaire. Dans une «langue de bois» particulièrement soignée, les rédacteurs du texte estiment que, *« après des années de harcèlement, des épreuves personnelles sévères, et une controverse déclenchée par la presse pour lui interdire d'être élue présidente de l'ANCWL, son courage et ses qualités de dirigeante ont finalement triomphé »*.

GEORGES MARION

LESOTHO

Violents combats entre factions rivales de l'armée



De violents combats ont éclaté entre militaires rebelles et forces loyalistes, dimanche 23 janvier, à Maseru, la capitale du Lesotho, petit royaume indépendant enclavé au cœur de l'Afrique du Sud, peuplé de 1,5 million d'habitants. Deux insurgés ont été tués et quatre civils blessés, selon des diplomates, qui craignent de voir la situation s'envenimer dangereusement.

Des affrontements avaient déjà eu lieu il y a plus d'une semaine au sein de l'armée – qui compte 2 000 hommes –, lorsque des soldats avaient exigé le doublement de leur solde. Trois d'entre eux avaient alors été tués. Les troupes loyalistes sont regroupées sur une colline près de la ville d'où les rebelles, supérieurs en nombre, tentent de les déloger. Les deux camps ont échangé dimanche des tirs d'artillerie lourde et de mortier.

Selon des sources diplomatiques, cette rébellion n'est pas tournée contre le gouvernement du premier ministre Ntsu Mokhehle, désigné en avril 1993 à la suite des premières élections pluralistes organisées dans le pays depuis vingt-trois ans. Ancien protectorat britannique, ce petit royaume montagneux a accédé à l'indépendance en 1966. A partir de 1970, plusieurs coups d'Etat s'y sont succédé.

L'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont envoyé des représentants vers le camp retranché, mais n'ont pas pu, en raison des combats, organiser une réunion de toutes les parties, comme prévu. Les tentatives de médiation du chef de la diplomatie sud-africaine, «Pik» Botha, venu samedi à Maseru, ont également échoué. Ce dernier a prévenu que son gouvernement n'accepterait pas de coup d'Etat militaire dans ce pays qui dépend économiquement du puissant voisin sud-africain.

Le premier ministre, Ntsu Mokhehle, avait demandé, le 15 janvier, au président sud-africain Frederik De Klerk d'envoyer une *« force de maintien de la paix »*. Lundi, M. Botha a exclu une intervention militaire immédiate de son pays. Le chef de la diplomatie sud-africaine a indiqué avoir envoyé des rapports aux secrétaires généraux des Nations unies, du Commonwealth et de l'OUA, afin qu'ils *« comprennent que la situation peut se détériorer et pourrait aboutir à une nouvelle Somalie »*. – (*AFP, Reuter.*)

CONGO : tirs sur la résidence de l'ambassadeur américain. – Un diplomate américain a indiqué, dimanche 23 janvier, que la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis au Congo a été atteinte par une cinquantaine de coups de feu, vendredi. La résidence a été touchée lors d'un échange de tirs entre les «Aubevillois», commandos spéciaux de la police, et les «Ninjas», partisans de l'opposition, a ajouté le diplomate. Dimanche, des tirs d'armes lourdes ont été entendus dans les quartiers sud de Brazzaville. – *(Reuter.)*

ZAÏRE : première réunion du nouveau Parlement. – Le nouveau Parlement zaïrois, dénommé « Haut Conseil de la République/Parlement de transition (HCR/PT)», s'est réuni pour la première fois, dimanche 23 janvier, à Kinshasa, sous la présidence de Mgr Laurent Mosengwo, président de «l'ancien» Haut conseil de la république. Mgr Mosengwo a estimé que la réunion du HCR/PT *« consacrait la fin du dédoublement des institutions »*. – (*AFP.*)

ALGÉRIE

Les principaux partis boycottent la conférence nationale

Huit jours après l'assassinat, en plein centre de la capitale, d'une Française employée au consulat général de France, un nouveau crime a été commis, dimanche 23 janvier, contre un ressortissant étranger, Raymond Louzoum, résident tunisien, tué dans sa boutique d'optique de la rue Didouche-Mourad (ex-rue Michelet). Sa mort porte à vingt-sept le nombre des membres de la communauté étrangère victimes des violences politiques depuis la fin du mois de septembre.

ALGER

de notre correspondante

Agé de soixante-deux ans, M. Louzoum, de confession juive, vivait dans le pays depuis une quarantaine d'années. Sa faconde et ses yeux clairs lui avaient valu de tenir des rôles de figuration dans plusieurs films algériens. Est-ce son « physique de Français » ou son origine juive qui ont guidé le choix des assassins? L'annonce de ce meurtre a provoqué, en tout cas, une très vive émotion à Alger : *« C'est la première fois qu'on tue un Maghrébin... Je veux dire quelqu'un qui n'est pas algérien mais pas tout à fait étranger non plus »*, résumait, bouleversée, une jeune employée.

La communauté juive qui, à la veille de l'indépendance, comptait quelque 120 000 membres – soit 10 % de la population pied-noir – est aujourd'hui réduite à sa plus simple expression : moins de 100 personnes, pour l'essentiel des personnes âgées de nationalité française qui, pour la plupart, vivent à Alger. Une seule synagogue est en service dans le pays, celle de Bab-El-Oued dans la capitale.

« Assez de manœuvres »

C'est dans ce contexte troublé que doit s'ouvrir, mardi 25 janvier, à Alger, la conférence nationale dont les travaux étaient censés, au départ, dégager un «consensus» politique minimum pour sortir de la crise et apporter un semblant de légitimité aux nouvelles institutions qui dirigeront le pays au cours des trois prochaines années (*le Monde* du 21 janvier). Mais l'avalanche des défections risque de transformer ce forum «de la dernière chance» en une assemblée de chaises vides. Après le Front des forces socialistes (FFS), qui avait annoncé dès le 10 janvier son intention de boycotter la conférence, le FLN, l'ancien parti unique, a fait savoir, samedi, qu'il ferait de même, suivi par le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD).

Le FLN, dont le bureau politique a pris sa décision *« en application des orientations »* du comité central des 13 et 14 janvier, n'en a pas explicité les motifs. Les exigences du FLN, prudemment distillées au cours de ces derniers mois par son secrétaire général, Abdelhamid Mehri, sont néanmoins connues. Comme l'ensemble du camp des « réconciliateurs » partisans d'un *« dialogue »* avec les islamistes, le FLN a prôné la participation de l'ex-Front islamique du salut (FIS) à la conférence nationale et demandé la libération, préalable, des *« détenus politiques »*. D'autre part, le FLN s'oppose au remplacement du Haut Comité d'Etat (HCE), dont il préconise la prolongation du mandat jusqu'à l'organisation d'une élection présidentielle.

L'annonce de ce boycottage, sans constituer une véritable surprise, n'en a pas moins désarçonné les principaux alliés du FLN, les mouvements islamistes «modérés», Hamas et Ennhadha. Ni l'un, ni l'autre n'ont encore pris de décision ferme et définitive quant à leur participation à la conférence. Malgré les réserves qu'ils expriment, leur présence est néanmoins jugée probable.

Quant au RCD, c'est pour des raisons diamétralement opposées qu'il a finalement décidé de boycotter, lui aussi, la conférence nationale. Dénonçant, dimanche, la *« volonté de replâtrage du système »*, le président du RCD, Saïd Sadi, a estimé que l'avant-projet de « plate-forme » nationale, qui doit être soumis aux paris et associations, était *« en complet recul »* par rapport à ce qui peut fonder le *« minimum républicain »* et faisait décidément *« trop de concessions aux conservateurs »*.

Cet absentéisme ne laisse en lice que bien peu de monde. Restent quelques groupuscules, comme le Rassemblement national constitutionnel (RNC), de tendance «arabo-islamiste», ou le Parti pour le renouveau algérien (PRA), de Noureddine Boukrouh.

« Si nous mettons de côté notre égoïsme et nos calculs, nous trouverons certainement des solutions radicales à nos problèmes », avait plaidé, samedi, devant l'Organisation nationale des moudjahidin (anciens combattants de la guerre de libération), le président du HCE, Ali Kafi. *« Assez de manœuvres, allons tous à la conférence ! »*, avait-il ajouté à l'adresse des partis politiques. En vain, visiblement. La conférence nationale, privée des acteurs principaux, s'annonce comme un inéluctable fiasco, qui risque d'aggraver l'angoissante incertitude pesant sur l'avenir politique du pays.

CATHERINE SIMON

Arrestation de deux colonels. – Deux colonels de l'Armée nationale populaire (ANP), soupçonnés de conspiration avec les groupes armés islamiques, ont été arrêtés, la semaine dernière, ont indiqué des services de renseignements occidentaux, cités par l'agence américaine Compass. Ces deux officiers, dont l'identité n'a pas été révélée, commandaient des unités de la 8e brigade, stationnée à Ras-al-Ma, au sud-ouest d'Oran.

صكذا من الاصل

AMÉRIQUES

HAÏTI

Le pays est proche de la paralysie totale

Les quatre pays « amis d'Haïti », le Canada, les Etats-Unis, la France et le Venezuela, ont reporté au mardi 25 janvier la réunion qu'ils devaient tenir à la fin de la semaine dernière pour étudier un durcissement des sanctions contre le régime militaire de Port-au-Prince. La proposition française d'un embargo commercial total et d'une suspension des liaisons aériennes se heurte aux réticences de Washington qui souhaite éviter une aggravation des souffrances de la population civile

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Dans son message de fin d'année, la conférence épiscopale avait accusé la communauté internationale d'être *« sans cœur »* et de provoquer *« la mort de milliers d'enfants »*, victimes des sanctions économiques internationales en vigueur, à savoir un embargo sur le pétrole et sur les armes. Ces accusations, qui réapparaissent depuis quelques jours, avaient été formulées en novembre dans un rapport de l'université d'Harvard. Plusieurs organisations humanitaires et un porte-parole de l'administration Clinton avaient alors rétorqué que la détérioration des conditions de vie était la conséquence du blocage de la crise politique, due à l'intransigeance des militaires.

Dans un entretien au service créole de la Voix de l'Amérique, le président en exil Jean-Bertrand Aristide vient pour sa part de dénoncer *« un complot sur le dos de l'embargo »*. Tout en reconnaissant que les sanctions économiques *« provoquent la souffrance du peuple »*, le père Aristide a rappelé que *« l'embargo était la conséquence de l'attitude des chefs militaires qui n'ont pas respecté l'accord de l'île des Gouverneurs près de New York* (sur le retour à la démocratie) » .

« C'est vrai : des gens meurent de malnutrition et les enfants résistent moins aux épidémies. Mais cette situation n'est hélas pas nouvelle et l'embargo a bon dos », souligne le responsable d'une organisation internationale. La cargaison de « carburant humanitaire » débarquée il y a une dizaine de jours est distribuée, sous le contrôle des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux hôpitaux. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'incidents, mais on craint toujours dans les milieux diplomatiques que des groupes liés aux militaires ne tentent de s'emparer de ce carburant. L'essence est de plus en plus rare et son prix a quintuplé sur le marché noir.

« L'embargo démobilise la population. Les gens sont fatigués. Ils ne pensent plus qu'à survivre et, quand ils le peuvent, à quitter le pays », souligne un journaliste qui vient de faire l'acquisition de deux panneaux solaires pour faire fonctionner son téléphone et son télécopieur. L'électricité a disparu de la plupart des villes de province depuis plusieurs mois ; elle n'est plus distribuée que trois ou quatre heures tous les deux jours à Port-au-Prince. Les commerces et les entreprises qui n'avaient pas encore fermé leurs portes ne travaillent plus que deux ou trois jours par semaine.

« On s'achemine vers une paralysie totale du pays, mais la crise n'en sera pas réglée pour autant car les facteurs économiques n'ont pas de prise sur les militaires, contrairement à ce qu'escomptaient nos partenaires étrangers », explique un chef d'entreprise. Il avait espéré que la nomination de Robert Malval comme premier ministre débloquerait la situation. Démissionnaire pour cause de différend avec le Père Aristide – y compris sur l'utilité d'un renforcement de l'embargo, M. Malval, dont le successeur n'est toujours pas nommé, se contente d'expédier les affaires courantes depuis la mi-décembre.

JEAN-MICHEL CAROIT

COLOMBIE

Une trentaine de personnes tuées par la guérilla

Le gouvernement du président Cesar Gaviria a décrété un couvre-feu dans quatre localités de la région bananière d'Uraba (nord-ouest de la Colombie), après qu'un commando de guérilleros eut froidement tué, dimanche 23 janvier, au moins trente-cinq personnes et blessé une dizaine d'autres dans le village d'Apartado. Une vingtaine de membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes), armés de fusils d'assaut, ont ouvert le feu en pleine réunion de militants du groupe « Espérance, paix et liberté », constitué après la démobilisation, en mars 1991, de quelque 2 000 guérilleros de l'EPL (Armée populaire de libération, maoïste).

Ce massacre est un nouvel épisode de la lutte que se livrent depuis plusieurs mois les FARC et l'EPL pour le contrôle politique de la région d'Uraba, où plus de 120 assassinats ont été enregistrés en 1993. Les deux mouvements de guérilla ont par ailleurs multiplié, depuis l'automne dernier, les attentats dans tout le pays, à l'approche des élections législatives et présidentielles de mars et de mai de cette année. – *(AFP, AP.)*

ETATS-UNIS : George Bush critique la politique étrangère du président Clinton. – L'ancien président George Bush a critiqué la politique étrangère de son successeur Bill Clinton, l'accusant de faire *« un pas en avant, un pas en arrière »*, dans un entretien au mensuel *The Washingtonian*, lundi 24 janvier, commentant pour la première fois l'action du président Clinton qui lui a succédé il y a un an à la Maison Blanche. M. Bush a notamment qualifié de *« catastrophique »* la reculade des troupes américaines le 12 octobre dernier en Haïti. *« Quand on envoie un navire américain chargé de troupes pour un débarquement, on ne fait pas demi-tour à la vue d'une bande de voyous sur les quais »*, a dit M. Bush. – *(AFP.)*

REPÈRES

AUTRICHE

Le président Klestil est accusé d'avoir caché une liaison avec une collaboratrice

« Je m'efforce, dans mon propre intérêt, de résoudre au plus vite mes problèmes privés », a déclaré, dimanche 23 janvier dans un entretien au journal *Kronen Zeitung*, le plus fort tirage du pays, le président de la République autrichienne, Thomas Klestil, âgé de soixante et un ans. Mercredi, dans un entretien à l'hebdomadaire *News*, M. Klestil avait reconnu que sa femme, Edith, avec laquelle il est marié depuis trente-sept ans, avait quitté la résidence présidentielle pour s'installer dans leur appartement en ville. Le lendemain, la presse dévoilait la liaison du président, catholique et père de famille, avec une proche collaboratrice, Margot Löffler, trente-neuf ans. Candidat présenté par le parti conservateur (OeVP), M. Klestil a été élu en 1992 après que Kurt Waldheim eut renoncé à briguer un second mandat en raison des critiques suscitées, notamment à l'étranger, par son passé dans l'armée hitlérienne. Certains membres de l'OeVP reprochent vivement à M. Klestil d'avoir *« utilisé à tort sa femme et son image de père de famille heureux au cours de sa campagne électorale »*. – *(AFP, Reuter.)*

CHYPRE

Le dirigeant chypriote turc Rauf Denktash reprend son poste de négociateur

Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, Rauf Denktash, président de la République turque de Chypre du Nord (RTCN, reconnue seulement par Ankara), s'est déclaré, dimanche 23 janvier, *« prêt à coopérer »* avec M. Boutros-Ghali et à *« reprendre les pourparlers »* avec le président de la République chypriote Glafcos Cléridès sur les mesures de confiance suggérées par l'ONU. M. Denktash indique également *« avoir repris le poste de négociateur »* aux pourparlers intercommunautaires sous l'égide de l'ONU. M. Denktash avait quitté en juillet 1993 ces fonctions en raison de divergences de vues avec le premier ministre sortant de RTCN, M. Dervish Eroglu. La nouvelle coalition gouvernementale issue des élections législatives de décembre 1993, qui ont vu la défaite des chypriotes turcs les plus intransigeants, avait décidé jeudi d'accepter de négocier *« sans préalables »* des mesures proposées par l'ONU et destinées à instaurer la confiance entre les communautés turque et grecque de Chypre. – *(AFP.)*

TCHAD

Trente rebelles tués après une attaque à Abéché

La radio nationale tchadienne a annoncé, dimanche 23 janvier, que trente rebelles du Front national du Tchad (FNT), un mouvement politico-militaire opposé au gouvernement de N'Djamena, ont été tués par les forces gouvernementales, à la suite d'une attaque contre la garnison d'Abéché, à 500 kilomètres au nord-est de la capitale.

Plusieurs dizaines d'assaillants ont été blessés et deux soldats de l'armée nationale ont été tués, a précisé la radio. Les attaquants ont pris la fuite en emportant des armes. Un couvre-feu a été décrété dans la région du Ouaddaï, dont Abéché est la capitale. Les éléments du FNT étaient regroupés à Abéché en vue de leur intégration dans l'armée régulière, en vertu d'un accord entre différents mouvements et le gouvernement, qui est engagé depuis plusieurs années dans un programme de restructuration de l'armée avec l'aide de la France. Actif depuis quelques années dans le Ouaddaï, le FNT est peu connu et ses chefs ne sont pas identifiés avec précision. – *(AFP.)*

Le 28e congrès du Parti communiste doit désigner le successeur de Georges Marchais

PCF, les trois étapes d'un déclin

■ VINGT-HUITIÈME CONGRÈS. Réuni à Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, le congrès du Parti communiste, qui s'ouvrira mardi 25 janvier, sera le vingt-huitième depuis 1920. Il aura un caractère exceptionnel, puisque Georges Marchais, secrétaire général, en fait, depuis 1970, âgé de soixante-treize ans, ayant décidé de quitter cette fonction, le comité central élu par les délégués devra lui-même désigner un nouveau chef du parti.

■ MILITANTS ET ÉLECTEURS. Le Parti communiste affiche un effectif d'adhérents de cinq cent quatre-vingt-dix mille, soit cent quarante mille de plus qu'en 1972. Dans le même temps, il est passé, en pourcentage des suffrages exprimés aux élections législatives, d'environ 22 % à 9,18 % en mars dernier. Aura-t-il un jour plus de militants que d'électeurs?

■ ISOLEMENT. L'effondrement du système soviétique a plongé le PCF dans la solitude en Europe. Son homologue italien, devenu le Parti démocratique de la gauche, a pris ses distances par rapport aux anciennes références communes. Le PC chinois sera représenté au congrès de Saint-Ouen, de même que les partis cubain et vietnamien.

Si l'on devait s'en tenir aux chiffres officiels, il y aurait lieu d'être inquiet. Comment un parti, dont le nombre d'adhérents a très sensiblement progressé depuis l'arrivée de Georges Marchais, a-t-il pu perdre plus de la moitié de son influence électorale en l'espace de vingt ans? Le premier parti de France – par le nombre des adhérents déclarés – serait-il devenu à ce point inopérant sur l'électorat qu'il mobilise moins, désormais, que les petites formations écologistes?

Selon la direction, le Parti communiste français compte aujourd'hui quelque 590 000 adhérents. Ils étaient 454 600 en 1972 lorsque M. Marchais fut élu secrétaire général du PCF, 500 000 en 1976, 710 000 en 1982 et 604 285 en 1986.

En réalité, d'après les témoignages de différents responsables fédéraux qui ont occupé, dans le passé, des fonctions de trésorier ou de secrétaire à l'organisation, il faut diviser les chiffres officiels par deux, trois ou quatre pour avoir une idée aproximative de la réalité. Il y a loin, en effet, d'une adhésion réalisée, par exemple, dans l'euphorie d'une fête de *l'Humanité* à la participation effective aux activités de la cellule. De nombreuses cartes ne comportent que deux ou trois timbres mensuels.

Il faut compter, aussi, avec cette curieuse méthode qui consiste à enregistrer les arrivées, mais non les départs, et rapprocher les « vérités » assénées, un jour, avec aplomb et démenties quelques années plus tard.

Ainsi, alors que, selon la thèse officielle, les communistes n'ont jamais autant discuté dans la préparation du vingt-huitième congrès, M. Marchais a indiqué, le 18 janvier, sur RTL, que les conférences de section avaient rassemblé plus de 30 000 délégués. Or, ils étaient 51 300 lors de la préparation du vingt-septième congrès, selon le rapport présenté à l'époque par le secrétaire général du PCF...

Une influence régionale

Sur le plan électoral, après avoir maintenu son influence à un niveau de 20 % des suffrages exprimés du début de la Ve République jusqu'à la fin des années 70, le Parti communiste s'est engagé sur la voie du déclin en trois étapes principales : à l'élection présidentielle de 1981, soit avant la participation de ministres communistes au gouvernement, son candidat, M. Marchais, n'obtient que 15,5 % des voix; aux élections européennes de 1984, la liste conduite, une nouvelle fois, par M. Marchais recueille 11,2 % des suffrages exprimés, soit 9 points de moins qu'en 1979; enfin, à l'élection présidentielle de 1988, le candidat du PCF, André Lajoinie, alors président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, tombe à moins de 7 % des suffrages. En vingt ans, sous le « règne » de M. Marchais – et bien qu'il n'en soit pas le seul responsable –, le Parti communiste a perdu plus de la moitié de son électorat.

Le PCF n'est plus un parti national. Son influence ne s'exerce plus de façon sensible que dans la banlieue parisienne, le Nord-Pas-de-Calais, la périphérie de Marseille et dans les zones rurales de l'Allier, de la Dordogne et de la Corrèze. Sur vingt-deux mille élus revendiqués par l'Association nationale des élus communistes et républicains, présidée par Robert Hue – l'un des possibles successeurs de M. Marchais à la tête du PCF –, on compte quelque mille cent maires, deux cent soixante conseillers généraux, cent vingt-deux conseillers régionaux. Au Parlement, le PCF est représenté par vingt-trois députés sur cinq cent soixante-dix-sept (ils étaient soixante-treize sur un effectif total de quatre cent quatre-vingt-six députés en 1973) et quatorze sénateurs. Il compte dans ses rangs, en outre, sept députés européens.

Deux départements, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, et cent vingt-trois villes de plus de dix mille habitants (en métropole) sont gérés par des élus communistes. Ces communes, dont près de la moitié sont situées en Ile-de-France, forment le dernier pilier de l'ancienne forteresse communiste, mais il est fragile, à un double titre : pour conserver, en 1995, les municipalités qu'il contrôle, le Parti communiste devra infléchir sa ligne et modérer ses critiques – il a déjà commencé à le faire – vis-à-vis du Parti socialiste; d'autre part, le vivier des élus est aussi celui des frondeurs : c'est dans ses rangs que les communistes critiques ont trouvé, depuis dix ans, leurs meilleurs alliés.

J.-L. S.

Evolution électorale du PCF depuis 1945 (en pourcentage des suffrages exprimés)

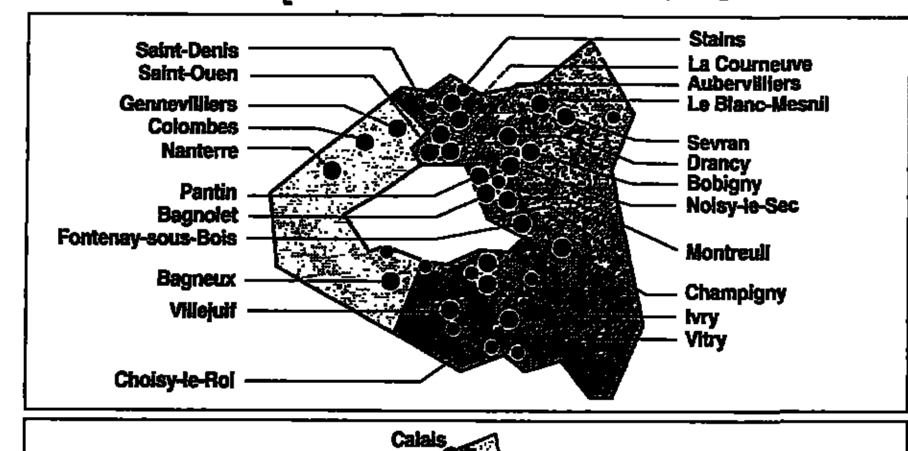
%: 30, 25, 20, 15, 10, 5, 0 — 26,2 — 9,1

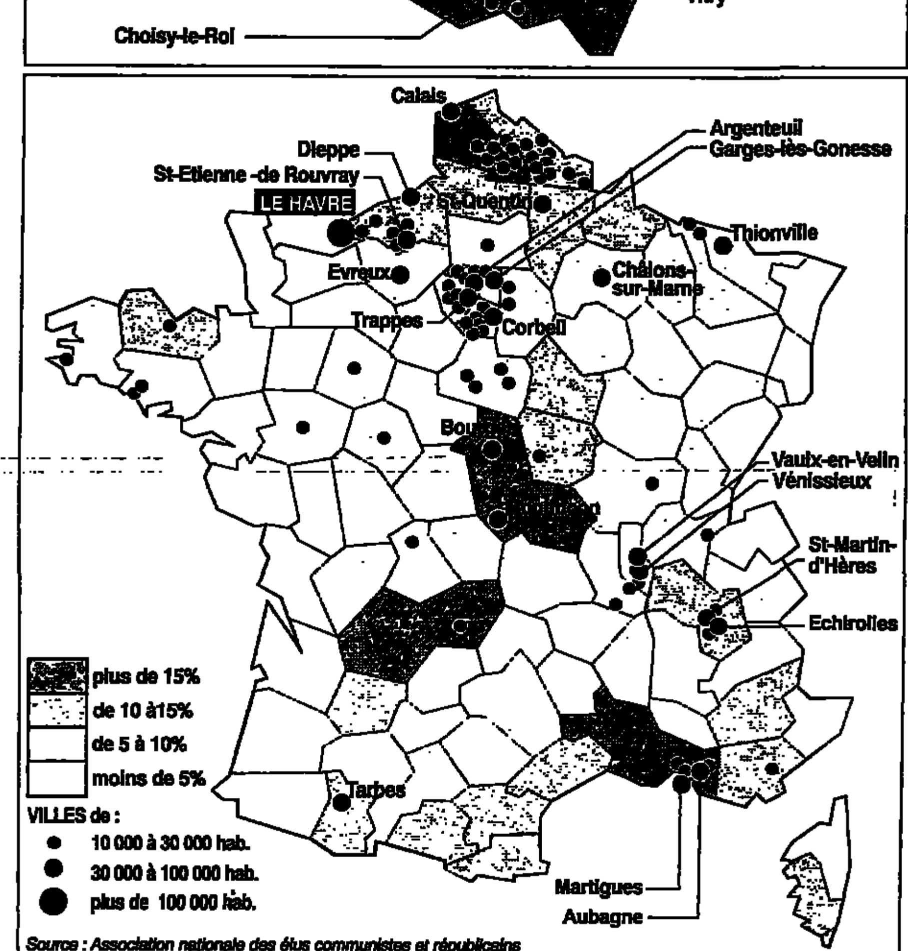
1945 46 46 51 56 58 62 67 68 69 73 78 79 81 81 84 86 88 88 89 93

présidentielle, européennes, présidentielle, européennes, présidentielle, européennes

Les années sans indication correspondent à des élections législatives

INFLUENCE ET IMPLANTATION





Suffrages obtenus aux élections législatives de mars 1993 (en pourcentage des exprimés) et villes de plus de dix mille habitants administrées par un maire communiste.

Autre grand « PC » d'Europe occidentale

Le PDS italien à des années-lumière...

ROME

de notre correspondante

Le congrès du PCF et la sortie, réussie ou non, de Georges Marchais? Le moins que l'on puisse dire est que l'événement ne tient pas la gauche italienne en haleine! Du temps du vieux PCI, déjà, le divorce était presque complet, à la mesure de la distance prise par les héritiers de Berlinguer avec Moscou.

Aujourd'hui, le Partito democratico della sinistra (PDS) d'Achille Occhetto, qui a adhéré il y a deux ans à l'Internationale socialiste, se sent à des années-lumière de la place du Colonel-Fabien. Invité au congrès du PCF, il n'a envoyé personne de la direction. Grand triomphateur des élections municipales de novembre et décembre 1993, où il a fait la preuve qu'il pouvait catalyser autour de lui une alliance progressiste, le PDS, crédité de 23 % d'intentions de vote au niveau national, a les yeux fixés, à présent, sur le pouvoir. Aux élections législatives des 27 et 28 mars prochain, il espère imposer un pôle de gauche et entrer au gouvernement.

A-t-il, pour autant, renié entièrement son histoire? « *Non, bien sûr*, nous a expliqué Piero Fassino, membre de la direction et responsable des relations internationales du parti. *Il est évident que nous suivons toujours avec intérêt la démarche de toutes les forces de gauche, y compris celle du PCF, qui a joué un rôle important dans le passé. Ces dernières années, pourtant, nous avons regardé avec une préoccupation croissante son attitude restrictive et son incapacité à mettre en place les changements qui auraient été nécessaires.* »

« *Je me souviens, par exemple*, raconte M. Fassino, *qu'au congrès de 1985 le mot d'ordre était : « Nous devons nous défendre pour changer », ou quelque chose comme cela. Alors, j'ai pris la parole à la tribune en disant : « Chers camarades, il faudrait renverser la phrase et dire : il faut changer si l'on veut se défendre ! » Résultat, je me suis fait siffler par toute la salle.* » Pour le responsable du PDS, « *le parti français a eu beaucoup de temps et d'occasions d'opérer ce changement complet que nous lui souhaitons de faire* – s'il en a encore le temps –, *car ses erreurs ont beaucoup affaibli la gauche* ». « *Quant à Georges Marchais*, ajoute-t-il, *disons qu'il a été prisonnier de son histoire. Il n'a pas compris qu'un leader doit avoir le courage de se renouveler.* »

Plus au diapason, en revanche, avec les nostalgiques de Rifondazione communista, le PCF, à l'instar des derniers partis communistes « traditionaux », a été invité à leur second congrès, du 20 au 23 janvier à Rome. Ces assises auraient pu être houleuses au moment où, dans le grand changement du panorama politique italien, la petite formation ne représente que 6 % à 7 % des voix, environ, sur le plan national. Cependant, là encore, la tentation du « changement » était au rendez-vous, et après avoir frôlé un instant la scission le parti a décidé, lui aussi, de jouer la carte des élections et d'un appui éventuel à un gouvernement formé par les frères ennemis du PDS.

M.-C. D.



Le 28e congrès du PCF et la succession de Georges Marchais

L'éternel communisme d'Ivry

Suite de la première page

78,60 % des Ivryens ont voté, aux municipales de mars 1989, pour la liste d'Union (PC-PS), confirmant que le bastion de Jacques Laloé (maire depuis 1965) est solide et ne craint pas grand-chose d'un conseil municipal composé de trente-cinq communistes, de six socialistes (pour la plupart en rupture de parti) et de quatre élus de droite.

Près de soixante-dix ans de communisme (le PCF avait succédé aux socialistes guesdistes en 1925) ont façonné la ville, donnant l'impression qu'on pénètre ici dans une réserve d'Indiens miraculeusement épargnés par les cow-boys. La saga de la ville se transmet de père en fils, comme la légende dorée des dieux et des héros. Elle a ses figures emblématiques : Georges Marrane, bien sûr, le premier maire communiste, qui, pendant quarante ans de règne, a tenté de satisfaire les besoins les plus criants d'une banlieue ouvrière délaissée, imposant la construction de logements décents, inventant les « vacances populaires enfantines » avec la création de la colonie des Mathes, en Charente-Maritime, créant un dispensaire municipal organisant la distribution de repas aux plus démunis...

La dynastie Gosnat

Et puis Maurice Thorez, qui ne fut pas seulement secrétaire général du PCF, mais aussi, hormis la césure de la guerre, député d'Ivry de 1932 à sa mort, en 1964. Et puis les Gosnat : Venise, le père, figure du syndicalisme pacifiste et révolutionnaire, au lendemain de la guerre de 1914-1918, dans son Cher natal, avant d'entrer dans l'appareil du PCF comme concierge des HBM Philibert-Pompée, à Ivry, puis « vice-maire » de la ville; son fils Georges, suppléant de Thorez, organisateur de l'aide aux Brigades internationales en Espagne, cadre de la résistance communiste en Bretagne, puis influent trésorier du PCF et successeur de Thorez comme député; et Pierre, le petit-fils, aujourd'hui adjoint au maire et possible héritier de la mairie. Il y a les hauts faits, la fraternité des grèves, les luttes antifascistes et, bien sûr, la Résistance, dont les héros, célèbres ou obscurs, n'ont jamais cessé d'être honorés. Tout cela est une mémoire, si soigneusement entretenue qu'on la dirait cirée pour qu'elle reluise.

Pourtant les scores électoraux, la chanson de geste ne disent rien de l'étouffante hégémonie du *« Parti »*, des troubles parfois ressentis par les militants, du difficile droit à la différence, ni des méthodes parfois douteuses pour garantir la perpétuation du pouvoir. Avec mille deux cents employés (pour une ville de cinquante-quatre mille habitants, dont quatre mille sont au chômage), la municipalité demeure l'un des plus gros employeurs. Elle a la haute main sur l'attribution des logements sociaux (un tiers du parc immobilier). L'imbrication des structures – et des familles – favorise les soupçons de clientélisme. *« Neuf associations sur dix sont contrôlées par le PC »*, estime Jean-Louis Span, secrétaire de la section socialiste d'Ivry, qui regrette que le journal municipal *Ivry ma ville* (trente et un mille exemplaires et une présence constante dans les boîtes aux lettres) ouvre si peu ses colonnes aux voix discordantes, fussent-elles officiellement alliées.

Il vaut mieux ne pas déplaire, lorsqu'on veut disposer d'une salle de réunion prêtée par la mairie : Maggy Deck, secrétaire générale de la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), en sait quelque chose, qui, après s'être affrontée aux élus communistes à propos du relogement d'immigrés, a dû tenir sa permanence un an durant dans une voiture... sur la place de la mairie. Si l'on cherche, par Minitel, l'adresse des partis politiques ivryens, on ne trouvera par le biais des « réponses approchées », que celle du Parti communiste. Les autres n'ont pas pignon sur rue.

Dans la discrétion, réclamant toujours l'anonymat, des militants communistes expliquent pourquoi, tout en restant fidèles à leurs engagements, ils prennent leurs distances : *« Dans le parti, on ne s'est jamais demandé qui avait raison, de ceux qui partaient ou de ceux qui restaient. » « Jamais nos critiques de cette direction, qui menait le parti à sa perte, ne sont remontées. » « Je suis communiste comme l'était mon père. Je me souviens du jour où il m'a emmené à Charonne. J'avais onze ans. Mon engagment date de ce jour-là. Ma fille de dix-huit ans n'est pas au PC. Elle fera ce qu'elle voudra. »* Son père lui a transmis des certitudes; il ne veut pas transmettre des doutes. Mais le parti continue d'aider les siens, surtout quand ils sont employés municipaux, *via* les subventions sociales : la fille de l'une a passé trois semaines en Grèce pour 15,80 francs; l'enfant de l'autre est parti douze jours en Tunisie pour 400 francs. On peut être critique, mais on reste redevable.

Contrôler les mouvements de population

D'autres ne comprennent toujours pas comment, des années durant, ils se sont pliés au rite des exclusions, des bourrages d'urnes (1). *« Cela faisait parfois 15 % à 18 % de différence! »* se souvient l'un d'eux. *Le plus dur, c'était, dans les bureaux où la fraude n'avait pu être organisée, de faire face aux militants qui ne comprenaient pas pourquoi les scores étaient en recul et se demandaient où était leur faute... »*

Certains sont partis en claquant la porte, comme le journaliste Antoine Spire (2), perçu comme un renégat et qui habite toujours Ivry. Il se rappelle les coups de téléphone anonymes, la nuit – *« Doriot, on aura ta peau. Puis on aura la peau de tes enfants! »* – et les crachats de certains « camarades », dans la rue. *« Des gens avec qui j'avais milité pendant dix ans. Des copains... »* Puis, peu à peu, l'impression de devenir transparent. Il y a ceux, comme l'urbaniste Jean-Pierre Merlot, neveu et filleul de Jeannette Thorez-Vermeersch, qui, heurtés par la rupture de l'union de la gauche, sont partis sur la pointe des pieds, en une lente usure, comme on quitte une femme par désamour. Il était pourtant né dans le communisme, comme dans une évidence : *« Dans le ventre de ma mère, qui portait, en même temps, et les journaux du parti et, dans son ventre, ses enfants... »*

Maîtresse chez elle, en défense toujours contre ceux qui pourraient attenter à son identité, Ivry s'est construite en une forteresse qui se sent vite assiégée. Elle entend, encore et toujours, décider de qui vit dans la ville et de ce qui s'y fait. Et pourtant, Ivry a changé. Les ouvriers la composaient aux deux tiers en 1931 et pour moitié trente ans plus tard (3). Ils ne représentent plus, en 1990, date du dernier recensement (4), que 15,5 %, et les employés, 17,2 %. Un tiers de la population vit à Ivry depuis moins de huit ans. La politique volontariste de la mairie – maintien coûte que coûte des activités industrielles, priorité au logement social, dont on ne peut exclure quelques arrière-pensées électorales – s'est heurtée à la désindustrialisation, à la « grande casse », comme on dit à Ivry. Selon la mairie, deux mille sept cent cinquante emplois ont été perdus en trois ans, dont mille six cents dans le secteur industriel. Il est mort, le temps des grosses usines, des Forges d'Ivry, de la fabrique des orgues Alexandre, des ateliers Delahaye et Hotchkiss ou de la Brasserie de l'Espérance (5). Malgré ses efforts et ses troupes, la mairie n'a pu éviter la déroute de SKF en 1985, ni, aujourd'hui, la fermeture de Yoplait.

Le refus des « ghettos »

Alors, elle a tenté de s'adapter. En rupture totale avec le dogme, elle a accepté la construction de bureaux, mais 154 000 mètres carrés ne trouvent toujours pas preneur, et les friches industrielles s'étalent sur 25 hectares. Pour des raisons politiques, elle refuse l'installation du siège de la Société générale (pas question de devenir une ville de cols blancs) ou celle d'une partie du ministère de l'intérieur. Elle tente de bloquer des projets privés, comme la réhabilitation de l'ancienne manufacture des Œillets métalliques, où viennent de s'installer les salles de répétition du théâtre du Châtelet et une partie de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. La pose de panneaux injurieux et le déversement de gravats sur le site lui valent, d'ailleurs, d'être condamnée à verser 150 000 francs de dommages et intérêts pour voies de fait. Un adjoint au maire avait expliqué au promoteur du projet qu'il « s'asseyait » sur la légalité républicaine... En revanche, tous comptes faits, elle ne voit pas d'un mauvais œil l'installation récente du siège social de Jet Tours, que la section du parti a déjà décidé d'approcher.

Y aurait-il de bons et de mauvais habitants, comme il y a de bonnes et de mauvaises activités économiques? Lasse de subir l'afflux d'immigrés jugés indésirables dans d'autres communes de la région parisienne, Ivry a toujours combattu la constitution de « ghettos », surtout chez elle. Au début des années 80, soulevant un tollé parmi les associations indépendantes, la ville avait tenté d'imposer des quotas de 15 % d'enfants d'origine étrangère dans les colonies de vacances municipales. Aujourd'hui, elle dénonce la présence d'environ deux cents *« squatters professionnels »*.

Au 11, rue de l'Avenir, Arnold-Hyacinthe et Marie-Yvôse, un couple de Haïtiens, vivent dans une seule pièce, avec leurs cinq enfants, depuis 1989. Pour Maggy Deck, de la CSCV, ils sont des habitants de bonne foi, qui ont loué à un propriétaire privé indélicat. En conflit avec ses locataires, celui-ci a arraché les canalisations d'eau et les câbles électriques. Il y a un robinet sur le trottoir, et l'on s'éclaire à la bougie. Le feu a pris il y a quelques semaines. *« Ma petite fille de quatre ans et demi n'a jamais connu la lumière électrique »*, dit Marie-Yvôse. *« On finira par tous brûler ici »*, dit son mari. Mais il n'est pas question de relogement. Après avoir fait sommairement colmater des brèches dans le toit, la mairie a pris un arrêté *« de péril non imminent »*. Le relogement n'est pas un dû.

Malgré des fissures souterraines, des désenchantements et des injustices qu'elle ne peut éviter ou dont elle renvoie la responsabilité à l'Etat, la puissance communiste tient bon. Et ce ne sont pas les autres forces politiques qui lui font peur. L'UDF a vingt militants, le RPR entre trente et quarante selon Michel Levrat, le chef de l'opposition municipale. Les socialistes, qui ne disposent pas de plus de vingt « encartés » tentent bien, malgré le désaveu de leurs instances nationales, une alliance locale avec les Verts, mais le maire, Jacques Laloé, en sourit. *« Malheureusement*, ironise-t-il, *notre opposition n'est pas de bonne qualité. »*

Alors, la grande affaire reste le congrès du *« Parti »*. Seules des rumeurs malveillantes veulent faire croire que 40 % des militants auraient rejeté les textes proposés au débat. Jean-Pierre Bourvic, conseiller municipal et secrétaire de la section communiste d'Ivry, se réjouit *« de la qualité du débat, qui montre que le parti progresse »*. Sur les deux mille quatre cents militants, sans compter les membres de la Jeunesse communiste (entre six cents et sept cents), répartis en quarante cellules locales et vingt cellules d'entreprise, huit cent trente auraient participé, au moins une fois, à l'une des trois cent vingt réunions préparatoires au congrès. A la conférence de section, sur deux cents participants, cent soixante à cent soixante-dix auraient approuvé les textes. Quel en est l'enjeu? *« La question du vingt-septième congrès était l'existence du parti. Ce n'est plus celle du vingt-huitième. La question est de savoir comment on change le parti de l'intérieur. On appelle au choc des idées. »*

Et l'on ne renonce pas au poids des mots. Personne ne semble avoir de tuyau sur le nom du successeur de Georges Marchais. On ne s'accroche pas plus que cela au centralisme démocratique. Ça tourne, en somme.

AGATHE LOGEART

(1) Sur ce sujet, on peut se reporter à l'article d'Hervé Lerolle : « De certaines coutumes électorales : le cas d'Ivry-sur-Seine », publié par la revue *Communisme*, nº 18-19, pages 19 à 32. L'auteur y présente, notamment, la fraude électorale comme une coutume initiatique pour les jeunes militants et explique comment elle avait permis à André Lajoinie de devancer François Mitterrand, à Ivry, au premier tour de l'élection présidentielle de 1988.

(2) *Profession Permanent*, éditions du Seuil, 1980.

(3) *Banlieue rouge 1920-1960 : années Thorez, années Gabin*, page 162; éditions Autrement, série « Mémoire », nº 18, octobre 1992.

(4) Source INSEE.

(5) Sur le patrimoine industriel du Val-de-Marne, on peut consulter *les Cahiers de l'Inventaire*, nº 12 : « Architectures d'usines en Val-de-Marne, 1822-1939 », édité par le ministère de la culture et le conseil régional d'Ile-de-France.

Le donjon

Ivry-sur-Seine, « cité prolétarienne », est devenue « cité communiste » le 10 mai 1925, au second tour des premières élections municipales suivant le congrès de Tours, par 39,35 % des inscrits contre 36,23 % à la liste de droite. Jamais, depuis, un autre parti n'y a remporté la moindre élection. Et encore peut-on dire que la ville était devenue communiste dès l'année précédente, avec les élections législatives, qui avaient vu la victoire de Paul Vaillant-Couturier, tête de liste pour la circonscription, avec 35,3 % contre 18,8 % à la SFIO et 16,9 % à la droite. A partir de 1932, avec le scrutin uninominal, Maurice Thorez représentera le PCF (et ce jusqu'en 1964).

Ivry se caractérise par une implantation rapide et puissante du Parti communiste, qui ne cesse de s'y renforcer jusqu'en 1936 : 38 % des voix des électeurs inscrits aux élections législatives de 1928, 38,5 % en 1932 et 55,38 % en 1936, un record. Après la guerre, la courbe électorale d'Ivry se révèle atypique par rapport aux fluctuations dans la région parisienne. Dans le département de la Seine, le PCF subit une régression notable de 1945 à 1962 (– 8,8 points de pourcentage), mais Ivry enregistre un gain de 1,58 point. Le sommet de la courbe se situe en 1967, avec 52,55 % des inscrits au premier tour.

Georges Gosnat, trésorier du PCF, qui a pris la succession de Maurice Thorez en 1964, dépasse de plus de 6 points, en mars 1978, les résultats de la Libération, le vote communiste retrouvant presque, alors, son niveau de 1936. En juin 1981, le Parti communiste connaît partout une nouvelle érosion électorale, sauf à Ivry, où *« l'irrésistible municipalité »* affiche un score en légère progression par rapport à 1978 (41,45 % contre 40,93 %) et se paie le luxe de faire réélire Georges Gosnat dès le premier tour. De 1945 à 1981 le PCF aura toujours obtenu à Ivry les voix de plus de 40 % des inscrits (1).

Le 16 mars 1986, avec le scrutin de liste, celle du PCF, menée par Georges Marchais, n'obtient que 31,62 % des inscrits (42,43 % des exprimés). Ivry n'est donc pas épargnée par le reflux du communisme, même si, ici, il se fait moins sentir. En 1988, Jean-Claude Lefort, candidat du PC, obtient les voix de 28,51 % des inscrits au premier tour et 46,05 % au second. En 1993, il réunit 32,23 % au premier tour et 43,90 % au second (47,90 % et 69,98 % des exprimés). Si le Parti communiste est en recul, il est encore capable de sursauts spectaculaires. Ainsi, lors du référendum du 20 septembre 1992, le « non » l'a emporté avec 50,67 % des inscrits (72,79 % des exprimés), plaçant Ivry en tête des communes françaises de plus de 30 000 habitants qui se sont prononcées contre le traité de Maastricht. La ville demeure donc un donjon imprenable pour les autres partis, réduits à témoigner et à dénoncer... la fraude, par exemple.

FRANCIS GOUGE

(1) Dans l'ensemble, les seuils d'influence atteints par le PCF lors d'élections municipales à Ivry sont supérieurs de peu à ceux des législatives. A partir de 1965, il devient difficile de mesurer son influence électorale aux municipales en raison de la constitution de listes d'union avec les socialistes.

La préparation

M. Juppé ne souhaite pas conduire la liste unique de la majorité

Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a indiqué, samedi 22 janvier, à Paris, à propos des élections européennes, qu'il souhaitait qu'un membre du RPR conduise une liste unique de la majorité. *« En 1984, la tête de liste avait été Simone Veil, et en 1989 Valéry Giscard d'Estaing; pourquoi pas le RPR cette fois-ci? »*, a-t-il indiqué. Mais il a ajouté qu'il ne faisait pas cette demande pour lui-même : *« Moi, je ne m'y vois pas, il y a au RPR pléthore de candidats. »*

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a déclaré pour sa part au Forum Radio J, dimanche 23 janvier, que *« le RPR va et doit être tête de liste »*. La veille, il avait évoqué à Toulon (Var) la parution d'enquêtes d'opinion favorables au premier ministre en faisant part de *« sa préoccupation »* devant le développement de la *« sondamania »*. M. Debré, qui s'exprimait devant les militants RPR, a redouté que *« la médiatisation des sondages n'ait pour but de façonner l'opinion publique »*. Contestant l'idée d'une rivalité entre Edouard Balladur et Jacques Chirac pour la candidature à l'élection présidentielle, il a rappelé *« sans ambiguïté »* que sa préférence va à M. Chirac. *« Le scénario qui se déroule aujourd'hui a été souhaité, préparé, voulu par Jacques Chirac »*, a conclu M. Debré.

A l'issue de son congrès, le Parti radical a enfin adopté dimanche une déclaration dans laquelle il demande *« à l'UDF de définir d'urgence avec le RPR les conditions d'une liste d'union »*. *« Pour l'élection présidentielle, le Parti radical se déterminera lors d'un congrès convoqué à cet effet »*, ajoute-t-il dans cette déclaration.

Ministre de la fonction publique

M. Rossinot retrouve la présidence du Parti radical

André Rossinot, ministre de la fonction publique, maire de Nancy, a été élu, dimanche 23 janvier, à la présidence du Parti radical, qu'il avait déjà exercée de 1983 à 1988. Il a affirmé, devant le congrès du parti réuni à Paris, sa volonté de constituer « un pôle réformiste pour une France laïque, républicaine, tolérante et solidaire ».

Au Parti radical, on aime beaucoup les principes. On s'en gorge, on s'en grise, on les applaudit à tout rompre. Le radical a relevé depuis longtemps ce paradoxe qui veut que, plus un principe est grand, plus il est pratique et peu encombrant. Jean-Thomas Nordmann, député européen et conservateur en chef du radicalisme, l'a avoué avec une pointe d'insatisfaction. *« Nous invoquons les grands principes avec d'autant plus d'aisance que nous ne sommes pas forcés de les définir »*, a-t-il regretté devant les délégués du quatre-vingt-quatorzième congrès du Parti radical, rassemblés dans la salle bondée d'un hôtel parisien.

« André », « Aymeri » et « Didier »

Fils des « hussards noirs » de la République, comme ils l'ont rappelé sous les applaudissements en bombant le torse, les députés (qui avaient voté la modification de la loi Falloux) et le ministre (du gouvernement qui l'avait décidée) se sont ainsi enivrés d'école publique et de laïcité. Ils auraient eu tort de s'en priver. Personne ne leur a tenu rigueur de leurs contradictions. Lorsque la majorité sénatoriale avait adopté définitivement la proposition de loi Bourg-Broc, il ne s'était d'ailleurs trouvé qu'un Didier Bariani, dans un éclair tardif de lucidité, pour toussoter légèrement devant cette écornure à l'histoire radicale.

Dans sa déclaration finale, le Parti radical n'a reconnu *« à personne, pas plus d'ailleurs qu'à lui-même, le droit de récupérer* [la laïcité] *à son profit »* et a assuré *« que cette vertu fondamentale de la République n'a pas été, jusqu'ici, mise en cause au plan législatif »*, même s'il doit veiller à ce qu'*« elle ne soit jamais fragilisée »*.

L'essentiel était ailleurs. Habile politique, ministre sans tache, notable régional puissant, André Rossinot pouvait-il échouer dans sa reconquête de la présidence, qu'il avait exercée de 1983 à 1988? Samedi 22 janvier, après le bilan moral dressé par le président sortant, Yves Galland, qui profitait de l'occasion pour appeler de ses vœux la constitution d'une liste unique de la majorité aux élections européennes, le ministre de la fonction publique s'était mesuré à ses deux rivaux, Aymeri de Montesquiou, député du Gers, secrétaire général sortant, et Didier Bariani, député de Paris, maire du vingtième arrondissement.

« André » avait discouru avec force, puis il y avait eu « Aymeri », et « Didier » avait conclu avec flamme. Mis à part l'appel tout balladurien du ministre à *« l'union, qu'aucune division ne doit mettre en cause »* et son soutien aux *« primaires à la française »*, les délégués avaient cependant entendu trois fois le même discours : la dénonciation du « coucou » Tapie, voleur de radicalisme; l'urgence de la fusion avec le Parti social-démocrate, qui permettrait de dépasser, à l'Assemblée, la barre symbolique de vingt députés; et la nécessité de l'indépendance au sein de l'UDF. A l'issue du premier tour de scrutin, dimanche matin, les trois candidats devaient rester dans le même ordre. Avec 369 suffrages, M. Rossinot arrivait loin devant M. de Montesquiou, qui engrangeait tout de même 269 voix, et M. Bariani, choisi par 202 délégués, qui s'était pourtant engagé à n'exercer qu'un seul mandat de deux ans.

Elu par ovations au second tour, après les retraits fort civils des deux malchanceux, M. Rossinot a illustré aussitôt l'esprit de synthèse radical en chargeant M. Galland de la poursuite des négociations avec les socio-démocrates et en offrant à M. Bariani le poste de porte-parole, pour lequel il est prédisposé. Etienne Dailly a été fait, par ovations, président d'honneur. Seul M. de Montesquiou ne s'est rien vu proposer. M. Rossinot a assuré, pour conclure, que *« le Parti radical est debout »*. On attend maintenant avec impatience qu'il se mette en marche.

GILLES PARIS

[Né le 29 mai 1939 à Briey (Meurthe-et-Moselle), docteur en médecine, André Rossinot a été conseiller municipal, puis deuxième adjoint au maire de Nancy, avant d'être élu maire en 1983, puis réélu en 1989. Député (UDF-rad.) de Meurthe-et-Moselle en 1978, réélu en 1981 et en 1986, avant d'être nommé ministre chargé des relations avec le Parlement de 1986 à 1988, il a été président du Parti radical de 1983 à 1989. Réélu député en 1988 et 1993, il est ministre de la fonction publique.]

des élections européennes

L'abbé Pierre exclut de conduire la liste des Verts

Contrairement aux affirmations de l'un des porte-parole des Verts, tenues, samedi 22 janvier, devant le conseil national du mouvement écologiste, l'abbé Pierre a refusé, dès le début du mois de janvier, de conduire la liste des Verts aux prochaines élections européennes. Son entourage a précisé, lundi 24 janvier, à notre correspondant à Rouen, Etienne Banzet, que le défenseur des sans-abri ne souhaite pas s'engager dans un combat partisan. La tête de liste des Verts sera donc Marie-Anne Isler-Béguin, vice-présidente du Parlement européen.

Un court instant, samedi, en fin d'après-midi, les quelque deux cents délégués des Verts ont retrouvé le chemin de l'espérance. L'un de leurs porte-parole, Yves Cochet, venait de leur faire ce rapport : le 2 janvier, en compagnie de Nicole Combredet, candidate des Verts à la prochaine élection législative partielle du Loir-et-Cher, il avait rencontré l'abbé Pierre. Non seulement ce dernier avait accepté de figurer sur la liste des Verts comme personnalité d' « ouverture », mais, selon le témoignage de M. Cochet, il avait accepté le principe de conduire la liste, sous réserve de quelques conditions.

On ignorait, alors, que la réalité était quelque peu différente. Les membres du conseil national des Verts, élargi, pour l'occasion, aux candidats à la candidature élus dans les régions, étaient naturellement séduits par l'éventualité d'une candidature de l'abbé Pierre. Pour nombre d'entre eux, seule la présence d'une telle « locomotive » serait de nature à permettre à la liste des Verts de franchir le seuil de 5 % des suffrages exprimés, en deçà duquel les écologistes n'auraient plus d'élu au Parlement de Strasbourg.

Cependant, après cet épisode plein de promesses, il a bien fallu en venir à la constitution de la future liste (1), pour laquelle, le jeu des rivalités internes a prévalu. Incapables de s'entendre entre elles, les différentes composantes de la nouvelle majorité issue de Lille ont présenté quatre candidats dès le premier tour de scrutin : Didier Anger, déjà tête de liste des Verts aux élections européennes de 1984, Andrée Buchmann et Yves Cochet, tous deux porte-parole, et Marie-Anne Isler-Béguin, vice-présidente du Parlement européen. La minorité waechtérienne, qui avait retiré *in extremis* ses propres candidats, a pu ainsi arbitrer tout à loisir. Elle l'a fait, dans un premier temps, au détriment du principal artisan d'une participation des Verts aux Assises de la transformation sociale, M. Cochet, et au profit de la plus environnementaliste des quatre postulants, Mme Isler-Béguin. Puis, après avoir été exclus des cinq premières places, les amis de M. Waechter n'ont plus présenté de candidat, comme pour mieux se désolidariser par avance de la future liste. *« Moi-même, je vais encourager cette liste*, a affirmé l'ancien chef de file des Verts, *mais je relève que des gens ont pris l'énorme responsabilité de faire en sorte que la moitié des Verts ne se sentent pas concernés par la prochaine campagne européenne »*. Après *« l'élection par défaut »* de la tête de liste, plusieurs responsables des Verts ont estimé que le choix de Mme Isler-Béguin ouvre *« un boulevard à Brice Lalonde et à Michel Rocard »*. Partisane résolue d'une triple ouverture en direction des milieux associatifs, de la gauche alternative et d'intellectuels de renom, Dominique Voynet a elle-même confié qu'elle n'est plus très sûre, dans ces conditions, d'obtenir l'acceptation définitive de certaines personnalités pour figurer sur la liste.

Le lendemain, dimanche, les amis de Mme Voynet, au premier rang desquels M. Cochet, ont tenté de recoller les morceaux, en assurant que Mme Isler-Béguin sera *« la candidate de tous les Verts »*. Cependant, à l'heure de la photo de famille qui devait réunir, à la tribune, les « heureux élus » et les quatre porte-parole des Verts, M. Waechter, inflexible, est resté obstinément à son banc.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Voici les quinze premiers de la liste des Verts, étant entendu que les places nos 3, 6, 9, 12, 15, 18 et 21 sont réservées à des candidats d' « ouverture » : Marie-Anne Isler-Béguin (Lorraine), Yves Cochet (Bretagne), Didier Anger (Basse-Normandie), Marie-Christine Aulas (Ile-de-France), Marie-Margueritte Dinguirard (Rhône-Alpes), Yves Manguy (Poitou-Charentes), Alain Lipietz (Ile-de-France), Nicole Combredet (Centre), Hélène Flautre (Nord-Pas-de-Calais), Bruno Boissière (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Gérard Onesta (Midi-Pyrénées), Janick Moriceau (Bretagne), Jocelyne Stephen (La Réunion), Jean Lissar (Aquitaine), Pierre Vexliard (Rhône-Alpes).

Conciliant avec le gouvernement

Le Conseil constitutionnel a validé les lois sur l'audiovisuel, la perpétuité « réelle » et l'urbanisme

Le Conseil constitutionnel, dans ses séances des 20 et 21 janvier, dont les décisions n'ont été rendues publiques que samedi 22 janvier dans l'après-midi, a jugé conformes à la Constitution la loi sur l'audiovisuel, celle sur le code pénal – créant une peine de perpétuité « réelle » – et l'essentiel de la loi allégeant les contraintes du code de l'urbanisme. Il a tenu à préciser de quelle manière doivent être appliquées plusieurs dispositions de ces lois, mais il est resté, cette fois, fort prudent dans la contestation des options de la majorité parlementaire, avec laquelle il n'a pas voulu – après avoir censuré partiellement la loi sur le contrôle de l'immigration et celle sur la réforme de la loi Falloux – entrer de nouveau en conflit.

● *Peine incompressible : la tradition républicaine ne s'y oppose pas*

« La perpétuité réelle » n'est pas contraire à la Constitution, car la loi qui l'institue prévoit, quand même, une possibilité, selon une procédure aussi complexe que restrictive, il est vrai, de libération conditionnelle. Ainsi en a décidé le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi de la loi de Pierre Méhaignerie par les seuls sénateurs socialistes.

L'article VIII de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame que *« la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires »*, mais le Conseil constitutionnel a considéré qu'en *« l'absence de disproportion manifeste avec l'infraction commise »*, il ne lui appartenait pas de *« substituer sa propre appréciation à celle du législateur »*. Il rappelle toutefois, dans un « considérant de principe », la notion traditionnelle du rôle de la peine, comme pour signifier au législateur les limites qu'il ne peut franchir : *« L'exécution des peines privatives de liberté en matière correctionnelle et criminelle a été conçue, non seulement pour protéger la société et assurer la punition du condamné, mais aussi pour favoriser l'amendement de celui-ci et préparer son éventuelle réinsertion. »*

Le Conseil a donc simplement tenu à préciser que la possibilité donnée par la loi au juge de l'application des peines, après une période de sûreté de trente ans, d'enclencher la procédure pouvant permettre une libération conditionnelle, doit *« être entendue comme ouvrant au ministère public et au condamné le droit de saisir le juge de l'application des peines »*. Il a ajouté qu'une telle procédure *« peut être renouvelée le cas échéant »*.

● *Audiovisuel : confiance au CSA*

Le Conseil constitutionnel a aussi validé la loi sur la liberté de la communication, dont il avait été saisi par les sénateurs socialistes ainsi que par les députés socialistes et communistes. Il s'est appuyé sur la jurisprudence, bâtie à l'occasion de l'examen, en septembre 1986, de la loi de François Léotard sur le même sujet, en reprenant, même, des passages entiers, tout particulièrement celui qui rappelle que *« le pluralisme des courants d'expression socioculturels est, en lui-même, un objectif de valeur constitutionnelle »*. Pour l'essentiel, il fait confiance au Conseil supérieur de l'audiovisuel pour veiller à son respect, d'autant, a-t-il rappelé, que celui-ci agit sous le contrôle de la justice.

Le Conseil, en effet, a considéré que les modifications apportées à la législation par Alain Carignon ne mettent pas en cause les garanties qu'il avait imposées en 1986 en matière de garantie du pluralisme, de limitation des concentrations, en censurant partiellement la première loi de M. Léotard et dont celui-ci avait tenu compte dans une *deuxième version de son texte*. C'est ainsi à ce titre qu'il a accepté les « décrochages » locaux organisés par les chaînes de télévision nationale et la possibilité pour le CSA d'autoriser, sans appel à candidature, des créations de radios et de télévisions pour six mois, à condition, précise le Conseil, que cette autorisation ne puisse être renouvelée immédiatement.

La possibilité pour le CSA de reconduire, sans appel à candidatures, les autorisations d'émettre (dix ans pour les télévisions et cinq ans pour les radios), pour deux fois cinq ans, a aussi été validée par le Conseil constitutionnel. Il constate, en effet, que cette nouvelle disposition ne remet pas en cause l'article 1 de la loi de 1986, qui impose au CSA de *« veiller à assurer l'égalité de traitement, à favoriser la libre concurrence et à assurer la qualité et la diversité des programmes »*. Il en déduit donc que le CSA, avant de reconduire une autorisation, *« doit s'assurer par tous les moyens d'information et de contrôle dont il dispose qu'est respecté le pluralisme sur le plan national ou sur le plan régional et local »*. Il observe, aussi, que le CSA peut, avant de prolonger une autorisation, modifier la convention qui le lie à la société qui en dispose et qu'il devra tenir compte *« du comportement passé du titulaire de l'autorisation initiale »*.

Enfin le Conseil constitutionnel rappelle que le CSA est *« une autorité indépendante garante de l'exercice de la liberté de communication »*, mais que ses décisions sont soumises *« à un contrôle de légalité qui pourra être mis en œuvre tant par le gouvernement que par toute personne qui y aurait intérêt »* et qu'alors, la juridiction administrative devra *« veiller tout particulièrement au respect de l'objectif de pluralisme »*. De même, si le Conseil constitutionnel a accepté la possibilité pour une personne, physique ou morale, de détenir 49 % – au lieu de 25 % dans la précédente loi – du capital d'une société de télévision, c'est parce que cela ne remet pas en cause les dispositifs actuels anticoncentration. Il prend même la précaution de les rappeler en détail, comme de souligner que le CSA a le pouvoir de saisir *« les autorités administratives et judiciaires compétentes en vue de contrecarrer les pratiques restrictives de la concurrence et les concentrations économiques »*.

● *Urbanisme : des actes illégaux peuvent être validés*

Le Conseil constitutionnel a, enfin, validé l'essentiel de la loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction que lui avaient soumise les députés socialistes et communistes. Il n'a donc rien trouvé à redire à toutes les dispositions allégeant le droit de l'urbanisme voulues par la droite, officiellement pour relancer la construction, même lorsqu'elles ont pour objet de rendre sans effets des décisions de justice prises à la demande de défenseurs de l'environnement. Il a simplement rappelé que la validation d'actes illégaux, au regard de la législation *antérieure, ne peut concerner* ceux dont l'annulation par la justice a *« force de chose jugée »*, c'est-à-dire dont le jugement, après appel et, éventuellement, cassation, est devenu définitif.

Le Conseil constitutionnel a simplement annulé deux amendements, dont il a estimé qu'ils étaient sans lien avec l'objet du texte déposé par le gouvernement. Le premier modifiait les règles de désignation des délégués des communes dans les conseils des agglomérations nouvelles. Le second réduisait le délai accordé à une personne s'estimant lésée pour se pourvoir directement, devant les tribunaux, contre un acte d'une collectivité locale.

THIERRY BRÉHIER

Sept cantonales partielles

ALLIER : canton de Cusset-Nord (2e tour).

I., 9 719; V., 5 004; A., 48,51 %; E., 4 726.

René Bardet, PC, 2 410 (50,99 %) ... ELU

Joseph Blethon, div. d., 2 316 (49 %).

[Ce scrutin, organisé à la suite de l'invalidation de Joseph Blethon, élu en mars 1992, permet à René Bardet de retrouver son siège de conseiller général, comme cela avait été le cas déjà en 1979 et en 1985. Distancé de 8 voix au premier tour, René Bardet l'emporte avec 94 suffrages d'avance en bénéficiant d'un bon report des électeurs socialistes du premier tour. Ce résultat semble de bon augure pour la municipalité d'union de la gauche de Cusset, dirigée par le socialiste Jacques Millet, qui se serait vue directement menacée par l'élection de Joseph Blethon, soutenu par le président du conseil général Gérard Dériot (div. d.).

16 janvier 1994 : I., 9 179; V., 4 162; A., 57,17 %; E., 3 949; Joseph Blethon, 1 608 (40,71 %); René Bardet, 1 600 (40,51 %); Pierre Meslier, PS, 431 (10,91 %); Gérard Gosp, FN, 310 (7,85 %).

29 mars 1992 : I., 9 682; V., 6 144; A., 36,54 %; E., 5 656; Joseph Blethon, 2 853 (50,44 %); René Bardet, 2 803 (49,55 %).]

LOIRET : canton de Jargeau (1er tour).

I., 10 619; V., 4 742; A., 78,03 %; E., 4 564.

François Landré, UDF-CDS, m. de Jargeau, 1 625 (35,60 %); Jacky Lecomte, UPF-RPR, adj. m. de Jargeau, 1 513 (33,15 %); Jean-Marc Gibey, PS, 455 (9,96 %); André Plaçais, FN, 336 (7,36 %); Paul Multon, PC, 335 (7,34 %); Bernard Martin, div. d, m. de Férolles, 300 (6,57 %) ... BALLOTTAGE

[François Landré arrive en tête de ce scrutin provoqué par l'invalidation du RPR, Ivan Sorguiard, réélu en 1992 dès le premier tour, mais qui n'avait pas remis à temps ses comptes de campagne. M. Landré n'avait pas reçu l'investiture du CDS, ce dernier comme les autres composantes de l'UPF lui ayant préféré son premier adjoint RPR, Jacky Lecomte.

22 mars 1992 : I., 10 269; V., 7 446; A., 27,49 %; E., 6 979; Ivan Sorguiard, RPR, c. s., 4 052 (58,05 %); Xavier Humbert, div., 1 414 (20,26 %); Philippe Lecoq, FN, 894 (13,58 %); Paul Multon, PC, 619 (8,86 %).]

LOIRET : canton de Sully-sur-Loire (1er tour).

I., 7 588; V., 4 048; A., 46,65 %; E., 3 906.

Jean-Noël Cardoux, UDF-PR, m. de Sully-sur-Loire, 2 226 (56,98 %) ... ÉLU

Jacques Cherreau, PS, 807 (20,66 %); Alain Huet, FN, 428 (10,95 %); Jérôme Berland, div. d., 256 (6,55 %); Robert Verbrugghe, PC, 189 (4,83 %).

[Il s'agissait de remplacer Jacques Ferling, UDF-PR, réélu au premier tour de 1992, et invalidé pour avoir présenté en retard ses comptes de campagne. Le maire du chef-lieu l'emporte dès le premier tour avec une majorité toutefois moins nette que son prédécesseur.

22 mars 1992 : I., 7 420; V., 5 605; A., 24,46 %; E., 5 277; Jacques Ferling, UDF-PR, c. s., 3 213 (60,88 %); Jacques Cherreau, PS, 1 013 (19,19 %); Claude Deneuve, FN, 767 (14,53 %); Claude Soret, PC, 284 (5,38 %).]

YVELINES : canton de Maisons-Laffitte (1er tour).

I., 19 487; V., 5 761; A., 70,43 %; E., 5 616.

Angèle Duponchel, UDF-PR, c. m. de Maisons-Laffitte, 1 292 (23 %); Joël Desjardins, UDF-CDS diss., adj. m. de Maisons-Laffitte, 1 261 (22,45 %); Denis Ferri, RPR, adj. m. de Maisons-Laffitte, 1 162 (20,69 %); Bruno Athias, PS, c. m. de Maisons-Laffitte, 710 (12,64 %); Antoinette Martinet, FN, 569 (10,13 %); Roger Panaget, Verts-GE, 415 (7,38 %); Claude Thierce, PC, 207 (3,68 %) ... BALLOTTAGE

[Ce scrutin est organisé pour pourvoir, pendant quelques semaines – le canton est renouvelable en mars – le siège laissé vacant par Jacques Myard, RPR, député et maire de Maisons-Laffitte, touché par la loi sur le cumul des mandats. Angèle Duponchel (UDF-PR), conseiller municipal opposante au maire, recueille les fruits d'une campagne locale très active. Elle sera opposée au second tour à Joël Desjardins, premier adjoint, qui avait les faveurs du maire en dépit de son appartenance à l'UDF, dont il vient d'être exclu au niveau départemental en raison de sa candidature contre Mme Duponchel.

25 septembre 1988 : I., 19 048; V., 8 257; A., 56,65 %, E., 8 157; Jacques Myard, RPR, 2 942 (36,06 %); Pierre Duprès, UDF, c. s., m. de Maisons-Laffitte, 2 619 (32,10 %); Jean-Claude Mizermont, PS, 1 659 (20,33 %); Louis Martinet, FN, 610 (7,47 %); Josette Thierce, PC, 275 (3,37 %); Bernard Drouin, POE, 52 (0,63 %).]

LA RÉUNION : canton de Saint-Benoit-2 (1er tour).

I., 6 823; V., 3 352; A., 50,87 %; E., 3 103.

Younouss Issa, PS, adj. m. de Saint-Benoit, 1 835 (59,13 %). ÉLU

Côme Elioce, sout. RPR-UDF, 491 (15,82 %); Gilbert Ramin, PCR, 426 (13,72 %); Gilbert Constant, PS-diss., adj. m. de Saint-Benoit, 319 (10,28 %); Gérard Philippe, div., 32 (1,03 %).

[Younouss Issa, premier adjoint au maire socialiste de Saint-Benoit remporte, avec une confortable avance, ce scrutin destiné à remplacer le socialiste Philippe Leconstant, déclaré inéligible pour un an après l'annulation de son élection, au premier tour de 1992, pour dépassement de ses comptes de campagne.

22 mars 1992 : I., 6 702; V., 4 486; A., 33,06 %; E., 4 210; Philippe Leconstant, PS, 2 143 (50,90 %); Daniel Moreau, RPR, 926 (21,99 %); Dominique Atchicanon, PCR, 449 (10,66 %); Jean-Paul Hoarau, rég., 293 (6,95 %); Côme Elioce, div. d., 212 (5,03 %); Dano Boyer, div. d., 187 (4,44 %).]

LA RÉUNION : canton de Saint-Leu-1 (1er tour).

I., 6133; V., 3109; A., 49,30 %; E., 2955.

Jean-Max Hoarau, PCR, c. r., 1299 (43,96 %); Jean-René Payet, div. d., 880 (29,78 %); Patrick Lauret, div. g., 309 (10,46 %); Michel Papy, PS, 255 (8,63 %); Pierre Rovithis, div. d., 212 (7,17 %) ... BALLOTTAGE

[Cette élection est due au décès du conseiller général, Mario Hoarau, ancien président du conseil régional et ancien maire de Saint-Leu. Alors qu'en 1988 le PCR avait remporté la victoire dès le premier tour, son candidat, en position de ballottage favorable, devra cette fois-ci subir l'épreuve du second tour face à un candidat de droite soutenu par la mairie. Toutefois, la droite locale maintient tout juste ses positions, ce qui confirme la fragilité de l'électorat du maire de Saint-Leu, Jean-Luc Poudroux (div. d.) qui avait arraché, en 1989, cette municipalité au PCR.

25 septembre 1988 : I., 5 917; V., 3 977; A., 32,78 %; E., 3 836; Mario Hoarau, PCR, c. s., 2 553 (66,55 %); Jacky Fort, div. d., 818 (21,32 %); Jean-Marc Lucas, div. d., 255 (6,64 %); Julien Araye, PS, 119 (3,10 %); Aristide Apaya, div. d., 91 (2,37 %).]

LA RÉUNION : canton de Saint-Philippe (1er tour).

I., 2981; V., 1836; A., 38,40 %; E., 1686.

Hugues Salvan, UDF, m. de Saint-Philippe, 1191 (70,64 %) ... ÉLU

Jean-Max Métro, PS, 210 (12,45 %); Louis Leichnig, PCR, adj. m. de Saint-Philippe, 151 (8,96 %); Max-Alain Ropaul (div. d) 134 (7,95 %).

[Ce scrutin fait suite à l'annulation – pour cause de loteries organisées pendant la campagne – de l'élection de 1992, qui avait vu, dès le premier tour, la victoire d'Hugues Salvan. Ce dernier l'emporte une nouvelle fois très facilement, confirmant ainsi son implantation personnelle dans ce canton perdu par les socialistes en 1989.

22 mars 1992 : I., 2 954; V., 2 345; A., 20,61 %; E., 2 298; Hugues Salvan, 1 232 (53,61 %); Wilfrid Bertile, PS, c. s., a. d., 805 (35,03 %); Serge Besson, MRG, 183 (7,96 %); Louis Leichnig, PCR, 66 (2,87 %); Max-Alain Ropaul, div. d., 12 (0,52 %).]

De lourds dégâts et une économie frappée de plein fouet

Le sursaut des Californiens, une semaine après le séisme

■ BILAN. Une semaine après le séisme qui a frappé la région de Los Angeles, lundi 17 janvier, les dégâts totaux sont estimés entre 15 et 30 milliards de dollars. Ce tremblement de terre est l'une des catastrophes les plus coûteuses de l'histoire du pays. 51 personnes ont été tuées, 2 300 résidents ont été blessés. Plus de 3 000 bâtiments ont été détruits ou évacués.

■ REPRISE. La vie reprend dans l'agglomération, mais l'activité économique est handicapée par la fermeture des axes routiers stratégiques. Les observateurs ne croient pas que le séisme aura un effet sur la reprise : hormis les travaux publics d'urgence, la reconstruction ne commencera que dans six mois, après les expertises. Les autorités redoutent des effets négatifs sur le tourisme.

LOS ANGELES

correspondance

Lundi 24 janvier, les Angelenos reprennent le chemin du travail, testant pour la première fois l'état d'une ville partiellement endommagée par la secousse de Northridge, une semaine auparavant. Tandis que la survie s'organise dans les quartiers les plus touchés de la vallée de San Fernando– neuf mille personnes sont toujours sans abri, d'autres déménagent à la hâte –, c'est l'heure du bilan en Californie.

Plus de trois mille bâtiments ont été détruits ou évacués (dont 64 % d'appartements, 18 % de maisons individuelles, 18 % de locaux commerciaux et parkings), l'infrastructure routière a subi 60 millions de dollars de dégâts, cent cinquante écoles du district de Los Angeles restent fermées (avec des dommages estimés à plusieurs centaines de millions de dollars). Pour les commerces de détail et les petites entreprises de moins de dix salariés (qui constituent 75 % des affaires de la vallée), souvent mal assurés, l'avenir s'annonce difficile.

Pourtant, même dans un rayon proche de l'épicentre, les épiceries et restaurants qui le peuvent ont déjà rouvert. Northridge Flowers, à l'angle de Balboa et de Reseda, au cœur de la zone sinistrée, offre même son bouquet de printemps pour cinq dollars.

Alors que les signes de la reprise économique, qu'on observe ailleurs aux Etats-Unis, se faisaient attendre en Californie, les experts se demandent si, à long terme, le tremblement de terre risque d'aggraver davantage la situation économique ou, au contraire, de favoriser une relance. L'estimation des dégâts oscille aujourd'hui entre 15 et 30 milliards de dollars, qui seront épongés par l'aide fédérale, les assurances, les capitaux privés des non assurés et éventuellement une imposition supplémentaire.

« Cette secousse ne va pas nous sortir de la récession mais ne nous plongera pas dans une dépression économique, affirme Nancy Bolton, analyste au *UCLA Business Forecast*, qui ne pronostique pas d'augmentation sensible du chômage en Californie du sud. *Tout au plus la reprise va être légèrement retardée. Mais l'impact global ne se reflètera pas vraiment dans les statistiques. Ce que confirme l'analyse du tremblement de terre d'octobre 1989 et ses effets sur la région de San Francisco. Pas d'exode de la population, une augmentation du taux de chômage nettement inférieure à 1 % et pour un économiste de la* Bank of America, *pas d'effets à long terme. »*

Mais la peur devient un facteur avec lequel l'économie doit compter, après une secousse tellurique les gens évitent les centres commerciaux, les gratte-ciel, les parkings... On s'attend à un déclin du tourisme, qui avait déjà subi le contrecoup des émeutes de 1992, bien que l'office du tourisme de la ville de Los Angeles affirme que tout sera de retour à la normale pour la Coupe du monde de football en juin.

Ralentissement de la productivité

Contrairement à une idée reçue, Ben Bartoletto, du Construction Industry Research Board, l'association des entrepreneurs du bâtiment, ne prévoit pas de boom dans la construction (sauf pour les entreprises de démolition). En raison de la récession, en effet, le marché immobilier offre beaucoup de locations disponibles (le taux d'occupation des logements est d'à peine 90 %, celui des locaux commerciaux de 80 %). Avec les délais de remboursement des assurances et d'obtention des permis de construire, la reconstruction ne débutera vraiment que dans six mois, sauf pour les travaux publics urgents.

Le ralentissement le plus sensible de la productivité proviendra de la fermeture des axes routiers stratégiques. Si deux voies provisoires du Golden State Freeway doivent être rouvertes dans la semaine, la fermeture du Santa Monica Freeway, qui dessert le quartier d'affaires de Downtown, est un cauchemar pour les autorités locales (aucune réouverture n'est prévue avant un an). Les itinéraires de dégagement de cette autoroute qu'empruntaient quotidiennement trois cent quarante mille automobilistes ne pourront absorber que 50 % du trafic.

Le plan d'urgence de Richard Riordan, le maire de Los Angeles, prévoit de réinstaurer les mesures qui avaient permis d'alléger le trafic pendant les Jeux olympiques de 1984 : artères à sens unique, livraisons nocturnes, incitation au *carpooling* (regroupement de passagers), étalement des horaires de travail, semaine de quatre jours. Les deux lignes du *metrolink* connaissent déjà un regain de popularité auprès des usagers.

Privé de ses *freeways*, voilà Los Angeles contrainte et forcée d'emprunter l'*information highway* (l'autoroute de l'information). Les entreprises ont déjà annoncé qu'elles feraient travailler certains de leurs employés à la maison ou dans des *telecenters* proches de leur domicile et équipés de téléphone, fax, ordinateur et modem. Faute de *commuting*, Los Angeles va opter pour le *telecommuting* (télétravail ou navette électronique).

CLAUDINE MULARD

Selon une enquête sur les comportements sexuels des Britanniques

L'adultère est peu répandu en Grande-Bretagne

Les résultats d'une vaste enquête sur le comportement sexuel des Britanniques ont été officiellement publiés le 24 janvier. Ce sondage, que Margaret Thatcher avait voulu interdire, détruit bien des mythes, notamment sur l'infidélité conjugale, et apporte d'utiles enseignements en matière d'éducation sexuelle.

LONDRES

de notre correspondant

Lorsque, le 10 septembre 1989, le premier ministre britannique opposa son veto à la plus vaste enquête jamais entreprise sur le comportement sexuel de ses concitoyens, la surprise fut de taille : ce travail avait été préparé depuis deux ans par plusieurs chercheurs, et le gouvernement avait donné un accord de principe pour financer une recherche dont le coût était évalué à 1 million de livres (1).

Il s'agissait notamment de mieux connaître les pratiques sexuelles de la population afin de lutter contre l'épidémie du sida. A l'époque, Margaret (aujourd'hui Lady) Thatcher avait estimé qu'un tel sondage serait jugé *« indiscret et inacceptable »* par les Britanniques.

Grâce à la ténacité de quatre chercheurs, qui obtinrent un financement d'une fondation privée, le Welcome Trust, l'enquête, dont *The Independent on Sunday* vient de publier de larges extraits, fut cependant menée à bien. 18 876 personnes, âgées de 16 à 59 ans ont été interrogées en 1990 et 1991. Les résultats font exploser bien des mythes, notamment sur l'infidélité. Un homme marié sur 20 et moins de une femme sur 50 admettent avoir trompé leur conjoint, ces chiffres passant respectivement à un homme sur 100 et une femme sur 500, dans le cas de plus de deux partenaires.

Education trop tardive

Une personne seulement sur 50 estime qu'une aventure extra-maritale n'est pas grave du tout, alors que 79 % des hommes et 84 % des femmes pensent que c'est toujours, ou la plupart du temps, grave.

La monogamie reste à la fois la norme et l'idéal des couples, mariés ou non, et cette attitude est autant répandue parmi les jeunes que parmi leurs aînés. L'enquête ne permet pas, d'autre part, de soutenir l'affirmation selon laquelle l'institution du mariage serait sur le déclin en Grande-Bretagne, même s'il est clair que le mariage ne correspond plus à l'âge de la première relation sexuelle.

Alors que l'âge moyen du premier rapport sexuel était de 21 ans pour les femmes nées entre 1931 et 1935, il est tombé à 17 ans pour celles qui sont nées entre 1966 et 1975. Moins de 1 % des femmes de la première catégorie avait perdu leur virginité avant 16 ans (âge du consentement sexuel), alors que ce pourcentage est de 19 % pour celles qui sont nées au début des années 70.

Ces résultats tendent à montrer que l'éducation sexuelle des adolescents (à 14 ou 15 ans) commence souvent trop tard. Plus de la moitié des jeunes filles ayant eu une expérience sexuelle avant 16 ans estiment que celle-ci est intervenue trop tôt. Sur ce point, les enseignements de cette enquête ne sont pas surprenants : alors que 38 % des femmes nées au début des années 40 ont eu leur premier rapport sexuel après avoir été mariées, moins de 1 % de celles qui sont nées dans les années 60 et 70 ont attendu de l'être pour avoir un premier rapport sexuel.

Des conduites de célibataires

Très peu de gens considèrent encore qu'il est mal d'avoir une expérience sexuelle avant le mariage : seuls 8,2 % des hommes et 10,8 % des femmes sont de cet avis, ce qui montre que la société britannique est nettement plus permissive que la société américaine : aux Etats-Unis, 36 % de l'opinion portent un jugement négatif sur les rapports sexuels avant le mariage.

Sur la question du nombre de partenaires, les réponses montrent une évolution moins nette qu'on ne l'aurait cru : s'agissant de l'ensemble des personnes interrogées, deux tiers des hommes et trois quarts des femmes ont eu un seul partenaire sexuel au cours des cinq années précédant cette enquête, 1 % des hommes ayant eu plus de 22 partenaires et 1 % des femmes en ayant eu plus de 8. Sur toute une vie, plus de 20 % des hommes et 40 % des femmes ont eu un seul partenaire. L'enquête fournit, d'autre part, de nombreuses indications d'ordre sociologique. On s'aperçoit tout d'abord que les hommes et les femmes qui cohabitent en dehors du mariage ont tendance à se conduire comme des célibataires plutôt que comme mari et femme, s'agissant de l'infidélité.

Parmi les jeunes, ceux qui ont eu des rapports sexuels très tôt ont bien plus de chances d'avoir, plus tard, de multiples partenaires et aussi beaucoup moins de chances de... passer leurs examens. S'il n'y a pas de corrélation directe entre classe sociale et comportement sexuel, il apparaît cependant que la moitié des hommes non diplômés ont eu des rapports sexuels avant 18 ans, contre un sur cinq parmi les diplômés.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 10 francs à l'époque.

DÉFENSE

Une tenue de combat bariolée pour l'armée de terre

Venu saluer le 21e régiment d'infanterie de marine dont des détachements rentrent de Bosnie, le ministre de la défense, François Léotard, a présenté, vendredi 21 janvier, à Fréjus, la nouvelle tenue de combat bariolée (tachetée vert, marron et kaki), destinée à l'armée de terre. Ce treillis, *« proche de celui des autres pays continentaux »*, selon M. Léotard, équipera progressivement toute l'armée de terre.

« C'est une demande de longue date de l'état-major », a-t-il précisé, en dévoilant le modèle de cette nouvelle tenue de camouflage, actuellement fabriquée à quelques exemplaires. Elle est adaptée aux conditions nouvelles et *« permettra de mieux protéger nos hommes »*, a-t-il souligné. Dix mille exemplaires devraient être distribués dès cette année et 40 000 autres l'an prochain.

Ce treillis tacheté vert, marron et kaki – déjà utilisé en Afrique, mais *« qui ne présentait pas les mêmes caractéristiques générales »* – est notamment étudié pour résister aux rayons infra-rouges. Il a été mis au point par le service central d'études et de réalisation du commissariat de l'armée de terre (SCERCAT), en liaison avec la section technique de l'armée de terre et l'industrie.

EN BREF

VIOL COLLECTIF : un collégien est écroué à Luynes (Bouches-du-Rhône). – Le plus âgé de six collégiens marseillais qui ont été mis en examen pour « viol en réunion sur mineure de quinze ans, actes de barbarie et attentats à la pudeur », a été écroué à la maison d'arrêt de Luynes (Bouche-du-Rhône) et ses camarades placés sous contrôle judiciaire, vendredi 21 janvier. A son instigation, les jeunes gens, âgés de quatorze à dix-sept ans, scolarisés au collège du Vallon-des-Pins dans les quartiers nord de Marseille, auraient, comme lui, violé le 13 janvier une élève du collège âgée de douze ans ans, à l'extérieur de l'établissement, après la sortie des cours.

JUSTICE : libération puis réincarcération de deux hommes mis en cause dans un attentat commis en 1990 à Djibouti. – Les deux Djiboutiens soupçonnés d'avoir participé à l'attentat contre le Café de Paris, le 27 septembre 1990 à Djibouti, au cours duquel le jeune fils d'un militaire français avait été tué (*le Monde* du 29 septembre 1990), ont été remis en liberté samedi 22 janvier en fin de matinée, avant d'être aussitôt réincarcérés. Emprisonnés à Djibouti depuis mai 1993, ils ont bénéficié pendant quelques heures d'une ordonnance de remise en liberté provisoire signée par le juge d'instruction djiboutien chargé de l'affaire. Leur retour en prison a été consécutif à un appel interjeté en urgence par l'une des parties civiles. – (*AFP*.)

FAIT DIVERS : mort d'un adolescent à Beauvais. – Le cadavre d'un garçon de quatorze ans, élève d'une classe d'enseignement spécialisé (SES) du collège Pellerin à Beauvais (Oise) a été trouvé, samedi 22 janvier vers 9 heures, dans un square proche de son domicile, à la périphérie de la ville. Le corps ne portait pas de traces de violences. L'autopsie effectuée dimanche n'a pas permis d'établir les causes du décès. Il s'agirait d'une *« mort médicale »*. L'adolescent avait une santé fragile et il est possible qu'un choc psychologique important, provoqué par une situation particulière, soit à l'origine de sa mort. Conduits par un chien policier, les enquêteurs ont été amenés à s'intéresser à deux frères âgés de vingt et vingt-trois ans, domiciliés près de la maison de la famille de l'adolescent, chez qui la victime a pu passer une partie de la soirée de vendredi. Les deux hommes ont été placés en garde à vue et devaient être déférés, lundi 24 janvier à 15 heures, devant le parquet de Beauvais. – *(Corresp.)*

FAITS DIVERS : un jeune incarcéré à Béthune (Pas-de-Calais) pour avoir menacé un lycéen avec un pistolet. – Deux jeunes gens, âgés de dix-neuf et vingt-deux ans, qui avaient menacé avec un pistolet un élève à l'intérieur du lycée de Bruay-Labuissière (Pas-de-Calais), mercredi 19 janvier, ont fait l'objet, le même jour, d'une procédure de comparution immédiate devant le tribunal de Béthune. Celui qui avait menacé le lycéen de seize ans avec son pistolet a été incarcéré sur-le-champ, et l'autre laissé en liberté. Les deux garçons comparaîtront le 17 février devant le tribunal pour y être jugés *« pour violence avec arme »* et complicité.

FRAUDE : comdamnation du directeur d'un cours privé de Grenoble. – Michel Allard-Jacquin, directeur du cours Baronnat, l'un des principaux établissements hors contrat de Grenoble, a été condamné, le 17 janvier, par le tribunal correctionnel, à deux mois d'emprisonnement avec sursis, 10 000 francs d'amende et 43 amendes de 1 000 francs chacune pour *« complicité de fraude aux ASSEDIC »*. Chaque année, il mettait fin aux contrats à durée déterminée des enseignants de l'établissement au début des vacances d'été et en signait de nouveaux à la rentrée

JUSTICE

A la cour d'assises des Alpes-Maritimes

Lettres de sang

L'une des plus grandes énigmes criminelles de ces dernières décennies est soumise depuis lundi 24 janvier à la cour d'assises des Alpes-Maritimes. Omar Raddad, un Marocain de trente et un ans, est accusé d'avoir assassiné une femme de soixante-cinq ans, Ghislaine Marchal, dont le corps a été découvert le 23 juin 1991 enfermé dans un sous-sol de sa villa de Mougins à proximité de ce message écrit avec son propre sang : « OMAR M'A TUER ».

NICE

de notre envoyé spécial

Conan Doyle aimait offrir d'emblée au lecteur le nom d'un suspect largement compromis aux yeux du docteur Watson et que la police tracassait jusqu'à l'instant où Sherlock Holmes confondait un meurtrier au-dessus de tout soupçon. Gaston Leroux, dans *le Mystère de la chambre jaune*, confinait son intrigue dans un lieu hermétiquement clos, et chez certains auteurs anglais, le limier devait constamment lutter contre l'obstination d'un policier local ayant le fâcheux réflexe de considérer que l'assassin devait toujours être le jardinier. A bien des égards, l'assassinat de Ghislaine Marchal, veuve de l'un des fondateurs de la marque d'accessoires automobiles, ressemble à ces ouvrages construits autour d'une suite de mystères. Mais il s'agit pas là de littérature ; une femme de soixante-cinq ans est morte dans des conditions affreuses et un jeune homme qui nie farouchement est détenu depuis deux ans et six mois.

En se limitant aux constatations, dont certaines peuvent être remises en cause au cours des débats, le dossier s'ouvre à la date du 23 juin 1991 sur une série d'appels téléphoniques d'une voisine, inquiète de ne pas voir arriver Mme Marchal qu'elle vient d'inviter à déjeuner. Le lendemain, après avoir constaté l'absence prolongée de Mme Marchal, les voisins préviennent la gendarmerie, qui fouille sa maison. Dans la chambre, les militaires trouvent un sac à main, sans argent, alors que l'enquête va révéler un retrait bancaire en espèces de 5 000 francs effectué le 19 juin.

Les gendarmes se rendent ensuite à la buanderie, qui est fermée par deux tours de clé. Une fois la serrure ouverte, la porte reste bloquée de l'intérieur par un lit pliant couché sur le sol et par un tube en métal qui semble avoir été disposé sur un chevron de bois pour former une sorte de cale. La lumière est éteinte. Forçant l'ouverture, les gendarmes constatent dans le sous-sol que, sur la porte d'une cave à vin, il est écrit en capitales avec du sang *« OMAR M'A TUER »*. La faute d'orthographe n'est pas significative dans la mesure où la même erreur a été relevée dans plusieurs écrits de Mme Marchal. Face à cette porte, à 6,5 mètres, se trouve un local de chaufferie où le corps de Mme Marchal, qui porte de nombreuses blessures à l'arme blanche, est allongé. Sur la face intérieure de la porte de la chaufferie, une autre inscription sanglante a été interrompue car la mention se réduit à : *« OMAR M'A T... »*.

Lacunes de l'enquête

Les soupçons se portent donc sur Omar Raddad, alors âgé de vingt-neuf ans, marié et père de deux enfants. Jardinier de la victime et de sa voisine, il est connu pour être un homme effacé et calme. Mais il n'a pas d'alibi car l'heure du crime serait située entre 11 h 45 et 14 heures et la seule circonstance qu'Omar Raddad puisse prouver est une communication téléphonique de deux minutes qu'il a passée à 12 h 51 depuis une cabine située au Cannet. L'accusation soutient que les chronométrages n'excluent pas la réalisation du crime. Elle soutient aussi que le mobile serait constitué par un pressant besoin d'argent d'Omar Raddad, qui jouait au casino de Cannes et demandait très souvent des avances à Mme Marchal et à ses autres employeurs.

En outre, des traces de sédiments provenant de la cave ont été trouvés sur ses chaussures, mais cet élément perd de sa solidité si l'on tient compte qu'il ne serait pas anormal que le jardinier ait pénétré dans le sous-sol quelques jours plus tôt au cours de son travail. En revanche, l'enquête présente plusieurs lacunes, notamment dans les recherches des empreintes digitales, qui n'ont pas été effectuées sur plusieurs objets.

La seule véritable charge est donc constituée par les inscriptions accusant Omar Raddad, mais, pour la défense, représentée par Me Jacques Vergès, il s'agit d'une mise en scène, réalisée par un assassin pervers et destinée à faire accuser le jardinier. D'autre part, il semble bien difficile d'évaluer avec certitude le niveau de conscience d'une femme très gravement blessée qui peut avoir confondu son agresseur avec Omar. En l'absence d'autres éléments matériels, les jurés des Alpes-Maritimes seront contraints, plus que jamais, de s'abriter derrière le fragile argument de l'intime conviction.

MAURICE PEYROT

M. Fabius s'indigne des plaintes pour empoisonnement déposées contre lui et deux autres anciens ministres dans l'affaire du sang contaminé

Invité du « Grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 23 janvier, Laurent Fabius a réagi très vivement aux plaintes pour empoisonnement déposées notamment contre Georgina Dufoix, Edmond Hervé et lui-même dans l'affaire du sang contaminé par le virus du sida (*le Monde* du 22 janvier). Soulignant qu'au sens juridique l'empoisonnement implique une intention de tuer, l'ancien premier ministre a déclaré : *« C'est abominable, cela ne correspond pas du tout aux faits. »*

Confiant que cette affaire le *« hante »*, le député (PS) de Seine-Maritime a exprimé le souhait que, sur toutes les zones d'ombre qui subsistent, *« la vérité apparaisse et que justice soit faite »*. *« Personnellement, je n'ai rien à redouter de la vérité »*, a-t-il dit. Enfin, l'ancien premier ministre s'est interrogé sur le sens de la demande de grâce adressée au président de la République, par une centaine de médecins, en faveur des docteurs Garretta et Allain. *« Mon premier sentiment a été un sentiment de choc. On se dit : pourquoi si tard ? N'y a-t-il pas un esprit de corps ? Je comprends parfaitement le sentiment d'indignation qui s'est exprimé »*, a-t-il conclu.

Michèle Barzach, ancien ministre de la santé, n'a pas été moins claire lors de l'émission « 7 sur 7 », sur TF 1. Cette demande de grâce *« est, d'abord, choquante à l'égard des victimes, car il y a des enfants, des femmes et des hommes qui sont en train de mourir »*, a-t-elle dit. *« Elle est choquante parce que c'est un déni de justice, puisqu'il y a eu deux procès avec des preuves de la responsabilité*, a-t-elle expliqué. Quant à la responsabilité des hommes politiques, *« il faut savoir assumer ce qui se passe dans tout ce qui concerne sa propre tutelle »*, a affirmé Mme Barzach, ajoutant : *« C'est la noblesse du rôle de ministre, c'est la noblesse du rôle de responsable politique. »*

Dans un communiqué, publié dimanche 23 janvier, le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (SNPHAR) qualifie la demande de grâce présidentielle d'*« inopportune »*, estimant notamment qu'elle constitue *« une atteinte au respect dû aux patients contaminés »*. *« Si le pardon est envisageable, il ne peut l'être que si la faute est reconnue*, ajoute le SNPHAR. *Quand un clinicien répond d'une faute ou d'une erreur, il ne bénéficie jamais d'une démarche de caste comme celle à laquelle on assiste aujourd'hui. »* Ce syndicat rappelle enfin *« son attachement à l'éthique de la pratique et de la recherche scientifique, ainsi qu'à la mise en place d'un système de reconnaisance des risques et aléas thérapeutiques comme à leur juste réparation. »*

Ange Patassé remboursera le Crédit mutuel du Sud-Ouest

ANGOULÊME

de notre correspondant

Ange Patassé, président de la République centrafricaine, mis en cause dans l'affaire de détournement de fonds au Crédit mutuel du Sud-Ouest (*le Monde* du 28 décembre 1993), vient de s'engager à rembourser les sommes versées par Noël Dogliani, un des complices de Didier Seguin, l'employé indélicat du Crédit mutuel.

Noël Dogliani a été arrêté il y a quelques jours par le SRPJ de Dijon. Officiellement négociant en bestiaux en Saône-et-Loire, il a été vice-président du comité de soutien à la candidature d'Ange Patassé. Arguant du fait qu'il ignorait la provenance frauduleuse des largesses de Dogliani, le nouveau président de la République centrafricaine a passé un protocole d'accord avec le Crédit mutuel du Sud-Ouest dans lequel il s'engage à rembourser l'intégralité des 1 170 000 francs perçus. Il a, en effet, été démontré que M. Patassé a reçu 470 000 francs de chèques volés et 700 000 francs provenant de détournements. Ces sommes sont loin de combler le trou de 75 millions de francs laissé par Didier Seguin.

La banque n'a porté nominativement plainte que contre Didier Seguin, son ancien employé aujourd'hui en fuite, ce qui laisse la porte ouverte à d'autres récupérations négociées avec diverses personnes physiques ou morales (notamment des banques italiennes).

JEAN-PIERRE DUFRENNE

ÉDUCATION

Après la promulgation de la loi Bourg-Broc

L'enseignement privé devra se soumettre à de nouvelles obligations

Comme un oiseau sans ailes, la loi Bourg-Broc, relative aux conditions d'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités territoriales, qui devait réviser la loi Falloux, a été promulguée, vendredi 21 janvier, par le président de la République (*le Monde* daté 23-24 janvier).

Adoptée fin juin par l'Assemblée nationale, malgré une forte obstruction socialiste, puis, « à la hussarde », le 15 décembre par le Sénat, cette loi aurait dû permettre aux collectivités locales de financer librement et sans limitation les investissements du privé, si le Conseil constitutionnel n'avait estimé, le 13 janvier, que son principal article allait à l'encontre du principe constitutionnel d'égalité (entre établissements privés d'une part et entre établissements privés et publics d'autre part).

Vidée de son sens, la loi n'en a pas moins été promulguée. Les cinq articles subsistant soumettent donc paradoxalement les établissements privés sous contrat aux contraintes initialement prévues en contrepartie des aides qu'ils auraient pu obtenir mais... qu'ils n'ont pas obtenues (1).

Cependant, la nouvelle loi ne fait qu'entériner des pratiques déjà courantes, voire ce que la loi prévoyait déjà ! Ainsi, elle dispose que *« les collectivités territoriales de la République concourent à la liberté de l'enseignement, dont l'exercice est garanti par l'État »*. De fait, les collectivités financent, depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation, le fonctionnement des établissements privés sous contrat.

La nouvelle loi précise désormais que *« les formations offertes par les établissements d'enseignement secondaire sous contrat qui bénéficient d'une aide aux investissements doivent être compatibles avec les orientations définies par le schéma prévisionnel des formations* [prévu par les lois de décentralisation] ». Pour ce faire, *« les conseils régionaux associent les représentants désignés par les établissements d'enseignement privés sous contrat à l'élaboration des schémas prévisionnels de formation »*.

Dans la pratique, certaines régions avaient déjà procédé de la sorte. Par ailleurs, l'enseignement agricole privé pouvait déjà obtenir des financements, depuis la loi Rocard de 1984, sous réserve de s'intégrer dans un « schéma prévisionnel national des formations ». Dans le même esprit, la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, promulguée en décembre (loi Giraud), a instauré des « plans régionaux de développement des formations professionnelles », qui couvrent, notamment, *« la formation initiale préparant à un diplôme de formation professionnelle délivré par l'État »*, donc les formations techniques du privé sous contrat.

Enfin, la nouvelle loi subordonne toute aide publique *« à la conclusion, entre la collectivité territoriale qui l'attribue et l'organisme bénéficiaire, d'une convention précisant l'affectation de l'aide, les durées d'amortissement des investissements financés et, en cas de cessation de l'activité d'éducation ou de résiliation du contrat, les conditions de remboursement des sommes non amorties ainsi que les garanties correspondantes. »* De telles précautions étaient déjà prises par nombre de collectivités locales.

Cependant, le maintien en l'État du texte de loi avait suscité de multiples interrogations. Au conseil des ministres du 18 janvier, François Mitterrand, tout en rejetant l'idée d'une seconde lecture du texte, avait observé que la loi ainsi censurée était, à ses yeux, illogique. De son côté, Julien Dray, député PS de l'Essonne, avait estimé que son maintien risquait *« de créer un surprenant imbroglio juridique »*.

Pour faire preuve de leur qualité de *« partenaires associés au service public »*, et pour qu'il n'y ait pas *« méprise »*, les chefs d'établissement du privé avaient, quant à eux, estimé, vendredi 21 janvier, lors de leur congrès annuel (*le Monde* daté 23-24 janvier), qu'il fallait se soumettre aux contraintes de la nouvelle loi.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Les aides publiques demeurent soumises aux règles législatives antérieures. Ainsi, les collectivités territoriales ne peuvent-elles pas financer les investissements des écoles primaires privées, mais peuvent en revanche financer librement les lycées agricoles privés (*« à l'exception des dépenses de première construction »*) et les établissements techniques privés (pour tout type de dépenses). Elles doivent enfin limiter à 10 % du montant total des investissements des établissements les aides accordées aux collèges et aux lycées d'enseignement général.

Un appel pour la défense de l'école publique

La FEN rompt l'unité retrouvée

Une semaine après la manifestation pour la défense de l'école publique et de la laïcité, et alors que s'achève la première phase de négociations entre les syndicats d'enseignants et le ministre de l'éducation nationale, l'unité syndicale retrouvée se lézarde. A l'appel de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), les 112 organisations de gauche, partis, syndicats et associations, qui avaient appelé à la manifestation du 16 janvier se sont réunies, mercredi 19 janvier, pour en tirer le bilan. Elles devaient rendre public lundi 24 janvier un communiqué commun dans lequel elles appellent *« à la mobilisation et à la vigilance »* et s'engagent à prendre, *« dans les localités, les départements et les régions, des initiatives unitaires pour défendre l'enseignement public et obtenir les moyens de son développement »*.

Cependant, deux organisations, et non des moindres, la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et son principal syndicat, le Syndicat des enseignants (SE), absentes de la réunion du 19 janvier, s'apprêtent à faire cavalier seul en ne signant pas cet appel. Une attitude de nature à mettre un coup d'arrêt brutal à une unité retrouvée, sans enthousiasme excessif, le temps d'une manifestation, par les deux fédérations enseignantes désormais concurentes, la FEN et la Fédération syndicale unitaire (FSU).

Au s in de la FEN, notamment au SE, on justifie cette position par une divergence sur le fond des revendications mises en avant dans les négociations avec François Bayrou. *« La surenchère corporative est très forte et l'on ne parle pratiquement plus des rapports public-privé »*, suggère un membre du bureau national du SE. Une partie du syndicat, qui fait corps avec la direction de la FEN, voudrait visiblement reprendre l'initiative sur le terrain de la laïcité et réhabiliter le rôle du Comité national d'action laique (CNAL) dans un mouvement où ce sont les parents d'élèves de la FCPE – et non plus le CNAL – qui jouent les petits télégraphistes entre les organisations.

Mais, une fraction du SE commence visiblement à trouver pesante la main mise de la FEN sur les affaires du SE et critique une démarche qui ne peut que renforcer l'isolement du syndicat. A la FEN, on explique qu'il n'est guère possible de se rapprocher trop ostensiblement de la FSU, dix-huit mois après la scission et à quinze jours du congrès national qui doit se tenir à Tours du 7 au 11 février. Le fait que la CFDT, avec laquelle la FEN a toujours le projet de constituer un grand pôle syndical réformiste, ne signe pas non plus le communiqué unitaire lancé par la FCPE pèse sans doute aussi dans la décision de la FEN.

CHRISTINE GARIN

EN BREF

suivante, les professeurs étant rémunérés par les ASSEDIC dans l'intervalle. – *(Corresp.)*

COMPLÉMENT D'INFORMATION : report du procès sur la disparition de Charles-Edouard Turquin. – La date du procès de Jean-Louis Turquin, le père du petit Charles-Edouard, cet enfant présumé mort depuis sa disparition en mars 1991, a été reportée après l'apparition de témoins affirmant avoir vu le petit garçon l'été dernier en Israël. Le président de la cour d'assises des Alpes-Maritimes, devant laquelle le procès devait se tenir en mars, a ordonné un complément d'information, et une commission rogatoire internationale a été délivrée à la justice israélienne aux fins d'interroger sur procès-verbal ces trois nouveaux témoins. L'existence de ceux-ci a été découverte par un détective privé qui avait été engagé par Jean-Louis Turquin pour enquêter sur la disparition de son enfant.

MESURE D'EXPULSION : un responsable du Comité du Kurdistan assigné à résidence dans le Tarn. – Azad Dere, l'un des responsables du Comité du Kurdistan, association dissoute par un décret du ministère de l'intérieur daté du 2 décembre 1993, a été interpellé jeudi 20 janvier par la police à Paris. Faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion signé le 30 décembre par le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, il a été assigné à résidence dans un hôtel de Saint-Juéry (Tarn). Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) s'est élevé contre toute mesure d'expulsion visant le militant kurde. Demandant *« la libération immédiate d'Azad Dere »*, l'association s'est indignée *« de ce nouvel acte de complicité* [avec le régime d'Ankara] *qui déshonore la France »*.

FOULARD ISLAMIQUE : le recteur de Grenoble confirme l'exclusion d'une jeune musulmane. – Le recteur de l'académie de Grenoble, Jean-Paul Watteau, a entériné, jeudi 20 janvier, la sanction d'exclusion prononcée le 18 décembre par le conseil de discipline du lycée Emmanuel-Mounier à l'encontre d'une élève de terminale qui avait refusé d'ôter son foulard en gymnastique. Son père a déposé un recours devant le tribunal administratif contre la décision du conseil de discipline.

ENQUÊTES PUBLIQUES : M. Barnier reprend les propositions de Mme Bouchardeau. – Le ministre de l'environnement, Michel Barnier, a annoncé mardi 19 janvier qu'il allait reprendre plusieurs propositions avancées par Huguette Bouchardeau pour démocratiser l'enquête publique : création d'une commission chargée d'instaurer le débat public très en amont des projets ; réforme du statut des commissaires-enquêteurs ; renforcement du poids juridique de leur avis. Ces propositions figurent dans le rapport que Mme Bouchardeau lui a remis à sa demande, au terme d'une évaluation de la loi qu'elle avait fait voter en 1983.

POLLUTION : rétablissement du droit de pêche dans l'étang de Berre. – Interdit par une loi de 1957 en raison des nuisances entraînées par le développement des industries pétrochimiques et le turbinage de la Durance, le droit de pêche a été rétabli dans l'étang de Berre (155 km^2 d'eau salée) par l'Assemblée nationale, le 18 janvier, grâce à une réduction de 90 % de la pollution. Ce rétablissement du droit de pêche s'inscrit dans le cadre du plan de restauration de l'étang de Berre, annoncé par le ministre de l'environnement, Michel Barnier, en septembre 1993. – *(Corresp.)*

ENVIRONNEMENT : Patrick Legrand réélu président de France Nature Environnement. – Réunie samedi 22 janvier, l'assemblée générale extraordinaire de France Nature Environnement a reconduit Patrick Legrand à la présidence de la fédération. – Celui-ci avait donné sa démission après quinze mois de mandat (*le Monde* daté 12-13 septembre 1993) et avait été remplacé par Claire Métayer.

PATINAGE ARTISTIQUE

Surya Bonaly championne d'Europe

Victoire sans paroles

La Française Surya Bonaly a remporté son quatrième titre consécutif de championne d'Europe de patinage artistique, samedi 22 janvier à Copenhague, en devançant la championne du monde ukrainienne, Oksana Baïoul, et la Russe Olga Markova. Malgré sa huitième place, la double championne olympique allemande Katarina Witt est parvenue à se qualifier, après cinq ans d'absence, pour les Jeux de Lillehammer. Les anciens professionnels se sont en revanche imposés dans les autres disciplines : les Russes Ekatarina Gordeïeva et Sergueï Grinkov en couples, les Britanniques Jayne Torvill et Christopher Dean en danse, dix ans après leur titre olympique de Sarajevo, et l'Ukrainien Viktor Petrenko, médaille d'or à Albertville, chez les hommes.

COPENHAGUE

de notre envoyé spécial

Ce sourire-là ne s'adressait qu'à elle-même. Caché derrière deux mains jointes, c'était une prière intérieure, un remerciement discret à son corps d'avoir tenu quatre minutes. Katarina Witt s'est ménagé ce réduit d'intimité au milieu de la patinoire, au centre de toutes les attentions, avant de se plier à ses devoirs de séductrice.

Le sourire s'est étendu à la salle, les mains se sont déliées pour tenter d'effacer, en saluant, les images désastreuses de la veille. Ce programme court raturé par l'angoisse ; cette série de notes techniques glaciales, en dessous de cinq dans leur grande majorité, qui avait figé un rictus sur le visage de la patineuse avant qu'elle ne fonde en larmes, au moment de commenter la déconvenue.

Samedi, les notes se sont réchauffées aux flammes d'émotion du programme libre, pour atteindre 5,7 en impression artistique. Juste assez pour permettre à Katarina Witt d'obtenir la place de deuxième allemande, sésame pour les Jeux de Lillehammer. Pas suffisamment pour faire oublier que la double championne olympique venait de glisser dans le groupe des secondes lames. Les exigences du patinage féminin avaient condamné ses vingt-huit ans à se fondre dans la masse des faire-valoir, loin de celles qui ont le droit de sauter sur le podium.

L'exemple d'une aventure personnelle

Dans une discipline impitoyable pour son âge, Katarina Witt avait ainsi composé le seul mouvement sans trompettes de victoire de la saga du retour des professionnels, interprétée *decrescendo* au fil de la semaine danoise. Triomphe et promesse d'or olympique pour le couple russe Gordeïeva-Grinkov, revenus encore meilleurs d'une retraite anticipée. Victoire par défaut de concurrence et perspective d'une belle empoignade à Lillehammer avec les Nord-Américains pour l'Ukrainien Viktor Petrenko. Succès à l'arraché, en danse, pour les revenants britanniques Jayne Torvill et Christopher Dean, qui pourraient bien avoir abandonné leur crédit et leurs espoirs de médaille d'or dans l'artifice de leur titre européen. Katarina Witt, elle, huitième des dames d'Europe, ira aux Jeux olympiques en visiteuse, au musée de ses exploits passés (*le Monde* du 21 décembre).

Au bord de la piste, après avoir vu les jeunesses la bouter hors des premières places, Katarina Witt a parlé, et parlé encore. Elle tenait à justifier sans cesse sa présence dans un monde qui ne sait trop quelle place lui accorder. Comme si ses paroles étaient devenues le complément indispensable de ses gestes sur la glace. Comme si sa belle image ne pouvait plus se passer de commentaires. *« Les notes, les places, n'ont pas d'importance »*, a-t-elle expliqué. Seuls comptent l'exemple d'une aventure personnelle et le message délivré sur la glace en faveur de la tolérance dans le monde. Le public la comprend, voulait-elle croire. Il partage ses convictions, espérait-elle, sans oser penser que le discours camoufle une impuissance, sans prendre les larmes du vendredi pour le signe d'autre chose que le désespoir de l'artiste – l'échec de l'athlète dans une course inavouée aux médailles. Katarina Witt se rêvait ainsi : les patins sur la glace, mais la tête bien au-delà de ses enjeux, se servant des compétitions non pour retremper sa légitimité de sportive, mais comme d'un porte-voix.

La patineuse allemande parlait, tandis que les jeunes filles médaillées délivraient à la presse des communiqués de victoire laconiques. Ni Surya Bonaly, ni Oksana Baïoul ne semblaient ressentir le besoin de légender leurs actes par des commentaires. Chacune s'est inventé un vocabulaire sur la glace qui paraît se suffire à lui-même.

L'Ukrainienne, âgé de seize ans, a su mettre au point une gestuelle de la séduction que Katarina Witt avait esquissée pour asseoir sa domination. Chaque temps mort de son programme s'enjolive de mimiques, chaque triple saut réussi s'orne de clins d'Œil en direction des juges, pour dessiner un patinage de paillettes et de fioritures. Oksana Baïoul, qui répugne autant que son entourage à lever le voile sur ses origines et sur son ascension fulgurante vers le titre de championne du monde, s'est enrichie d'une fêlure personnelle. La précocité de son talent semble la faire douter d'elle-même, comme si ce don tombé du ciel, et mis à profit sans tarder, était trop beau pour ne pas finir par disparaître.

Un moral inébranlable

Dans ses doutes, dans ses désillusions d'après Albertville, quand son talent semblait devoir se tarir en même temps que la curiosité qu'elle suscitait, Surya Bonaly a puisé un moral inébranlable. La Réunionnaise pénètre sur la piste tenaillée par l'impatience de son premier triple bond, sans jamais paraître craindre la chute. Comme Baïoul, elle ne se livre qu'avec parcimonie en dehors de la glace, préférant caricaturer ses sentiments par quelques formules toutes faites. Comme si elle comptait sur son répertoire de sauts pour s'exprimer uniquement dans une patinoire. Comme si son palmarès, édifié à la force du mollet, de quatre titres de championne d'Europe – seulement deux de moins que Katarina Witt – suffisait à plaider sa cause en attendant une consécration majeure, espérée à Lillehammer.

L'athlète française, malgré quelques progrès, manque toujours d'une palette d'artiste pour donner des couleurs à son récital de sauts. Et pour se trouver une personnalité qui pourrait empêcher Katarina Witt de faire autant parler d'elle.

JÉROME FENOGLIO

FOOTBALL

L'Euro 1996 en Angleterre

Un tirage au sort favorable à l'équipe de France

Le tirage au sort du championnat d'Europe des nations de football, qui réunira pour la première fois seize pays au lieu de huit, en Angleterre, a été plutôt clément pour l'équipe de France, samedi 22 janvier à Manchester. Les Français, qui étaient tête de série numéro 2, affronteront en effet dans le groupe 1, la Roumanie, la Pologne, Israël, la Slovaquie et l'Azerbaïdjan. Aimé Jacquet, le nouveau sélectionneur national a estimé que *« c'est un bon groupe. Il y a apparemment pas d'équipes qui nous sont supérieures »*.

Les éliminatoires débuteront en septembre 1994 pour s'achever en novembre 1995. Les deux premiers de chacun des huit groupes éliminatoires, excepté le moins bon des deuxièmes seront qualifiés pour la phase finale, en compagnie de l'Angleterre, qualifié d'office en tant que pays organisateur, et se retrouveront du 8 au 30 juin 1996 dans huit villes anglaises. La finale aura lieu à Wembley.

Composition des groupes

Groupe 1 : France, Roumanie, Pologne, Israël, Slovaquie, Azerbaïdjan

Groupe 2 : Danemark, Espagne, Belgique, Macédoine, Chypre, Arménie.

Groupe 3 : Suède, Suisse, Hongrie, Islande, Turquie.

Groupe 4 : Italie, Ukraine, Croatie, Lituanie, Estonie, Slovénie.

Groupe 5 : Pays-Bas, Norvège, République tchèque, Biélorussie, Malte, Luxembourg.

Groupe 6 : République d'Irlande, Portugal, Irlande du Nord, Autriche, Lettonie, Liechtenstein.

Groupe 7 : Allemagne, Pays de Galles, Bulgarie, Géorgie, Albanie, Moldavie.

Groupe 8 : Russie, Grèce, Ecosse, Finlande, îles Féroé, Saint-Marin.

AUTOMOBILISME

La préparation de la saison de formule 1

Les spéculations d'Alain Prost

Pour la deuxième année consécutive, le numéro 1, attribué au champion sortant, ne devrait pas figurer en 1994 sur une monoplace de formule 1. La publication par la Fédération internationale de l'automobile (FIA) de la liste des pilotes engagés (*le Monde* daté 23-24 janvier) n'a pas mis fin aux rumeurs concernant un éventuel retour d'Alain Prost, qui avait annoncé sa retraite sportive. Ron Dennis, directeur de McLaren international, qui n'a pas communiqué le nom du prochain coéquipier du Finlandais Mika Hakkinen, n'a pas renoncé à faire revenir sur sa décision le quadruple champion du monde de formule 1, mais ce dernier semble avoir d'autres ambitions que celles de simple pilote.

ESTORIL

de notre envoyé spécial

C'était le 19 janvier sur le circuit portugais d'Estoril. Rothmans, qui aurait investi quelque 20 millions de livres (178 millions de francs) pour être le sponsor quasi exclusif de l'écurie Williams, fêtait son retour en formule 1 en intronisant Ayrton Senna au volant de la Williams Renault n° 2, pilotée l'an dernier par Alain Prost. *« C'est le pilote le plus rapide du monde*, disait Frank Williams, satisfait d'avoir pu enrôler le Brésilien. *C'est une sorte de compromis entre Nigel* (Mansell) *et Alain. Nigel était coriace, agressif et très imprévisible. Alain était plus réfléchi, un gentleman qui aimait travailler selon ses méthodes. Ayrton a beaucoup de talent, mais aussi beaucoup de courage. Il ne voit pas la pluie... Il sait ce qu'il veut et ne s'arrêtera pas tant qu'il ne sera pas parvenu à son but. »*

Si Frank Williams évoquait Alain Prost à l'imparfait, c'est parce qu'il a de bonnes raisons de croire que le Français ne reviendra pas sur sa décision d'abandonner la formule 1. *« Si Alain voulait piloter, il faudrait d'abord qu'il prenne contact avec moi*, expliquait-il. *Le contrat que Prost avait passé avec nous était de deux ans. Après la première de ces deux saisons, Alain a décidé de prendre sa retraite sportive. C'était son droit, mais il n'a pas la liberté de revenir sur sa décision au profit d'une autre équipe que la nôtre. C'est hypothétique, mais ce serait embarrassant, spécialement pour Alain, s'il décidait de revenir. Mais je ne crois pas qu'il ait changé d'avis. »*

Ces obstacles ne découragent pourtant pas Ron Dennis, qui, dès la fin du Grand Prix d'Australie, n'avait pas caché à Prost son souhait de le voir piloter à nouveau pour lui. Après six années de fructueuse collaboration, le départ d'Ayrton Senna a laissé un vide difficile à combler au sein de l'écurie la plus titrée de l'histoire de la formule 1. Si Mika Hakkinen est un réel espoir de cette discipline, la présence à ses côtés d'un pilote expérimenté pour mener au mieux le développement de la nouvelle McLaren Peugeot, et disposant déjà d'un statut de star pour répondre aux aspirations promotionnelles de Marlboro, est plus que souhaitable. Or, de tous les pilotes « disponibles », seul Alain Prost répond à ces deux critères.

Mansour Ojjeh, actionnaire majoritaire de McLaren international, et Ron Dennis auraient même proposé des parts de leur société au Français pour tenter de le convaincre. *« Alain ne fait rien pour mettre fin à ce feuilleton, mais il n'y a que peu de chances, peut-être 5 %, qu'il revienne sur sa décision. Je crois que ça l'amuse et, quelque part, ça l'intéresse »*, estime Jean-Pierre Jabouille, directeur de Peugeot Sport. Sur l'insistance de Mansour Ojjeh et de Ron Dennis, Alain Prost pourrait accepter de tester discrètement la nouvelle voiture après ses premiers tours de piste, le 3 février à Silverstone. Sans préjuger de la suite.

La principale inconnue réside dans la compétitivité du nouveau moteur V10 Peugeot. Mis à l'étude à partir du 1er juillet 1993 et testé pour la première fois au banc d'essai le 20 décembre, il a déjà fait preuve d'une grande fiabilité. *« Nous avons dépassé les 14 000 tours par minute sans rien casser*, indique Jean-Pierre Jabouille. *En revanche, nous ne sommes pas très satisfaits de la puissance par rapport à ce qu'on escomptait. Il faut être patient. »* Le 20 janvier, le moteur a été livré à McLaren pour être intégré au châssis.

« Peugeot a une longue culture sportive, notamment en prototypes avec son précédent V10, mais il leur faudra un peu de temps pour assimiler la formule 1, estime Bernard Dudot, directeur technique de Renault Sport. *Si on excepte notre premier moteur, le RS1, préparé par notre cellule de veille, tous les autres, jusqu'au RS6 de 1994, ont été conçus en fonction des impératifs du châssis Williams. La meilleure formule 1 est désormais celle où l'intégration moteur-châssis est la mieux réussie. Peugeot a signé tardivement avec McLaren* (8 octobre). *Il faut attendre pour savoir s'ils ont réussi ou raté cette intégration. »*

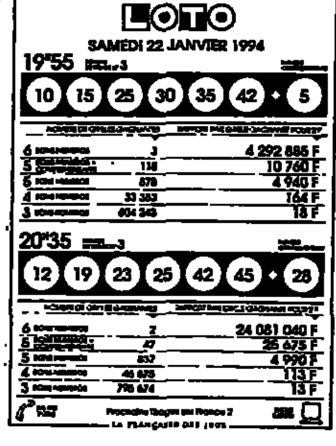
Le challenge s'avère d'autant plus difficile que les autres concurrents ont progressé. Jean Todt, directeur de la gestion sportive de Ferrari, a recruté pour son département recherche et développement le Japonais Osamu Goto, responsable du programme Honda en formule 1 de 1984 à 1990, ainsi que deux motoristes de Peugeot Sport. Alerté par les négociations menées par Flavio Briatore, directeur commercial de Benetton Formula, pour acheter l'écurie Ligier et hériter ainsi du contrat client pour le V10 Renault, Ford a investi sur un tout nouveau V8 pour la saison 1994. Conçu pour atteindre 15 000 tours par minute, soit près de 1 500 tours de plus que son prédécesseur, le Zetec R, livré en exclusivité à Benetton, devrait procurer un gain de puissance de 6 % ou 7 %. Afin de mieux défendre les titres mondiaux acquis avec Williams ces deux dernières années, Renault a profité du nouveau règlement, qui autorisera les ravitaillements en course, pour rechercher la performance maximale en optimisant le remplissage et le régime de son V10, qui devrait encore gagner 400 à 500 tours pour approcher les 15 500 tours par minute.

La pression sur Renault

A moins de circonstances très favorables, les pilotes des McLaren Peugeot ne devraient donc pas pouvoir viser les podiums la première année. Or, à trente-neuf ans, Alain Prost peut difficilement envisager un prolongation de carrière sur plusieurs saisons pour tenter de décrocher un cinquième titre, comme Juan-Manuel Fangio. Après la grande mise en scène de ses adieux, il n'ignore pas, non plus, l'effet désastreux d'une volte-face pour son image. Mais, en laissant penser qu'il s'intéresse aux McLaren Peugeot, ne chercherait-il pas, surtout, à faire pression sur Renault ?

Dès le Grand Prix du Portugal, où le pilote français avait annoncé sa retraite, de futures collaborations avec Renault ou Elf avaient été évoquées. A ce jour, aucun projet n'a abouti. Le constructeur français aurait estimé qu'il était impossible d'exploiter simultanément les images d'Alain Prost et d'Ayrton Senna. Mais, à défaut d'utiliser l'image éphémère du champion, Renault n'a pas renoncé à faire appel à ses compétences. En plus de sa parfaite connaissance du milieu et des technologies de la formule 1, le pilote a déjà montré qu'il était un homme d'affaires averti et un redoutable négociateur. Sa récente et vaine tentative de reprise de l'écurie Ligier avec Roger Zannier (vêtements Z) a confirmé l'intérêt qu'il porte encore à la formule 1. Les nominations de ses amis Jean Todt et Jean-Pierre Jabouille à la tête des départements sportifs de Ferrari et de Peugeot lui ont, peut-être, donné quelques idées et une nouvelle ambition.

GÉRARD ALBOUY


LOTO

SAMEDI 22 JANVIER 1994

19h55

10 15 25 30 35 42 • 5

6	3	4 292 885 F
5	118	10 760 F
5	878	4 940 F
4	33 383	164 F
3	604 348	18 F

20h35

12 19 23 25 42 45 • 28

6	2	24 081 040 F
5	47	25 675 F
5	832	4 990 F
4	46 675	113 F
3	798 674	13 F

Prochains tirages sur France 2

LA FRANÇAISE DES JEUX

LOTO SPORTIF N° 3

RESULTATS OFFICIELS

	63 527 F
	1 842 F
7 114	177 F

NUMERO PACTOLE : 9

MATCHS DU JOUR :

LILLE	RENNES	5 322	20 F
BREST	MARSEILLE	806	181 F
LYON	NIMES	5 692	18 F

LA FRANÇAISE DES JEUX

LES RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Dix-neuvième journée)

*Antibes b. Montpellier	95-77
*Sceaux b. Lyon	91-82
*Limoges b. Châlons	87-56
Paris SG b. * Cholet	68-60
*Villeurbanne b. Pau-Orthez	88-75
*Levallois b. Le Mans	87-74
*Gravelines b. Dijon	74-70

Classement. – 1. Limoges, 36 pts ; 2. Cholet, 34 ; 3. Antibes, 33.

FOOTBALL

COUPE DE FRANCE

(Trente-deuxièmes de finale)

Huit équipes de première division ont été éliminées.

Bordeaux b. *Strasbourg (3-2 aux tirs au but)	1-1
Beauvais (D2) b. *Le Havre	3-2
Rennes (D2) b. *Lille (après prol.)	2-1
Bastia (D2) b. *Martigues	2-0
*Guingamp (N1) b. Cannes (après prol.)	3-2
*Châteauroux (N1) b. Angers	1-0
*Pau (N1) b. Saint-Etienne (4-3 aux tirs au but.)	1-1
*Sète (N1) b. Caen	1-0

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Douzième journée)

POULE 1

*Bègles-Bordeaux b. Périgueux	62-3
*Bayonne b. Castres	12-9
*Brive b. Rumilly	12-6
*Nice b. Montferrand	26-19

Classement. – Bègles-Bordeaux, 28 pts ; 2. Castres, 27 ; 3. Bayonne et Montferrand, 26.

POULE 2

*Dijon b. Tarbes	22-10
*Auch b. Dax	25-12
Stade toulousain b. *Mont-de-Marsan	46-13
*Grenoble b. Valence-d'Agen	60-18

Classement. – 1. Stade toulousain et Auch, 29 pts ; 3 . Grenoble, 28 ; 4. Dax, 27.

POULE 3

Bourgoin b. *Nîmes	22-19
*Agen b. Narbonne	32-6
*Graulhet b. Pau	30-3
Biarritz b. *Lourdes	28-6

Classement. – 1. Agen et Biarritz, 27 pts ; 3. Bourgoin et Narbonne, 26.

POULE 4

*Colomiers b. Toulon	6-3
*Racing CF b. Montpellier	15-13
SBUC b. *Béziers	14-3
Perpignan b. *Lyon OU	27-18

Classement : 1. Perpignan, 29 pts ; 2. Colomiers, 28 ; 3. Toulon et Racing CF, 26.

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE

Le Suisse William Besse s'est imposé, samedi 22 janvier à Wengen (Suisse), dans la descente du Lauberhorn. Franck Piccard, le premier français, a terminé quinzième. Le Luxembourgeois Marc Girardelli a gagné le super G. Dans les épreuves féminines, disputées à Maribor (Slovénie), la Slovène Urska Hrovat et la Suissesse Vreni Schneider ont remporté les deux slaloms.

TENNIS

INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE

Simple messieurs

(Huitièmes de finale)

Sampras (EU, n° 1) b. Lendl (EU), 7-6, 6-2, 7-6 ; Gustafsson (Suè.) b. Damm (Tch.), 2-6, 6-3, 6-1, 6-1 ; Courier (EU, n° 3) b . Ferreira (AF. S., n° 18), 6-3, 6-4, 6-2 ; Ivanisevic (Cro., n° 8) b. Stafford (AF. S.), 6-3, 6-2, 7-6 ; Muster (Aut., n° 6) b. Volkov (Rus., n° 12), 6-3, 6-3, 6-2 ; Edberg (Suè., n° 4) b. Jonson (Suè), 6-4, 6-4, 6-4 ; Martin (EU, n° 12) b. Daufresne (Bel.), 6-7, 7-6, 6-3, 6-3.

VOILE

Course autour du monde en équipage

(Troisième étape entre Fremantle et Auckland)

MAXIS : 1. *New-Zealand-Endeavour* (NZ, Dalton), 13 j 8 h 15 min (moyenne : 10,2 nœuds) ; 2. *La Poste* (Fra, Taberly), à 3 h 20 min ; 3. *Merit cup* (Sui, Fehlmann), à 7 h 11 min.

WOR 60 : 1. *Tokio* (Jap, Dickson), 13 j 8 h 17 min ; 2 . *Winston* (EU, Conner), à 2 h 40 min ; 3. *Yamaha* (Jap, Field), à 2 h 50 min.

Au terme de cinquante heures de débat

Le budget de la région est adopté avec l'apport des voix de Génération écologie

Le budget de la région a été adopté, dimanche 23 janvier, au terme d'un débat-marathon, par 108 voix (RPR, UDF, 18 Génération Ecologie – sur 23 – et 4 non-inscrits – ex-Verts), 85 contre (PS, PC et FN) et 16 abstentions (5 GE et 11 Verts). C'est la première fois depuis 1986 que le budget de la région est voté par une majorité abolue. Il est marqué par une priorité aux problèmes du cadre de vie et du logement qui donne satisfaction à *la plupart des élus écologistes*.

Quatre journées et trois séances de nuit étaient-elles indispensables avant d'arriver au terme d'un débat qui s'est traduit par le déplacement de moins d'une centaine de millions de francs d'investissements sur un budget total de 12,772 milliards de francs? Une question qui se pose d'autant plus que le vote de ce budget était acquis depuis que le groupe Génération Ecologie avait annoncé son *« accord de principe »* sur les grandes lignes du projet présenté par la majorité relative RPR et UDF (*le Monde* du 20 janvier).

Aussi limités soient-ils, les transferts de 80 millions de francs crédits, votés avec l'accord de l'exécutif, traduisent pourtant une nouvelle *« inflexion écologique »* de la politique qui va être menée pendant un an par le conseil régional. Car le projet de budget présenté par l'exécutif traduisait déjà les grandes orientations du plan régional de cinq ans qui a été voté par les groupes RPR et UDF et l'ensemble des élus écologistes.

Ainsi 20 millions de francs sont déplacés dans le chapitre des transports en commun, doté de 2,21 milliards d'autorisations de programme. Ils permettront de développer...des *« transports légers »* du type tramway et bus en sites propres. Dix millions de francs sont prélevés sur certains aménagements routiers pour permettre la construction de protections phoniques sur le tronçon de l'A86 entre Nanterre et Rueil (Hauts-de-Seine). Les écologistes, *qui ne s'opposent désormais* plus au bouclage à l'ouest de cette rocade, obtiennent ainsi qu'elle ne passe plus en viaduc à côté d'une zone habitée.

Augmentation de l'aide au logement

Des crédits importants (30 millions de francs) sont retirés à l'aménagement *du parc du* château de Villarceaux, racheté par la région dans les Yvelines. Ainsi le musée régional des jardins qui devait y être implanté attendra, mais des financements sont dégagés pour augmenter le budget de l'agence régionale de l'environnement afin qu'elle engage des études sur les énergies renouvelables. Un sujet qui tient à *cœur aux écologistes* et sur lequel ils ont obtenu la promesse d'un véritable débat, qui pourrait se poursuivre par des expérimentations dans les lycées. Les crédits affectés au plan de maîtrise des déchets augmentent également de *10 millions* de francs, soit une hausse de 49 % par rapport à ceux de 1993, alors que l'exécutif n'avait initialement prévu une hausse que de 40 %.

Certaines augmentations de crédits sont symboliques, comme la subvention au centre régional d'information et de prévention du sida, ou comme l'aide aux ateliers d'artistes et aux communes *sinistrées par les récentes* inondations. Toutes celles concernant le logement, l'habitat et la solidarité sont beaucoup plus *significatives. Ainsi les aides* au logement des plus démunis passent des 170 millions de francs prévus à 210 millions de francs, soit 30 % de plus qu'en *1993*. Elles permettront la réalisation de 1 860 logements (1). Il s'agit d'une action de solidarité, mais aussi d'un moyen de relancer le bâtiment que les groupes de la majorité ont voulu renforcer. Une augmentation des crédits et un changement des procédures devraient permettre la construction de 5 000 logements de ce *type, soient 2 000 de plus qu'en* 1993.

Même si la décision a coûté à nombre de ses élus RPR et UDF, l'exécutif a accepté de ramener au niveau de l'an dernier, soit de 200 à 180 millions de francs, les *crédits pour l'enseignement privé* qu'il avait programmé dans l'hypothèse d'une modification de la loi Falloux.

Négociations avec les Verts

Ces déplacements de crédits sont restés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire initiale. Dès *l'ouverture des débats*, Jean-Pierre Fourcade (UDF), vice-président chargé des finances, avait éloigné tout risque de dérive budgétaire en faisant voter les recettes par l'UPF et GE. A cause des baisses de recettes dues à la mauvaise conjoncture économique, le produit de la fiscalité régionale augmentera d'un peu plus de 5 %, avec une hausse de *10 % de la taxe sur les cartes* grises et de 150 francs des permis de conduire.

L'exécutif s'est ainsi fermement refusé à faire plus largement appel à l'emprunt, et à augmenter encore les prélèvements sur les automobilistes, comme le demandaient les Verts. A ce moment du débat, ceux-ci faisaient cependant savoir à Michel *Giraud (RPR), président* du conseil régional, qu'ils *« ne souhaitaient pas voter contre ce budget »*. *« Cela nous aurait gêné qu'on nous classe dans l'opposition en laissant entendre que les Verts ont rejoint le PS, d'autant qu'avec 50 millions de francs de recettes nouvelles portées sur nos amendements, nous aurions voté le budget »*, expliquait Alain Rist, le président du groupe, avant de rejoindre le conseil national interrégional de son parti. Les Verts ont négocié leur abstention contre des déplacements de crédits car l'exécutif n'était pas absolument certain de la discipline de vote du groupe constitué autour des 23 conseillers élus sous l'étiquette GE en mars 1992 (2). *« L'UPF n'a jamais eu l'intention de rejeter les Verts tant que leurs demandes sont raisonnables »*, commentait Jean-Pierre Fourcade pendant le débat sur certains amendements écologistes.

Les responsables de GE ne souhaitaient pas non plus paraître isolés dans leur soutien à la politique de l'exécutif. Michel Mombrun (GE) assurait ainsi avoir trouvé certains amendements des Verts mieux rédigés que ceux présentés par son propre groupe. Il se félicitait des avancées obtenues par GE, tant au cours des négociations qui ont précédé le débat budgétaire qu'au cours des discussions sur plusieurs amendements : *« Les écologistes peuvent finalement se féliciter de constater que leur influence électorale se traduit par un changement d'orientation de même dimension dans la politique de la région. »*

Au cours de ce marathon budgétaire, peu de conseillers ont manifesté de l'agacement devant la durée d'un débat mené par Michel Giraud avec une maîtrise saluée par tous. Bernard Lehideux, le président du groupe UDF, groupe où la tension de la base est le plus sensible devant certaines évolutions de la politique régionale, se faisait même l'avocat du bon fonctionnement de l'assemblée : *« Il est normal de laisser les écologistes et le Front national s'y exprimer aussi longuement qu'ils le souhaitent. Les conseils régionaux sont les seuls lieux où ils peuvent présenter leurs idées. Nos accords avec les écologistes témoignent de notre volonté de prendre en compte le message que nous ont adressé les électeurs franciliens sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. »*

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) Le Front national, qui réclamait la suppression de cette aide, au prétexte que 70 % de ces logements sont attribués à des étrangers, a alors produit *« une étude de terrain »* avec les adresses de 100 logements. M. Giraud a refusé que cette «étude» soit diffusée dans l'assemblée et l'a transmise au procureur de la République.

(2) Les élus GE ont voté avec les Verts, le PC et le FN un amendement du PS que refusait l'exécutif. Celui-ci va conduire *la région à consacrer 30 millions* de francs à l'achat de livres pour les lycéens.

CLÉS/ *Chiffres*

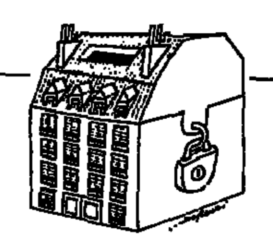
■ ***La composition du conseil régional au moment du vote.*** 52 RPR; 37 Front national; *34 UDF; 30 PS; 23 Génération* écologie; 17 PC; 11 Verts; 5 non-inscrits

■ ***Origine des recettes.*** *Sur* 100 francs, 50 proviennent de la fiscalité régionale, 21 des dota*tions de l'Etat, 6 de la redevance* sur les bureaux, 3 sont des recouvrements de créances, 7 des recettes diverses (remboursements de TVA, taxe locale d'équipement, aides du Fonds social européen, produits *des amendes de police*...) et *13* sont de nouveaux emprunts.

■ **Répartition des dépenses.** *Sur 100* francs, *39* vont à *l'enseignement*, à la formation professionnelle et au développement économique, 30 sont investis dans les transports en commun et dans les routes, 17 financent des opérations d'amélioration de l'environnement, *du cadre de vie*, en faveur du logement et des actions de solidarité, 10 servent au *règlement* de la dette et enfin 4 francs sont consacrés au fonctionnement des services administratifs et des assemblées.

L'élection législative partielle à Paris

Jeu de dames



« Moi, si j'avais proposé cela à ma femme, elle m'aurait envoyé balader, et elle aurait eu raison ! » Daniel Vaillant n'en *démord pas. La candidature* sous le tailleur RPR-UDF d'Anne-Marie Pierre-Bloch, épouse de Jean-Pierre Pierre-Bloch, fils lui-même du vénérable Jean Pierre-Bloch, est à ses yeux un scandale. Il pensait en avoir terminé avec cette dynastie *usant et abusant de son* nom. Avec ce fils de son père jouant *« les cows-boys »* dans cette circonscription à coups *de gâchettes sécuritaires, mais* tombé fin novembre sous les tirs de l'invalidation. Et le voilà, pour ce combat partiel, obligé d'affronter maintenant la femme du fils, rarement vue dans ces quartiers jusqu'en ce mois de janvier d'élection.

Elle arrive de Neuilly. Lui vient d'ici, vrai môme du dix-huitième, n'ayant jamais travaillé que dans un triangle, pas très doré, formé par son laboratoire de biologiste de la rue Barbès, son domicile de la rue Ernestine et la petite permanence du PS de la rue Cavé. *« Incroyable ce qu'on a vécu ici »*, se souvient-il. Les tristes *couleurs de ce repère socialiste* n'ont jamais changé, mais les murs portent la mémoire de tous ces combats politiques *livrés dans la citadelle* parisienne.

A quarante-cinq ans, avant de devenir le *patron de* toutes les fédérations socialistes, Daniel Vaillant aura plus servi qu'été servi. Pour les campagnes de *Daniel* Mayer, Claude Estier, Lionel Jospin et de bien d'autres, il a labouré ces terres parisiennes arides en long et en large. C'est seulement quand Lionel Jospin choisit d'aller vivre au soleil de Toulouse, qu'il eut droit à son petit coin de ciel bleu. Conseiller régional, conseiller d'arrondissement, enfin député en 1988, le gars de la Goutte-d'Or a toujours su néanmoins garder les deux pieds sur le pavé. Sa bonhomie et sa simplicité n'ont *jamais été entarrées par la* griserie du pouvoir.

En mars dernier, la ruée vers la droite l'a fait battre d'à peine *un millier de voix par un* Jean-Pierre Pierre-Bloch qui n'avait lésiné ni sur les dépenses ni sur les arguments. Le Conseil *constitutionnel a corrigé* les dépenses. Daniel Vaillant espère que, dimanche prochain, les électeurs auront à *cœur de sanctionner* les arguments. Car évidemment, pour lui, la candidature d'Anne-Marie Pierre-Bloch n'est qu'un leurre *grossier. « Une candidate peut en cacher un autre ! »*, rappellent ses tracts.

Dans des déclarations à la *Tribune juive* de décembre, le mari n'en faisait d'ailleurs pas mystère : *« Ma femme sera élue député, mais c'est moi qui ferai le travail. Elle a des obligations familiales et professionnelles. »* Mais, depuis, le RPR, qui a pris complètement cette campagne Pierre-Bloch en main, lui a conseillé moins de franchise et plus de discrétion.

Pour dénoncer *« cette supercherie »*, Daniel Vaillant s'en est allé samedi matin faire marchés et cages d'escalier avec une escouade de femmes-camarades socialistes résolues à condamner *« cette conception du rôle de la femme en politique qui la réduit à n'être que la doublure de son mari »*. Martine Aubry fut excusée. Edwige *Avice, Elisabeth Guigou* et Nicole Péry furent, parmi d'autres, volontaires pour cette croisade matinale contre ce Jean-Pierre Pierre-Bloch qui a décidé *« de faire don de sa femme à Paris »*. Ce fut très drôle et très gai !

A la même heure, sur le marché de l'Olive, à proximité du dix-neuvième, Alain Juppé, comme Jacques Chirac deux jours plus tôt, faisait lui sa « B.A. » en jouant les féministes transis : *« Il y a peu d'occasions de voter pour une femme. Il faut en profiter. Anne-Marie est une femme compétente, qui connaît bien la circonscription. Cela m'étonnerait qu'elle se laisse souffler quoi que ce soit. »* A quelques pas, l'inimitable Jean-Pierre buvait, en ce petit matin gris, du petit lait !

DANIEL CARTON

La sécurité dans le métro

Un nouveau meurtre confirme les observations de la RATP sur le « durcissement de la délinquance »

Le meurtre par arme blanche d'un jeune, samedi 22 janvier, à la station de métro Porte-de-Pantin, une semaine après celui d'un homme de trente-deux ans, également poignardé, à la station Porte-de-Versailles, relance la polémique entre le syndicat CGT et la direction de la RATP sur la question de la sécurité. Le département environnement et sécurité de la régie note un « durcissement » de la délinquance.

La CGT accuse *« les pouvoirs publics, la direction de la RATP de la pleine respnsabilité de la situation... »* ajoutant : *« Nous ne laisserons pas le métro de Paris générer, comme celui de New-York, un mort par jour. »* Jean-Michel Barnier, directeur du département sécurité à la RATP, reconnaît que *« l'année commence mal avec deux meurtres en une semaine »*, mais souligne également que les meurtres dans le métro sont rarissimes, le dernier remontant, selon lui au 15 mai 1992, à la station Etoile. De façon à enrayer la série noire, il va toutefois *« demander tout de suite une augmentation des effectifs de la police qui lutte à côté des agents de sécurité de la RATP »* : *« Nous pensons également renouveler nos efforts de saisie des armes blanches car nous avons constaté une recrudescence des agressions avec celles-ci depuis le début de l'année. »*

Une étude sur la sécurité à la RATP publiée dans la *Revue de la Gendarmerie nationale* (numéro du quatrième trimestre 1993) note qu'en 1993 les vols à la tire, moins nombreux qu'en 1989, avaient tendance à croître mais surtout que la délinquance se durcissait : *« On note une augmentation de 5 % de l'utilisation des armes (usage ou menace) avec une hausse du même ordre pour les armes blanches, en tout état de cause les plus employées. »* Les femmes sont le plus souvent agressées. En juillet 1993, par exemple, elles représentaient 54,3 % des victimes.

Grâce aux études du Bureau d'analyses et de coordination opérationnelle de la RATP, on constate un nombre plus élevé d'agressions les dimanches et mardis (chacun 16 %), le lundi étant une journée de relative accalmie (11,8 %). Le train est plus dangereux que les couloirs (28,5 % des agressions contre 20,9 %), et les créneaux horaires les plus sensibles sont 16 h 30-20 h 29 (28,9 %) et 7 h 30-12 h 29 (24,3 %).

Le colonel de gendarmerie Pierre Joncour, coordonnateur général à la sécurité à la RATP, constate une dépendance entre la criminalité en sous-sol et la criminalité de surface *« avec toutefois certains aspects ou comportements spécifiques exacerbés par l'influence de l'environnement souterrain »*, et donne l'exemple de l'interpénétration du trafic de stupéfiants. En 1993, la polycriminalité a resurgi avec foce dans les stations République, Strasbourg-Saint-Denis, Rue- Montmartre et Bonne-Nouvelle, alors que le trafic de stupéfiants s'intensifiait en surface. *« L'argent constitue le mobile privilégié de ces agressions perpétrées le plus souvent par des individus « déstructurés » recourant à une violence grandissante »*, explique le colonel Joncour.

De même, en banlieue, *« la criminalité déclarée sur les réseaux traduit des agissements par bandes ou groupes d'individus, jeunes ou très jeunes, souvent violents en liaison avec un contexte démographique et sociologique spécifique »*. Les stations Charles- de-Gaulle-Etoile, Auber, Opéra et Havre-Caumartin, desservant des zones touristiques et commerciales sont quant à elles les terrains privilégiés de marginaux pratiquant le vol à la tire pour se procurer un peu d'argent.

Ch. Ch.

Grigny : incidents entre Antillais et Congolais. – Des incidents violents ont opposé, dimanche 23 janvier, à Grigny, dans l'Essonne, les convives de deux fêtes, l'une antillaise, l'autre congolaise, au centre municipal du Bélier, dans la cité de la Grande Borne. Un groupe d'Antillais aurait pénétré dans la salle où se déroulait la fête congolaise, provoquant une bagarre générale, faisant dix-sept blessés, dont un grave. Vingt voitures particulières stationnées dans la cité ont été endommagées.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE BON FILS. *Film américain de Joseph* Ruben, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; *v.f.* : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BONSOIR. Film français de Jean-Pierre Mocky : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

COUPLES ET AMANTS. Film français de John Lvoff : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ENTRE CIEL ET TERRE. Film américain d'Oliver Stone, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

KIKA. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95 ; 36-65-70-45)* ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

MR. JONES. Film américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont* Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RUBY IN PARADISE. Film américain de Victor Nunez, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL. Film britannique *d'Alejandro Jodorowsky, v.o.* : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

La mort de Jean-Louis Barrault

■ OBSÈQUES. Jean-Louis Barrault, mort à son domicile parisien le samedi 22 janvier (*le Monde* daté 23-24 janvier), sera inhumé le mardi 25 janvier. Le service funéraire sera célébré à 10 h 30 en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 33, avenue Marceau, à Paris (16e). L'inhumation aura lieu à l'issue de la cérémonie, au cimetière de Passy.

■ RENCONTRE. En 1987, à l'automne, Michel Cournot conversait avec Jean-Louis Barrault, alors que l'acteur et Madeleine Renaud revenaient d'une tournée en Italie.

■ RÉACTIONS. En France et en Europe, le monde du théâtre et les personnalités politiques ont rendu hommage au comédien et metteur en scène.

Athlète affectif

Suite de la première page

Le verbe est un personnage parmi d'autres, surtout chez Claudel. Mis en scène par Barrault, Cuny et Terzieff se disputent la magie de la parole, dans le combat spirituel de *Tête d'or*. Il faut avoir vu de Gaulle inaugurant le nouvel Odéon, en 1959, devant ce duel plus rimbaldien que catholique. La démesure sied à Barrault, et les ors refaits à neuf n'effacent pas la rusticité foncière de son art...

C'est un vieil étudiant qui s'en va. Partout où il passe, il glane des savoir-faire. Du Japon, il revient kabuki. La chemise noire à pois blancs de ses débuts, jusqu'au bout il la revêt comme une aube. Les manches trop larges arrondissent les gestes d'éternel mime. A tout propos, l'œil d'enfant se plisse. Le rire éclate, métallique. Un toupet frisotté bat le front. Il a gardé le sac à dos et la cantine des premières tournées. Il est du voyage, et la jeunesse est son culte. Si on le renvoie d'un théâtre, son visage s'éclaire. Celui qui a dormi dans les décors de l'Atelier et dans la charrette à cheval de Dullin n'a que faire des établissements. Alors que tant de jeunes animateurs réclamaient la sécurité de l'emploi, Barrault n'a cessé de rebondir, ailleurs, plus loin.

Un soir, «Madeleine» reprend *l'Amante anglaise*, de Duras, au petit Rond-Point. Jean-Louis est en coulisse. Je le vois regarder. Il remue les lèvres. Il sait le texte mieux qu'il n'a souvent su les siens. Il sourit avant les effets attendus. Il s'étonne s'ils ne se produisent pas. Quand Madeleine sort de scène, il l'enveloppe avec des précautions de fiancé. Avant-guerre, leurs amours ont fait vibrer les âmes sensibles, au volant d'heureux cabriolets. Soixante ans ont passé. «Les» Renaud-Barrault ont tenu parole, entre eux et vis-à-vis des autres. Le milieu n'est pas coutumier de ces constances. En passant sous leurs fenêtres, à quelques encâblures du Chaillot de Vilar, cet autre monument des trente glorieuses théâtrales (1945-1975), on levait la tête. On savait qu'«ils» étaient là-haut, en train de se démaquiller, en prenant leur temps. Ça rassurait.

Maintenant, il ne reste qu'une des deux têtes si souvent montrées l'une contre l'autre, rayonnant d'une prévenance de médaillon. L'ange de Reims sans son faune! On ne peut que revoir en pensée *Oh les beaux jours*, de Beckett : elle, «la» Renaud, ensablée jusqu'à la bouche, énumérant les épaves inutiles de son sac à main, et Barrault, le mari, crapahutant dans le néant alentour, appelé étourdiment à la rescousse, quand il n'y a plus rien à sauver que des souvenirs de valse lente. Lugubre prophétie!

Exit l'*«athlète affectif»*, selon la définition d'Artaud que Barrault affectionnait. Dans Shakespeare, on l'aurait traîné en coulisse, interminablement; et les bravos auraient scandé la chute du rideau peint. Entendez-les, Jean-Louis : «ils» veulent des rappels. Revenez saluer, les cheveux collés au front, avec ce masque de fatigue heureuse qu'on vous a vu tant de fois. Comme vous disiez les soirs de triomphe : c'est gagné!

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Une branche de buis de Tournus

Jean-Louis Barrault est debout, il se découpe, en complet noir, sur les frondaisons du jardin, dans le vestibule du Rond-Point. Il revient de Rimini, il y a donné la réplique à Madeleine, dans *Oh les beaux jours*, le 28 août 1987 : c'est la dernière fois de sa vie qu'il sera monté sur la scène. La première fois, c'était cinquante-six ans plus tôt, le 8 septembre 1931 : il figurait un domestique, dans *Volpone*, chez Dullin.

Il fait tourner un rien de champagne, au fond d'une flûte. *«C'était mon anniversaire, j'avais vingt ans juste. J'avais eu le culot d'envoyer une lettre à Dullin, en lui demandant «une petite entrevue». Il était assis dans son bureau, à contre-jour. Il me demanda ce que j'avais préparé. C'était* Britannicus *et les* Femmes savantes.

– Quel rôle?

– Tous les rôles, monsieur, parce que j'ai trouvé personne, pour les répliques.

» Il me considéra, gardant son calme.

– Commencez par Néron, si vous voulez. Moi j'hésitais à commencer, à cause du costume. Tout ce que je portais, j'avais dû l'emprunter. Le pardessus était beaucoup trop grand, et le veston beaucoup trop petit. J'ai préféré garder le pardessus. Mais, dès que j'ai commencé, avec d'assez beaux gestes que je pensais tragiques, est apparu, dans le dos de Dullin, à une fenêtre grande ouverte, de l'autre côté de la rue, un couple déshabillé : ils m'ont tout de suite repéré. Ils ne me quittaient pas des yeux, et n'arrêtaient pas de se tordre de rire.

– Dullin ne les a pas vus?

– Non. Il m'a engagé, pour frimer dans Volpone.

– On vous voyait?

– Très peu. Mais moins encore dans le rôle suivant. Un clerc de notaire, dans la Volupté de l'honneur, *de Pirandello. Je jouais le troisième clerc, nous entrions l'un après l'autre, c'était la fin du deuxième acte; mais quand c'était mon tour d'arriver sur la scène, le rideau, chaque fois, était déjà tombé.*

– Vous avez protesté?

– A ma façon : tous les soirs, j'arrivais deux heures à l'avance, et je me fabriquais une tête magnifique, différente chaque fois : une tête d'esclave noir, une tête d'ours blanc, une tête de danseuse espagnole... cela sur mon costume de clerc de notaire.

– Dullin vous a vu?

– Je prenais soin de me trouver juste sur son chemin quand il quittait sa loge. Il me considérait, me disait un bonjour froid. Il n'a jamais réagi.»

Il regarde Madeleine Renaud, qui traverse le fond du hall, elle va vers l'ascenseur.

«La première fois que vous avez joué avec Madeleine, c'était dans un film, pas dans une pièce.

– Oui, le film s'appelait Hélène. *C'était en 1936. Madeleine était heureuse, elle était sûre que son partenaire, son amoureux dans le film, allait être celui qu'elle voulait : Claude Dauphin. Non, lui dit le metteur en scène, Jean-Benoît Lévy :* «Tu vas avoir un inconnu,

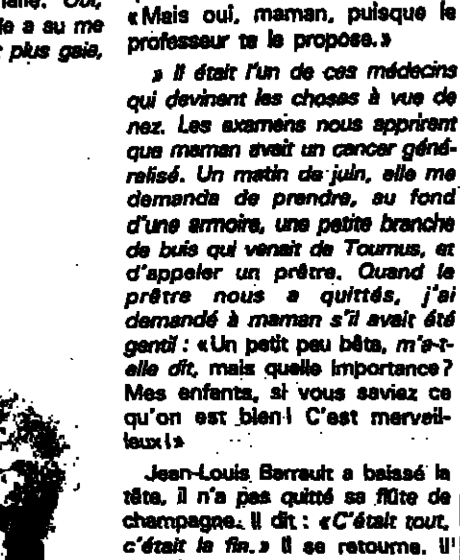


ILLUSTRATION INSPIRÉE DES PHOTOS DE THÉRÈSE LE PRAT, KARSH, ROGER PIC, RAYMOND DEPARDON, [illegible]

et il est franchement pas beau, il s'appelle Barrault, nez crochu, lèvres en lame de rasoir...»

» Dès les premières prises, j'étais amoureux fou de Madeleine. Puis on changea de décor, de région, et j'en profitai pour passer voir maman, à Tournus. Elle me demandait des choses, sur le tournage. Moi j'eus envie de photographier maman, elle était très belle ce jour-là. Mais, devant l'objectif, elle n'avait pas l'air naturel, et tout à trac je lui dis : «La prochaine fois que je viendrai, je te présenterai Madeleine.» *Ça ne tenait pas debout, maman savait que Madeleine Renaud était déjà une grande vedette, elle avait tourné des films comme* Jean de la Lune, la Maternelle, *surtout* Maria Chapdelaine, *maman savait aussi que Madeleine Renaud était plus «âgée» que moi. Mais j'eus le résultat voulu : sur le coup de la surprise, elle eut un air intéressant.*

» J'ai porté le rouleau chez le photographe. Et j'ai compris plus tard que c'était le regard étonné et inquiet de maman qui me donna l'idée, tout à coup, ou disons l'audace, de «faire une déclaration» à Madeleine. Nous tournions une scène d'amoureux, dans un champ, et entre deux prises de vues je lui ai dit : «Ne bougez pas, je vais vous prendre, comme cela, vous voyez, et vous mettre dans ma poche, et ça va être pour la vie.»

» Elle n'a pas eu le temps de répondre, le tournage recommençait : nous sommes montés à bicyclette, la même bicyclette, un tandem, c'était à la mode dans ces années-là, et les mouvements des jambes des deux cyclistes sont tellement synchrones, sur un tandem, que c'est une sensation d'accord physique absolument ridicule, et je crois que c'est aussi pour prendre ce ridicule à contre-pied que je me suis dit, tout bas : «Plus jamais je ne te lâcherai, mon trésor»...

– Et vous êtes revenu à Tournus avec elle?

– Oui! Et maman l'a embrassée.

– Et qu'a dit votre père?

– Mon père n'était pas là. Mon père était mort peu de temps avant l'armistice, le 16 octobre 1918, il était brancardier, il avait attrapé le typhus en transportant des blessés. Moi j'avais huit ans. Je ne suis jamais arrivé à vivre simplement, tous les jours, avec cela dans la tête. Mon père est revenu sans cesse, entre moi et les hommes, ou plutôt en face de moi, dans les hommes à qui j'avais affaire, qui étaient plus âgés que moi, dans Dullin, dans Claudel, dans Copeau, et même dans Shakespeare, dans Rabelais, et plus tard, à partir du jour où j'ai vieilli moi-même, j'ai eu devant moi mon père dans les hommes plus jeunes que moi, et ça m'a été, je crois, moins difficile...

– Et votre mère?...

*– Maman m'a trompé. Elle était une bonne comédienne. D'ailleurs elle aimait le théâtre, elle jouait en amateur, à Tournus, c'est elle qui m'a fait «débuter» en famille, dans le songe d'*Athalie. *Oui, maman m'a trompé, elle a su me faire croire qu'elle était plus gaie, plus heureuse, en tout cas moins soucieuse, qu'elle n'était. Je n'ai découvert cela que les tout derniers jours. C'était quelques mois avant la déclaration de guerre de septembre 1939. J'avais été opéré d'une hernie, et maman m'avait accompagné chez le professeur Mondor, pour une simple visite de contrôle. Tout allait bien. Et comme maman se relevait, pour partir, Mondor a dit d'une voix souriante :* «Et si la maman veut aussi que je l'examine, puisque nous sommes là?» *Et j'ai dit :* «Mais oui, maman, puisque le professeur te le propose.»

» Il était l'un de ces médecins qui devinent les choses à vue de nez. Les examens nous apprirent que maman avait un cancer généralisé. Un matin de juin, elle me demanda de prendre, au fond d'une armoire, une petite branche de buis qui venait de Tournus, et d'appeler un prêtre. Quand le prêtre nous a quittés, j'ai demandé à maman s'il avait été gentil : «Un petit peu bêta, *m'a-t-elle dit,* mais quelle importance? Mes enfants, si vous saviez ce qu'on est bien! C'est merveilleux!»

Jean-Louis Barrault a baissé la tête, il n'a pas quitté sa flûte de champagne. Il dit : *«C'était tout, c'était la fin.»* Il se retourne. Il regarde les arbres, dehors. Il dit : *«Quand nous nous sommes installés au Marigny, de l'autre côté de l'allée, en 1946, Jouvet, qui était ce jour-là d'une humeur de chien, m'a dit :* «Erreur, petit! Mauvais théâtre! Beaucoup trop d'arbres autour!»

Barrault se retourne vers le hall du théâtre. Il dit : *«L'une des paroles du* Soulier de Satin *qui me touche le plus, c'est lorsque Prouhèze dit :* «Ce n'est pas d'espérer, qui est beau, c'est de savoir qu'on en a pour toujours.»

MICHEL COURNOT

[Jean-Louis Barrault est né le 8 septembre 1910 au Vésinet (Yvelines). Après des études au collège Chaptal puis à l'Ecole du Louvre à Paris, il est l'élève de Charles Dullin puis acteur dans sa troupe au Théâtre de l'Atelier de 1931 à 1936. Là, il rencontre Etienne Decroux qui lui donne la passion du mime. Son premier spectacle, *Autour d'une mère* (d'après Faulkner) lui vaut l'admiration d'Artaud, qui deviendra son ami. Sa mise en scène de *Numance* lui fait rencontrer Paul Claudel, dont il créera plus tard *le Soulier de satin* et quatre pièces, jusqu'à Tête d'or en 1959. Pensionnaire puis sociétaire de la Comédie-Française de 1940 à 1946, il joue les rôles du répertoire tandis qu'il continue une carrière cinématographique entamée avec *Hélène* (1936), film grâce auquel il a rencontré Madeleine Renaud qu'il épousera le 5 septembre 1940. Son interprétation du rôle de Debureau dans *les Enfants du paradis* (Marcel Carné, 1944), popularise son génie du mime. En 1946, il fonde la Compagnie Renaud-Barrault qui s'installe au Théâtre Marigny à Paris, où elle restera dix ans. En 1959, il est nommé directeur de l'Odéon-Théâtre de France d'où il sera chassé en 1968 par le gouvernement pour s'être solidarisé avec la révolte étudiante. Pendant toute cette période, il construit un répertoire fondé sur sa troupe et les reprises, en alternance, de ses créations. Le spectacles les plus marquants sont *Hamlet, les Fausses Confidences* (1946), *le Procès* (1948), *l'Orestie* (1955). Il crée également des pièces contemporaines : *le Personnage combattant*, de Vauthier (1956), *Rhinocéros*, de Ionesco (1960) et invite de nombreux metteurs en scène, comme Roger Blin (*Oh! les beaux jours*, de Beckett (1963); les Paravents, de Genet (1966), ou Maurice Béjart (*la Tentation de Saint-Antoine*, 1967). En 1972, la compagnie s'installe à la gare d'Orsay sous chapiteau, puis dans un théâtre «mobile», celui qu'il conduira au Rond-Point en 1981. Les grands spectacles de cette période sont *Ainsi parlait Zarathoustra* (1974), *les Nuits de Paris* (1976), Zadig (1979) et *l'Amour de l'amour* (1981). Par de très nombreuses tournées internationales, la compagnie s'est acquis dès les années 50 une réputation internationale.]

Les réactions en France...

Un soleil s'est couché

On ne compte pas les scènes françaises sur lesquelles acteurs, metteurs en scène et directeurs de théâtre ont rendu hommage, dans la soirée du samedi 22 janvier ou dans l'après-midi de dimanche, à Jean-Louis Barrault. Au Théâtre Marigny, premier toit de la Compagnie Renaud-Barrault après guerre, Francis Huster, qui interprète actuellement *le Cid*, une pièce de Corneille dans laquelle il avait joué face à l'acteur décédé, a célébré la disparition du *«soleil du théâtre»*.

A l'Odéon-Théâtre de l'Europe, où Jean-Louis Barrault avait installé de 1959 à 1968 son Théâtre de France, les acteurs des *Estivants* ont dédié la représentation de samedi à la mémoire de celui qui, *«grâce à son esprit d'ouverture à toutes les formes d'expression théâtrale, sa curiosité éternelle à l'étranger et sa soif essentielle de modernité, contribua à écrire un des plus beaux et des plus heureux chapitres de l'histoire de l'Odéon, commencée il y a plus de deux siècles. (...) Dans le sillage de ce grand homme de théâtre, dans celui de l'aventure du Théâtre des Nations, l'Odéon-Théâtre de l'Europe se reconnaît et puise une source d'inspiration pour continuer de transmettre au plus grand nombre un message de tolérance, d'exigence et d'audace»*.

Au Rond-Point Renaud-Barrault, la troupe de la Taganka de Moscou, qui présente *Crime et châtiment*, a observé une minute de silence après que le metteur en scène Iouri Lioubimov eut salué la mémoire de Jean-Louis Barrault.

De nombreuses personnalités du monde des arts et de la politique ont, après s'être inclinées devant la dépouille mortelle de l'acteur à son domicile parisien ou sous la forme de messages à Madeleine Renaud et de communiqués, voulu dire l'émotion que suscitait sa disparition. Le cinéaste Marcel Carné le premier, qui l'avait dirigé dans *les Enfants du paradis* : *«Jean-Louis Barrault était un garçon extrêmement simple, pas du tout fier et très drôle. J'ai eu l'occasion, en débutant dans la mise en scène à l'âge de vingt-six ans, de faire tourner Jean-Louis Barrault, qui était très accommodant sur les plateaux de cinéma, et qui n'a jamais manifesté son importance d'acteur, ni contredit le débutant que j'étais.*

Parmi ceux qui ont fait longtemps partie de la compagnie Renaud-Barrault, Jean Desailly a témoigné du rôle primordial de l'acteur sur la scène théâtrale française : *«Il représente pour Simone Valère et moi-même une grande partie de notre vie. vingt-trois années de théâtre, qui ont été les plus belles années de notre existence, car il était un metteur en scène exceptionnel.* Dans un télégramme, le président de la République, François Mitterrand, a écrit à Madeleine Renaud : *«La France perd avec lui un grand artiste. Je tiens à vous présenter en cette douloureuse circonstance mes pensées très personnelles et toutes mes condoléances»*. Le premier ministre a également fait parvenir un message à Madeleine Renaud. Le ministre de la culture, Jacques Toubon, estime que *«de la création du* Soulier de satin *en 1943 jusqu'à* Tête d'or, *l'éblouissement des classiques et la consécration de Beckett, de Giraudoux, de Billetdoux, du Ionesco du* Rhinocéros, *tout confère à la trace de Jean-Louis Barrault une marque historique.* Alain Carignon, ministre de la communication, a souligné dans un communiqué que *«Jean-Louis Barrault avait su trouver un merveilleux équilibre entre la parole et le silence»*.

L'ancien ministre de la culture, Jack Lang, a pour sa part déclaré que *«pendant plus d'un demi-siècle il fut en particulier un grand et intuitif découvreur de textes, d'auteurs, de comédiens, d'artistes, de peintres et de musiciens. Surtout, Jean-Louis Barrault fut un militant passionné du franchissement des frontières nationales par les hommes de théâtre»*.

...et dans la presse étrangère



L'ambassadeur

La presse italienne est celle qui a rendu compte avec le plus d'émotion de la disparition de Jean-Louis Barrault dès ses éditions dominicales. Annoncée à la «une» de *la Stampa*, elle fait l'objet de l'ouverture illustrée de la section culturelle. Sous le titre «Barrault, le théâtre de la passion», *la Stampa* explique qu'*«ainsi était Barrault : un artiste généreux. (...) Il était une référence. Grand ambassadeur du théâtre français à l'étranger, et metteur en scène admiré dans son pays»*.

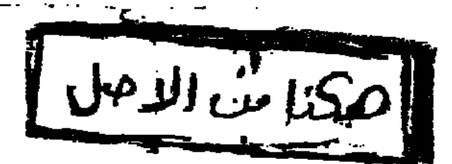
Appel de «une» aussi pour *la Repubblica*, qui titre : «Barrault, le maître du théâtre, est mort» et ajoute : *«Une vie de combattant de la scène»*. Dans la notice nécrologique, on peut lire : *«Sans lui, nous seulement le théâtre français mais le théâtre de toute l'Europe est, depuis hier, plus pauvre.» «La représentation est finie, Barrault, un acteur au paradis»*, ajoute le *Corriere della sera* en titre de page intérieure.

En ouverture de page intérieure du quotidien espagnol *El Pais*, une nécrologie explique qu'*«avec Gérard Philipe il fut l'acteur français le plus populaire de la seconde moitié du siècle et, avec Jean Vilar, le personnage le plus influent sur l'organisation du théâtre français»*.

Les grands journaux allemands commentaient abondamment, le lundi 24 janvier, la mort de Jean-Louis Barrault. *«Le magicien s'est retiré»*, écrit ainsi la *Frankfurter Rundschau*, pour qui la disparition du comédien n'est *«pas seulement une perte pour la France (...) même s'il était une incarnation de l'art dramatique français»*. *«Son premier lit était sur la scène*, souligne pour sa part *Die Welt*, *et sa vie un éternel recommencement toujours empreint d'amour et de curiosité.»*

A nos lecteurs

Nous avons appris la mort de Jean-Louis Barrault samedi 22 janvier alors que notre édition du jour était sur le point d'être «bouclée». Nous y avons inclus, en cours de tirage, deux articles retraçant la carrière du comédien disparu, l'un de Colette Godard sur l'homme de théâtre, l'autre de Jacques Siclier sur Jean-Louis Barrault acteur de cinéma. 517 000 exemplaires de notre édition datée dimanche 23-lundi 24 janvier ont été tirés samedi après-midi, dont 239 000 sont parus avec ces deux articles



MUSIQUE

LES SOLDATS, de Bernd Aloïs Zimmermann, à l'Opéra-Bastille

Le crépuscule des hommes

La fusillade a fait un carnage, le père a piétiné son enfant, la vie s'est enfuie sans rémission de la scène des événements, le monde est à jamais sinistré : une ruine où ne circulent plus que des nuages de fumées, nocives, c'est évident. On a vu des files de prisonniers marcher vers des stalags, on n'a plus entendu que des prières, puis des cris stridents, puis plus rien, un *ré* clamé à toute force, un bruit blanc. Il paraît indécent d'applaudir. On n'a plus qu'à s'échapper pour aller ruminer ailleurs cette leçon d'apocalypse.

Les Soldats de Bernd Aloïs Zimmermann sont entrés comme une bombe samedi 22 janvier, pour six représentations, à l'Opéra-Bastille, dans une production signée du metteur en scène allemand Harry Kupfer. Production qui a déjà pas mal tourné en Europe (Strasbourg, Vienne) et que dirige à chaque fois Bernhard Kontarsky, un vétéran. Kontarsky assistait à la création mondiale de l'ouvrage, à Cologne, en 1965. Zimmermann était là, il n'allait se suicider qu'en 1970. Et Kontarsky a pu rétablir entre-temps, avec l'aide des Editions Schott, une vérité de l'œuvre, dans sa lettre, qu'avaient légèrement altérée, lors de la création, quelques nécessaires accommodements avec le plateau (Michael Gielen, alors, était dans la fosse, Hans Neugebauer dirigeait la scène, dans des décors de Max Bignens).

Peu d'hommes d'images (une exception notable pour Ken Russell à Lyon), peu de chefs d'orchestre, peu de maisons d'Opéra se sont attaqués à la production de ce spectacle total, qui intègre le chant et la parole, la bande magnétique, le jazz et le cinéma, qui superpose les scènes, broie comme chair à pâté le drame du pré-romantique allemand Jacob Lenz, dont le livret a été tiré par le musicien lui-même. Spectacle, surtout, qui place le spectateur dans la plus inconfortable des situations : la douleur, la résistance à ce qu'on entend, à ce qu'on voit, et qui fait mal.


OPÉRA DE PARIS/KLEINEFENN

Franz Mazura (Wesener) et Lisa Saffer (Marie)

Immense cri qui, en quatre actes, s'amplifie jusqu'à l'exacerbation finale. Un opéra ? Il paraît bien léger, dans le cas précis, d'employer ce terme-là. Un dispositif inexorable, une « installation », diraient les plasticiens, qui fait éclater de toutes parts les coutures trop serrées du théâtre, pour tout subvertir, le temps, l'espace, les proportions, la croyance qu'on peut se parler, l'espoir en la beauté, l'illusion d'un progrès pour l'humanité, l'illusion même qu'on peut se raconter des histoires au moment de crever. Le monde était mort avant même d'avoir existé. Point final.

La vision est celle-là même que traduit dans une autre univers (mythologique) et dans un tout autre style (linéaire), *la Tétralogie* de Wagner. Mécanisme central : l'engrenage fatal. Instrument du destin : des motivations psychologiques, finalement assez quotidiennes. Dans le *Ring*, Alberich convoite l'or et vole l'anneau sacré aux Filles du Rhin. Dans *les Soldats*, Mary rêve d'aristocratie et trahit, pour échapper à sa petite-bourgeoisie, la foi jurée à Stolzius, son amoureux transi. Mais si le crépuscule des dieux est, pour le spectateur moyen, une éventualité assez acceptable, le crépuscule des hommes met ce même spectateur dans le bain. C'est que Zimmermann avait décidé, dans un geste de désespoir culturel sans égal, de « *mettre en cause le passé à partir du futur* ». Il voulait pour la dernière scène des *Soldats* des images bien explicites de champignon atomique (Kupfer leur a préféré des fumées plus universelles). Il voulait que la faute originelle fût inscrite dans un avenir qui dépassât de très loin, en horreur, en négation de l'homme par l'homme, et l'atome et les camps. Pour *les Soldats*, opéra simultanéiste, opéra où tout se bouscule, s'accélère et s'agglomère comme dans une accumulation d'Arman, il voulait donc que, métaphoriquement, le temps n'ait pas de sens.

Constructions hors espace et hors temps

Insensés (et d'ailleurs fort beaux, musicalement), ces retours au vieil opéra psychologique, l'aparté de Mary, les appels de son père à la rédemption (le vieux Wesener plein d'une compassion digne de *Wozzeck*), les disputes tendres avec sa sœur Charlotte, ses conversations mondaines sur fond de lutte de classe acharnée avec la Comtesse de la Roche, apparition du vieux siècle annoncée par une toile translucide d'instruments anciens. Insensées ces citations de la *Passion selon Saint Matthieu* de Bach, au moment même où Mary, la « putain à soldats », condamnée avant même d'être jugée, succombe à son premier amant après des chatouillements et de petits cris de souris dignes de Walt Disney. Hélas, la souris va réapparaître au quatrième acte final, sous forme d'un hamster soumis à quelque expérience scientifique de survie, filmée de très près par les caméras « modernes ». Mary, dont le prénom ne peut pas ne pas évoquer celui de la Marie du *Wozzeck* de Berg/Büchner (1925), est un animal pris au piège d'une civilisation autrement insensible, autrement *clean*, autrement actuelle. Cobaye.

Insensés encore, mais dans le sens de l'excès, les superpositions dramaturgiques et musicales qui font jouer sur trois niveaux de praticables et chanter ensemble, comme s'ils étaient sourds l'un à l'autre, un chœur de soldats éméchés, un pasteur pontifiant, un trio de danseurs, des percussionnistes cachés dans la coulisse ou qui scandent sur leurs verres des rythmiques de swing. Insensées, enfin, ces constructions hors espace et hors temps, qui convoquent sur scène en même temps l'acte de copulation le plus trivial, le dialogue d'une mère et d'un fils aimants, le monologue d'un grand-mère attristée. Jamais la négation de la tonalité (un sérialisme pur et dur, en fait) n'a trouvé dramatiquement sa plus juste signification : il n'y a pas de pôle, pas de centre, pas de transition ni de modulation, tout est donné en blocs concassés, entrecoupés de collages et de citations. Ce n'est pas ici revendication d'une modernité qui nie le passé. Mais impossibilité proclamée de se repérer dans toutes les couches de références que l'art lyrique a accumulées, imbroglio sans issue. Là encore, insensé.

Il faut trois chefs pour que tourbillonne sur place ce manège infernal : outre Kontarsky, Cernelis Witthoefft, co-chef-d'orchestre et Richard Bernas, pour les percussions annexes. Il faut les lumières de Kurt Wogatzke pour teinter de néons agressifs les éclairs de cet orage lyrique. Il faut à cet opéra impossible des chanteurs chevronnés : Franz Mazura (Wesener), Helga Dernesch (la mère de Stolzius), Jocelyne Taillon (la mère de Wesener) ; il lui faut aussi de jeunes talents impavides : Lisa Saffer (Mary, l'anglo-saxonne type d'une nouvelle génération d'artistes tous azimuts), Milagro Vargas (Charlotte, rompue au Lied), Michael Ebbecke (Stolzius, jeune baryton tout droit débarqué de chez Mozart), Wolfgang Müller-Lorenz (le séducteur Desportes, formé à la dure leçon du *Ring* en Allemagne). Et puis des choristes capables de parler, de chanter, de jouer les percussionnistes spontanés. Sans oublier un orchestre (celui de la Bastille, parfait) distribué sur deux niveaux, qui fasse entendre « juste » cette partition qui, de part en part, sonne « faux ». Pari tenu, de bout en bout.

Scéniquement, on ne voit pas quel génie, quel géant, pourrait rendre de la chair et de l'émotion à ce dispositif calculé pour terrasser le spectateur et faire sortir le vieil opéra de ses gonds. Kupfer a beaucoup misé sur le symbolisme de l'automate et de la marionnette, thème qui a, en effet, obsédé le siècle des Lumières auquel Jacob Lenz appartenait. La machine à visage humain, l'homme que la guerre change en machine à tuer : n'est-ce pas, au bout du compte, un thème fraternel entre Lenz, Zimmermann et notre actualité ?

ANNE REY

► Prochaines représentations : les 24, 27, 29, 31 janvier et le 2 février, *Opéra-Bastille*, 19 h 30. Tél. : 43-73-13-00. De 60 à 570 F.

► A écouter : l'enregistrement *des Soldats à l'Opéra d'Etat de* Stuttgart, sous la direction de Bernhard Kontarsky.2 CD Teldec 9031-72775-2.

► A lire : *l'Avant-Scène Opéra* consacre son dernier numéro à l'ouvrage de Zimmermann. 120 F.

LE BARBIER DE SÉVILLE à l'Opéra de Normandie

Un Rossini de théâtre

ROUEN

de notre envoyé spécial

Pour sa quatrième et avant-dernière représentation rouennaise, *le Barbier de Séville* de Rossini a attiré, dimanche 23 janvier, une foule nombreuse au Théâtre des arts de Rouen. Un peu plus de mille personnes (la jauge de la salle est de mille trois-cents places) se pressent dans le foyer rénové. La jeunesse a repris le chemin de cet établissement depuis qu'on y a entrepris de dépoussiérer le répertoire (22 % de hausse de fréquentation en 1993 par rapport à l'année précédente). Egalement metteur en scène, Marc Adam a été nommé directeur de l'Opéra de Normandie en 1991. Auparavant, il avait été directeur de Perspectives, le festival du théâtre français de Sarrebruck, de 1986 à 1991.

Se pourrait-il que l'Alsacien Marc Adam soit enfin adoubé par le public normand ? Sa mise en scène étincelante du chef-d'œuvre de Rossini n'a déclenché aucune huée, malgré la présence de quelques accessoires anachroniques et de bas-reliefs hindous coquins. Le public semblait sous le charme d'un plateau qui, à défaut d'être toujours à la hauteur des performances vocales exigées par Rossini, évoluait avec naturel. Leur complicité théâtrale permettait d'oublier la qualité instrumentale insuffisante de l'Orchestre de Caen, pourtant excellemment dirigé par le jeune chef belge Kœn Kessels.

Marc Adam n'a aucunement cherché à transporter l'action dans le temps, il s'est au contraire efforcé de l'enraciner dans le dix-huitième siècle, pour revenir à la pièce de Beaumarchais dont Cesare Sterbini a tiré son livret. En distribuant l'excellent baryton Vincent Le Texier dans Basilio, il transforme ce personnage, habituellement incarné par une basse, en un homme encore jeune, intelligent, presque séduisant, suffisamment ambigu pour qu'on le considère sous un jour nouveau. En ne traitant pas Bartolo en barbon ridicule, mais en homme mûr amoureux et rongé par la jalousie, il en fait un personnage dont on comprend le désarroi et dont on ne se moque guère. Le baryton Jean-Marie Frémau, même s'il a perdu de son agilité vocale, est miraculeux dans cet exercice périlleux. En rééquilibrant aussi l'importance des différents personnages (Figaro y perd un peu de son omnipotence), qui ne sont pas sur scène pour chanter des airs, mais pour jouer une comédie humaine qui oppose deux générations, Marc Adam tient sans cesse le fil d'une pièce trop souvent réduite à ses effets comiques.

L'action se déroule dans l'unique décor stylisé de Jean Bauer, qui sait nous épargner les fausses sorties, les portes et les paravents derrière lesquels on se cache, et toutes les conventions insupportables de ce genre. Les espaces sont simplement dévoilés par le jeu de rideaux qui glissent, basculent ou tombent. De sorte que la continuité inexorable de la farce, accentuée par l'enchaînement en fondu-enchaîné des scènes (comme de la musique), impose un rythme fluide qui ne bute sur aucun obstacle.

Les chanteurs ne sont pas tous irréprochables. Le timbre du ténor Gérard Garino (Almaviva) est splendide, jamais forcé, mais son intonation et ses vocalises trop souvent fluctuantes. Marc Barrard est un Figaro qui ne manque pas de panache, mais il souffre des mêmes défauts que son comparse. Catherine Decaen (Berta) est pénalisée par un timbre ingrat et une intonation hasardeuse que ses qualités de musicienne ne peuvent toujours faire oublier. Le timbre clair, la diction percutante de Vincent Le Texier, en revanche, rayonnent. Mais la grande découverte de cette nouvelle production coproduite avec l'Opéra de Caen est une jeune mezzo d'une trentaine d'années, promise à une grande carrière. La voix d'Elsa Maurus est d'une beauté, d'une musicalité, d'un charme et d'une sensualité stupéfiants. Ses qualités d'actrice sont dignes du rayonnement de sa beauté. Et sa technique est aussi parfaite que sa connaissance de la musique : remplaçant au pied levé la chanteuse initialement engagée, qui s'est récusée, le premier jour des répétitions, elle a appris le rôle de Rosine en quatre jours, faisant l'admiration de ses collègues. Le 23, elle est montée sur scène la gorge prise par une angine. On pouvait à peine le deviner.

ALAIN LOMPECH

CINÉMA

Héros de la série télévisée « Kojak »

Telly Savalas est mort

L'acteur américain Telly Savalas, célèbre pour son interprétation du rôle-titre de la série télévisée policière américaine « Kojak », est mort samedi d'un cancer à l'âge de soixante-dix ans, dans sa chambre d'hôtel à Universal City (Los Angeles).

Né à Garden City, dans l'Etat de New-York, Aristote Savalas prend part à la deuxième guerre mondiale puis exerce plusieurs métiers : correspondant du Service d'information du département d'Etat, rédacteur en chef d'émissions d'informations pour la chaîne de télévision ABC, directeur d'un petit théâtre, animateur pour la formation des adultes. Il commence sa carrière cinématographique dans les années 50, interprétant souvent des rôles de truands, après avoir remporté de grands succès en tant que réalisateur de télévision. Il obtient son premier grand rôle avec Burt Lancaster dans *le Temps du châtiment*, de John Frankenheimer, en 1961. L'année suivante, il incarne un personnage sadique dans *le Prisonnier d'Alcatraz*, toujours sous la direction de Frankenheimer, prestation qui lui vaut d'être cité pour un Oscar du meilleur second rôle.

Parmi les nombreux films qu'il tourne ensuite figurent notamment *les Douze Salopards*, de Robert Aldrich, *Beau Geste*, de Heyes, *Au service secret de Sa Majesté*, de Hunt, *Si tu crois fillette*, de Roger Vadim. Depuis 1965 et le tournage de *la Plus Grande Histoire jamais contée*, de Stevens, film dans lequel il jouait Ponce Pilate, il portait le crâne rasé.

Son interprétation à la télévision du policier new-yorkais Kojak dans la série du même nom lui valut un Emmy, l'équivalent pour la télévision d'un Oscar pour le cinéma.

PRIX : Steven Spielberg distingué aux Golden Globes. – *Schindler's List*, le film de Steven Spielberg, a remporté le Golden Globe du meilleur film dramatique de l'année. Spielberg a également été nommé meilleur réalisateur. Les Golden Globes, remis chaque année par l'association de la presse étrangère à Hollywood, préfigurent souvent les résultats des Oscars. *Madame Doubtfire* a remporté le Golden Globe de la meilleure comédie (une catégorie qui n'existe pas dans la procédure des Oscars). Tom Hanks a été distingué pour son rôle dans *Philadelphia*, le film de Jonathan Demme qui relate la lutte d'un avocat licencié parce qu'il est atteint du sida, et Holly Hunter a reçu le Golden Globe de la meilleure actrice pour *le Piano*, de Jane Campion. – *(UPI.)*

La situation de l'emploi à la veille du comité interministériel

■ **CHÔMAGE.** L'approche du conseil interministériel sur l'emploi excite les esprits et les hommes politiques continuent de faire assaut d'imagination pour trouver la parade au fléau du chômage. Pour l'instant, seul le dialogue avec toutes les parties intéressées semble faire l'unanimité, si l'on en croit les déclarations du président de la République et du premier ministre.

■ **EMPLOI.** Toyota s'adapte à une conjoncture difficile en remettant en cause le dogme de l'emploi « à vie » qui a cours au Japon et en embauchant des cadres pour une durée d'un an. La progression des salaires à l'ancienneté sera remplacée pour ces salariés précaires par une rémunération évoluant en fonction des résultats.

Le chômage toujours au centre des préoccupations du gouvernement

A l'approche du comité interministériel du mardi 25 janvier, qui doit examiner des mesures pour améliorer la situation de l'emploi, les déclarations politiques se multiplient, dénotant une forme de fébrilité en matière de chômage.

« Ma conception de la société est qu'il faut associer étroitement l'ensemble des forces professionnelles et sociales dans la lutte contre le chômage », a déclaré le 22 janvier Edouard Balladur, à Strasbourg. *« Dès le premier mois de mon arrivée, j'ai réuni les organisations syndicales, ce qui ne s'était pas fait depuis de très nombreuses années »*, a-t-il ajouté. Ce faisant, le premier ministre répliquait au message que le président de la République avait adressé au CJD (Centre des jeunes dirigeants), vendredi 21 janvier, à l'occasion d'un colloque, et dans lequel il revenait sur son idée *« d'un contrat social pour l'emploi »*. *« Le pays ne comprendrait pas que les représentants des forces économiques et les représentants des forces sociales ne se rencontrent pas, ne se parlent pas, ne s'entendent pas, sauf pour traiter des conséquences financières du chômage »*, écrivait-il, en demandant *« une mobilisation qui ne peut reposer que sur une adhésion à un projet commun »*. Ce à quoi Michel Giraud, ministre du travail, répliqua ce qu'il avait déjà dit : *« Le contrat social voulu par le président de la République pour l'emploi, c'est l'application de la loi quinquennale... »*

Parallèlement à cet échange à fleurets mouchetés, un deuxième débat a surgi ce week-end, opposant Martine Aubry, ancienne ministre du travail, à Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière. Invitée de « L'heure de vérité », sur France 2, Mme Aubry a expliqué qu'elle avait changé d'avis à propos de la représentation des chômeurs par les seules organisation syndicales. *« J'étais contre une représentation autonome des chômeurs, mais je commence à me demander s'il ne faudrait pas, au contraire, faire en sorte qu'il y ait autour de certaines tables, par exemple quand on parle du financement de l'UNEDIC, des associations qui représentent les chômeurs »*, a-t-elle indiqué, ajoutant : *« Je commence à me dire que je me suis trompée. »*

« C'est diviser la classe ouvrière » et opposer ceux qui ont un travail à ceux qui n'en ont pas, lui a rétorqué M. Blondel. *« Il y a un pas qu'elle n'aurait pas dû franchir, simplement parce qu'elle connaît les choses »*, a-t-il déclaré, lui reprochant implicitement de *« nier l'action des syndicats de salariés et la solidarité des actifs vis-à-vis des demandeurs d'emploi »*.



REPÈRES

MATIÈRES PREMIÈRES

L'Union européenne propose une réduction de la production d'aluminium

L'Union européenne a proposé aux participants de la réunion sur l'aluminium, qui a eu lieu la semaine dernière à Bruxelles, un protocole d'accord sur lequel ils devront se prononcer avant le 28 janvier, a indiqué ce week-end un porte-parole de la Commission européenne.

Le contenu de ce protocole n'a pas été rendu public dans l'attente de la réponse des participants à cette réunion (Communauté européenne, Etats-Unis, Canada, Australie, Norvège, Russie).

Selon le négociateur de l'Union, Joern Keck, qui présidait la réunion, l'application du protocole pourrait contribuer à réduire la surproduction mondiale d'aluminium que, sur un total de 18 millions de tonnes produites par an, l'on estime comprise entre 1,5 et 2 millions de tonnes. Les participants se sont entendus sur le principe d'une nouvelle rencontre au Canada à la fin février.

La surproduction mondiale d'aluminium a provoqué une chute dramatique des cours du métal blanc depuis deux ans. Les producteurs européens désignent la Russie comme le principal fauteur de trouble. Face à la réduction des commandes de l'armée, l'industrie russe de l'aluminium s'est en effet tournée vers le marché mondial, exportant 1,5 million de tonnes de ce métal en 1993 contre 300 000 tonnes en 1990, à des prix jugés inférieurs au seuil de rentabilité.

INDUSTRIE

EMC recevra une dotation en capital de 500 millions de francs

Le premier ministre, Edouard Balladur, a annoncé vendredi 21 janvier que *« l'Etat allait participer en 1994 à une recapitalisation de l'Entreprise minière et chimique (EMC) à hauteur de 500 millions de francs. A cette occasion, il sera demandé à l'entreprise d'accompagner plus largement la réindustrialisation et pas uniquement de colmater les brèches de son bilan »*, a affirmé le chef du gouvernement devant des élus et représentants socio-professionnels d'Alsace. Le président d'EMC, Rodolphe Greif, avait évalué les besoins du groupe à 1 milliard de francs dans les années à venir, destinés essentiellement à sa principale filiale, les Mines de potasse d'Alsace (MDPA), affectées par la crise du marché de la potasse et par des charges liées aux retraites des mineurs (*le Monde* du 5 juin 1993)

Les MDPA ont perdu 600 millions de francs (résultat courant) en 1993 après une perte nette de 410,7 millions en 1992. La baisse de la consommation des engrais liée à la réforme de la politique agricole commune et la concurrence de la potasse russe ont conduit à une importante chute des prix.

M. Giraud approuve la directive européenne sur le travail des enfants

Piqué au vif par la note du Bureau international du travail (BIT) critiquant vivement la proposition de directive européenne sur le travail des enfants (*le Monde* du 11 janvier), Michel Giraud, ministre du travail, vient d'adresser à Michel Hansenne, directeur de cette institution, une *« mise au point »* assez sèche. Reprochant au BIT *« d'omettre toute référence aux éléments positifs contenus dans la directive »*, M. Giraud s'étonne d'un *« parti pris systématique de suspicion »* et estime que ce document *« ne constitue pas un jugement équilibré sur le fond du texte européen et s'apparente au contraire à une pique supplémentaire dans la tension qui perdure entre l'Organisation internationale du travail et la Commission européenne »*.

« La directive ne contient pas l'ambigüité que lui prête la note sur l'âge d'admission au travail, qui est celui auquel cesse l'obligation scolaire, sans pouvoir être inférieur à 15 ans », plaide le ministre, qui affirme, par ailleurs, que cette directive *« ne permet aucune dérogation à l'interdiction du travail de nuit des enfants »*. Poursuivant son analyse, M. Giraud ne discerne *« aucune incompatibilité pour notre pays entre la convention 138 de l'OIT et la proposition de directive »*.

Cette polémique aura au moins eu le mérite de faire apparaître le manque de clarté de la directive européenne qui prévoit, concernant le travail des enfants, un certain nombre de dérogations qui ne peuvent qu'alimenter les querelles d'experts. Surtout lorsque l'on connaît l'état des relations entre l'Union européenne et l'OIT....

J.-M. N.

Jeffrey Sachs et la « tragédie des réformateurs russes »

L'ancien conseiller de M. Eltsine demande la démission du directeur général du FMI

NEW-YORK

de notre correspondant

Jeffrey Sachs, le professeur américain qui a abandonné, vendredi 21 janvier, son poste de conseiller économique du gouvernement russe (*le Monde* daté 23-24 janvier), demande dans une lettre ouverte, publiée dimanche 23 janvier par le *New York Times*, la démission du directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, et une profonde réforme de cette organisation.

Pour M. Sachs, la victoire de *« la vieille garde communiste »* à Moscou et le départ des ministres réformateurs du gouvernement est la conséquence de la politique *« désastreuse »* menée par le FMI et la Banque mondiale, les deux institutions chargées par les Occidentaux d'organiser l'aide à la Russie. *« Sur les 17 milliards de dollars que ces deux organisations devaient mettre à la disposition de la Russie en 1993, seuls 2 milliards ont été débloqués. Cela aurait pu être*, écrit le jeune professeur, *une pratique bancaire prudente, c'était en fait une politique d'assistance désastreuse, la pire des politiques étrangères. »* Le FMI *« manquait de toute intelligence de ce qui devait être fait »*, commente M. Sachs, qui passe en revue ce qu'il considère comme les erreurs d'appréciation successives du FMI sur la situation économique en Russie.

Si le FMI a été aussi *« inepte »*, c'est *« pour une raison simple »*, écrit celui qui a conseillé les réformateurs russes depuis 1991 : *« depuis cinquante ans, le FMI a un comportement presque aussi secret et monopolistique que le comité central du Parti communiste... Comme tout monopole de longue durée, il a grandi en devenant de plus en plus arrogant, se protégeant de la critique extérieure et effectuant un travail bâclé. »* M. Sachs conclut : *« Le directeur général du FMI, Michel Camdessus, doit donc reconnaître sa responsabilité dans cette débâcle et démissionner. »*

E. I.

Dresdner Bank, Indosuez, Paribas et UBS se retirant

La Banca commerciale italiana prend le contrôle de Sudameris

La Banca commerciale italiana (Comit) va prendre le contrôle majoritaire de la banque Sudameris. La Dresdner Bank, Indosuez, Paribas et l'Union de banques suisses vont céder chacune à la Comit les participations de 12 % qu'elles détiennent dans le capital de la Banque Sudameris. La Banca commerciale italiana possède déjà 48 % du capital de Sudameris depuis 1977.

Le conseil d'administration de Sudameris va soumettre à l'assemblée générale extraordinaire du 23 février un projet de réduction de capital par voie de rachat par la banque des actions détenues par les actionnaires qui se retirent, en vue de leur annulation. Le capital de la banque sera ensuite reconstitué à son niveau antérieur.

Sudameris réalise 80 % de son activité dans les principaux pays d'Amérique latine. Son réseau de filiales et succursales est essentiellement implanté au Brésil (97 guichets), en Argentine (19 guichets), au Chili (3 guichets), en Uruguay (6 guichets), au Paraguay (6 guichets) et en Colombie (25 guichets). Elle dispose en tout de 168 agences et 7 bureaux de représentations dans 17 pays. Au 30 juin 1993, le total de bilan consolidé de la banque Sudameris s'élevait à 26,3 milliard de francs et ses fonds propres à 2,4 milliards.

Toyota embauche des cadres pour une durée d'un an

TOKYO

de notre correspondant

La décision de Toyota, premier constructeur automobile japonais, de recruter à partir du 1er avril une partie de ses cadres sur la base de contrats limités à un an est interprétée comme un affaiblissement du régime d'emploi « à vie ». Ce nouveau mode de recrutement, annoncé le 21 janvier, sera couplé à un système de salaire évoluant en fonction non plus de l'ancienneté (autre pilier de la gestion « à la japonaise »), mais des résultats.

Toyota justifie cette évolution par la nécessité de *« tenir compte d'un environnement différent »* et de *« remédier à une organisation rigide de l'emploi qui limite l'expansion de l'entreprise »*. Le nouveau système sera appliqué à titre expérimental dans la division « design », qui emploie 345 personnes. Mais il pourrait dans l'avenir être étendu à 10 % des « cols blancs ».

En attendant la pénurie

Ce changement intervenant dans une entreprise à la gestion traditionnellement conservatrice et dont le président, Shoichiro Toyoda, va prendre la tête en mai de la principale organisation patronale, le Keidanren, où il succédera à M. Hiraiwa, est symptomatique du souci du constructeur de se donner une nouvelle flexibilité dans l'emploi, mais aussi de l'évolution des méthodes de gestion japonaises.

Le régime de l'emploi « à vie », en d'autres termes la garantie d'un emploi jusqu'à la retraite dans la même entreprise, est devenu un principe de la gestion japonaise au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il est loin cependant de concerner l'ensemble des salariés. Sanctionné par aucune disposition légale, c'est un usage effectif seulement dans les entreprises ayant des syndicats (30 %) et qui ne concerne donc que 12 millions parmi les 53 millions de salariés du secteur privé. Ce système est lié à la formation dans le cadre de l'entreprise, la direction ayant intérêt à s'attacher des employés pour lesquels elle a investi.

Les entreprises disposent cependant d'une marge de flexibilité en recourant aux employés à contrat temporaire ou aux employés en régie (détachés de chez un sous-traitant). Le pourcentage des emplois temporaires par rapport aux emplois dits permanents a beaucoup augmenté depuis la dernière récession, en 1986-1987. Ce sont ces salariés temporaires qui sont frappés en premier en cas de récession.

L'emploi « à vie » fixe la main-d'œuvre et garantit sa qualification, mais constitue aussi un fardeau en cas de réduction de l'activité économique. Jusqu'à présent, la plupart des entreprises ont procédé à des ajustements d'emploi en réduisant les heures supplémentaires, en procédant à des mutations et en incitant aux retraites anticipées.

Au cours de la première moitié de l'année fiscale 1993 (qui s'achève en mars), Toyota, qui emploie 73 046 salariés, enregistrera ses profits les plus faibles depuis douze ans : 10 milliards de yens.

Symbolique d'une évolution dans la gestion à la japonaise, l'initiative de Toyota, qui se situe dans un vaste mouvement de réajustements dans le secteur automobile, ne remet cependant pas en cause un régime d'emploi des grandes entreprises auquel, selon le Centre de productivité du Japon, sont toujours attachés les services du personnel qui craignent dans les années à venir une pénurie en ressources humaines due à l'évolution démographique.

PHILIPPE PONS

Après le rejet de la réforme politique

La Bourse de Tokyo recule de 5 %

TOKYO

de notre correspondant

L'indice Nikkei a enregistré, lundi 24 janvier, sa chute la plus importante depuis la « débâcle » d'août 1991, perdant près de 5 % de sa valeur (soit 954 points) pour clôturer à 18 353 points. Cette baisse violente est symptomatique de l'*« importance de la composante politique dans l'analyse de la situation économique »*, estiment les opérateurs. Elle est attribuée au rejet, vendredi, par le Sénat des projets de lois sur la réforme politique (*le Monde* du 22 janvier).

Cette baisse du Nikkei était largement anticipée en correction à une hausse inopinée des cours vendredi – dont le moteur fut les maisons de titres étrangères, les Japonais restant plus prudents – avant que soit connu le résultat du vote. Elle s'est opérée sans panique et sur des volumes faibles. Sont apparus des seuils de résistance : des acheteurs revenant sur le marché lorsque l'indice est tombé en dessous des 18 500 points.

La réaction de la Bourse est cependant révélatrice de l'impatience des milieux d'affaires. La confusion engendrée par le vote du Sénat a créé une instabilité politique qui accentue les incertitudes sur l'avenir économique : il est vraisemblable qu'une fois de plus, le cabinet va différer un plan de relance attendu, financé sur un budget supplémentaire qui aurait dû être discuté cette semaine. Ce plan – le quatrième en dix-huit mois – devrait se chiffrer à 13 000 milliards de yens (700 milliards de francs).

Mais les divergences au sein de la coalition ne laissent guère présager que les allégements fiscaux prévus, compensés par une augmentation de la TVA, soient facilement acceptés.

Ph. P.

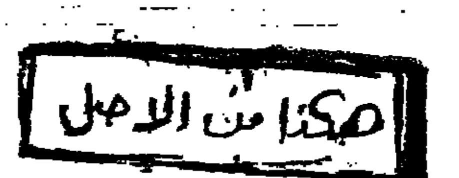
Avant la renégociation de leur partenariat économique

Les Etats-Unis menacent le Japon de revoir l'accord-cadre

Faute *« d'accords commerciaux crédibles »* entre les deux pays, les Etats-Unis réexamineront, d'ici le sommet Clinton-Hosokawa du 11 février à Washington, les bases de leur partenariat économique avec le Japon défini en juillet 1993, a averti le 23 janvier à Tokyo le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen.

Après avoir, à sa demande, rencontré le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa, et le ministre des finances, Hirohisa Fujii, au terme de sa tournée asiatique, M. Bentsen a réaffirmé que les positions *« restaient très éloignées. (...) Nous préférons pas d'accord à des accords médiocres »*, a-t-il prévenu. Il a aussi réclamé au Japon de nouvelles mesures budgétaires de relance de son économie.

Des officiels japonais ont indiqué de leur côté que M. Hosokawa avait réaffirmé la primauté des réformes politiques pour lesquelles il se bat tout en promettant aussi de *« faire preuve le moment venu, si nécessaire, de leadership politique »* pour tirer les négociations nippo-américaines de l'impasse.



Plus clair dans sa présentation

Le nouveau billet de la SNCF est critiqué par les représentants des usagers

Le nouveau billet « simplifié » de la SNCF, mis en place le 23 janvier, est un *« progrès »* par rapport à l'ancien, estime la Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) : mais présente encore des *« défauts »* pour les voyageurs. Le précédent billet, lancé avec le système de réservation Socrate, avait été sévèrement critiqué par les associations de consommateurs en raison de son manque d'informations sur la décomposition des tarifs. La direction de la SNCF s'est donc employée avec le nouveau billet à préciser le prix payé par le voyageur avec la réservation ou les suppléments éventuels, les tarifs utilisés (vermeil, carissimo, kiwi..) et le prix du billet plein tarif.

« Il reste un certain nombre de choses qui ne sont pas satisfaisantes, la partie basse du billet qui est peu lisible et l'absence de mention du taux réel de réduction, a estimé la FNAUT, *les réductions sont rarement appliquées sur la totalité du tarif, surtout dans les TGV ».* Ainsi, le billet TGV Paris-Le Mans à plein tarif en 2e classe (niveau III, et IV) coûte 227 francs, mais le prix du billet dit demi-tarif (kiwi, modulopass, carte vermeil, carissimo) est de 159 francs au lieu des 114 francs attendus, car la réduction de 50 % ne porte pas sur les 90 francs de supplément, explique la Fédération. Le problème est le même pour les taxes locales, sur lesquelles les réductions ne sont pas applicables.

POINT DE VUE

Transports et aménagement du territoire : des discours aux actes

par Jacques Fournier

LE débat national sur l'aménagement du territoire intéresse directement les transports et, parmi eux, le transport ferroviaire. Je me dois d'autant plus d'y participer que le rôle de la SNCF en ce domaine est souvent mis en cause. Encore dernièrement par le ministre d'Etat lui-même, lorsqu'il déclare à la « Marche du siècle », le 5 janvier : *« C'est pareil pour la SNCF, on commence à supprimer des lignes, puis on s'aperçoit que la rentabilité n'existe pas, on en supprime encore. Bientôt il ne restera plus que les lignes de TGV, et encore. »* Plus doctement, le délégué à l'aménagement du territoire fait la leçon à Air Inter et à la SNCF en disant qu'*« on ne peut en aucun cas laisser ces deux sociétés continuer à affirmer qu'elles sont des entreprises comme les autres »* alors qu'elles ont un rôle « absolument fondamental » à jouer sur le plan de l'aménagement du territoire (numéro spécial du *Quotidien de Paris*, janvier 1994).

Je rappelle, mais chacun le sait, que la SNCF n'a jamais prétendu pour sa part être *« une entreprise comme les autres »*. Le serait-elle qu'elle aurait fermé les parties déficitaires de son activité. Il n'y aurait plus en France de transport des marchandises par wagon isolé, cependant qu'une bonne partie des dessertes voyageurs actuelles ne seraient plus assurée. Notre entreprise n'a jamais agi de cette manière. Elle est une entreprise de service public. Elle est non seulement consciente, mais fière, de participer à une desserte équilibrée du territoire. Elle demande simplement que, dans ce domaine, les objectifs à poursuivre comme les moyens à mettre en œuvre soient clairement précisés, ce qui est encore loin d'être le cas. Je voudrais, à ce propos, rappeler quelques vérités élémentaires.

La première, c'est que l'aménagement du territoire a un coût dès lors que, comme le rappelle le récent rapport de la mission sénatoriale animée par Jean-François-Poncet, il doit être *« correcteur du marché »* : coût de réalisation des infrastructures nécessaires ; financement de l'entretien du réseau ; couverture des déficits du transport lui-même lorsque, comme c'est souvent le cas, son équilibre ne peut être assuré.

Ce coût, l'Etat et les collectivités territoriales acceptent sans barguigner de le supporter lorsqu'il s'agit de la route. On connaît l'ampleur des crédits routiers et autoroutiers. On sait moins que chaque année plus de 10 milliards de francs de subventions sont versés au transport routier de voyageurs, pour les transports urbains et péri-urbains et pour les transports scolaires notamment.

Ce coût, le transport ferroviaire n'y échappe pas non plus, et, à cet égard, il faut dissiper une illusion. Ce n'est pas parce que c'est une entreprise publique qui en a la charge que son financement peut être assuré dans tous les cas de figure. Même avec tous ses énarques et polytechniciens, la SNCF ne peut faire de miracle ! Elle ne sait pas entretenir et moderniser le réseau avec des ressources insuffisantes. Elle ne sait pas faire circuler des trains que ne rentabilisent pas les usagers sans faire appel au contribuable. Se décharger sur elle est bien commode. Mais ce serait de la démagogie.

A propos de la « désertification ferroviaire »

La seconde vérité, c'est que l'approche *« aménagement du territoire »* doit enrober tous les modes de transport. Il faut prendre en compte le service public du transport dans son ensemble, et non pas seulement sa partie ferroviaire. La portée réelle de la lamentation romantique sur la disparition des *« petites lignes »* de chemin de fer doit être, dans cette perspective, ramenée à sa juste mesure.

En douze ans, de 1981 à 1993, 422 km de lignes ont été fermées au trafic voyageurs sur un total de 24 000 km environ. Dans le même temps, 943 km ont été ouverts. Ces dernières, qui sont principalement des lignes à grande vitesse, transportent en moyenne mille fois plus de personnes au kilomètre que les premières, qui sont effectivement de toutes petites lignes. De là à parler, comme le font allégrement certains, de la *« désertification ferroviaire »* du territoire et du *« tout TGV »*, il y a vraiment un pas...

Pour autant, il est bien vrai qu'existent aujourd'hui, en termes de vitesse, de fréquence, de confort, des besoins de transport collectif insatisfaits dans plusieurs parties du territoire. Il faut trouver, en concertation avec les populations et leurs élus, les meilleurs moyens d'y répondre. Ce pourra souvent être le chemin de fer : ainsi pour les transports massifs domicile-travail dans les bassins d'emploi ; ainsi pour les liaisons de ville à ville à condition qu'elles puissent être assurées à une vitesse suffisante pour concurrencer efficacement la voiture ; ainsi encore pour les grands axes transversaux sur lesquels une volonté politique entend maintenir une offre diversifiée du transport collectif.

Mais le chemin de fer engendre des coûts fixes importants (infrastructures, matériel lourd) que, seul, un volume de trafic significatif justifie vraiment. Du point de vue de l'intérêt général, et pour le meilleur emploi des deniers publics, il n'est nullement scandaleux de lui préférer le transport routier (autocar ou taxi) là où, en zone peu dense et d'habitat dispersé, celui-ci permet, en accroissant les fréquences et diversifiant les parcours, de mieux coller aux besoins réels.

Tous ces choix relèvent de décisions politiques dont la future loi-programme sur l'aménagement du territoire va tracer le cadre. Il me semble que, pour l'enrichir, un certain nombre de propositions concrètes mériteraient d'être retenues. J'en évoquerai trois.

La première concerne le financement des infrastructures nouvelles de transport. Il faudra, au cours des vingt prochaines années, dégager des priorités. On ne pourra pas réaliser tous *les projets d'autoroutes*, de TGV, de canaux, de ports et d'aéroports qui sont dans les cartons. Décidons que, pour en apprécier l'utilité sociale, des critères communs de choix devront être définis et que, pour en assurer *le financement, il sera fait* masse des ressources disponibles. Serait-il vraiment contre nature d'associer les sociétés d'autoroutes au financement des TGV au moment où, en Allemagne, c'est par un supplément *sur le prix du carburant que l'on* va financer les transports ferroviaires régionaux ?

Le wagon interdit à l'ouest

La seconde proposition touche aux dessertes voyageurs. Il revient à la collectivité de les financer lorsque, bien que déficitaires, elles sont reconnues nécessaires dans l'intérêt de l'aménagement du territoire. Ce financement est déjà organisé pour les dessertes régionales, et une réflexion a été engagée pour l'améliorer (1). Il reste en revanche à construire pour les dessertes nationales. Décidons donc que, pour ces dessertes, et s'agissant d'Air Inter aussi bien que de la SNCF, des contrats de service public d'aménagement du territoire seront conclus entre l'Etat et les grands opérateurs de transport pour en déterminer, sur chaque axe, la consistance et les conditions de financement.

La troisième proposition concerne le transport des marchandises. Car il s'agit, là encore, d'aménagement du territoire. Depuis vingt ans, en dépit de tous les discours écologiques, une évolution économique implacable multiplie les camions sur les routes et rétrécit le périmètre de rentabilité du wagon de marchandises. Tout l'ouest de la France risque, si cette évolution se poursuit, de lui être bientôt interdit. Fixons-nous dans ce domaine des objectifs précis d'assainissement du marché, d'harmonisation des conditions de la concurrence et de couverture géographique des courants *d'échange et programmons – si* possible de concert avec nos homologues européens – les étapes de leur réalisation. Ce sera un grand service rendu à la cause d'un développement équilibré et durable de notre économie.

Ces trois propositions et beaucoup d'autres qui pourraient leur être adjointes reposent sur un dénominateur commun : l'existence d'une véritable politique des transports, politique globale, *intermodale*, prenant en compte le long comme le court terme et le social aussi bien que l'économique. Une telle politique est prévue, en termes toujours actuels, par l'article 3 de la LOTI (2). Mais force est de constater, et c'est une autre vérité à rappeler, que, pour l'essentiel, elle reste encore à construire.

► **Jacques Fournier est président du conseil d'administration de la SNCF.**

(1) Mission confiée par le ministre des transports au sénateur Haenel.

(2) Loi d'orientation des transports intérieurs du 31 décembre 1982.

Mis en examen pour « abus de biens sociaux »

Le directeur général des NMPP réfute les accusations portées contre lui

L'Agence France-Presse a révélé, samedi 22 janvier, la mise en examen, par le juge Edith Boizette, pour abus de biens sociaux, du directeur général des NMPP, Etienne-Jean Cassignol. Cette décision intervient dans le contexte de deux affaires, l'une de fraude informatique, l'autre de commissions occultes au sein des Nouvelles messageries de la presse parisienne, principal organisme de distribution de la presse en France.

Les deux affaires remontent à presque deux ans. La première est apparue pendant l'été 1992, quand un audit de procédure interne aux NMPP, a mis en lumière une manipulation informatique imputable à l'un des comptables de l'entreprise, Michel Moireau. Ce dernier, point de passage obligé du système de gestion de commandes informatique, aurait mis au point des opérations fictives qui lui auraient permis de détourner 23 millions de francs. *M. Moireau a été licencié en octobre* 1992 par M. Cassignol. Ce comptable a été mis en examen en décembre dernier pour escroquerie, faux, usage de faux et fraude informatique. L'un des fournisseurs des NMMP, qui aurait bénéficié de certaines des sommes détournées, Jean-Claude Mikluz, gérant d'une société de ferronnerie, a lui aussi été mis en examen pour escroquerie, faux et usage de faux. Tous deux ont été incarcérés mais puis remis en liberté conditionnelle.

La seconde affaire concerne l'ancien directeur des achats des NMPP, Jean-Pierre Puig. Chargé de négocier divers marchés au meilleur prix, notamment en matière d'emballage carton, M. Puig aurait touché des commissions financières de l'ordre de 1,5 million de francs par an pendant trois ans, de la part de l'un des fournisseurs des NMPP, Euro-carton. C'est un autre fournisseur, au bord du dépôt de bilan, qui a dénoncé les agissements de M. Puig. Celui-ci a été licencié en octobre 1992. Il a été mis en examen en décembre par Mme Boizette pour corruption, faux et usage de faux. L'ancien directeur des achats des NMPP est actuellement incarcéré.

« Je suis injustement accusé... »

Pour leur part, les deux anciens salariés des NMPP ont mis en cause le directeur général de la société, Etienne-Jean Cassignol, nommé à ce poste en mars 1986 par Hachette, opérateur des messageries. M. Moireau affirme n'avoir touché que 1,2 million de francs sur les 23 millions détournés, le reste ayant servi au plan de secours mis en place par les NMPP (dont des plate-formes de distribution, des locations de camions et des embauches de personnel intérimaire) lors des grèves de l'hiver 1989-1990. M. Puig accuse M. Cassignol d'avoir bénéficié d'avantages indirectement liés à sa fonction, notamment d'une cave de grands crus, d'une *cuisine toute équipée dans sa résidence*, de voitures de fonction, etc., pour un montant de 800 000 francs. A la direction des NMPP, on considère ces accusations injustifiées, l'examen des comptes et des dossiers témoignant qu'aucune somme occulte n'a servi à un *« plan de secours »* et que M. Cassignol ne disposerait par devers lui d'aucune cave à vins, *« le reste étant de l'appréciation du train de vie qu'accordent l'entreprise et Hachette à son directeur général »*. M. Cassignol a, quant à lui, confirmé à l'AFP sa mise en examen : *« Les deux cadres de la société mis en examen, pour atténuer leurs responsabilités, ont porté des accusations à mon encontre*, a-t-il aussi indiqué. *Je considère que je suis injustement accusé et je démontrerai que ces accusations ne sont pas fondées. (...) Dans le souci de préserver le bon fonctionnement des NMPP, je vais proposer ma mise à disposition au sein du groupe Matra Hachette, pendant la durée de l'enquête. »*

De son côté, le groupe Hachette, *« ayant été en contact avec M. Cassignol, prendra une décision concernant la direction générale des NMMP dans les tout premiers jours de la semaine »*. Hachette serait sur le point de nommer un directeur intérimaire, selon la proposition qui a été faite par M. Cassignol. Les gérants des cinq coopératives de presse qui ont déjà demandé à Hachette d'*« arrêter les mesures nécessaires à la bonne marche des NMPP »* devaient se rencontrer dans la soirée du lundi 24 janvier.

YVES-MARIE LABÉ

La publicité à la télévision

Le BVP établit un code de déontologie sur le recours aux numéros verts

Le nouveau code de déontologie du Bureau de vérification de la publicité (BVP) sur les publicités télévisées qui indiquent un numéro de téléphone pour obtenir plus d'informations, code qui doit entrer en vigueur le 1er février, proscrit désormais l'usage d'opérateurs humains. Selon le BVP, *« l'histoire ayant prouvée que l'utilisation d'opérateurs déviait l'information vers une prise de commande ou une vente directe, toute interactivité avec un opérateur est à proscrire »*. Etablies après consultation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ces nouvelles règles de conduite se fondent sur le décret du 27 mars 1992 interdisant la publicité télévisée à la distribution et fixant les limites de la pratique du télé-achat. Elles rappellent que les messages diffusés par ces numéros verts, souvents gratuits, doivent être *« purement informatifs »* et ne pas constituer de la *« vente directe »*.

L'entrée en vigueur de ce nouveau code intervient au moment même où démarre la première vague de spots télévisés pour la privatisation du groupe pétrolier Elf. Selon Sophie de Menthon, présidente du Syndicat du marketing téléphonique (SMT), ce texte du BVP va donner *« un coup de frein terrible à la consommation et à l'emploi »*. La présidente du SMT, qui préside aussi la société Multilignes Actiphone, chargée du marketing téléphonique pour la réception des appels relatifs à la privatisation d'Elf, nous a déclaré, lundi 24 janvier : *« La France est le seul pays au monde à ne pas avoir le droit de faire de la publicité pour la distribution. 97 % des spots télévisés aux Etats-Unis mentionnent un numéro gratuit. Nous sommes le seul pays au monde à interdire les opérateurs humains. Il y a une contradiction entre cette nouvelle interdiction et l'incitation du gouvernement à la relance de la consommation. C'est un coup d'arrêt aux numéros verts alors que France Telecom fait depuis des années des efforts de promotion pour ces numéros. »*

VIE DES ENTREPRISES

Gelant ses alliances avec Continental Airlines et Aeromexico

Air France prévoit un chiffre d'affaires en hausse de 4,6 % en 1994

La nouvelle équipe de direction d'Air France va concentrer ses forces sur le remplissage des avions en 1994. L'objectif est d'atteindre un coefficient de remplissage de l'ordre de 70 %, a précisé Jean-Claude Baumgarten, le nouveau directeur général adjoint de la compagnie chargé du commercial, le 22 janvier. Cette politique commerciale plus agressive devrait permettre de limiter la chute de la recette unitaire à 4 % cette année, contre 7,1 % en 1993. Air France table cette année sur une progression de son chiffre d'affaires de 4,6 %. Dans le même temps, son trafic devrait augmenter de 6 à 7 %, et l'offre de sièges de 2,3 % seulement.

Les résultats enregistrés en 1993 ont été particulièrement catastrophiques. Le chiffre d'affaires s'est établi à 24 milliards de francs pour l'activité voyageurs, soit un recul de 5,9 % sur l'année précédente. Le coefficient de remplissage des avions a stagné à 67,8 %. Le transport des marchandises a affiché un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de francs en recul de 1 %. *« La très grande faiblesse du marché français, où la totalité des émissions de billetterie a reculé de 6,6 % pendant les neuf premiers mois de 1993, explique pour partie ce recul »*, a estimé M. Baumgarten. Air France devrait afficher un déficit sans surprise de l'ordre de 7 milliards à 7,5 milliards de francs.

Une politique plus fine devrait permettre, selon M. Baumgarten, d'obtenir un coefficient de remplissage des avions plus élevé cette année. Au printemps, l'offre sera adaptée à chaque type de destination en fonction de la fréquentation avec l'appui d'un nouveau logiciel, « Opéra ». Une politique de « sur-offre » devrait également permettre de mieux remplir les avions. En décembre, cette politique a contribué à l'amélioration du trafic (+ 10 %) et les deux premières semaines de janvier se sont traduites par une augmentation de 13,9 % du trafic, ce qui correspond à un coefficient de remplissage de 73,4 %.

Dans ce contexte, Air France a décidé de concentrer ses forces sur son plan d'entreprise en gelant les alliances passées par Bernard Attali qui n'ont pas été encore concrétisées. *« L'accord passé en juillet avec la compagnie américaine Continental Airlines a été différé jusqu'à la fin de l'année »*, a précisé M. Baumgarten. Cet accord devait permettre à Air France d'accéder à 135 aéroports aux Etats-Unis contre 106 en Europe pour Continental (*le Monde* du 29 juillet). Même chose pour l'accord qualifié à l'époque de *« stratégique »* avec Aeromexico en novembre 1992. En revanche, l'accord avec Air Canada conclu en septembre 1992 suit son cours. Les deux compagnies sont désormais présentes dans les mêmes terminaux d'aéroport.

Pour l'heure, Air France se consacre à mettre en place son projet d'entreprise. La consultation engagée par le nouveau président d'Air France, Christian Blanc, auprès de l'ensemble des personnels de la compagnie se poursuit.

MARTINE LARONCHE

Patron du groupe de négoce sidérurgique Hanwa

Shigeru Kita laisse un trou de 6 milliards de francs

TOKYO

de notre correspondant

Le Japon en récession n'en finit pas d' « éponger la note » de ses excès passés : les pertes records (plus de 6 milliards de francs) enregistrées par Hanwa, entreprise de commerce de produits sidérurgiques dirigée par l'un des grands « flambeurs » de la place, Shigeru Kita, en est un nouvel exemple.

A la fin des années 80, traitant comme il aimait le dire *« l'argent comme un produit »*, Shigeru Kita pensait – non sans raison alors – qu'il ferait plus de bénéfices en spéculant en Bourse qu'en vendant de l'acier. Et Hanwa devint l'une des sociétés les plus agressives sur le marché du *zaitech*, expression par laquelle les Japonais désignaient les jeux spéculatifs (à la Bourse et sur le marché des changes) destinés à accroître les profits des entreprises.

Aujourd'hui, Hanwa vient d'annoncer qu'en 1993, elle devra passer en pertes 120 milliards de yens (6,37 milliards de francs) pour mauvaises créances et que son président démissionnait afin d'assumer la responsabilité de cette quasi-banqueroute : l'entreprise, qui avait espéré une reprise de la Bourse, a encore des placements de 150 milliards de yens (8 milliards de francs) qui sont en chute libre ; elle est contrainte de liquider une partie de ses avoirs immobiliers évalués à 400 milliards de yens (21 milliards de francs). Au cours d'une conférence de presse, le vice-président de Hanwa, Takashi Iwami, s'est cependant montré confiant dans le redressement de l'entreprise sous la direction du fils du président démissionnaire.

La saga de Hanwa est révélatrice de l'aventurisme de certaines sociétés familiales dirigées par des hommes d'affaires de choc. Elle rappelle une autre chute retentissante, celle de Ryoci Saito, président de Daishowa Paper, l'un des hommes les plus riches du Japon, autre symbole de la flambée spéculative de la fin des années 80. M. Saito se fit surtout connaître à l'étranger pour ses achats de tableaux de Renoir *(Au Moulin de la Galette)* et de Van Gogh pour une valeur de 160 millions de dollars – œuvres dont il avait annoncé qu'elles devraient être incinérées avec lui, afin que ses enfants ne paient pas de taxes. Une plaisanterie qui fit scandale. En novembre, il était arrêté pour une sombre affaire de pots-de-vin versés au gouverneur de la préfecture de Miyagi. M. Saito était aussi connu pour une gestion aussi agressive qu'aventureuse : il a laissé derrière lui des pertes s'élevant à 54 milliards de yens (2,8 milliards de francs) et était endetté auprès des banques pour 440 milliards de yens (23 milliards de francs).

Ph. P.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

DÉSACCORD

MINOL-LEUNA : La Treuhand refuse de renégocier le contrat d'Elf Aquitaine. – L'agence gouvernementale des privatisations dans l'ex-RDA, la Treuhandanstalt, refuse de renégocier l'accord Minol-Leuna comme le demande le groupe français Elf Aquitaine, a indiqué vendredi 21 janvier un porte-parole de la Treuhand. Cet accord, signé en 1992, passe par la reconstruction de la raffinerie de Leuna et la modernisation du réseau de stations-service Minol. *« On ne peut pas signer un jour un contrat et vouloir le lendemain en changer les conditions »*, a indiqué le porte-parole, Hennes Schulz. *« Nous partons du principe que l'accord sera respecté par Elf »*, a-t-il ajouté. Toutefois, la Treuhand est prête à envisager une réduction des capacités de la raffinerie de Leuna, a-t-il précisé.

ACHATS

CADBURY SCHWEPPES : rachat du chocolatier Bouquet d'Or. – Le groupe britannique Cadbury Schweppes a annoncé, le 19 janvier, l'acquisition de la société française Bouquet d'Or pour 160 millions de francs. Cette entreprise de 257 millions de francs de chiffre d'affaires sera gérée par Chocolat Poulain que Cadbury a acquis en 1988. Leader du marché du chocolat en Grande-Bretagne avec 30 % du marché, ce groupe détient désormais 13 % du marché français des chocolats de fin d'année, et se retrouve au troisième rang derrière Nestlé et Lindt.

GASCOGNE : rachat de Sachsa Verpackung en Allemagne. – Le groupe papetier Gascogne a annoncé le rachat en Allemagne d'une société de production de sacs en papier et en plastique, Sachsa Verpackung, ainsi que sa filiale, Wernigerode. Les deux sociétés réalisent un chiffre d'affaires de 170 millions de francs au total et appartenaient auparavant à Hannover Papier, filiale du groupe sud-africain SAPPI.

GO VOYAGES : reprise définitive par Air France. – Go Voyages, ancienne filiale de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF) spécialisée dans la vente de billets d'avion à prix réduits, va définitivement entrer dans le giron du groupe Air France. La reprise de Go Voyages par Parficom, filiale d'Air France (85 %) et d'Havas (15 %), sera définitivement réalisée le 31 janvier. Un accord de principe entre Air France et la GMF, dont les modalités techniques restaient à définir, avait été annoncé en juin. Parficom détiendra la totalité du capital de Go Voyages, et cédera en échange 5 % de son propre capital à la GMF.

COOPÉRATION

BEURRE : Sodiaal Industrie, Unacel et Prospérité fermière coopèrent. – Sodiaal, le premier groupe coopératif français connu pour ses marques Yoplait et Candia, a annoncé un accord de coopération avec deux autres groupes coopératifs, Unacel et Prospérité fermière. Dans le cadre de cet accord Sodiaal industrie, qui regroupe l'ensemble des activités industrielles de Saint-Hubert et de Colaitra, commercialise depuis le 1er janvier l'ensemble de la production de beurre. La production est organisée autour de trois sites, deux appartenant à Sodiaal (Clermont-Ferrand et Montauban) un à Unacel (Petit-Fayt).

NOMINATION

LAZARD FRÈRES : Edouard Stern nommé associé-gérant. – L'homme d'affaires Edouard Stern vient d'être nommé associé-gérant de la banque d'affaires Lazard Frères. Edouard Stern, trente-huit ans, ancien propriétaire de la banque du même nom, a indiqué au Figaro qu'il comptait *« surtout développer de nouveaux métiers comme l'investissement pour compte propre et le financement »*. Lazard a déjà un portefeuille de participations réparti entre plusieurs holdings (Rue Impériale, Eurafrance, Gaz et Eaux...).

TARIFS

SNCF : hausse de 1,3 % du niveau général des tarifs de fret en février. – Le niveau général des tarifs de référence de fret SNCF sera relevé de 1,3 % le 1er février. Le prix de transport des automobiles, des céréales, des sucres et ceux de l'alimentation animale demeureront inchangé jusqu'à nouvel avis. Le même taux de 1,3 % sera également applicable aux parcours à vide des wagons de particuliers, a précisé la SNCF.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 24 janvier ⬇ Repli

Pour la dernière séance du mois boursier de janvier, les valeurs françaises faisaient à nouveau preuve de faiblesse dans un marché assez actif. En recul de 0,38 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un recul de 0,92 % à 2 223,45 points.

Avec cette baisse, le terme boursier de janvier est en perte moyenne de 1,3 % et porte la baisse de la Bourse de Paris depuis le 1er janvier à 2 %. Un recul qui intervient après une hausse de 22 % en 1993 et reflète les déceptions que suscite le maintien aussi bien en Allemagne qu'en France des taux d'intérêt à court terme à un niveau élevé. Le MATIF et le marché obligataire allemand étaient ainsi en baisse après les déclarations, en fin de semaine dernière, de Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank. Il a affirmé que les taux directeurs allemands resteraient à leur niveau tant que la politique monétaire le nécessiterait.

Autre facteur d'inquiétude, l'accès de faiblesse lundi de la Bourse de Tokyo qui a enregistré une baisse de près de 5 %, en raison notamment de la crise politique au Japon.

Du côté des valeurs, l'action Bouygues reste stable. Le groupe doit publier ses résultats définitifs pour 1993, mardi 25 janvier après la clôture. Les analystes pensent que le bénéfice net part du groupe du leader mondial du BTP baissera de 10 % à 20 % à cause de ses pertes dans l'immobilier. Enfin, la compagnie d'assurances UAP, qui doit être prochainement privatisée, a adopté lundi, au cours d'une assemblée générale extraordinaire, une disposition prévoyant la division par trois du nominal de l'action UAP.

INDICES SBF - BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000: 31 décembre 1990

	14-01-94	21-01-94
Indice général-SBF 120	1 580,92	1 571,04
Indice général-SBF 250	1 520,82	1 513,88
Valeurs industrielles	1 644,16	1 639,41
Energie	1 573,79	1 592,38
Produits de base	1 492,87	1 480,12
Construction	1 779,15	1 801,07
Biens d'équipement	1 497,20	1 477,00
Automobile	2 210,98	2 161,70
Autres biens consom.	1 920,51	1 934,88
Industrie agro-alim.	1 432,83	1 403,70
Services	1 453,74	1 441,34
Distribution	1 981,70	1 957,79
Autres services	1 221,79	1 214,19
Sociétés financières	1 380,58	1 353,93
Immobilier	1 070,88	1 091,29
Services financiers	1 489,86	1 477,93
Sociétés invest.	1 262,79	1 282,82

TOKYO, 21 janvier, ⬆ Progression

La Bourse de Tokyo était en forte baisse, lundi 24 janvier. L'indice Nikkei des principales valeurs a perdu en clôture 954,19 points, soit 4,94 %, à 18 353,24 points.

Le marché a été déstabilisé par le rejet, vendredi, par la Chambre haute du Parlement, du programme de réformes du gouvernement. Le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa, a toutefois indiqué, lundi, qu'il voulait reprendre à zéro son programme de réformes politiques.

Sur le marché, des ventes dues à des ajustements de positions et de prises de bénéfices ont pesé sur les cours tout au long de la journée. *« Les investisseurs locaux ont pris le prétexte du chaos politique pour vendre et prendre leurs bénéfices avant la fin de l'exercice fiscal (le 31 mars) »*, estime un analyste de Yamaichi International Capital Management.

VALEURS	Cours du 21 janvier	Cours du 24 janvier
Bridgestone	1 420	1 360
Canon	1 610	1 550
Fuji Bank	2 140	2 080
Honda Motors	1 620	1 580
Matsushita Electric	1 610	1 570
Mitsubishi Heavy	670	643
Sony Corp.	5 860	5 680
Toyota Motors	1 850	1 810

NEW-YORK
Vive hausse des valeurs sur le Nasdaq

La croissance de la deuxième Bourse d'action aux Etats-Unis, Nasdaq (National association of securities dealers automated quotation) a dépassé celle de Wall Street en 1993 avec 14,75 % pour l'indice composite contre 13,7 % pour l'indice Dow Jones.

Sur ce marché entièrement électronique, l'indice composite du Nasdaq a atteint le niveau record de 787,42 points, le 15 octobre, en hausse de 110,47 points (16,3 %) par rapport à 1992, et a fini 1993 à 776,80, en hausse de 99,85 points (14,75 %) sur l'année. En 1991, cet indice avait progressé de 56,8 % et de 15,5 % en 1992. Le volume a atteint le niveau record de 66,5 milliards de titres, en hausse de 37 % par rapport au record établi l'année précédente. Le volume hebdomadaire, 263 millions de titres, est également un record.

Le volume traité sur le Nasdaq a dépassé celui de Wall Street sur 136 séances sur un total de 253 séances dans l'année.

La valeur du volume a grimpé à 1 350 milliards de dollars, en hausse de 51,6 % comparativement à 1992. Les meilleures performances ont été enregistrées dans les secteurs des équipements pour les communications (+ 67,7 %), de l'or et de l'argent (58,1 %), des télécommunications (+ 53,5 %), des voyages et loisirs (+ 53 %) et des équipements industriels (+ 40,8 %).

Les introductions de nouveaux titres sur le Nasdaq se sont élevées en valeur au niveau record de 16,38 milliards de dollars pour 520 actions, en hausse de 46,1 % par rapport à 1992 quand 432 nouveaux titres ont été lancés. 637 titres avaient été introduits sur le Nasdaq en 1983.

Les introductions de compagnies étrangères au Nasdaq ont atteint le nombre record de 71, contre 45 en 1992. Le nombre total de titres de compagnies étrangères échangés sur le second marché s'élève à 303, contre 159 à Wall Street et 74 sur l'American Stock Exchange.

CHANGES

Dollar : 5,95 F ⬆

Lundi 24 janvier, le deutschemark fléchissait à 3,3950 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4029 francs vendredi soir (cours indicatif Banque de France). Le dollar progressait à 5,95 francs en début d'après-midi, contre 5,9050 francs le 21 janvier en fin de journée (cours BdF).

FRANCFORT	21 janv.	24 janv.
Dollar (en DM)	1,7470	1,7529
TOKYO	**21 janv.**	**24 janv.**
Dollar (en yens)	111,30	112,10

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (24 janv.)	6 3/8 % - 6 1/2 %
New-York (21 janv.)	2 7/8 %

BOURSES

PARIS	20 janv.	21 janv.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 257,81	2 243,97
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 580,44	1 571,04
Indice SBF 250	1 521,45	1 513,88
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	20 janv.	21 janv.
Industrielles	3 891,96	3 914,48
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	20 janv.	21 janv.
100 valeurs	3 470	3 484,20
30 valeurs	2 659,30	2 668,50
FRANCFORT	20 janv.	21 janv.
Dax	2 116,20	2 075,61
TOKYO	21 janv.	24 janv.
Nikkei Dow Jones	19 307,43	18 353,24
Indice général	1 569,11	1 499,06

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9440	5,9450	5,9897	5,9927
Yen (100)	5,3071	5,3128	5,3622	5,3703
Ecu	6,5889	6,5931	6,5869	6,5938
Deutschemark	3,3950	3,3960	3,3981	3,4007
Franc suisse	4,0476	4,0512	4,0701	4,0760
Lire italienne (1000)	3,4857	3,4884	3,4679	3,4726
Livre sterling	8,8749	8,8813	8,8952	8,9059
Peseta (100)	4,1496	4,1533	4,1238	4,1303

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2	2 1/8	1 7/8	2
Ecu	6 9/16	6 11/16	6 7/16	6 9/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	6	6 1/8	5 7/8	6	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	3 15/16	4 1/16	3 13/16	3 15/16
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 1/4	8 1/2	8	8 1/4
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 3/8	5 1/12	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	9 1/16	9 5/16	8 11/16	8 15/16	8 5/16	8 1/2
Franc français	6 7/16	6 9/16	6 1/4	6 3/8	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −0,19 % (2239,64)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
−0,51	EDF-GDF 3%	5780	5750	−0,52
+2,59	B.N.P. (T.P)	1106	1110	+0,36
+6,17	Cr.Lyonnais(T.P.)	1109	1100	−0,81
+13,92	Renault (T.P.)	2699	2700	+0,04
+1,28	Rhone Poulenc(T.P)	2830	2801	−1,10
+7,69	Saint Gobain(T.P.)	1289	1288	−0,08
+8,48	Thomson S.A (T.P)	1147	1140	−0,61
+28,74	Accor 1	719	716	−0,42
−1,83	Air Liquide 1	857	858	+0,12
−9,85	Alcatel Alsthom 1	758	759	+0,13
−5,34	Alcatel Cable 1	720	708	−1,67
+1,94	Alspi 1	412,10	408,80	−0,80
−0,31	AGF(Ass.gle.Fce) 1	650	668	+2,77
−6,87	Axa 1	1503	1490	−0,86
−38,77	Bail Equipement 1	30	30	—
+7,13	Bail Invest. 1	1230	1232	+0,16
+6,66	Bancaire (Cie) 1	622	624	+0,32
+25,35	Banque Colbert C2#	178,50	178	−0,28
+5,32	Bazar Hot. Ville 2	728	712	−2,20
+1,53	Berger (M) 2	1309	1329	+1,54
+9,58	Bertrand Faure 2	588	580	−1,41
−1,66	BIC 1	1320	1298	−1,67
+8,60	BIS 1	286	285	−0,38
−4,52	BNP 1	275	274,50	−0,18
+9,29	Bollore Techno.1	380	388	+2,11
−0,98	Bongrain 1	3200	3130	−2,19
+4,78	Bon Marche (Au) 1	720	722	+0,28
+5,82	Bouygues 1	715	727	+1,68
+1,81	BSN 1	948	952	+0,42
−1,52	Canal + 1	1100	1099	−0,09
+5,83	Cap Gemini Sogeti1	186,50	185	−0,80
+4,74	Carnaudmetalbox 1	206,90	207,30	+0,19
−4,71	Carrefour 1	4080	4101	+0,51
−1,87	Casino Guichard 1	194	193,30	−0,36
+4,46	Casino Guich.ADP 1	151,50	152	+0,33
+1,47	Castorama Dl (Li)1	891	895	+0,45
+5,12	Caumartin Part(M)2	415	410	−1,20
−8,18	C.C.F. 1	285	278,20	−2,39
−4,66	CCMC-Manergie(Ly) 2	71,05	70,55	−0,70
+4,20	Cegid (Ly) 1	521	521	—
+1,01	Centrest (Ny) 2	29,80	29,80	—
+4,22	CEP Communication1	471	469	−0,42
+8,91	Cerus Europ.Reun 1	136,50	136,90	+0,29
+0,35	Cetelem 1	1405	1410	+0,36
−2,68	CGIP 1	1240	1234	−0,48
−2,12	Chargeurs 1	1324	1337	+0,98
+4,49	Christian Dior 1	370	356	−3,78
+12,06	Ciments Fr.Priv.B2	380	380	—
+1,80	Clarins 1	577	565	−2,08
+5,39	Club Mediterranee1	374	371	−0,80
+8,40	Colas 1	1225	1225	—
−2,56	CGP (Papiers)(Ly)2	733	760	+3,68
—	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
−3,38	Comptoir Moder. 1	1710	1710	—
+7,33	CPR Paris.Reesc. 1	563	571	+1,42
+9,21	Credit.F.France 1	1275	1280	+0,39
−5,98	Credit Local Fce 1	467,80	460,60	−1,54
+2,87	Credit Lyonn.CIP 1	792	787	−0,63
+2	Credit National 1	720	714	−0,83
+16,53	CSEE 1	657	659	+0,30

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
+5,78	Damart 1	5900	5850	−0,85
+0,22	Dassault-Aviation1	498,90	486,10	−2,57
+2	Dassault Electro 1	449,60	447,80	−0,40
+0,57	De Dietrich 1	2299	2290	−0,39
+1,76	Degremont 1	584	578	−1,03
+16,23	Dev.R.N-P Da Cal 2	41	40,10	−2,20
−0,37	Dev.R.Sud-Est.Ly)2	68	66	−2,94
+8,28	DMC (Dollfus Mi)1	408,90	408	−0,22
+2,28	Docks France 1	745	742	−0,40
+4,16	Dynaction 1	121	120	−0,83
−4,55	Eaux (Gle Des) 1	2806	2790	−0,57
+17,92	EBF (Epeda B.) 1	915	908	−0,77
−2,65	Ecco 1	886	868	−0,98
+8,10	Eiffage(ex Foug.)1	1408	1408	—
+0,55	Elf Aquitaine 1	418,50	419	+0,12
+5,78	Elf Sanofi 1	1068	1078	+0,94
+1,47	Erap-Elf CPet 1	377	378,80	+0,48
+7,04	Eridania Beghin 1	974	972	−0,21
+1,26	Essilor Intl 1	730	720	−1,37
−2,94	Essilor Intl ADP 1	483,90	481,40	−0,52
+3,67	Esso 1	1114	1099	−1,35
+5,49	Eurafrance 1	2340	2310	−1,28
+15,62	Euro Disney 1	35,90	35,15	−2,09
+14,65	Euro RSCG W.W 1	663	665	+0,30
−0,87	Europe 1- 1	1700	1690	−0,59
−4,95	Eurotunnel 1	48,90	48,90	—
−0,88	Filipacchi Medias1	885	894	+1,02
+9,37	Finextel 1	177,50	175	−1,41
−1,93	Fives-Lille 1	575	558	−2,96
+10,39	Fromageries Bel 1	5500	5470	−0,55
+15,07	Galeries Lafayet.1	2403	2405	+0,08
−6,49	GAN 1	507	504	−0,59
+21,70	Gascogne (B) 1	579	572	−1,21
+2,85	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2219	2162	−2,57
+3,16	Geophysique 1	586	587	+0,17
+5,98	Groupe Andre S.A.1	742	735	−0,94
−1,28	Groupe De La Cite1	854	847	−0,82
+7,80	GTM-Entrepose 1	530	539	+1,70
−1,89	Guyenne Gascogne 1	1900	1895	−0,26
−5,50	Havas 1	421,90	420,50	−0,33
+11,11	IDIA 1	263,80	261	−1,06
+7,78	Imetal 1	593	595	+0,34
−2,41	Immob.Phenix 1	109,60	109	−0,55
+10,72	Ingenico 1	151,10	152,80	+1,13
−3,21	Ins.Merieux Int. 1	2112	2110	−0,09
+7,40	Interbail 1	545	537	−1,47
+17,25	Intertechnique 1	578	585	+1,21
+12,80	Jean Lefebvre 1	1418	1408	−0,71
+2,75	Klepierre 1	788	783	−0,76
+11,38	Labinal 1	827	823	−0,48
−2,25	Lafarge Coppee 1	459,20	456,10	−0,68
+2,01	Lagardere (MMB) C1	152	152	—
−0,85	Lapeyre C1	343,50	334,80	−2,53
−0,34	Lebon 2	287	290	+1,05
+0,34	Legrand 1	5810	5740	−1,20
+9,26	Legrand ADP 1	4434	4480	+1,04
+19,08	Legris indust. 1	256,90	259,80	+1,21

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
+8,16	Locindus 1	1185	1120	+1,36
+1,60	LVMH Moet Vuitton1	3845	3795	−1,40
+0,86	Lyon.Eaux-Dumez 1	600	586	−2,33
+1,87	Marine Wendel 1	426	425	−0,23
−1,12	Matra-Hachette 1	159,80	158	−1,13
+18,61	Metaleurop 1	86,45	82,80	−4,22
+1,97	Metrologie Intl 1	15,70	15,50	−1,27
+10,77	Michelin 1	227,50	232,40	+2,15
+11,76	Moulinex 1	117	114	−2,56
+8,80	Navigation Mixte 1	1161	1163	+0,17
+2,39	Nord-Est 1	173,50	171	−1,44
+25,09	Norton (Ny) 1	640	638	−0,31
−4,16	Olipar 1	28,90	28,75	−0,52
−0,84	Oreal 1	1323	1294	−2,19
+2,03	Paribas 1	508	506	−0,39
+11,11	Pechiney CIP 1	437	430	−1,60
+3,80	Pechiney Intl 1	212	213	+0,47
+0,25	Pernod-Ricard 1	436,20	433	−0,73
+2,79	Peugeot 1	808	810	+0,25
−2,39	Pinault-Printemps1	984	980	−0,41
+7,43	Plastic-Omn.(Ly) 1	801	795	−0,75
+11,40	Poliet	484,50	489	+0,97
−3,12	Primagaz 1	1013	992	−2,07
−6,73	Promodes 1	1037	1038	+0,10
+37,50	Radiotechnique 1	496,90	495	−0,38
+3,72	Redoute(S.A.La)1	1058	1058	—
+8,81	Remy Cointreau 1	258	256,80	−0,47
+8,08	Rexel 1	712	700	−1,69
−3,36	Rhone Poulenc A 1	145,10	143,80	−0,90
+28,51	Rochette (La) 1	38,45	38,60	+0,39
−5,02	Roussel Uclaf 1	690	688	−0,29
+10,89	Rue Imperiale(Ly)1	4525	4535	+0,22
+9,66	Sade (Ny) 1	170	171	+0,59
+8,27	Sagem 1	3176	3140	−1,13
+13,80	Saint-Gobain 1	664	660	−0,60
+5,38	Saint-Louis 1	1660	1644	−0,96
+15,73	Salomon (Ly) 1	2282	2280	−0,09
−1,96	Salvepar (Ny) 2	501	500	−0,20
+5,30	Sat 2	2820	2740	−2,84
+4,56	Saupiquet (Ns) 1	1201	1213	+1
−1,02	Schneider 1	433,80	436,50	+0,62
−9,84	SCOA 1	9	8,90	−1,11
−1,93	SCOR S.A 1	610	608	−0,33
+3,83	S.E.B.1	544	541	−0,55
+5,33	Sefimeg 1	588	573	−2,55
+0,59	Selectibanque 1	202	203	+0,50
+11,65	SFIM 2	1170	1150	−1,71
+8,32	SGE 1	298,50	303,30	+1,61
+8,04	Simco 1	659	658	−0,15
−4,04	S.I.T.A 1	815	807	−0,98
+11,18	Skis Rossignol 1	2166	2200	+1,57
+11,41	Sligos 1	615	615	—
−2,87	Societe Gale A 1	740	744	+0,54
+11,62	Sodexco (B) 2	38,60	38,40	−0,52
−3,58	Sodero (Ns) 2	55	55	—
+8,97	Sodexho 1	1204	1190	−1,16
−2,53	Sogenal (Ny) 2	163	161,20	−1,10

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
+9,21	Sommer-Allibert 1	2200	2216	+0,73
+4,13	Sophia 1	550	554	+0,73
−8,31	Sovac 1	1851	1840	−0,59
+13,47	Spie Batignolles 1	498	492,50	−1,10
+19,13	Strafor Facom 1	681	685	+0,59
−3,89	Suez 1	344,50	343	−0,44
−8,39	Synthelabo 1	212,50	214,90	+1,13
+8,41	Thomson-CSF 1	197	197,20	+0,10
−1,64	Total 1	319	317,40	−0,50
−6,59	UAP 1	607	623	+2,64
+8,10	UFB Locabail 1	462,50	467	+0,97
−8,78	UGC DA(ex Rober)M1	240,10	240,10	—
+4,13	UIC 1	548	554	+1,09
+4,36	UIF 1	719	718	−0,14
+13,40	UIS 2	1100	1100	—
+4,13	Unibail 1	620	629	+1,45
+5,96	Valeo 1	1375	1368	−0,51
+8,97	Vallourec 1	281	287	+2,30
−3,29	Via Banque 1	413	414	+0,24
+6,51	Worms & Cie 1	348,20	348,90	+0,20
+5,73	Zodiac 1	2258	2257	−0,35
+9,29	Elf Gabon 1	1080	1082	+0,19
+3,37	American Barrick 1	174,10	174,80	+0,40
−4,18	American Express 1	182,60	183	+0,22
+8,32	A.T.T. 1	334,90	335,80	+0,27
−12,19	Anglo American 1	271	263,60	−2,73
−1,68	Angold 1	539	526	−2,41
+3,86	Banco Santander 1	279,60	282,50	+1,04
−5,51	B.A.S.F. 1	959	960	+0,10
−5,75	Bayer 1	1170	1179	+0,77
+12,80	Blesheim Group 1	34,15	32,60	−4,54
−4,20	Buffelsfontein 1	67,85	66,10	−2,29
+3,51	Chase Manhattan 1	208	208,10	+0,05
−6,35	Daimler Benz 1	2690	2669	−0,78
−0,28	De Beers 1	142	140	−1,41
−9,62	Deutsche Bank 1	2720	2714	−0,22
−10,81	Dresdner Bank 1	1428	1420	−0,56
−11,09	Driefontein 1	69,40	68,90	−0,72
+14,28	Du Pont Nemours 1	320	326	+1,88
−5,48	Eastman Kodak 1	254	254,70	+0,28
−7,52	East Rand 1	8,50	8,60	+1,18
+4,70	Echo Bay Mines 1	82	80,10	−2,32
+28,90	Electrolux 1	246	250	+1,63
+10,93	Ericsson 1	270,10	274	+1,44
+5,09	Exxon Corp. 1	392	393,40	+0,36
+4,71	Ford Motor 1	391,10	400	+2,28
−13,01	Freegold 1	88,40	86,55	−2,09
−11,28	Gencor Limited 1	10,70	10,70	—
+4	General Electric 1	649	650	+0,15
+9,09	General Motors 1	355,80	360	+1,18
+1,17	Generale Belgique1	440	430,10	−2,25
+4,69	Grd Metropolitan 1	44	43,45	−1,25
+8,73	Guinness Plc 1	46	45,15	−1,85
+3,11	Hanson Plc 1	24,70	24,80	+0,40
+7,20	Harmony Gold 1	34,05	33,50	−1,62
+7,70	Hewlett-Packard 1	495,80	503	+1,45
+0,93	Hitachi 1	44,75	43,15	−3,58

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
−8,09	Hoechst 1	982	965	−1,73
−1,22	I.B.M 1	330	331	+0,30
+0,57	I.C.I 1	66,30	69,50	+4,83
+5,12	I.T.T. 1	570	574	+0,70
+5,26	Ito Yokado 1	279	280	+0,36
+5,90	Matsushita 1	83,15	82,50	−0,78
+3,56	Mc Donald's 1	348	349	+0,29
+2,53	Merck and Co 1	209	210,20	+0,57
+5,28	Minnesota Mining 1	661	667	+0,91
−2,36	Mitsubishi Corp. 1	56,90	55,65	−2,20
+3,67	Mobil Corporat. 1	468,70	479	+2,20
+1,94	Morgan J.P. 1	421	419	−0,48
+4,89	Nestle SA Nom.1	5400	5360	−0,74
+2,45	Nippon MeatPacker1	84,55	83,50	−1,24
+19,14	Norsk Hydro 1	197	194,80	−1,12
−15,95	Otsil 1	214,50	216	+0,70
+8,18	Petrofina 1	1675	1731	+3,34
+3,93	Philip Morris 1	340,80	343,10	+0,67
+10,62	Philips N.V 1	142	141,40	−0,42
+9,28	Placer Dome Inc 1	158,10	158,90	+0,51
+3,73	Procter Gamble 1	346,90	352,70	+1,67
+8,33	Quilmes 1	255	260	+1,96
−11,85	Randfontein 1	59	58	−1,69
−6,63	Rhone Poul.Rorer 1	202,90	202,60	−0,15
+3,37	Royal Dutch 1	644	644	—
+11,14	R T Z 1	78,60	77,80	−1,02
+14,83	Saatchi & Saatchi1	13,40	13,55	+1,12
+3,88	Sega Enterprises 1	475,10	464	−2,34
−4,51	Saint-Helena 1	57	56,05	−1,67
+1,17	Schlumberger 1	357	354,10	−0,81
+2,63	Shell Transport 1	85,20	84,20	−1,53
−10,12	Siemens 1	2400	2415	+0,63
+4,67	Sony Corporation 1	302	300	−0,66
+12,45	Sumitomo Bank 1	116	112,90	−2,67
+1,55	T.D.K 1	204,50	203	−0,73
+6,53	Telefonica 1	79	79,10	+0,13
−1,10	Toshiba 1	36	35,70	−0,83
—	Unilever 1	685	681	−0,58
+6,70	Unit.Technologie 1	386,60	385,30	−0,34
−4,13	Vaal Reefs 1	562	556	−1,07
−3,39	Volkswagen A.G 1	1470	1421	−3,33
+21,62	Volvo (act.B) 1	443	456,10	+2,96
−21,16	Western Deep 1	212,40	216	+1,69
+4,38	Xerox Corp. 1	552	548	−0,72
+3,07	Yamanouchi 1	112	110,50	−1,34
+12,35	Zambia Copper 1	5,05	5	−0,99
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121,86	1,997
CEPME 8,5% 88 CB	109,50	4,821
CEPME 9% 89 CA#	118,65	3,896
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,301
CFD (CCCE)9,7%90CB	125,15	9,381
CFD exCCCE8,6%92CB	120,50	4,199
CFF 10% 88-98 CA#	118,15	2,575
CFF 9% 88-97 CA#	111,80	2,786
CFF 10,25% 90 CA#	125,44	8,846
CLF 8,9% 88 CA#	117,41	5,876
CLF 9%88-93/98 CA#	112,40	8,883
CNA 9% 4/92 CB	124,70	6,534
CRH 8,6% 92-93 CB	117,25	4,924
CRH 8,5% 87-88 CA#	113,18	7,568
EDF 8,6% 88-89 CA#	115,22	8,082
EDF 8,6% 92 CA#	119,98	6,833
Emp.Etat 10,8%79	102,05	4,202
Em.Etat10,26%86 CA	—	8,939
Emp.Etat 9%7/93-97	102,57	3,158
Finansder 9%91CB#	123,70	1,455
Finansd.8,6%92 #CB	118	8,529
Floral9,75% 90 CA#	119,99	4,915
OAT 9,90%12/97 CA#	116,21	1,139
OAT TMB 01/99 CA	99,20	8,379
OAT 10% 5/00 CA#	123,71	6,630
OAT 01 TME CA	100,50	6,149
OAT 8,5%11/02 CA #	119,40	1,397
OAT 8,50% 19 CA #	128,69	2,119
OAT.8,50%92-23 CA#	129,10	6,381
PTT 11,2% 85 CB#	109,50	1,657
SNCF 8,8% 87-93CA	113,95	8,583
Lyon.Eaux 6,5%90CV	984	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	495	477
Bains C.Monaco 2	1040	1035
B.Hypoth.Europ.	185	—
B.N.P Intercont.2	433	433
Bidermann Intl	182	—
B T P (la cie) 2	30,10	38,15
Cambodge	1025	1040
Carbone Lorraine 2	651	650
Case Poclain 2	2,73	—
CBC 1	432	436
Centenaire Blanzy	365,50	365,50
Caragen Holding	22,40	—
Champex (Ny)	8,75	8,75
CIC Un.Euro.CIP 1	425	410
C.I.T.R.A.M. (B)	2851	—
Cpt Lyon Alem.2	439	435
Concorde-Ass Risq2	1275	1280
Constr.Met.Prov.	16,85	16,05
Credit Gen.Ind.	81,20	—
Darblay	630	—
Didot Bottin	590	605

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2790	2790
Ecia 1	685	665
Ent.Mag. Paris	4550	4450
Eridania Beghin Cl	805	825
Fidei(ex Immofice)2	354	354
Finalens	404	410
F.I.P.P.	250,10	249
FNAC 2	2050	—
Fonciere (Cie)	731	739
Foncina	509	—
France I.A.R.D	448	—
France S.A 1	2215	2190
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	905	890
Genefim	380	385
Gevelot	619	—
G.F.C. 1	546	552
G.T.I (Transport)	390	400
Immobail 2	530	531
Immobanque 2	1050	1050
Im.Marseillaise 2	7850	7900
Invest.(Ste Cle.)	2000	2800
Lille Bonnieres	1395	1395
Locafinanciere	456	—
Louvre 1	255	264,50
Lucia	175	175
Machines Bull 2 ●	27	—
Mag.Uniprix	196,20	198,30
Metal Deploye	290	290
Mors 2	39,50	40
Navigation (Nle)	158	159,50
Optorg 2	350	350
Oreal (Cl)	1095	—
Origny-Desvroise	1060	1060
Monoprix	1580	1580
Paluel-Marmont	403	408
Parfinance	229	229,50
Paris Orleans	270	275
Piper Heidsieck	786	—
Porcher	315	315
Promodes (Cl)	850	—
Publicis 2	1110	1110
Rochefortaise Com.	180	182,90
Rosario 2	280	285
Rougier	490,10	—
Safaa	242	—
S.A.F.I.C Alcan	185	—
Saga	590	590
Salins du Midi 2	549	540
Savoisienne M.	162	—
Sfac 2	898	900
S.I.P.H.	100	—
Sofal	460	—
Soffo	312	312
Sofitam	71	—
Sofragi	3750	—
Soudure Autogene	805	803
Sovabail	500	499
Taittinger 1	3090	3060
Tour Eiffel	290	300
Ufiner Cofredi	1813	1810
Vicat 2	585	590
Virax	189	189
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—	Kubota Corp.	30,70	30
Akzo NV	595	—	Noranda Mines	118,20	118,10
Alcan Aluminium	135,10	—	Olivetti Priv.	6,30	—
American Brands	195	—	Pfizer Inc.	369	373,30
Arbed	559	—	Ricoh Cy	37,60	38,10
Asturienne Mines	118,10	118,10	Robeco	392	390
Banco Pop. Espanol	655	660	Rodamco N.V.	295,90	280
Banque Regl.Inter.	41500	41500	Rolinco	407,40	399
Chrysler Corp.	389,90	373	Saipem SPA	6	—
C.I.R SPA	4,55	—	Sema Group Plc	30	29,80
Commerzbank AG ●	1234	1176	SKF Aktiebolaget	106	105,90
Dow Chemical Co.1	361	374	Tenneco Inc.	359	—
Fiat Ord.	18	—	Toray Ind.	33,95	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	660	645	West Rand Cons.	5,50	—
Gevaert	1285	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	58	58		—	—
Goodyear T.& R.Cy	274	277,10		—	—
Honeywell Inc.	192	—		—	—
Johannesburg Cons.	108	108		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	—	Moltex	162	—
Benedictine*	5780	—	Oll.Com.Pharm.*	926	—
Blanzy-Ouest*	1150	—	Paroic.Percier*	192,50	—
Brasseries Maroc	390	—	Rorento	305	—
Calciphos*	77,50	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Canadien Pacifique	104	—	St Gobain Embal.*	1850	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—	Schlumberger Ind.*	450	—
CEGF(Ent.Ga.Fri.)*	510	—	SEPR*	1870	—
Cie Industrielle*	8080	—	SPR "B" nom	298	—
Coparex Inter.*	552	—	Stemi	655	—
Cr.Universel (Cie)	293	—	Testut-Aequitas*	100	—
CEAC*	75,85	—	Waterman*	1100	—
Grace and Co	240	—		—	—
Groupe Victoire*	1490	—		—	—
Table France*	270,10	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	64,65	—		—	—
Lecteurs Monde+ *	180	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	I.C.C. 2	238	242
Beiron (Ly) 2 #	685	688	Idianova	65	67
Boisset (Ly)	276	276,50	Immob.Hotel. 2 #	276,10	280
CRCAM Paris IDF 1	1238	1238	Int. Computer	159	160
Calberson	400	400	IPBM	61	61
Cardif SA 1	1270	1249	N.S.C Schlum.Ny	1180	1180
CEGEP #	150	150	Sarbo	435,10	435
CFPI	205	204	Sopra	300	295
C.N.I.M 1	1272	1280	TF1-1	535	522
Codetour	380,10	—	Thermador Hold(Ly)	542	540
Creeks	178	180	Unilog	361	360
Dauphin OTA	320	325	Viel et Compagnie#	250	255
Devanlay 2	1280	1280	Vilmorin et Cie#2	425	425
Laboc.Dolisos	185	—		—	—
Editions Belfond	100	100		—	—
Europ Propulsion 2	376	380		—	—
Finabail	200,30	202,10		—	—
Finacor	254	255		—	—
G.L.M. S.A.	1130	1129		—	—
Gravograph	193	193		—	—
Guintoli	770	785		—	—

Sicav (sélection) 21 janvier

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifion	280	280,29
Actimonetaire C	32749,31	32749,31
Actimonetaire D	31221,56	31221,56
Améri-gan	9410,54	9048,60
Amplitude	870,33	844,98
Antigone trésor	751090	751090
Arbitr. Court Terme	8330,94	8330,94
Associ Première	34463,43	34463,43
Assecic	1258,15	1258,15
Atout Amérique	118,16	115,28
Atout Asie	115,73	112,91
Atout Futur C	620,49	605,36
Atout Futur D	611,11	596,20
Aurecic	1985,14	1927,32
Avenir Alizes	2062,23	2021,79 ◆
Axa Capital	220,99	214,55
Axa Court Terme	9213,61	9213,61
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1211,94	1176,84
Axa Ep.Fr.Ex Agepary	999,28	970,17
Axa Europe	150,08	145,69
Axa Investiments	139,73	135,66
Axa NPI	191	185,44
Axa Ob.Fr.Extrens	174,04	168,97
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	160,95	156,26
Axa Prem.Ex.Agepre	136,64	132,66
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	172,31	167,29
Axa Valeurs PER	171,94	166,93
Cadence 1	1134,44	1112,20
Cadence 2	1137,83	1115,52
Cadence 3	1129,44	1107,29
Capimonetaire	7176,68	7169,51
Capioblig	8095,85	7937,11
Capitacic	1703,99	1678,81
Cicamonde	1370,97	1331,04
Convis	1609,69	1579,09
Comptavalor	4044,12	4038,06
Credit Mutuel Capital	1560,32	1529,73 ◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T	763,87	763,87 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	122,36	119,09 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	120,20	116,98 ◆
Cred.Mut.Ep.J	19966,23	19966,23
Cred.Mut.Ep.Long.T	240,30	233,87 ◆
Cred.Mut.Ep.Monde	1467,08	1427,89
Cred.Mut.Ep.Quatre	1188,16	1158,36 ◆
Dieze	1787,07	1734,12
Drouot France	1123,46	1090,73
Drouot Sécurité	271,66	263,75
Ecocic	1307,95	1269,85
Ecupar	148,64	144,31
Ecur. Actions Inter	217,71	211,37
Ecur. Capicourt	205,41	204,90
Ecur. Capitalisation	3176,46	3145,01
Ecur. Expansion	558993,84	558159,80
Ecur. Géovaleurs	2918,78	2833,77
Ecur. Investissement	181,06	175,79
Ecur. Monepremière	77348,58	77348,58
Ecur. Monétaire	22624,06	22624,06
Ecur. Trésorerie	2785,52	2785,52
Ecur. Trimestriel	2173,38	2151,87
Elancic	143,31	139,14
Emergence Poste	117,58	114,16
Energie	433,55	413,89
Eparcic	4166,82	4166,82
Eparcourt-Sicav	4503,78	4492,47
Epargne Associat	27091,65	26703,18
Epargne-Unie	1705,92	1665,29
Ecil Cash capi	9119,07	9119,07 ◆
Euco Solidarité	1257,20	1244,75
Eurocic Leaders	1388,68	1348,20
Eurodyn	1540,17	1502,60

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8830,56	8490,92
Fonsicav	16723,88	16690,50
France-gan	15458,88	14864,29
France Garantie	297,27	296,68
France Obligations	518,52	513,39
Francic	608,87	590,94
Francic Pierre	148,64	144,31
Francic-Regions	1515,44	1471,30
Fructi-Associations	48,17	48,17 ◆
Fructi-Capi	57,18	58,40
Fructidor	257,29	253,49 ◆
Fructifrance action C	251,63	245,49
Fructifrance action D	240,79	234,92
GAN Rendement	5881,47	5794,55
Gestilion	17921,95	17921,95
Gest.Associations	222,02	217,13
Horizon	1727,08	1676,76
HLM Monétaire	16098,31	16098,31
Indicia	1371,60	1279,37 ◆
Indust.Fse.Court.T	1704,50	1704,50 ◇
Intensys	108,50	108,23
Interepar	120078,20	118580,78
Interoblig	18235,87	17878,30
Intersélection Fce	644,01	631,38
Jepacic	201,76	195,88
Jeunepargne	350,74	345,56
Latitude	2588,51	2576,65
Lion Association	11595,39	11595,39
Lion Institution	38081,61	37986,84
Lionplus	1261,55	1238,81
Lion Trésor	2565,62	2548,22
Livret Bourse Inv.	720,13	699,16 ◆
Livret Portefeuil.	900,10	873,88
Méditerranée	240,08	233,07
Mensuel CIC	10489,19	10385,34
Monedan	78717,07	78717,07
Mone.J	41455,66	41455,66 ◇
Monévalor	47261,46	47261,46
Mutualité dépôts	16077,80	16045,51
Natio Court Terme	109228	108901
Natio Court Terme2	328983	328983
Natio Epargne	21268,56	21057,98
Natio Ep. Capital	13567,94	13433,60
Natio Ep. Croissance	2245,72	2185,62
Natio Ep. Obligations	237,94	231,57
Natio-Ep. Retraite	155,74	151,57
Natio Ep. Trésor	9427,09	9408,27
Natio. Eparg. Valeurs	558,63	543,68
Natio-Fran.index	1230,19	1197,27
Natio-Inter	1615,82	1572,57
Natio-Inter	1854,81	1884,97
Natio-Monétaire	28783,23	28783,23
Natio-Opportunités	157,24	153,03
Natio-Patrimoine	1672,63	1627,86
Natio-Perspectives	1420,85	1382,04
Natio-Placements	67935,89	67935,89
Natio-Revenus	1147,95	1136,29
Natio Sécurité	11688,12	11688,12
Natio-Valeurs	1892,53	1863,29
Nippon-Gan	7420,11	7134,72
Nord Sud Dévelop.	2812,52	2808,50 ◆
Obli-Associations	195,71	192,82
Oblicic-Mondial	3263,89	3215,66 ◆
Oblicic-Régions	1209,41	1191,58
Oblifutur	3575,58	3580,91
Oblig. tres caté.	217,56	214,34
Oblilion	1808,22	1790,32
Oblisécurité Sicav	14915,99	14915,99
Oblitys	544,04	538
Oraction	1867,37	1821,82

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Capitalisation	1962,36	1922,89
Paribas Opportunités	157,39	152,81
Paribas Patrimoine	720,39	707,17
Patrimoine Retraite	263,60	258,63
Parvalor	709,29	695,38
Planeter	1609,40	1581,37 ◆
Plénitude	180,82	175,56
Poste Croissance	3158,37	3153,22
Poste Gestion	76024,07	76024,07
Première Oblig	11418,31	11412,60
Prévoy. Ecureuil	117,55	116,39
Priv'Associations	33780,33	33780,33
Proficias	1079,40	1059,27
Restocic	186,81	182,28
Revenus Trimestr.	5742,19	5685,34
Revenu-Vert	1248,96	1223,71
St Honoré Vie & Santé	1249,19	1189,89
St Honoré Bons du Tr.	12873,53	12809,48
St Honoré Invest.	1086,25	1037
St Honoré Pacifique	844,66	806,36
St Honoré Real	17229,84	17161,28
Sécuricic	1986,98	1986,98
Sécuri-Gan	12897,96	12646,08
Sécuritaux	1593,31	1593,31
Sensivalor	31078,73	31078,73
SEVEA	108,29	105,65 ◆
SR-CNP Assur	845,84	821,20
S.G. Fr. opport. C et D	1709,69	1676,17
Sicav Associations	2111,62	2111,62
Sicav 5.000	561,87	548,83
S.I. Est	1682,87	1633,08
Slivafrance	881,89	857,51
Slivam	512,50	490,78
Sliverente	253,78	248,80
Slivinter	598,33	582,32
Sogenfrance C	1503,16	1473,69
Sogenfrance D	1429,25	1401,23
Sogéparne	348,73	338,93
Sogister	1749,33	1715,03
Soleil Investissements	776,54	746,67
Solstice	2308,91	2303,15
State Street Act. Eur	13832,98	13355,28 ◆
State Street Act. Frce	13989,45	13581,99
St. Str. Act.Japon	14892,35	14388,74
State Street Emer. Mts	21368,28	20338,08 ◆
St.Street OAT Plus	13586,24	13319,84
Stratégie Actions	1074,81	1093,47
Stratégie Rendement	1690,81	1636,81
Techno-Gan	7492,67	7204,49
Thesora	810,65	802,02
Trésor Plus	1580,66	1565,21
Trésor Trimestriel	1108,72	1097,74
Trésoricic	150545,03	150545,03
Trilion	5624,31	5552,13
Uni-Associations	120,07	120,07 ◇
Uni-Foncier	1691,36	1650,11
Unifrance	745,05	720,88
Uni Régions	1654,94	1614,58
Univer	287,75	287,75 ◇
Univers Actions	1741,38	1698,91
Univers Obligations	2179,18	2138,56
Valorg	2354,31	2351,96 ◆
Valreal	61292,79	61262,16
Winterthur St-Honoré	281,71	268,94
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9285	5,9050	5,70	6,20
Ecu	6,5885	6,5960	—	—
Allemagne (100 dm)	339,8200	340,2800	327	350
Belgique (100 F)	16,3740	16,3210	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	303,3300	303,5100	292	313
Italie (1000 lires)	3,4825	3,4815	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,4500	87,5000	83	91
Irlande (1 iep)	8,5135	8,4960	8,10	8,85
Gde-Bretagne (1 L)	8,8780	8,8615	8,50	9,30
Grèce (100 drachmes)	2,3725	2,3720	2,85	3,35
Suisse (100 f)	405,7900	408,8800	389	411
Suède (100 krs)	73	73,5400	68	77
Norvège (100 k)	79	78,9700	74	83
Autriche (100 sch)	48,3440	48,4140	46,70	49,70
Espagne (100 pes)	4,1475	4,1460	3,85	4,40
Portugal (100 esc)	3,3800	3,3850	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,5275	4,4960	4,30	4,75
Japon (100 yens)	5,3119	5,3780	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/01
Or fin (kilo en barre)	74500	73400
Or fin (en lingot)	74850	73400
Napoléon (20f)	428	424
Pièce Fr (10 f)	370	—
Pièce Suisse (20 f)	432	424
Pièce Latine (20 f)	425	422
Souverain	548	540
Pièce 20 dollars	2580	2580
Pièce 10 dollars	1485	1340
Pièce 5 dollars	725	—
Pièce 50 pesos	2775	2745
Pièce 10 florins	446	448

Matif (Marché à terme international de France)

21 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 208 037

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,68	130,20	129,50
Précédent	131,08	130,60	129,72

CAC 40 A TERME
Volume : 23 688

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2249	2263	2273,50
Précédent	2286	2279	2291

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

M. et Mme Pierre AZERAD

ont la joie d'annoncer la naissance à Chicago, le 11 janvier 1994, de leur petite-fille

Doris Naomi,

chez

Robert et Elizabeth.

Mariages

Evelyne CARTIER-MILLON
et
Jean-Michel MELLIER

sont heureux de faire part de leur mariage le 18 décembre 1993.

44, Grande-Rue,
69600 Oullins.

Décès

– Chérif Khaznadar,
directeur,
Et toute l'équipe du Rond-Point Théâtre Renaud-Barrault,
ont l'immense tristesse de faire part de la mort de

Jean-Louis BARRAULT,
fondateur du Théâtre du Rond-Point.

(Le Monde *daté 23-24 janvier, et lire également page 16.*)

– Mme Robert Kahn,
son épouse,
M. et Mme Jean-Luc Herrmann,
M. et Mme Jean-Jacques Branger,
ses enfants,
Edouard, Charles-Henri, Natacha et Maxime,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont l'immense chagrin de faire part de la disparition de

M. Robert KAHN,
combattant volontaire de la Résistance,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 20 janvier 1994.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 21 janvier, au cimetière du Montparnasse.

– Paris. Coulanges-sur-Yonne. Bessy-sur-Cure.

Mme Elizabeth Rowe-Direz,
M. et Mme Jacques Direz,
M. Alain Direz,
M. et Mme Pierre Dardot
et Frédéric Fabre,
M. et Mme Bertrand de Tourtier
et Alexandre,
Les familles Uhl, Martin, Bastard de Crisnay, Filippi et Dautiez,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Grégoire DIREZ,
maire de Coulanges-sur-Yonne,
ancien conseiller général de l'Yonne,
ancien élève des promotions
Centrale 1974,
Sciences politiques 1975,
ENA 1979 (Michel de l'Hospital),

survenu le 21 janvier 1994, dans sa quarante-quatrième année, à la suite d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Coulanges-sur-Yonne, le mercredi 26 janvier, à 14 h 30.

Condoléances sur registre.

L'inhumation dans le caveau de famille se fera dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mairie de Coulanges-sur-Yonne,
89480 Coulanges-sur-Yonne.
Jacques Direz,
89270 Bessy-sur-Cure.

– *Coulanges-sur-Yonne (Yonne).*

Le conseil municipal
a la tristesse de faire part du décès de

M. Grégoire DIREZ,
ancien conseiller général,
maire de Coulanges-sur-Yonne,

et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu à Coulanges, le mercredi 26 janvier 1994, à 14 h 30.

Il invite en particulier les Coulangeoises et les Coulangeois à venir nombreux lui rendre un dernier hommage.

Le cercueil sera exposé, avant la cérémonie religieuse, en mairie, salle de la Justice de paix, de 12 heures à 14 heures.

– Françoise Divisia,
son épouse,
Anne et Jean-Marc Francony,
Mathilde, Julien et Rachel Divisia,
ses enfants,
M. et Mme Pierre Divisia,
ses parents,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Marc DIVISIA,
préfet,
directeur général
de l'inspection générale
de la Ville de Paris,

survenu à Paris le 21 janvier 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 27 janvier, à 14 heures, en l'église de Saint-Martin-d'Uriage (Isère).

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

6, rue de Seine,
75006 Paris.

– Mme Solange Paul-Cavallier,
M. et Mme Dominique Paul-Cavallier,
M. et Mme Etienne Paul-Cavallier,
M. Marcel Paul-Cavallier,
ses enfants,
M. et Mme Olivier Panchot,
Anne, Virginie, Edouard, Cyrille, Caroline, Julien et Antoine,
ses petits-enfants,
Les familles Villeroy de Galhau, Le Masson, Paul-Cavallier, Walewski, Suyrot,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Daniel PAUL-CAVALLIER,
née Jacqueline Villeroy de Galhau,

survenu à Nancy, le vendredi 21 janvier 1994, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 janvier, à 10 heures, à la crypte de la basilique Saint-Epvre, à Nancy.

Une messe à son intention sera célébrée ultérieurement à Paris.

– Le commissaire lieutenant-colonel et Mme Alain Pomirol
et leurs enfants,
M. et Mme Antoine Ghibaudo
et leur fils,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Jean POMIROL,
née Simone Siebert,

survenu le 18 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Serge Vassal,
son époux,
Claire, Marc et Pierre,
ses enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Denise VASSAL,
née Roumignac,
Palmes académiques,

survenu à Orléans, le 17 janvier 1994.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Maussac (Corrèze), le 20 janvier.

Pour tous ceux et celles qui l'ont connue, une messe sera célébrée à son intention le vendredi 28 janvier, à 18 heures, en l'église Saint-Paterne.

19, rue Serenne,
45000 Orléans.

Avis de messes

– L'Amicale des anciens des chantiers de jeunesse (ANACJF), délégation Ile-de-France, signale qu'une messe du souvenir sera célébrée le jeudi 3 février 1994, à 11 heures, à la crypte de la chapelle des Missions étrangères de Paris, 128, rue du Bac, Paris-7e.

L'assemblée générale se tiendra à 15 heures, dans une salle située à la même adresse.

Services religieux

– Jacqueline et Serge Klugman
Et leurs enfants,
Nicolas et Patrick Klugman,
font part à ceux qui ont connu et aimé

Mme Fanny FRYDMAN,
née Grajewska,

leur mère, belle-mère et grand-mère,

que les prières du mois auront lieu le mardi 25 janvier 1994, à 12 h 30, au cimetière du Montparnasse, entrée principale, boulevard Edgar-Quinet.

Anniversaires

– Le 24 janvier 1990,

Daniel ANKRI
nous quittait.

Ton amour nous manque.

« Tant que ceux que nous aimons restent présents dans nos mémoires, il n'y a pas de mort. La mort, c'est l'oubli. »

– On rappelle la disparition, le 24 janvier 1993, de

Emmanuel BRARE,
journaliste.

« Le fleuve est pareil à notre peine : il s'écoule et ne tarit pas. »
(Apollinaire.)

– *In memoriam*, 25 janvier 1945.

Le 25 janvier 1945, disparaissait à l'âge de cinquante-neuf ans, dans l'un des fours crématoires du camp de concentration de Dachau

René CARMILLE,
directeur général
du Service national des statistiques
(aujourd'hui INSEE),
fondateur, en septembre 1942,
avec Eugène Morice,
de l'Ecole d'application des statistiques
(aujourd'hui ENSAE).

Arrêté le 3 février 1944 par la Gestapo de Lyon, dirigée par Barbie, il fit partie du « convoi de la mort » (le dernier train de wagons à bestiaux plombés Compiègne-Dachau).

A titre posthume, René Carmille fut cité à l'ordre de l'armée, citation comportant croix de guerre avec palme, et il lui fut attribué la médaille de la Résistance avec rosette.

Au Mont-Valérien, le central informatique de l'armée est intitulé « Centre de traitement de l'information de Paris René-Carmille ».

– Pour le dixième anniversaire du rappel à Dieu du

comte Victor de PANGE,

une messe sera célébrée, le lundi 31 janvier 1994, à 18 h 30, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris-7e.

Soutenances de thèses

– Denise Boyer-Saulnier a soutenu, le samedi 15 janvier 1994, en Sorbonne (université Paris-IV), une thèse d'Etat intitulée : « L'œuvre en vers de Salvador Espriu-essai de systématique ». Le jury était composé des professeurs Maurice Molho (rapporteur), Nadine Ly (présidente), Albert Bensoussan, Mathilde Bensoussan, Marie-Claire Zimmermann. Mention très honorable à l'unanimité et félicitations du jury.

– Jacques Pothier soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat, intitulée : « Faulkner, *The Hamlet* et la trilogie des *Snopes* : développement d'une problématique de la communauté », samedi 29 janvier 1994, à 14 heures, à l'université Paris-VII-Denis-Diderot (Jussieu), tour centrale, pièce 716.

LETTRES

La mort de Louis-Vincent Thomas

La thanatologie comme imaginaire

Professeur à la Sorbonne, auteur *d'Anthropologie de la mort* et président de l'Association française de thanatologie, Louis-Vincent Thomas est mort samedi 22 janvier à Paris, victime d'une crise cardiaque dans le métro. Né le 20 mai 1922 à Paris, il était âgé de soixante et onze ans.

Les débuts de Louis-Vincent Thomas furent ceux d'un ethnologue : il a pris pour objet d'étude les Diola, ce peuple de la Casamance, région méridionale du Sénégal dont il a décrit les activités agricoles, l'organisation politique et la religion traditionnelle inspirée par un sentiment d'alliance avec les forces du cosmos. Devenu doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines de Dakar, Thomas élargit son champ d'investigation et publie un livre intitulé *le Socialisme et l'Afrique* (1965-1966) qui a fait autorité en matière de sociologie politique.

La même année, il fait paraître un autre ouvrage : *Cinq essais sur la mort africaine* qui annonce sa nouvelle vocation : l'étude de la mort sous toutes ses formes, comme expression hautement significative des diverses cultures. Pendant bien des années le doyen Thomas a marqué de son savoir, de sa générosité et de son humour de nombreux étudiants du Sénégal et de l'ancienne Afrique occidentale.

Nommé à la Sorbonne, en octobre 1968, Louis-Vincent Thomas n'abandonne pas ses recherches africanistes, qu'il poursuit, secondé par sa femme Gisèle. Mais il leur ajoute des travaux relatifs à la mort, à ce qui la précède et à ce qui la suit.

En 1975 il publie chez Payot, *Anthropologie de la mort* qui nous paraît être son chef-d'œuvre. A la lecture de cet ouvrage, on découvre l'universalité du rapport des êtres humains à la mort et la diversité des rites funéraires dans l'espace et dans le temps. Le talent de Thomas c'est, en l'occurrence, de rendre vivants et agréables à lire les produits d'une érudition considérable.

Dépourvu de tout dogmatisme et de toute cuistrerie méthodologique, il nous permet de comprendre les phénomènes liés à la mort et il se sert, en même temps, de la mort et de ses rites comme d'un prisme pour saisir les sociétés et les moments de leur devenir. Dans *Rites de mort* (Fayard, 1985) il écrit : *« Toute société repose sur un pari d'immortalité. Ce qu'on nomme* culture *n'est rien d'autre qu'un ensemble organisé de valeurs et de structures que la société s'invente pour s'affirmer malgré la mort et contre la mort ».*

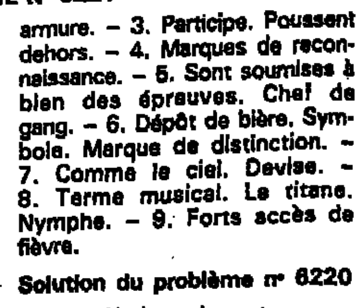
La thanatologie de Thomas s'inscrit dans une prise en compte plus vaste des imaginaires collectifs contemporains, comme le montre *Fantasmes au quotidien* (Méridiens, 1984). Là, l'anthropologue de la mort s'est fait anthropologue des représentations. Tout récemment, Louis-Vincent Thomas a réuni autour de lui Frédéric Baillette, Patrick Baudry et Jean-Marie Brohm pour fonder les *Nouvelles études anthropologiques* liées aux Editions de L'Harmattan, qui sont non pas une école mais un mouvement de pensée cherchant à *« développer un nouvel esprit scientifique en explorant la pluralité des mondes, les états frontières, les dimensions cachées ».*

PIERRE FOUGEYROLLAS

ÉDITION : la justice suspend la parution d'un livre sur Saint-Exupéry. – Le tribunal de Paris a ordonné, en référé, que les éditions Plon suspendent la parution d'une biographie d'Antoine de Saint-Exupéry. Selon les ayants droit de l'écrivain, la famille Giraud d'Agay, ce livre ne respecte pas la loi, qui impose, pour des citations excédant dix lignes, de demander leur autorisation. Cette biographie, due à Emmanuel Chadeau, déjà auteur de plusieurs ouvrages, devait sortir chez Plon vendredi 21 janvier. Jeudi 20 janvier, le juge des référés, sans faire droit à la demande de saisie des ayants droit, a interdit la sortie du livre à la date prévue et invité les deux parties à trouver un accord d'ici le 4 février. Le juge a estimé que le comportement de l'auteur était *« aggravé par le fait qu'un grand nombre de ces citations (...) concernent la vie privée de Saint-Exupéry et de sa famille »*.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6221



HORIZONTALEMENT

I. Il faut d'abord l'accrocher pour qu'il reste suspendu. – II. Avec lui, on n'a jamais le dessous. – III. Adverbe. Symbole. – IV. N'a pas toujours la récompense qu'elle mérite. – V. Préposition. Pronom. Ecole de chant. – VI. Ne manquas donc pas de but. – VII. Prirent l'air. – VIII. De nos jours, on les trouve tristes. D'un auxiliaire. – IX. Ne durent qu'un temps. Cherche à faire bonne impression. – X. Genre de colporteur. Julien, pour ses intimes. – XI. N'ont donc pu résister à une forte passion.

VERTICALEMENT

1. On se moque de la première... quant aux autres, on s'assoit dessus ! – 2. Source de puissance. Elément d'une armure. – 3. Participe. Poussent dehors. – 4. Marques de reconnaissance. – 5. Sont soumises à bien des épreuves. Chef de gang. – 6. Dépôt de bière. Symbole. Marque de distinction. – 7. Comme le ciel. Devise. – 8. Terme musical. Le titane. Nymphe. – 9. Forts accès de fièvre.

Solution du problème n° 6220

Horizontalement

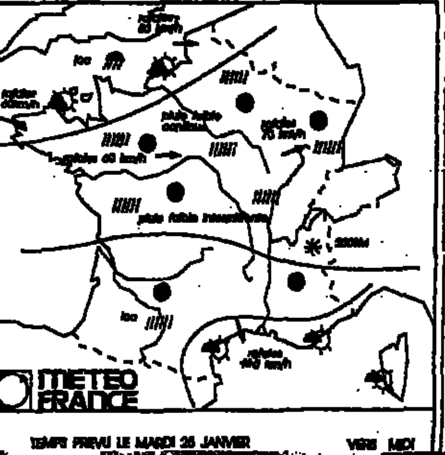
I. Poissonnières. – II. Ostéite. Nuitées. – III. Réal. Aalter. Cri. – IV. Lapin. Eson. – V. Epicé. Tarasque. – VI. Freins. Sil. Ures. – VII. Eunecte. Menas. – VIII. Us. Nerfs. Ut. Pi. – IX. Isis. Efendi. Oil. – X. Lé. Usinées. Sel. – XI. Mu. Scieries. – XII. Ere. Baal. Obtuse. – XIII. Sentence. Blanc. – XIV. Muette. Réel. Il. – XV. Liste. Sous. Emeu.

Verticalement

1. Portefeuilles. – 2. Osé. Prusse. Rémi. – 3. Italien. Menus. – 4. Sélaciens. Têt. – 5. Si. Pence. Bête. – 6. Otai. Stressant. – 7. Néant. Efficaces. – 8. As. Sénile. – 9. Intérim. Née. Ru. – 10. Eue. Ale. Dérobés. – 11. Rires. Nuisible. – 12. Et. Squat. Etale. – 13. Secours. Osaun. – 14. Emée. Pie. Scie. – 15. Psi. Saillie. Lu.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	13/ 3
BIARRITZ	8/ 7
BORDEAUX	9/ 7
BOURGES	8/ 7
BREST	11/10
CAEN	11/ 7
CHERBOURG	11/ 7
CLERMONT-FER.	4/ 4
DIJON	4/ 4
GRENOBLE	4/ 1
LILLE	11/ 5
LIMOGES	6/ 4
LYON, BRON	4/ 2
MARSEILLE	10/ 6
NANCY, ESSEY	6/ 4
NANTES	11/10
NICE	13/ 5
PARIS-MONTS.	11/ 9
PAU	7/ 5
PERPIGNAN	11/ 8
POINTE-A-PITRE	30/19
RENNES	12/11
ST-ETIENNE	3/ 2
STRASBOURG	4/ 4
TOULOUSE	6/ 6
TOURS	9/ 9
ÉTRANGER	
ALGER	13/ 8
AMSTERDAM	10/ 4
ATHÈNES	11/ 4
BANGKOK	30/20
BARCELONE	11/ 5
BELGRADE	–3/–7
BERLIN	8/ 3
BRUXELLES	11/ 4
COPENHAGUE	6/ 2
DAKAR	21/16
GENÈVE	3/ 1
ISTANBUL	8/ 1
JÉRUSALEM	12/ 6
LE CAIRE	18/11
LISBONNE	14/ 9
LONDRES	12/ 3
LOS ANGELES	18/12
LUXEMBOURG	7/ 5
MADRID	11/–2
MARRAKECH	16/ 3
MEXICO	21/11
MILAN	10/–5
MONTRÉAL	–17/–22
MOSCOU	1/–4
NAIROBI	27/16
NEW-DELHI	22/ 7
NEW-YORK	–3/–8
PALMA-DE-MAJ.	13/–2
PÉKIN	–1/–8
RIO-DE-JANEIRO	28/24
ROME	13/ 3
HONGKONG	18/12
SÉVILLE	15/–1
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	2/–3
SYDNEY	25/17
TOKYO	10/ 1
TUNIS	15/ 7
VARSOVIE	6/ 1
VENISE	8/ 0
VIENNE	11/ 4

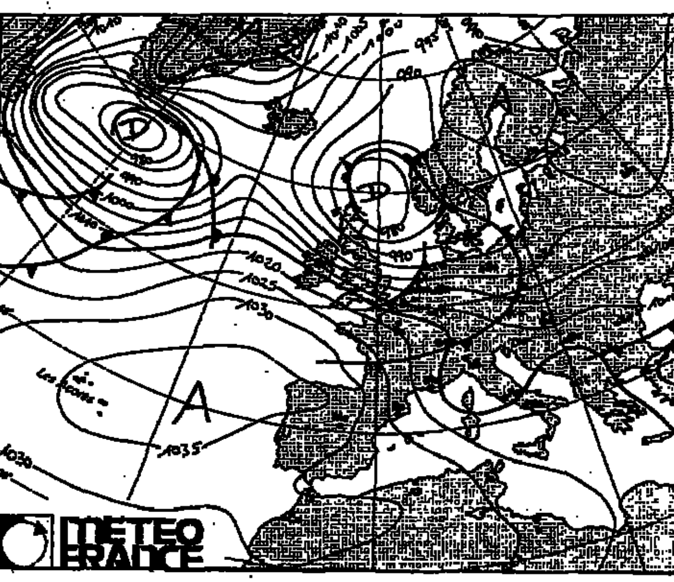
Valeurs extrêmes relevées entre le 23-01-1994 à 18 heures TUC et le 24-01-1994 à 6 heures TUC.

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mardi : pluvieux et doux. – La majorité des régions connaîtra un temps gris, humide et doux : sur la moitié nord, il s'agira de pluies faibles ou modérées, accompagnées d'un vent de sud-ouest fort sur les côtes de la Manche – jusqu'à 80 km/h en pointe – et assez fort dans l'intérieur, avec des rafales jusqu'à 60 ou 70 km/h. Une amélioration se produira toutefois en fin de journée sur le quart nord-ouest. Plus au sud, les nuages ne donneront qu'un tout petit peu de bruine ; sur les Alpes, les gouttes ne deviendront des flocons qu'au-dessus de 2 000 m.
Les régions les mieux loties seront une fois encore celles de la Méditerranée : la journée sera, en effet, assez bien ensoleillée, mais mistral et tramontane souffleront violemment – jusqu'à 100 km/h en rafales.
Les températures seront partout très douces pour une fin janvier : les minimales seront, en effet, comprises entre 8 et 9 degrés sur les côtes et entre 5 et 8 degrés dans l'intérieur ; quant aux maximales, elles atteindront partout au moins les 10 degrés, avec 10 à 13 degrés sur la moitié nord et 11 à 15 degrés sur la moitié sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 26 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 24 JANVIER

TF 1

15.20 Série : Mike Hamer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.05).
20.00 Journal et Météo. *Invité : Christian Clavier.*
20.45 Variétés : Stars 90. *Emission présentée par Michel Drucker. Invitée : Patricia Kaas. Avec Charlotte de Turckheim, un hommage à Mireille, Charles Aznavour, Philippe Bergman, Guy Bedos.*
22.40 Magazine : Drôle de star. *Présenté par Michel Drucker. Invité : Michel Leeb.*
0.10 Journal et Météo.
0.15 Série : Passions.
0.40 Magazine : 7 sur 7. *Invitée : Michèle Barzach (rediff.).*

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. La chanson des mal-aimés.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Antoine Rives juge du terrorisme. L'Affaire Sauer Krabbe, de Gilles Béhat, avec Jacques Weber, Jean-Pierre Bisson.
22.25 Magazine : Savoir plus. Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Mère coûte que coûte. Invités : le docteur Jean-François Mattei, pédiatre et généticien, député UDF et auteur d'un rapport sur la bioéthique ; le docteur Georges Velter, gynécologue ; le docteur Jean Cohen, gynécologue, pionnier des bébés-éprouvettes et rédacteur en chef de la revue Gyn-Obs ; Chantal Birman, sage-femme à la clinique des Lilas. Reportages : le cas Antinori, de Brigitte-Fanny Cohen ; Pour tout savoir sur la procréation ; La petite-fille du gendarme, de Brigitte-Fanny Cohen ; FIV, de Marie-Françoise Grillot ; Le drame de certaines maternités tardives, de Laure Baudouin ; Grands-mères porteuses ; Entretien d'Elisabeth Badinter avec François de Closets ; La singulière démarche de Mme Pirès, d'Isabelle Clairac ; Fiction Folies, d'Hervé Boucheud.
23.45 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. *Présenté par Michel Field.*

FRANCE 3

16.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. *Invitée : Rosy Varte.*
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct d'Angoulême à l'occasion du Festival de la B.D.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Temps des Italiens*, de François Maspéro.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Cinéma : Les enfants du paradis ■■■. Film français de Marcel Carné (1943-1945). Avec Arletty, Jean-Louis Barrault, Maria Casarès.
23.58 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Extérieurs nuits. De Matthias Sanderson et Serge Toubiana. Hommage à Jean-Louis Barrault. Patrice Chéreau, à propos du tournage de *la Reine Margot*, avec Isabelle Adjani ; Andreï Konchalovski, à propos de son dernier film *Assia et la poule aux œufs d'or* ; Pedro Almodovar, à propos de son dernier film *Kika* ; Jean-Pierre Ameris, à propos de son premier film *le Bateau de mariage* ; Sandrine Bonnaire, à propos de *Jeanne la pucelle*, de Jacques Rivette ; Diane Kurys, à propos de son nouveau film *Alice et Elsa*.

CANAL PLUS

15.40 Documentaire : Isabelle et les orangs-outans.
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : La Famille Addams. ■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1991).
17.50 Magazine : Dis Jérôme ?
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : *Universal Soldier*. □ Film américain de Roland Emmerich (1991).
22.10 Flash d'informations.
22.20 Le Journal du cinéma.
22.25 Cinéma : L'Œil qui ment. ■ Film franco-portugais de Raoul Ruiz (1992).
0.00 Cinéma : Lunes de fiel. ■ Film franco-britannique de Roman Polanski (1991) (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Week-end ou la Qualité de la vie.
18.10 Documentaire : Jazz in the Night. Mille percussionnistes, de Cesar Zuiderwijk (rediff.).
18.40 Documentaire : Requiem industriel. De Jean-Christophe Giovannelli.
19.00 Série : Absolutely.
19.30 Documentaire : Les Grandes Maladies. Le paludisme, de Jorge Marecos-Duarte.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : My Beautiful Laundrette. ■■ Film britannique de Stephen Frears (1985) (v.o.).
22.15 ▶ Magazine : Macadam. Philippe Pascale, de Frédéric Le Clair et Béatrice Soulé.
23.10 Documentaire : Les Mémorables. Arthur Koestler, de Claude Ventura.
0.15 Court métrage : A portée de main. De Veit Helmer.
0.25 Court métrage : La Valse d'adieu. De Dagmar Brendecke et Bernhard Frey (30 min).

M 6

14.35 Variétés : Musikado. *Emission présenté par Valérie Pascale.*
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.50 Cinéma : Leviathan. □ Film américain de George Pan Cosmatos (1988).
22.35 Cinéma : Scoop. ■ Film américain de Ted Kotcheff (1988).
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat. Faut-il se battre pour la laïcité (2) ? Avec Jean Foyer, Max Gallo, René Rémond, Jean Baubérot, Alain Finkielkraut.
21.30 Le Festival international des francophonies en Limousin. 3. Et les chiens se taisaient, d'Aimé Césaire.
22.40 La Radio dans les yeux. Avec Michel Butor.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Prague) : Quatuor à cordes nº 1, de Janacek ; Quatuor à cordes nº 7, de Martinu ; Quatuor à cordes nº 2, de Janacek, par le Quatuor Stamic (Bohuslav Matousek, Josef Kekula, violons ; Jan Peruska, alto ; Vladimir Leixner, violoncelle).
23.07 Ainsi la nuit. Par Renaud Machart. Sur la tombe de Richard Wagner, de Liszt ; Chanson perpétuelle op. 37, de Chausson ; Siegfried-Idyll, de Wagner.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

Europe 1, 19 heures : Alain Carignon (« Le club de la presse »).
France-Inter, 19 h 20 : « Lillehammer : dans vingt jours, les Jeux d'hiver » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Un soulier, un ballon et des cadavres

DANS la neige, il y avait un soulier. Comme dans la chanson, il était oublié. Il y avait aussi un ballon, sous un panneau de basket-ball. Et plus loin des hommes avec des pelles qui balayaient, dans la neige, des flaques rouges. Car la neige était rouge du sang de six enfants morts, que l'on alla visiter à l'hôpital de Sarajevo. Avant qu'on ait eu le temps de détourner la tête, l'un d'eux nous regardait de ses yeux vides. La rencontre fut brève. Le temps que les enfants lèvent la tête – les nôtres, ceux qui se trouvent du bon côté de l'écran – et l'apparition aux yeux vides s'en était allée.

On resta avec le souvenir du visage d'un enfant mort. Ce n'était pas, hélas, la première petite victime de cette guerre. Mais jusque-là, jamais nous n'avions croisé le regard d'un enfant mort. Comme si, cette fois – mais pourquoi cette fois ? –, du cameraman au rédacteur en chef du journal télévisé, d'un bout à l'autre, la grande chaîne de l'information avait été soulevée par une même révolte, un même haut-le-cœur : cette fois, ça suffit ! Cette fois, on va les obliger à regarder en face, eux, là-bas, dans leur fauteuil, avec leurs enfants assis du bon côté de l'écran. On va leur envoyer ça dans la figure.

Le lendemain, à nouveau, des enfants jouaient à la luge. Et ces enfants du mauvais côté avaient certainement les mêmes jeux, les mêmes rires, que ceux du bon côté, les nôtres. Mêmes luges, même ballon, même soulier. Même impossibilité de les retenir entre quatre murs par un beau dimanche d'hiver. A quelle mort étaient-ils promis, ceux-là ? D'où allait surgir l'obus, cette fois ?

Ces images des petits cadavres et des enfants-cibles étaient si hypnotisantes, si irréfutables, qu'elles dévoraient ensuite tous les protagonistes de la guerre. Ministres ou généraux, tous les adultes semblaient pérorer sous le regard d'outre-tombe de l'enfant de l'hôpital. *« Vous est-il arrivé de vous sentir humilié ? »* demandait-on par exemple au général Bricquemont, sur France 2. Et le général, ignorant qu'il succédait à l'enfant : *« Oui, quand je dois attendre une demi-heure sans raison à un barrage serbe »*. Hélas, général ! Qui, ayant vu la séquence précédente, avait le cœur à compatir à votre demi-heure d'attente ?

Dévorant aussi le passé et l'avenir, ces images nous interdisaient exemple de nous souvenir que dans le déclenchement de cette guerre les responsabilités furent pour le moins partagées, et qu'un conseiller du président bosniaque, récemment encore, s'écriait : *« Nous gagnerons »* ! Protéger les survivants et châtier les coupables, voilà votre devoir unique, semblaient nous crier, avec l'évidence du désespoir, les petits suppliciés de Sarajevo.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 25 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Passions (et à 2.20).
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Feuilleton : Hôpital central.
9.50 Feuilleton : Haine et passions.
10.35 Série : Mésaventures.
11.00 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Hawaii, police d'Etat.
15.20 Série : Mike Hammer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : Catherine Jacob.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.40).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Comme un oiseau sur la branche. ■ Film américain de John Badham (1990).
22.40 Divertissement : Ciné gags.
22.50 Téléfilm : Complot sur la lagune. De Simon Langton, avec Harry Hamlin, Rip Torn.
0.45 Journal et Météo.
0.55 Magazine : Reportage. Grandir aux Tourelles, de Christine Chapel, Matthieu Dupont et Jean-Claude Bruzzi (rediff.).
1.20 TF1 nuit (et à 2.15, 2.45, 3.40, 4.40).
1.25 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.
2.55 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05). Survivance ; Deux Mohicans.
3.50 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4e épisode).
4.50 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur. Invité : Fred.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.35).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. La chanson des mal-aimés.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Ma femme s'appelle reviens. ■ Film français de Patrice Leconte (1981). Avec Michel Blanc, Anémone.
22.25 ▶ Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Suicide : l'appel au secours des adolescents. Reportages : SOS Suicide Phénix ; La farce et les passeurs ; Le Centre Abadie.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.10 Magazine : Jamais sans mon livre. Diffusé sur France 3 le 22 janvier (rediff.).
2.05 Magazine : Savoir plus.
3.20 Documentaire : Accélération verticale.
4.10 Dessin animé (et à 5.00).
4.20 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Les Histoire du père Castor ; Les Aventures de Tintin : le Trésor de Rackham le rouge.
8.00 Continentales. Heuro hebdo, l'actualité en Allemange (v.o.) ; A 8.10, Les reportages de l'actualité : l'Allemagne (v.o.) ; A 9.00 Journal francophone ; A 9.20, A Touch of Love, magazine de la BBC (v.o.).
9.25 Magazine : Génération 3. L'œuvre et l'artiste, Niki de Saint-Phalle, sculpteur, de Mireille Muriot et Catherine Terzieff ; A 9.55, Semaine thématique : Ecrivains du XIXe siècle. 2. L'âge romantique. Invité : Jean d'Ormesson. Documents : Les Contemplations de Victor Hugo, d'Eric Rohmer ; Delacroix, d'Alain Jaubert.
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Vivre avec une malformation physique.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.

12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Feuilleton : Tout feu, tout femme.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Choisir un crédit.
14.25 Série : Capitaine Furillo.
15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Le livre des records. Invité : Francis Lalanne.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Festival de la BD à Angoulême.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Apologie pour l'histoire*, de Marc Bloch.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. France 2-France 3 : le match.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Hiver 54 : l'appel de l'abbé Pierre, d'Elisabeth Kapnist. Invités : *l'abbé Pierre ; Jean-Pierre Rioux, historien.*
23.35 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 8.10 —

7.50 Ça cartoon.
8.10 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
9.00 Documentaire : Mourir pour un Eldorado. De Ric Burns.
10.25 Flash d'informations.
10.30 Surprises.
10.45 Le Journal du cinéma.
10.50 Cinéma : Dance With a Stranger. ■■ Film britannique de Mike Newell (1985). Avec Miranda Richardson, Rupert Everett, Ian Holm.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Le Journal du cinéma.
13.40 Cinéma : L'Œil qui ment. ■ Film franco-portugais de Raul Ruiz (1992). Avec Didier Bourdon, John Hurt.
15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.05 Surprises.
16.15 Le Journal du cinéma.
16.20 Cinéma : La Prise de Beverly Hills. □ Film américain de Sidney J. Furie (1991). Avec Ken Wahl, Matt Frewer.
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Bingo. □ Film américain de Matthew Robbins (1991). Avec David Rasche, Cindy Williams.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Cinéma : Le Petit Homme. ■■ Film américain de Jodie Foster (1991). Avec Jodie Foster, Dianne Wiest (v.o.).
23.40 Cinéma : Une journée chez ma mère. □ Film français de Dominique Cheminal (1992). Avec Charlotte de Turckheim.
1.00 Cinéma : Le Voyage étranger. ■ Film franco-helvéto-portugais de Serge Roullet (1991). Avec Mathias Mégard, Daniel Dubois, Virginie Linhardt.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Jours comptés. (rediff.).
17.45 Danse : La Légende de Roméo et Juliette. De Jean-Claude Gallotta (rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.25 Documentaire : Tai Ti Chan. De Chi Yan Wong.
19.45 Documentaire : Retour à Dora. Sur la piste des V2, de Dieter Bub.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. L'homme, ce cobaye. Les révélations affluent aux Etats-Unis et dans l'ex-URSS sur les expériences menées avec le nucléaire sur des êtres humains.
21.35 Soirée théâtre.
21.36 Théâtre : Lapin lapin. Pièce de Coline Serreau, mise en scène de Benno Besson, avec Christian Grashof, Ursula Karusseit, Steffi Kühnert.
23.10 Documentaire : Benno Besson, l'ami étranger. De Philippe Macasdar.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia. (et à 8.05).
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.10, 6.00).
10.55 Série : Daktari.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.20 Magazine : Mode 6. Spécial Christian Dior.
14.50 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea. Amour secret. Querelles anciennes, amours d'antan.
22.40 Série : Mission impossible.
23.50 Série : L'Heure du crime.
0.35 Informations : Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Mes années clip.
2.30 Rediffusions. Voir et revoir la France (Les châteaux de la Loire) ; Salsa opus 3 (Puerto-Rico) ; Culture pub ; L'Aviation du passé et du futur ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La peau sous toutes ses coutures.
21.30 Grand angle. Les femmes sahraouies, combattantes du désert (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. La scène du monde : le théâtre à l'épreuve du réel (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Michel Jarrety (Valéry).
0.50 Musique : Coda. Nancy Jazz Pulsation (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 22 janvier à Radio-France) : Chant d'Inaktelek, Magany, Papainé, Matraszentimrei Dalok, Hortobagy, Hej ifjusag, Magyar Etüdök, Lux aeterna, Idegen Földön, Trois fantaisies, de Ligeti, par le London Sinfonietta Voices, dir. Terry Edwards.
23.07 Ainsi la nuit. Richard Wagner-Venezia, Nuages gris, de Liszt ; Cinq poèmes de Charles Baudelaire, de Debussy ; Quatuor pour piano et cordes, de Lekeu.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Sylvain Kassap.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Chemin de fer

Le jour du Nouvel An chinois, le 10 février; sera l'occasion pour les Fils du Ciel de grandes réunions de famille. 215 millions de Chinois devraient prendre le train ce jour-là et les dirigeants de la République populaire, naguère si soucieux de maîtriser les mouvements de l'âme et du corps de leurs concitoyens, acceptent aujourd'hui cette libre circulation des personnes.

Les imprudents ! Passe encore de laisser presque l'équivalent de la population des États-Unis grimper le même jour dans des wagons. Mais se lancer dans une pareille aventure sans avoir sollicité le secours de Socrate... Les adeptes de l'économie de marché dans l'Empire du Milieu se privent bien légèrement des compétences de nos stratèges du rail qui connaissent toutes les subtilités des erreurs de réservation, de billetterie, d'horaires et de tarifs.

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Initiatives

Parce que l'organisation n'est jamais parfaite, le dysfonctionnement fait partie de la vie des entreprises. Il atteint de telles proportions que tous cherchent à le réduire. Mais on peut aussi s'en servir pour former les moins qualifiés qui sont ceux qui connaissent le mieux ces défauts et savent les gérer.

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-l'Economie» folioté de I à VIII

Le numéro du «Monde» daté 23-24 janvier 1994 a été tiré à 517 363 exemplaires

Le retour des seigneurs tchèques

A Prague, la restitution des biens confisqués aux aristocrates exilés n'est pas du goût de tout le monde

PRAGUE

de notre correspondant

Les grandes familles aristocratiques tchèques sont de retour. Les Schwarzenberg, Kinsky, Wallenstein, Kolowrat, Lobkowitz, de Pouilly, Buquoy, Thurn und Taxis et quelques autres retrouvent leurs anciennes propriétés, leurs châteaux mais aussi des fonctions au sein des administrations, de l'Eglise, de l'économie ou de la société civile. Ce phénomène, favorisé par les larges restitutions des biens confisqués par les communistes à leurs anciens propriétaires, n'est pas du goût de tout le monde, y compris du chef du gouvernement conservateur, qui s'inquiète des réactions négatives de la population.

Les députés tchécoslovaques qui ont voté les lois de restitution avec le désir de *«revenir à l'état originel existant avant février 1948»* (date du «coup de Prague») n'en avaient pas estimé toutes les conséquences. *«En Bohême-Moravie, il y a un site seigneurial pour 2 ou 3 kilomètres carrés»*, qu'il s'agisse d'un château (2 000 au total, dont 154 ouverts au public), d'une ferme, de terres, de forêts, ou autres, explique Mme Marie Mzykova, de l'Institut des monuments historiques. Une trentaine de châteaux prestigieux sont aujourd'hui entre les mains de leurs derniers propriétaires ou de leurs descendants directs, et d'autres encore devraient retrouver leurs anciens occupants à l'issue d'une procédure qui dure en moyenne deux ans.

Pas de différence entre «loyaux» et «traîtres»

Les Tchèques, inquiets à l'idée que les nouveaux propriétaires pourraient fermer au public leurs châteaux, spectre ô combien épouvantable pour des gens fiers de leur patrimoine – le deuxième en nombre après la France –, se sont finalement habitués à la pancarte «château privé» lorsqu'ils les visitent. Toutefois, en passant devant un château restitué, votre guide ne manquera pas de vous le faire remarquer avec une pointe de réprobation, surtout si le «seigneur» a recouvré les terres et les bois environnants.

C'est en effet sur ce point que le bât blesse, car tout le monde a compris que posséder un château n'était pas synonyme de richesse. Cependant, avec des milliers d'hectares de terres ou de forêts, des brasseries ou autres ateliers, les aristocrates pourraient reconstituer leur puissance économique, et donc politique, d'antan. Or la société tchèque, plébéienne et républicaine, où les titres de noblesse ont été abolis en 1918, égalitariste et petite-bourgeoise, du fait de soixante-dix ans d'influence sociale-démocrate et de pouvoir communiste, n'a jamais aimé sa noblesse, que l'historiographie dominante considère comme étrangère.

Il est vrai que la plupart de ces familles catholiques ont été «importées» à partir du XVIIe siècle par les empereurs habsbourgeois pour remplacer l'ancienne aristocratie tchèque qui, acquise à la Réforme, a été bannie ou décimée après la bataille de la Montagne Blanche, en 1620. Ainsi, si la majorité s'est «tchéquisée» au fil des décennies et a été fidèle à la Tchécoslovaquie, certaines familles n'ont jamais appris le tchèque et, en 1939, elles ont pris la nationalité du Reich allemand, certains de leurs membres combattant même dans les troupes hitlériennes.

Aussi, à la Libération, les autorités comme les résistants tchèques, largement manipulés par les communistes, n'ont pas fait de différence entre «loyaux» et «traîtres», et ont confisqué à peu près toutes les propriétés, au nom des décrets Benes (Edvard Benes, président tchécoslovaque de 1935 à 1948, fut le chef du gouvernement en exil à Londres entre 1939 et 1945). Se rendant compte de l'injustice faite à de nombreuses grandes familles, le gouvernement décida en 1946 de leur rendre leurs propriétés. Mais les gérants populaires, avec la plus mauvaise volonté possible, firent traîner les choses jusqu'à l'arrivée au pouvoir des communistes, qui les confisquèrent sans ambages.

Aujourd'hui, ces propriétés représentent le plus gros enjeu de ces restitutions et suscitent de vives discussions à Prague et dans les campagnes. *«Je dois constater que ce problème est apparu soudainement. Nous avons pris conscience de son envergure, et nous comptons nous en occuper davantage»*, a récemment déclaré le premier ministre, Vaclav Klaus, après avoir été interpellé par un responsable local de son parti.

Charles Des Fours Walderode (quatre-vingt-dix ans), descendant d'une famille française installée au début du XVIIe siècle en Bohême, qui a été naturalisé tchèque en 1992 après quarante ans d'exil, a réclamé la restitution de ses biens, dont le château de Hruby-Rohozec, près de Semily. Il a d'ores et déjà retrouvé 89 hectares de forêts, ce qui ne représente qu'une infime partie de son ancienne propriété.

Cette affaire a provoqué dans la région une vague de mécontentement qui a poussé les élus locaux à demander une enquête sur la raison de l'attribution de la nationalité tchèque (indispensable pour se voir restituer le moindre bien), mettant en avant l'appartenance de M. Walderode au parti allemand des Sudètes avant guerre et son passage dans la Wehrmacht.

Un risque de jacquerie ?

Ainsi, M. Klaus a demandé à son ministre de l'intérieur *«la liste des personnes d'origine aristocratique qui ont obtenu la citoyenneté tchèque ces dernières années»*. Environ deux cents personnes de sang bleu ont obtenu ces dernières années la nationalité tchèque, la plupart sur intervention d'un des partis de la coalition, l'Alliance démocratique civique (ODA), qui s'est engagé depuis le début en faveur des aristocrates tchèques, éparpillés de par le monde mais actifs et influents pendant les quarante années de communisme.

Selon Petr Cermak, vice-président du Parti démocratique civique (ODS) de M. Klaus, *«sur à peu près deux cents cas de restitution qui représentent des milliers d'hectares pour des milliards de couronnes, soixante-quinze sont des confiscations sur la base des décrets Benes»*. Des représentants des grandes familles se sont plaints dans la presse conservatrice de la tentative d'amalgame entre les cas douteux de restitution et la majorité des aristocrates qui se sont comportés dignement pendant la dernière guerre.

Le président du Fonds de la propriété nationale, Tomas Jezek (ODA), a remarqué *«l'absence de volonté politique pour poursuivre les restitutions»*, comme le prouve la question des restitutions des biens religieux et de la communauté juive, toujours pas réglée (*le Monde* du 27 février 1993). Aussi craint-on du côté de l'ancienne noblesse tchèque *«l'extension d'humeurs anti-aristocratiques dans la société, déjà distillées par une certaine presse»*, comme le constatait récemment, dans le quotidien *Telegraf*, un aristocrate qui a souhaité rester anonyme. La Bohême-Moravie s'apprêterait-elle à connaître une jacquerie ?

MARTIN PLICHTA

Consommation des ménages en produits manufacturés stable en décembre

La consommation des ménages en produits manufacturés (un tiers environ de la consommation totale) est restée stable en volume au mois de décembre, en données corrigées des variations saisonnières, après avoir reculé en octobre et en novembre, selon les statistiques publiées lundi 24 janvier par l'INSEE.

Sur l'ensemble du quatrième trimestre 1993, la consommation en produits manufacturés a diminué de 2,1 % par rapport au troisième trimestre, *«revenant à son niveau moyen du premier semestre»*, a précisé l'Institut. Dans sa dernière note de conjoncture, publiée à la mi-décembre, l'INSEE s'attendait à un repli de 1,3 % seulement de cet agrégat au quatrième trimestre.

Au «Grand Jury RTL-le Monde» M. Fabius dénonce «la politique de l'apparence» de M. Balladur

Laurent Fabius, invité, dimanche 23 janvier, du *«Grand-Jury RTL-le Monde»*, a ironisé sur *«l'intelligence de M. Balladur»*, qui consiste *«à comprendre qu'il ne faut jamais se situer au niveau des réalités, mais toujours au niveau de la politique de l'apparence». «La méthode Balladur*, a observé l'ancien premier ministre, *consiste à passer beaucoup de temps à réparer les dégâts causés en peu de temps (...). On se trouve donc face à une politique qui demande un effort médiatique considérable, mais qui s'éloigne de la réalité.»*

Evoquant les prochaines élections européennes, M. Fabius a suggéré aux socialistes, *«puisque la gauche va être majoritaire au Parlement européen»*, de s'accorder avec leurs partenaires sociaux-démocrates *«sur deux ou trois propositions concrètes (...), pour que les gens aient le sentiment que leur vote, pour une fois, sert à quelque chose»*.

Un avion éthiopien détourné entre Dakar et Bamako

Un avion de la compagnie Ethiopian Airlines, détourné dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 janvier, lors d'une liaison entre Dakar, capitale du Sénégal, et Bamako, capitale du Mali, a atterri lundi matin à Rome. Le pirate de l'air, un Ethiopien âgé de vingt-cinq ans, qui s'est rendu sans résistance, a expliqué avoir détourné cet avion pour demander l'asile politique, selon les enquêteurs. Il n'était armé que d'un couteau à cran d'arrêt. – *(AFP, Reuter.)*

Après la découverte d'une contamination à Pierrelatte

Le CEA s'interroge sur les conditions dans lesquelles des matières radioactives sont parvenues à la société Radiacontrôle

A la fin du mois de décembre dernier, alors que des taux de radioactivité anormaux étaient enregistrés dans la zone industrielle de Pierrelatte (Drôme), au voisinage d'un hangar de la société Radiacontrôle, spécialisée dans les opérations d'assainissement et de décontamination radioactive (*le Monde* du 31 décembre 1993), l'entreprise affirmait ignorer l'origine de cette pollution.

Une enquête judiciaire et administrative est en cours. D'une enquête parallèle diligentée par l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), il ressort que Radiacontrôle a, depuis plusieurs années, des relations de travail avec le Commissariat et que le Centre d'études nucléaires de Grenoble lui avait transmis dans des conditions discutables, fin 1992, des matériels à décontaminer.

Si, dans cette affaire, le CEA n'est nullement responsable de la contamination radioactive enregistrée au voisinage du hangar de Radiacontrôle, sa direction ne souhaite pas que se renouvelle l'affaire de Saint-Aubin (Essonne) qui, voilà deux ans, avait conduit à la découverte de terrains contaminés par de très anciens dépôts de déchets radioactifs du Centre d'études nucléaires de Saclay.

1,5 milliard de becquerels

De l'enquête menée sur l'affaire Radiacontrôle par François Cogné, inspecteur général pour la sûreté nucléaire au CEA, il ressort qu'à la fin de 1992 le centre de Grenoble a passé un contrat d'un million de francs à cette société pour la décontamination dans son installation de Pierrelatte (1) de 92 tonnes de matériels (plomb, acier et fonte) contaminés en surface.

Ces matériels, prédécontaminés par le CEA, provenaient des installations d'un «labo chaud», le LAMA, spécialisé dans l'étude des combustibles irradiés dans les réacteurs de recherche. Démontées au début des années 80, ces pièces étaient stockées depuis sur les installations du centre. Après signature du contrat, ces 92 tonnes de ferraille sur lesquelles s'étaient déposées des traces de radioéléments furent livrées à Radiacontrôle entre novembre 1992 et janvier 1993, sous la forme d'un centaine de palettes dont l'activité globale se montait à 1,5 milliard de becquerels. Deux d'entre elles présentaient des taux de radioactivité ponctuelle de oscillant entre 10 000 et 20 000 Bq/cm².

La société de Pierrelatte se devait alors de nettoyer ces matériels et de ramener leur taux de radioactivité à des seuils de 0,37 Bq/cm² et de 1 Bq par gramme (2). Ce travail fut fait, et le centre de Grenoble reçut, le 11 février 1993, les certificats de contrôle radiologiques des matériels décontaminés.

Un manque de suivi da la cargaison

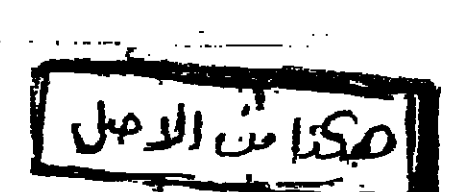
Mais, et c'est là que le bât blesse, Radiacontrôle n'a pas donné confirmation de l'envoi des déchets produits par ces opérations de décontamination à l'Agence nationale chargée de la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), et n'a fourni depuis aucune information sur l'usage fait des matériaux contaminés.

C'est ce manque de suivi de cette cargaison pour le moins particulière que l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire du CEA reproche vivement au centre de Grenoble. C'est pourquoi la direction générale du CEA a confié le soin à François Cogné de poursuivre ses investigations sur le devenir des matériaux et des déchets produits, et d'examiner avec attention les conditions dans lesquelles Grenoble a agi, sans préjuger cependant les résultats des enquêtes judiciaires et administratives menées sur Radiacontrôle, qui, jusqu'ici, avait travaillé dans les installations du CEA mais sous son total contrôle.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Cette installation est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

(2) A titre de comparaison, une tonne d'acier a une radioactivité de 0,7 Bq par gramme.



هكذا من الاصل

Le Monde

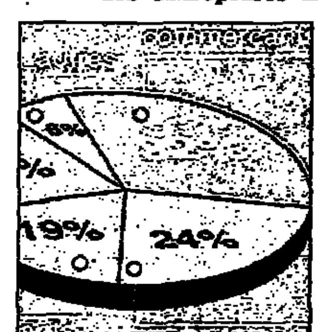
Le fisc assèche les marais



La fiscalité rurale en France est très défavorable aux espaces naturels non exploités, friches, maquis ou marécages. Résultat : les propriétaires sont incités à construire ou à cultiver. Une injustice pour eux et les communes.

page II

Les entreprises individuelles



Le Sénat doit examiner cette semaine le projet de loi Madelin destiné à faciliter la création et la survie des entreprises individuelles. Une façon de stimuler le tissu économique, mais aussi de lutter contre le chômage.

page III

Lettre de Francfort



La déconfiture du groupe Metallgesellschaft embarrasse les milieux d'affaires allemands. Personne n'a rien vu venir, ni la presse, ni le conseil d'administration prestigieux, ni les grandes « banques maison ».

page VII

L'ECONOMIE

À-CÔTÉS

Restaurants à la chaîne

Batifol, Bistrots romains et les autres ont capté 18 % du chiffre d'affaires de la restauration...

CHAMPS-ELYSÉES, Montparnasse, Saint-Germain, Bastille, les Halles, Opéra... En quelques années, les chaînes de restaurants dits « à thème » ont envahi les quartiers névralgiques de la capitale. A deux pas des théâtres, des cinémas et des bureaux, entre les fast-foods, les viennoiseries, les « sandwicheries » et les « tarteries », difficile d'ignorer ces enseignes aux noms et aux décors aisément identifiables. Comptoir et dents de loup pour La Boucherie, faux poissons et lampes-tempête pour La Criée, tapisserie à l'italienne pour les Bistrots romains, style années 30 pour les brasseries Batifol, ambiance mexicaine pour les tex-mex.

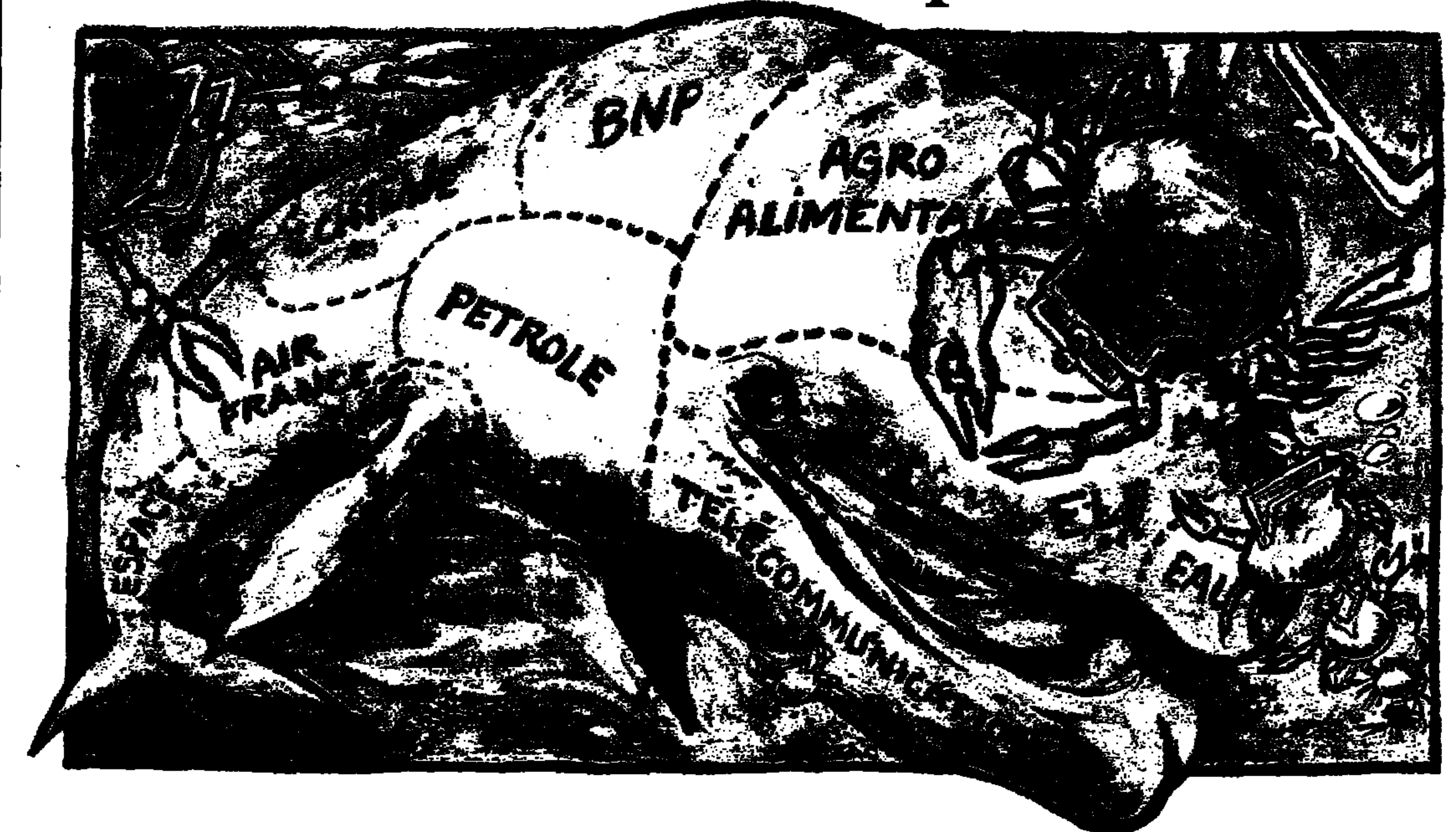
En province, l'ère de la « restauration grande distribution » gagne aussi du terrain. Les « concepts » fleurissent dans les centres-villes, les centres commerciaux et aux abords des nationales. Les restaurants Buffalo Grill (cornes de bison sur toit rouge, totem et décor Far West) devraient passer le cap des cent unités cette année. Avec sept nouvelles ouvertures en 1993, Chantegrill compte une quarantaine d'établissements. En quatre ans, la jeune société Tremplin a ouvert onze bistrots Chez Margot et prévoit sept nouvelles implantations pour 1994.

Fanny Beuscart

Lire la suite page III

UN MARCHÉ DE 50 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

La foire mondiale des privatisations



Partie du Chili il y a vingt ans, la vague des privatisations a gagné tous les pays, se jouant des idéologies et des régimes. Par nécessité plus que par conviction, Etats capitalistes développés ou pays du tiers-monde, ex-communistes ou ultra-libéraux, tous à la recherche d'argent, cèdent leurs entreprises : l'industrie d'abord, puis les banques, les transports, et enfin les services publics. Où s'arrêtera-t-on ?

Lire pages IV et V les articles d'Eric Le Boucher et de Guy Herzlich, ainsi que les points de vue de Nicolas Grandpierre et de Jean-Pierre Hoss.

SERVICES AUX ENTREPRISES

Consultants de crise

Quand les indicateurs de leurs clients virent au rouge, les sociétés de conseil ne crient pas famine pour autant. Mais elles doivent serrer leurs prix, et modifier leur pratique

POUR une fois, les cordonniers ne seraient pas les plus mal chaussés. A les entendre, les consultants souffriraient assez peu de la crise. Mettant en place les méthodes qu'ils préconisent à leurs clients, ils ont réorienté leur offre pour s'adapter à l'évolution de la demande.

Selon une enquête réalisée par l'ACME (Association of Management Consulting Firms – et non « entreprises » comme le sigle pourrait le laisser croire), les cabinets de conseil européens ont crû de 15 % en 1992, soit davantage que leurs homologues américains, et facturent leurs clients à un coût horaire supérieur. Mais leur rentabilité serait en baisse passant de 15 % en 1991 à 6,5 % en 1992. Pas de quoi pleurer néanmoins. Selon le Syntec, chambre syndicale des sociétés de conseil, la croissance serait moins forte en France et s'établirait à 2,9 %. Les effectifs ont légèrement diminué.

Les optimistes estimeront néanmoins que les sociétés de conseil en management (1) ont en France l'avenir devant elles. Car les entreprises françaises font beaucoup moins appel aux conseils que leurs homologues européennes. Le champ de développement est donc considérable.

Globalement, les sociétés de conseil réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 milliards de francs, soit 0,2 % du PIB, un taux *« relativement faible par rapport aux pays de l'Europe du Nord »*, estime aussi la direction générale des stratégies industrielles du ministère de l'industrie, suite à une étude réalisée en 1992 en collaboration avec Algoe Management et le Cédes (un laboratoire du CNRS).

DISPARITÉS • La croissance globale de la profession cache évidemment bien des disparités. Car le secteur du conseil est très éclaté. Selon l'étude précédente, il y aurait en France 6 000 sociétés de conseil en management. Mais 85 % des cabinets emploieraient moins de 5 personnes et 97 % moins de 20 personnes. En 1992, les petits cabinets affichaient *« un optimisme remarquable et se situaient dans une perspective de croissance »*. Pour les cabinets de grande taille, les résultats affichés incitent aussi à la quiétude. McKinsey, le premier cabinet mondial, et l'un des plus réputés, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars en 1992 en augmentation de 14 % sur l'exercice précédent.

Son non moins célèbre concurrent, le BCG (Boston Consulting Group) affiche une croissance de 20 % dans le monde et une progression équivalente en France en 1992. Et la tendance devrait se poursuivre en 1993, affirme René Abate, patron du cabinet parisien. Autre grand du conseil, Andersen Consultants a crû de 10 % dans le monde et de 14 % en Europe, grâce au développement de l'activité en Grande-Bretagne, en Espagne et dans les pays de l'Est, et en dépit de la baisse observée en France (– 2 %) et en Allemagne.

A l'instar de ses collègues anglo-saxons, le français Bossard table sur une croissance de 6 à 7 % en 1993. *« En retrait par rapport aux années précédentes qui nous avaient habitués à une croissance de 15 à 20 %*, observe Alain Donzeaud, directeur général adjoint, *mais qui prouve néanmoins que l'année ne s'est pas trop mal passée. »*

Annie Kahn

Lire la suite et l'article de Philippe Baverel page VI

(1) Selon la définition de l'Office professionnel de qualification des conseils en management. Cette appellation recouvre les cabinets de conseil en stratégie et politique d'entreprises, stratégie marketing et commercial, production et logistique, ressources humaines, systèmes d'information et de gestion et informatique, technologie, finances et gestion, management de projets, qualité.



ENVIRONNEMENT

Quand le fisc assèche les marais

L'Etat pénalise les terrains non construits et non cultivés par une fiscalité qui apparaît injuste pour les propriétaires privés comme pour les communes

EN cette période de crues, on s'aperçoit qu'il ne subsiste guère d'espace inondable qui ne soit peu ou prou occupé et construit. Or les fleuves ont besoin de trop-plein pour s'épandre en cas de montée des eaux. Malheureusement, on ne leur offre plus maintenant que des champs cultivés, des campings, des lotissements pavillonnaires et des zones industrielles, où leurs débordements sont forcément malvenus. La plupart des zones naturelles d'expansion – prairies, marais et forêts alluviales – ont été aménagées au fil des siècles, et les rivières en crue sont donc condamnées à visiter des caves, des entrepôts et des champs fraîchement ensemencés, au grand désespoir de leurs propiétaires.

Le responsable de cette situation : la fiscalité. Dans un ouvrage récemment paru (1), Guillaume Sainteny expose les effets pervers d'une fiscalité tout entière consacrée à «la mise en valeur des terres». Un propriétaire foncier qui possède un espace naturel non productif (marais, friche ou forêt naturelle) a tout intérêt à le mettre en culture s'il veut récupérer un peu des impôts fonciers que lui réclament l'Etat. Et s'il réussit à le faire classer en zone constructible, il fera une bonne affaire. Mais s'il a le malheur de vouloir conserver son espace «naturel», sans l'exploiter d'aucune façon, il sera taxé comme un nanti, alors même qu'il n'en tire aucun revenu.

PÉRÉQUATION • Même chose pour une commune : l'assiette de la dotation globale de fonctionnement repose sur le nombre d'habitants, sans qu'il soit tenu aucun compte de l'espace à entretenir. Des villes comme Arles, la plus grande commune de France (elle englobe la Camargue), ou des villages alpins au vaste territoire sont donc pénalisés par rapport à des communes plus petites mais plus peuplées. Car l'entretien de vastes espaces a un coût, d'autant plus difficile à supporter qu'il y a moins de contribuables à partager la charge. Et l'on considère aujourd'hui que la seule conservation d'un milieu naturel mérite salaire de la part de la collectivité nationale, et non prélèvement obligatoire.

En ces temps où la présence d'un espace naturel est considéré comme un patrimoine public, il est étrange que le fisc continue à le taxer comme un bien privé de rapport. Cette fiscalité d'un autre âge, explique François Letourneux, directeur du Conservatoire du littoral, *«a fait disparaître en vingt ans la moitié des zones humides de l'ouest de la France»*. Et il s'étonne que la collectivité, d'un même élan, verse à l'agriculteur des aides à l'hectare et lui réclame des impôts fonciers calculés à l'hectare...

Le 5 janvier dernier, un sénateur de la Manche, Jean-François Le Grand, a remis au premier ministre un rapport sur la protection de l'environnement rural où il reprend ces critiques. Il propose *«d'établir un système fiscal et de péréquation financière qui fasse jouer la solidarité, au niveau du département comme au niveau national»*. Pour la commune «verte», on modifierait les critères d'attribution de la dotation de l'Etat et on créerait une «dotation de gestion de l'espace et du patrimoine». Pour le particulier, le sénateur propose de *«réduire l'écart qui existe aujourd'hui entre le traitement fiscal du patrimoine naturel et celui du patrimoine bâti»*. C'est aussi ce que réclame Jean-Paul Fuchs, député du Haut-Rhin et président de la Fédération des parcs naturels régionaux. *«Il faut donner une valeur économique à la gestion de l'espace»*, dit-il.

EXCÈS • Certes, depuis 1991, on ne subventionne plus le drainage des marais. Et l'application de l'ancien «article 19» de la réglementation communautaire corrige un peu les excès de la fiscalité française. Certains agriculteurs des marais du Cotentin – dans la Manche du sénateur Le Grand – ont déjà passé contrat pour une agriculture extensive qui maintient le marais en l'état. Mais, comparés à leurs voisins anglais ou allemands, les agriculteurs français ont peu profité de cette aide, car elle doit être versée pour moitié par l'Etat qui, en France, se fait tirer l'oreille.

De même, le ministère des finances répugne encore à exonérer des propriétaires qui s'offrent le luxe de conserver un bois, un étang ou une vasière à l'état naturel, sans le moindre profit. Exonérer des zones d'agriculture extensive, à la rigueur, car l'exploitant agricole qui se maintient en dépit de tout mérite encouragement. Mais de là à exonérer un propriétaire foncier qui ne fait rien d'autre que conserver, c'est encore trop demander à l'administration fiscale.

Roger Cans

(1) *La Fiscalité des espaces naturels*, par Guillaume Sainteny (Victoires-Editions, 118 pages, 115 F).

HUMEUR • par Josée Doyère

A qui se fier ?

LA «Machine» est tombée en panne... Vite ! Au secours ! Tout de suite et maintenant, il faut la réparer, si on peut, et si on ne peut pas, il faut la changer.

On sait tous maintenant qu'à la maison il vaut mieux se méfier des «dépanneurs tous azimuts» qui déposent des petits cartons sous nos paillassons, et font payer fort cher ce qu'ils ont le culot d'appeler un «service» (24 heures/24 heures). Au point qu'on en est venu à ne plus seulement se soucier du bas prix d'achat d'un appareil, mais de l'existence d'un service après-vente consciencieux, disponible et efficace.

Bon. Mais, les choses étant ce qu'elles sont, la «Machine», qui est un produit humain, et comme tel, faillible, continue à tomber en panne, le plus souvent au pire moment.

Et la «Machine», on ne peut plus s'en passer : la bagnole ou la mob, bien sûr, mais le frigo, le lave-linge, le lave-vaisselle, le téléphone, le Minitel, la calculette, le micro-ordinateur, le chauffe-eau... A vous de compléter la liste. Donc, il faut bien qu'on la fasse réparer, que ce soit à la maison ou au travail, quand la «Machine» fait un caprice... ou une grosse colère. Alors on appelle le «Réparateur».

C'est l'homme de l'art. Celui qui sait la démonter, la «Machine», sans perdre une seule vis, un seul minuscule écrou, qui sait la remonter. Il ne lui reste plus qu'à vous remettre la facture. Tout va bien. Et pourtant...

L'ordi de Lucie vient de tomber en panne. Elle a appelé le service après-vente du fabricant. L'homme de l'art est arrivé, il a ouvert le ventre de la «Machine», et, docte, a annoncé : *«C'est le disque dur qui est scratché. Faut le changer.»* Je ne sais pas exactement pour combien il y en a, mais ce n'est pas donné. Lucie a le souci des deniers de l'entreprise, alors elle s'est renseignée. Un technicien maison a répondu à son appel, a pris le disque dur, est allé le brancher sur un autre ordi, et est revenu, tout fier, en disant : *«Il va très bien, ce disque dur, c'est juste la NAP qui est naze. Ce n'est pas grand-chose. Je vais m'en occuper...»*. Le coût était minime, pièce et main-d'œuvre.

Brusquement, il m'est venu un doute. L'autre jour, chez moi, le «Réparateur» qui est venu m'a fait changer je ne sais plus quel schmilblic qui était «scratché» dans une «Machine».

J'en ai eu pour 872,83 francs (les centimes, c'est à cause de la TVA). Maintenant, je me demande si ledit schmilblic était vraiment «scratché» ou si c'était la bonne occasion de faire du chiffre en remplaçant une pièce importante au lieu d'un bête de joint...

A qui se fier ? Si, la crise aidant, les services après-vente des fabricants se mettent à jouer les pousse-au-crime, où va-t-on ? On ne va tout de même pas passer des CAP de plombier, d'électricien, d'électronicien, de mécanicien, d'informaticien, pour pouvoir dire à l'homme de l'art : *«Non, Monsieur, le schmilblic, il n'y est pour rien, c'est le trucmuche qu'il faut changer !»* ■

LA COTE DES MOTS

Scramble

Le terme anglais *scramble* – «ascension, escalade (à quatre pattes), bousculade» – désigne, par une acception dépréciative («mêlée, curée»), un système de restauration sous forme de buffet libre-service.

Le caractère dévalorisant de cet anglicisme justifie donc doublement son rejet lorsque l'on souhaite parler sans intention caustique de l'ensemble des consommateurs se restaurant ainsi, ou les tables ou comptoirs supportant les aliments.

Très précisément, *scramble* est un terme du commerce s'appliquant à un buffet libre-service : les consommateurs se servent à plusieurs tables disséminées dans le restaurant. Chacune étant appelée «point», on peut concevoir des «points viande», des «points salade», des «points hors-d'œuvre», etc.

Il est donc inadéquat, quand on tient absolument (!) à employer *scramble*, de désigner par là un comptoir linéaire, quand bien même serait-il en forme de U ou bien de T... et de parler d'un buffet-réception non commercial.

Les équivalents français de *scramble*, en toute rigueur, sont donc : *buffet multipoint* (nous préconisons le singulier pour ce dernier mot) et *distribution éclatée*. Le premier nous semble bien préférable, par sa précision, au second.

En revanche, lorsque *buffet* désigne collation plus ou moins abondante servie au cours d'une réception ou à la fin d'une cérémonie, il ne s'agit plus d'une activité commerciale. Dans ce cas, les synonymes en sont *cocktail* et *lunch* – deux anglicismes, certes, mais si bien implantés dans l'usage que seuls des Aristarques outrancièrement passéistes oseraient les condamner.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

L'entreprise « reconfigurée »

Nouvel engouement du management, le «reengineering» risque de faire des ravages dans les bureaux en modifiant toute l'organisation des entreprises

LE REENGINEERING
de Michael Hammer et James Champy.
Dunod, 252 p., 165 F.

EMPLOYÉS, techniciens, cadres moyens et même supérieurs, à vos abris ! Vous aviez appris à connaître et à redouter la restructuration, le *«recentrage stratégique»*, le *«downsizing»*, le *«rightsizing»*, et autres marottes du management. Voilà qu'arrive, venu des Etats-Unis où il fait déja fureur, le dernier dada, le *nec plus ultra* de la gestion : le *«reengineering»*, dit «reconfiguration» en français – mais c'est moins chic ! Depêchez-vous d'apprendre le nom, il va faire des ravages, non plus cette fois dans les ateliers et les usines mais dans vos bureaux et vos états-majors.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement de *«réinventer de façon radicale les façons de travailler des entreprises»*, assurent Michael Hammer et James Champy, les inventeurs américains du concept, ajoutant sans fausse modestie que les techniques utilisées *«sont à la prochaine révolution économique ce que la spécialisation du travail fut à la dernière.»* Bigre ! De fait, passé l'agacement né d'un style mêlant auto-publicité (les auteurs dirigent tous deux des sociétés de conseil spécialisées) et «recettes de cuisine», le *«reengineering»*, tel qu'il ressort des nombreux exemples cités, apparaît bien comme une vague de fond, non une simple mode.

REFONTE • Car il ne s'agit plus de bricolage, mais d'une véritable refonte de l'entreprise touchant non plus sa stratégie ou ses structures mais ses opérations mêmes. Le *«reenginering»* consiste en pratique à modifier radicalement le fonctionnement (1) d'une firme en cassant l'organisation verticale et en poussant jusqu'au bout l'application des nouvelles techniques (informatique, systèmes experts, vidéodisques, télécommunications, etc.) qu'on se contentait jusqu'ici d'utiliser bêtement, sans changer les procédures.

Exemple type : IBM Crédit, filiale du groupe chargée du financement des ordinateurs, mettait jadis six jours pour traiter un dossier. Après reconfiguration, elle ne met plus que quatre heures. Le secret ? Les demandes de crédit, au lieu de passer de service en service, de spécialiste en spécialiste, sont désormais traitées par un seul agent généraliste, qui, avec l'aide d'un système expert, gère toute la procédure et ne recourt au spécialiste qu'en cas – rare – de vraie difficulté. C'est bête mais efficace : avec un effectif réduit (le livre est discret sur ces chiffres) la société traite cent fois plus de dossiers.

Ford, en reconfigurant son processus d'approvisionnement – et, grâce à l'informatique, en éliminant totalement la facture – a, lui, divisé par quatre les effectifs des services concernés. Kodak a réduit de moitié la durée d'etude et de développement d'un nouveau produit (et accessoirement abaissé de 25 % ses frais d'outillage et de production) en appliquant de façon neuve la conception assistée par ordinateur et en cassant les frontières entre ingénieurs et hommes du marketing...

Il s'agit, on le voit, de réformes radicales visant des objectifs très ambitieux. Elles ont en commun de s'attaquer aux processus et non aux fonctions, de partir des nouveaux besoins des consommateurs, de s'appuyer sur des techniques nouvelles et d'être au départ impulsées du sommet de l'entreprise. Difficile à concevoir – il faut bien connaître les rouages et ne pas hésiter à tout reprendre – cette refonte est encore plus ardue à appliquer. Les auteurs avouent eux-mêmes un taux d'échec de 50 % à 70 %. Elle bouscule en effet non seulement les habitudes et les idées reçues, mais aussi les principes d'organisation et les méthodes de travail appliqués traditionnellement depuis Taylor (hiérarchisation, parcellisation des tâches), sans oublier les organigrammes, et, bien sûr... les salariés.

L'homme-orchestre capable de gérer de A à Z un dossier jadis traité par treize services spécialisés n'a pas le même profil ni les mêmes responsabilités que l'employé de bureau consciencieux de jadis. Les superviseurs, les contrôles *a priori* disparaissent (au profit de contrôles statistiques après coup). Les dirigeants eux-mêmes doivent se muer d' «arbitres» en «leaders». La hiérarchie s'aplatit. L'échelle des salaires – en fonction des résultats concrets – aussi.

AVENTURE • Les carrières changent. La chaîne de restauration rapide Taco Bell, par exemple, a éliminé tous les «chefs de district», contrôlant cinq ou six établissements, pour nommer des «managers de restaurant» totalement autonomes, pilotés par une poignée de «chefs de marché». Ce ne sont, sauf exception pas les mêmes...

Pourquoi donc se lancer dans cette aventure ? Parce que les autres le font, l'ont fait ou le feront et que, pour progresser sur un marché «global» et de plus en plus stagnant, il faut être le meilleur. Air connu... Plus qu'une mode ou une vraie découverte, la «reconfiguration» est en fait une nouvelle étape de la révolution induite depuis plus de vingt ans par l'accélération du progrès technique. Les technologies « de pointe », appliquées simplement permettaient de réduire les effectifs de façon linéaire – moins de salariés pour une même fonction –, et provoquaient restructurations et réductions d'effectifs. Aujourd'hui, avec le «reengineering» un nouveau pas, décisif, risque d'être franchi. Ce sont les procédures – donc les organisations – mêmes qui sont transformées. Pour le meilleur – les profits –, et le pire – les effectifs...

Véronique Maurus

(1) Recherche-développement, gestion de stocks, cycle de commandes, etc.

NOTE DE LECTURE

SPORT ET MANAGEMENT
De l'éthique à la pratique
Sous la direction d'Alain Loret.
Dunod, 632 pages, 490 F.

EN quelques années, la France a troqué les pantoufles pour les chaussures de sport. Près de cinq millions de Français sont licenciés dans les fédérations, le double aiment transpirer... Parallèlement, le sport de compétition s'est professionnalisé. Il a connu la fortune, parfois la faillite ; il s'est fait escroc tenté par les malversations.

En quelques années, cette activité a appris à compter, est devenue, aussi, une activité économique, un enjeu politique pour les élus, un atout marketing pour les patrons, un casse-tête pour les responsables des milliers d'associations sportives. Il existe, en France, plus de 130 000 clubs, régis par la loi de 1901, un modèle d'autant plus affirmé que l'Etat impose aux fédérations de se soumettre au régime «1901». Entre 1981 et 1989, à la faveur de la loi de décentralisation de 1983, l'intervention municipale en matière de sport a augmenté de 73 %, l'effort de financement des départements et des régions a décuplé, passant de 250 millions de francs à 2,5 milliards. On estime, aujourd'hui, à 45 000 l'effectif des *«chargés de mission affectés à l'organisation, au développement, voire à la promotion du sport»*.

Elaboré par une vingtaine d'auteurs sous la direction d'Alain Loret, maître de conférences à l'université de Caen, responsable d'un DESS de management des organisations sportives, *Sport et management* propose de guider les décideurs *«qui devront acquérir de nouvelles compétences afin d'innover en offrant des services mieux adaptés à l'évolution des besoins des Français en matière de sport»*, écrit Alain Loret.

Voilà donc un ABC très complet, ambitieux sans être présomptueux, technique sans être abscons. Les apprentis sorciers du sport y apprendront comment associer éthique sportive et gestion, à maîtriser les flux financiers, les innovations, la qualité des services sportifs, la communication et le marketing sportif. On y trouvera, par exemple, une histoire sociale de la culture du sport en entreprise, pour mieux en cerner les enjeux aujourd'hui. Plus loin, quelques clefs pour comprendre et parvenir à adapter le bénévolat – qui permet au plus grand nombre de clubs de vivre – à une logique économique. Ici, des conseils de promotions, très pratiques, de la rédaction d'une plaquette à la recherche de partenaires, ou bien la protection juridique des manifestations sportives. Et pour réussir l'organisation d'un match, pour attirer public et médias ? Créer l'émotion en la rationalisant, créer le suspense ou le sort – le résultat – et le gérer. Maîtriser, en quelque sorte «la glorieuse incertitude du sport».

Bénédicte Mathieu

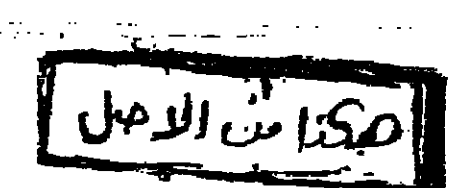
AGENDA

LUNDI 24 JANVIER. Paris. Sciences Po Formation organise un cycle de conférences « Asie orientale, un défi pour l'Europe » (jusqu'au 10 février). D'autre part, deux sessions de six jours auront lieu à partir d'avril sur le thème « Les mécanismes économiques fondamentaux » à l'Institut d'études politiques de Paris.

MARDI 25 JANVIER. Paris. Comité interministériel sur l'emploi.
Genève. Réunion GATT des pays signataires.

MERCREDI 26 JANVIER. Paris. Edouard Balladur reçoit les organisations agricoles sur les perspectives d'avenir de l'agriculture.

JEUDI 27 JANVIER. Paris. Réunion du conseil de la politique monétaire.
Suisse. Forum économique de Davos : « Redéfinir les prémisses de base de l'économie mondiale » (jusqu'au 1er février).
Paris. Rencontre « Notre temps/Retraite Action », salon de l'action bénévole des retraités, au Palais des Congrès, porte de Versailles (jusqu'au 28 janvier).



PME

La solitude de l'entrepreneur individuel

Faciliter la création et la survie des entreprises individuelles, c'est le but du projet de loi Madelin en lecture au Sénat cette semaine. Une autre façon de lutter contre le chômage

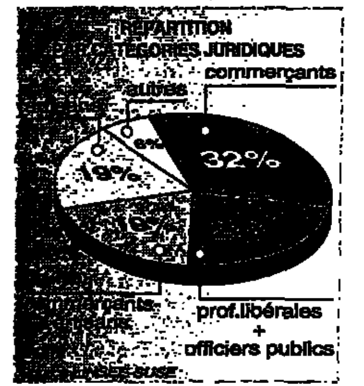
BEAUCOUP d'entre eux jugeraient immodeste de se présenter comme chef d'entreprise. Pourtant, boulangers, plombiers, médecins ou agents d'assurances, ils sont, en majorité, à la tête d'entreprises dites « individuelles ». Les juristes parlent d'« entreprises en nom personnel », ou, par opposition aux « personnes morales » que sont les sociétés, de « personnes physiques ».

Elles se caractérisent par l'absence de capital, la solitude du créateur (alors que toute société nécessite plusieurs associés et un capital minimum), ainsi que la confusion entre l'entreprise et celui qui la gère. 71 % des entreprises françaises sont individuelles. Installées pour l'essentiel en province, elles font travailler plus de trois millions de personnes et réalisent 15 % de la valeur ajoutée du pays. La plupart n'ont pas de salariés, mais les 500 000 qui en emploient en comptent trois en moyenne. Pour Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, elles constituent *« la forme majoritaire d'exercice du travail indépendant, mais aussi la forme la plus naturelle de la création d'activité »*. Autrement dit, avant de créer une multinationale, mieux vaut généralement commencer par une entreprise individuelle.

DÉMARRAGE • A vingt-sept ans, Luc Augustin réalise un chiffre d'affaires de près d'un million de francs, et presque la moitié de bénéfice. Maquettiste-prototypiste, il conçoit et fabrique, dans son atelier d'Issy-les-Moulineaux, en banlieue parisienne, des modèles réduits pour des architectes, des promoteurs, des designers ou de publicitaires. Lorsqu'il a quitté son école professionnelle, il s'est fait la main en « tournant » comme indépendant entre plusieurs employeurs puis, au bout d'un an, s'est mis à son compte, en entreprise individuelle. *« Ce choix s'est imposé à moi pour que je puisse bénéficier d'un prêt bancaire à taux intéressant que mon père avait à me transmettre »*, explique-t-il.

Mais quand son entreprise atteindra l'âge de cinq ans et que prendront fin les effets fiscaux accordés au démarrage (exonération totale pendant deux ans, puis de 75 %, 50 % et 25 % les années suivantes), ce jeune artisan prévoit de se transformer en SARL. Cela lui apportera plus de sécurité, avec la possibilité de se salarier et de protéger son patrimoine personnel, aujourd'hui confondu avec celui de l'activité, et de déduire de son bénéfice imposable les investissements consacrés au développement de son affaire.

Charges lourdes, couverture sociale réduite et risques personnels conduisent souvent les créateurs à créer des sociétés (SARL, SA) « fictives » en s'associant artificiellement avec des proches non impliqués dans l'activité. Ce contre quoi veut lutter le projet de loi Madelin. L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), forme individuelle de société, avait bien été créée en 1985. Elle n'a guère suscité d'engouement, car elle interdit l'accès au régime des salariés, principal intérêt de se constituer en société.



Selon une étude de l'INSEE, 58 % des entreprises, tous types confondus, ne passent pas le cap du cinquième anniversaire. Pour les entreprises individuelles, ce taux d'échecs monte à 61 %.

Causes principales : une mauvaise connaissance des marchés, des besoins sous-estimés au départ ou une conception bancale du produit ou service proposé. Comme le martèle à longueur de journées Gilbert Ephoevi-Ga, chargé de mission au département conseil et formation de l'Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises (ANCE), *« on ne s'improvise pas chef d'entreprise, cela se prépare »*. Pour cela, l'ANCE met à la disposition des créateurs 650 « points chance » en France pour les informer, les conseiller et les orienter dans leur projet (1).

De fait, le taux d'échec des entreprises ayant eu recours au conseil des experts tombe à 38 % et à 18 % lorsque quatre experts (comptable, juriste, financier, marketing...) ont été consultés. Pour Mᵉ Jacques Barthélémy, auteur d'un rapport au Conseil économique et social qui a servi d'ossature au projet de loi Madelin, *« dans le cadre de l'entreprise en nom personnel, on a un peu tendance à confondre le porte-monnaie personnel avec celui de l'entreprise. Ainsi l'entrepreneur n'est pas incité à la gestion professionnelle et dépense tous les bénéfices »*.

Dénuée de capital par son statut, l'entreprise individuelle n'en nécessite pas moins des fonds disponibles et raisonnablement investis. Quand l'argent manque, le moindre blocage commercial peut entraîner une spirale infernale : impossibilité de rembourser un emprunt bancaire, cession des biens et dépôt de bilan.

« ESSAIMAGE » • Le fisc, qui introduit une disparité entre le régime micro-entreprise, le forfait ou le réel simplifié – autant de modes d'imposition différents – complique encore l'activité. *« J'ai parmi mes clients*, poursuit Roger-Louis Gazalet, *un ingénieur des Ponts et Chaussées et un plombier qui réalisent à peu près le même chiffre d'affaires. Pourtant, ils sont soumis à des régimes tout à fait discriminatoires. Il vaudrait mieux placer tout le monde à égalité en considérant la valeur ajoutée. »*

Une bonne partie des quelque 100 000 entreprises individuelles qui voient le jour chaque année sont créées par des chômeurs. Devenir son propre patron faute de retrouver un travail salarié ? L'idée séduit. Certaines grandes entreprises pratiquent ce qu'on appelle l' « essaimage », le soutien à la création de projets de leurs salariés. Mais, dans la plupart des cas, les chômeurs qui décident de créer leur affaire ne disposent pas de fonds, ce qui, conjugué au manque d'expérience, réduit encore leurs chances de réussir.

« Ce genre d'expérience se transforme souvent en quelques mois en drame social », résume le président de l'ordre des experts-comptables, même si, pendant ce temps, on a contribué à l'économie nationale. Les Français ne s'y trompent pas. Plus de dix millions d'entre eux seraient prêts à créer leur entreprise. Moins de 2 % passent à l'acte chaque année. Les autres rangent leur projet dans un coin, invoquant la crise économique, le poids des charges, les difficultés des banques à accorder des prêts et les risques juridiques. Pour Alain Madelin, il s'agit de vaincre ces blocages : *« Ce n'est pas la croissance qui crée l'emploi, c'est l'entrepreneur ; l'entrepreneur crée l'emploi, l'emploi crée la croissance »*, affirme le ministre des entreprises. D'où son projet de loi qui, en facilitant la création et l'extension des entreprises individuelles, vise à développer de nouveaux métiers, de nouvelles activités, des services et de nouvelles façons de travailler, comme le télétravail.

Dominique Taddei, vice-président de la commission économique du Parti socialiste, estime que *« l'idée de base d'Alain Madelin est juste dans un contexte de croissance. Mais nous connaissons actuellement la plus grande crise de débouchés depuis 1930. Il est absurde de soutenir une idéologie de l'offre qui ne fait qu'aggraver cette situation. On a plus besoin actuellement d'éviter la mortalité des petites entreprises existantes que d'en multiplier les créations »*.

Depuis plusieurs années, les créations d'entreprises par des personnes physiques diminuent régulièrement. En 1993, l'INSEE note cependant une remontée significative au second semestre, alors que régressaient les créations de sociétés. Explication : dans le climat économique actuel, les projets qui voient le jour sont moins nombreux mais plus modestes.

Florentin Collomp

(1) Renseignements : 3616 ANCE.

Le projet de loi

Le projet de loi sur « l'initiative et l'entreprise individuelle », adopté en première lecture le 14 janvier à l'Assemblée nationale et discuté lundi 24 et mardi 25 janvier au Sénat, vise à encourager le développement des entreprises individuelles. Tout d'abord, il cherche à accroître la protection du patrimoine familial de l'entrepreneur individuel, confondu avec celui de son entreprise.

Au lieu, comme le préconise le rapport Barthélémy, *de distinguer des patrimoines* « affectés » à l'entreprise dans les statuts, le projet de loi prévoit que seront saisis *« en priorité »*, en cas de dettes, les biens utilisés pour l'activité professionnelle.

Une simple question de logique, qui n'empêchera pas les entrepreneurs en faillite – et leurs cautions solidaires – de voir disparaître aux mains d'huissiers leur buffet de famille, leur voiture ou leur maison.

Second volet, le renforcement de la sécurité juridique de l'entrepreneur, par la limitation des *« requalifications abusives »* par l'administration des contrats commerciaux en contrats de travail, lorsqu'une personne exerce son activité comme indépendant au profit d'un seul donneur d'ordre.

En effet, l'article L.3112 du code de la Sécurité sociale implique que toute personne physique qui se trouve en situation d'employé à l'égard d'un employeur, quel que soit son statut, relève du régime général de la Sécurité sociale et donc d'un travail salarié. Cela afin d'éviter un salariat « déguisé » *en sous-traitance. Le gouvernement* souhaite modifier cet article pour assouplir la règle, dans le cas où les deux parties choisissent librement ce rapport commercial. Mais alors les abus risquent d'être bien difficiles à démasquer.

Le projet de loi prévoit aussi une simplification des procédures comptables et sociales afin d'alléger la charge administrative des petites entreprises. Cela se traduit par la suppression du livre de caisse, du livre de banque, du livre d'inventaire, remplacés par un seul livre de recettes, une mesure favorablement accueillie.

En revanche, la volonté de rendre déductibles les cotisations d'assurance volontaires suscite des réactions opposées. Si chacun s'accorde pour dénoncer le manque de protection sociale des « non-salariés non agricoles », des organisations syndicales comme FO, la CGT, la CFTC et la CFDT critiquent l'octroi d'un avantage, au nom de l'égalité entre salariés et non-salariés, sans contrepartie sur le plan des devoirs. Le projet de loi propose en effet *une exonération de 30 % de la* cotisation d'assurance-maladie non salarié pendant deux ans.

Enfin, le gouvernement souhaite assouplir les conditions d'emploi de leurs conjoints pour les entrepreneurs individuels, en faisant passer la rémunération déductible de deux fois le SMIC actuellement à trois fois.

Le projet de loi contient également des dispositions relatives à l'épargne de proximité et à la simplification administrative qui concernent les entreprises individuelles, mais aussi l'ensemble des PME.

F. Co.

Restaurants à la chaîne

Suite de la page I

Et dans l'assiette ? Saumon à volonté au Bistrot romain, moules-frites à la mode belge pour Léon de Bruxelles, pot-au-feu campagnard fidèle à la tradition de nos terroirs pour Batifol, carpaccio de bœuf chez Hippopotamus, sandwiches sur l'assiette pour Oh ! Poivrier. Le tout pour une addition moyenne de 60 à 120 francs.

Les consommateurs s'y sont d'ailleurs laissé prendre, à en juger par les résultats affichés par ces chaînes : 581 millions de francs de chiffre d'affaires pour les soixante-huit Buffalo Grill et 517 millions de francs pour les vingt-sept Bistrots romains en 1992, 100 millions de francs de chiffre d'affaires pour les six brasseries Léon de Bruxelles en 1993, 480 millions de francs pour le groupe Gérard Joulie (dix-huit Batifol et sept brasseries de luxe), 213 millions de francs pour Chantegrill, 75 millions de francs pour Tremplin.

PERCÉE • Combien sont-elles au juste, ces chaînes de restaurants à thème ? Le cabinet d'études Gira-Sic Conseil estime à cent vingt-sept le nombre des enseignes ayant au moins trois établissements offrant des prestations standard (y compris les fast-foods). Soit deux mille unités. Ce qui est peu rapporté aux cent cinquante-cinq mille restaurants que compte la France. Mais sur ce marché de la restauration dite « commerciale », évalué à 128 milliards de francs (2,7 milliards de repas par an), les chaînes de restaurants détiennent 18 % aujourd'hui contre 8 % en 1980.

Une percée qui tient tant à l'évolution du mode de vie qu'à des raisons purement économiques. Implantées dans des zones fortement urbanisées, ces chaînes profitent en effet de l'accroissement de la consommation hors foyer.

Mais leur argument massue, c'est le prix. Ces dernières années, les tarifs pratiqués par les restaurateurs ont augmenté bien plus vite que l'inflation. En particulier à Paris. *« On était arrivé à un stade où il n'y avait plus aucune notion du rapport qualité-prix*, s'exclame Gérard Joulie. *Une bouteille de muscadet qui valait 40 ou 50 francs, on la proposait au client à 140 francs. Les gens dans les années 80 ont fait n'importe quoi ! »*

Avec leurs produits identiques, qu'ils soient consommés à Lille ou Orléans et pour un même prix, les chaînes se targuent de sécuriser le consommateur. *« Nos clients savent à l'avance la prestation que l'on va leur proposer, le prix qu'ils vont payer et le cadre qu'ils vont trouver »*, argumente Alain Roubac, directeur général adjoint de Léon de Bruxelles.

Mais pour pouvoir afficher un pot-au-feu campagnard à 58 francs ou un foie gras de canard à 49,50 francs, tout est affaire de gestion. Le « coût matière », les approvisionnements, les stocks, l'effet volume, les fournisseurs, le management du personnel... Autant de paramètres gérés de façon industrielle dans un secteur fondamentalement artisanal. *« Les chaînes ont montré qu'un restaurant, cela pouvait se gérer, alors que, pendant des années, les restaurateurs vivaient au jour le jour »*, constate Gilbert Delos, journaliste spécialisé dans la restauration.

Autre point fort des chaînes : leurs emplacements toujours choisis dans des zones à forte densité de population. *« Ce qui coûte le plus cher dans un restaurant, c'est une chaise vide ! »*, rappelle Daniel Majonchi, PDG de Chantegrill.

Pour autant, les chaînes de restaurants à thème sont loin de pouvoir crier victoire. Comparée aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne, leur implantation en France s'avère plus malaisée. *« Elles dépasseront difficilement le seuil des 25 % à 30 % du marché de la restauration commerciale en l'an 2000 »*, prédit Bernard Boutboul, directeur du cabinet Gira Sic. Avec vingt à cinquante établissements au mieux, elles forment aussi des réseaux plus petits. *« On a cru que c'était parti et beaucoup se sont arrêtées à une vingtaine d'unités »*, remarquent Georges Panayotis et Cédric Balandreau, respectivement PDG et directeur associé de MKG Conseil.

DIMENSION • Ces chaînes n'ont pas non plus une envergure nationale : ceux qui ont réussi à Paris vont sur la pointe des pieds en province et vice versa. Et encore moins une dimension internationale. *« Ces concepts ne parviennent pas à s'exporter*, jugent les dirigeants de MKG Conseil. *Seuls, la pizza et le hamburger relèvent d'une approche marketing globale, les autres ne seront jamais des produits d'attaque. »* Les Français seraient-ils plus réticents à l'égard de ce type de restauration ? Les uns accusent le poids de la restauration collective. Les autres mettent en avant la résistance des restaurateurs indépendants.

EXCEPTION • Mais dans toutes les bouches revient la même question : celle de « l'exception gastronomique française ». Même si McDonald's est devenu en 1992 le numéro un de la restauration commerciale dans notre pays, la France reste le pays de la « bouffe ». Comme si cela ne suffisait pas, l'ensemble de la corporation voit le marché se contracter depuis plus de deux ans (−15 % en 1993). Le volume des repas comme l'addition moyenne sont à la baisse. Plus que la morosité économique, c'est un changement de comportement du consommateur qui semble bel et bien en être la cause.

Avec le développement de l'offre dans les années 80, le consommateur est devenu très informé et très averti en matière de restauration. Résultat : les paramètres qui ont fait le succès des chaînes ne suffisent plus.

« Aujourd'hui, le consommateur choisit un restaurant en fonction de trois paramètres : le prix, le temps dont il dispose pour manger, et le plaisir qu'il va en retirer, affirme Bernard Boutboul. *Il a mis la barre de plus en plus haut et l'offre ne sait plus sur quel pied danser. Le consommateur zappe sur toute l'échelle de l'offre. Que ce soit un indépendant ou une chaîne n'est pas un critère pour lui. »* Ce qui augure de belles batailles en perspective entre les chaînes et les restaurateurs indépendants.

Fanny Beuscart

Cuisine d'assemblage

« Une carte à moins de 200 francs avec un chef cuisinier derrière ses fourneaux, c'est quasiment impossible aujourd'hui sans utiliser la cuisine d'assemblage. » Le mot est lâché. Comme son nom l'indique, la cuisine d'assemblage repose sur l'utilisation d'aides culinaires de toutes sortes (sauces, fumets, etc.) et de produits prêts à l'emploi, qu'ils soient conditionnés sous vide, surgelés, déshydratés ou appertisés, qui sont assemblés dans l'assiette.

De la sauce Madère toute prête au rôti cuit sous vide qui sera servi froid en passant par les fonds de tarte, les frites précuites, le foie gras ou le carré d'agneau désossé sous vide, jusqu'au tripes cuisinées à la mode de Caen qu'il suffira de réchauffer au four, tout y passe.

Une solution largement utilisée par les chaînes de la restauration commerciale. *« Nous utilisons toutes les technologies et innovations mises à notre disposition par les industriels de l'agroalimentaire »*, reconnaît Alain Cazac, fondateur de la chaîne de restaurants Chez Margot. *« Nous ne sommes pas les seuls,* se défend Daniel Majonchi, à la tête du réseau Chantegrill. *Les tonnages réalisés par les industriels de l'agroalimentaire sont supérieurs à nos propres capacités d'absorption. Les restaurants traditionnels, voire la gastronomie, font appel à la cuisine d'assemblage. »*

Il est vrai que celle-ci n'est pas sans avantages pour ces chaînes, rompues aux méthodes de gestion les plus draconiennes. Surtout lorsqu'on sait que la cuisine est, avec le personnel, le poste le plus lourd dans un restaurant. Or la cuisine d'assemblage permet au restaurateur de mieux gérer les prix de revient de sa carte. Il peut ainsi connaître, au gramme près, le coût matière de chaque portion et de chaque recette. Elle lui évite aussi des pertes, puisque, contrairement aux produits frais, vite périmés, les produits industriels sont sortis des congélateurs ou des réfrigérateurs à la demande.

Le restaurateur n'a pas non plus besoin de partir chaque matin en quête du produit nécessaire. Autre gain de temps : celui réservé aux tâches peu valorisantes de découpe des viandes, d'écaillage des poissons, de vidage et de nettoyage. A travers la cuisine d'assemblage, les chaînes de restaurants recherchent aussi une *« standardisation de la qualité »*. Reste une grande question, celle du goût. Les gastronomes à la Jean-Pierre Coffe crient au crime de lèse-majesté. Réponse d'un dirigeant de chaîne de restaurants : *« On fait du prêt-à-porter, pas de la haute couture... »*

F. Be.

UN MARCHÉ DE 50 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

La foire mondiale

Amorcé au Chili il y a vingt ans, le mouvement de privatisation Industries, banques, transports... Par nécessité plus que par conviction,



GROS le prix. Symbolique la décision : la privatisation d'Elf a des raisons de frapper les esprits. Elle devrait rapporter plus de 35 milliards de francs à l'Etat, contre 28 milliards de francs pour la vente de la BNP ; elle pourrait à elle seule représenter 20 % du programme français de cessions d'entreprises publiques. En même temps, elle marque la fin d'une période. Le gaullisme avait voulu créer une société d'Etat puissante, active du puits à la pompe, exploitant les richesses nationales (gaz de Lacq). Devenue un grand groupe pétrolier international, elle possède aussi des filiales dans la pharmacie et même dans les parfums avec Sanofi et Yves Saint Laurent. Elle peut se passer d'appui. De son côté, dans le contexte de détente internationale, d'abondance et de bas prix du pétrole, l'Etat n'a plus besoin d'elle.

Plus largement, cette privatisation traduit le retournement complet qui s'est opéré au cours des quinze dernières années pratiquement partout. De la dernière guerre mondiale au milieu des années 70, la « socialisation » de l'économie apparaissait, dans la plupart des pays, développés ou non, comme une garantie de développement et de sauvegarde de l'intérêt général.

ROUTINE • Aujourd'hui le désengagement de l'Etat et la cession au secteur privé des entreprises publiques se sont banalisés, devenant une nouvelle *« orthodoxie »* de la politique économique. *« Le phénomène est aujourd'hui si largement répandu qu'on pourrait presque le qualifier de routine*, écrit de son côté l'économiste Vincent Wright, professeur au Nuffield College d'Oxford : *entre 1984 et 1991, les gouvernements de cent pays ont vendu l'équivalent de 250 milliards de dollars d'entreprises publiques* (1). » Pour la seule année 1993, le mensuel britannique *Privatization International*, créé en 1988, a recensé 102 *« cessions importantes »* (totales ou partielles), dans 41 pays, représentant un montant de 52,4 milliards de dollars, à peine moins que l'année-sommet de 1991. Solomon Brothers prévoit 120 milliards pour 1993-1995.

Bien que Margaret Thatcher et ses ministres aient mené les privatisations avec constance et en aient fait une doctrine et quasiment un drapeau, le mouvement n'est pas parti de Grande-Bretagne, comme on le croit souvent. Avant leur arrivée au pouvoir, en 1979, les conservateurs parlaient surtout de vendre les logements HLM à leurs occupants... S'il faut trouver *un lieu et une date de* départ aux privatisations, c'est plutôt au Chili de 1974 qu'il faut l'attribuer, quand le gouvernement du général Pinochet décida de restituer à leurs anciens propriétaires les nombreuses firmes nationalisées par le socialiste Allende. Une « reprivatisation » comme l'on dit aujourd'hui pour la Treuhand germanique.

> “La seule différence entre les pays industrialisés et les pays *en développement* ou les anciens Etats communistes, c'est que les premiers peuvent attendre, choisir les sociétés mises en vente, alors que les autres n'ont tout simplement pas le choix.”

Et si les opérations réalisées dans les grands pays industrialisés atteignent évidemment des montants beaucoup plus élevés, c'est plutôt dans les pays en développement que la recette a été le plus appliquée, notamment en Amérique latine et... en Afrique : le Fonds monétaire international et la Banque mondiale en ont fait un complément systématique des politiques d'ajustement. *« Sur les 700 privatisations menées à bien entre 1980 et 1987*, soulignait récemment Patrice Dufour, de la Banque mondiale, *450 ont eu lieu dans les pays en développement »*, soit environ les deux tiers.

NÉCESSITÉ • Si cela n'a fait que s'accentuer par la suite (pour la période 1988-1992, près de 80 % des privatisations d'un montant supérieur à 50 000 dollars sont intervenues dans les PVD), la pratique est devenue universelle. Sous l'empire de la nécessité, même si celle-ci est encore habillée d'idéologie : demande de ressources nouvelles pour les Etats, ou souci d'alléger leur budget du déficit des entreprises publiques ou (toutes ne sont pas déficitaires) de leurs besoins en capitaux. *« La seule différence entre les pays industrialisés et les pays en développement ou les anciens Etats communistes, c'est que les premiers peuvent attendre, choisir les sociétés mises en vente, alors que les autres n'ont tout simplement pas le choix »*, notait-on dans un récent colloque consacré aux privatisations (2).

Aujourd'hui, et c'est un premier changement, pratiquement tous les Etats, tous les gouvernements cherchent à vendre leur argenterie – et quelquefois la bradent, car, la crise aidant, les grands acheteurs potentiels, banques, multinationales ou grands groupes nationaux (parfois publics, comme Lufthansa ou France Telecom) *soupèsent, jaugent et choisissent*. Et certaines entreprises sur le marché (officiellement ou non) attendent en vain un client depuis des mois.

DÉLAIS • Certes, le gouvernement britannique, par exemple, a déjà dû plusieurs fois retarder des privatisations en attendant des circonstances plus favorables la vente de l'électricité prévue en 1988, est intervenue en 1991, ou celle du charbon, prévue dès la même date, attend encore.

Mais les épisodes de ce genre risquent de se multiplier, et les délais de s'allonger. Les représentants des institutions financières internationales (Banque mondiale, BERD, etc.) ressemblent parfois à des représentants... de commerce essayant de « caser » une usine textile, une sucrerie ou un chemin de fer...

Longtemps, durant les années 80, l'industrie a dominé, et tout particulièrement l'agroalimentaire. Aujourd'hui, on vend de tout partout : banques, aciéries, stations-service, usines d'engrais, hôtels, fabriques de tracteurs, sociétés de *navigation... C'est le grand bazar* de la Charité. Il n'y a pratiquement plus de société publique qui ne soit privatisable, à condition d'être en état décent, et non une ruine vouée à la *fermeture*.

Les services tiennent désormais la vedette et deux secteurs, présents dans quasiment tous les « portefeuilles » publics, ont tenu une place particulière : les compagnies aériennes et, plus récemment, les télécommunications *(lire page V)*.

COURTISANES • Créées pour des raisons de prestige autant que pour pallier le manque de transports intérieurs ou compléter des liaisons internationales, les compagnies aériennes, souvent gérées sur des critères *politiques*, ont paru assez vite le type même de l'entreprise à privatiser : ces courtisanes coûteuses avaient belle allure, et pouvaient attirer de grandes compagnies rivalisant pour étendre leur réseau dans le monde.

Mais le transport aérien a déçu : les coûts se sont souvent révélés supérieurs aux *prévisions*, la crise a raréfié les passagers et contraint les acquéreurs eux-mêmes à faire des économies. Aussi voit-on Iberia ou Air France demander une « recapitalisation » d'Aerolinas Argentinas ou de CSA, acquises récemment. Les ventes se font difficiles : un expert de la Banque *mondiale* nous confiait récemment ses efforts pour réunir

Livre des records

On pourrait décerner des palmes aux programmes de privatisations : le plus étendu, le plus cher, le mieux conçu, le mieux mené, etc. Au nombre d'entreprises vendues, elle reviendrait sans discussion à la Russie, avec 60 000 entreprises privatisées à la mi-1993, mais il s'agit plus de boutiques et *d'ateliers que d'industries* ou de banques... Si l'on prend en compte aussi la dimension des entreprises privatisées, le Mexique, avec un millier *seulement, n'est* pas mal classé. Si l'on introduit le facteur rapidité, comme le poids dans l'économie du pays, la Treuhand allemande arriverait probablement en tête *(lire ci-contre)*.

Le programme britannique, qui n'est pas encore *achevé, est le plus complet*, par la diversité des entreprises mises en vente et par leur taille (British Gas, British Telecom, les compagnies d'eau ou d'électricité représentent des milliards de livres, donc des dizaines de milliards de francs), mais les *programmes français ou italien*, évalués à plusieurs centaines de milliards de francs, semblent aussi tout à fait respectables.

SURPRISE • Enfin si l'on donne la prime à la surprise, c'est l'Argentine qui *l'emporterait – devançant le* Pérou. Non seulement l'Etat argentin a vendu ses pétroles, ses hôtels, ses télécommunications, la production et la distribution d'électricité, la distribution d'eau, de gaz, les ports et les aéroports, l'assainissement, *et liquidé la plupart* des lignes ferroviaires de voyageurs, faute d'acquéreurs.

Mais encore il privatise les hippodromes (le Venezuela compte le faire aussi), le jardin zoologique de Buenos-Aires et... le cimetière de La Recoleta, où sont enterrées les dynasties bourgeoises du pays et où viennent se promener les habitants de la capitale.

Derrière ces exemples inattendus, se cache en fait le recours, dans plus en plus de pays comme en Argentine, à une formule qui nous *est familière. Le* système BOT (build-operate-transfer), est en effet utilisé ou prévu aujourd'hui pour la construction et l'exploitation d'autoroutes en Argentine, au Mexique ou en Hongrie, d'aéroports en Pologne ou en Allemagne, de ponts sur le rio de la Plata ou le Danube, de lignes téléphoniques *(lire page V)*. Au détail juridique près, il s'agit de la concession, fort répandue *en France non seulement* pour les autoroutes et les aéroports, mais aussi pour l'eau, les pompes funèbres, les parkings et... le tunnel sous la Manche.

G. H.

Allemagne : la dernière

FRANCFORT
de notre correspondant

La Treuhandanstalt, l'agence des privatisations des anciens combinats d'Allemagne de l'Est, a pratiquement achevé son travail et devra disparaître en tant que telle à la fin de cette année. Son bilan est plutôt positif en regard de sa mission, qui était de privatiser vite. Mais l'emploi sauvegardé est mince à cause des conditions de la réunification *monétaire et des hausses de* salaires qui ont eu lieu depuis. D'autre part, le résultat financier est inverse de celui attendu. Le gouvernement croyait que la privatisation lui rapporterait de l'argent, et finalement la Treuhand laissera une dette de 275 milliards de marks à la fin de l'année *à la charge du contribuable.*

Sur les 13 400 entreprises de départ (il y en avait 8 000 mais beaucoup ont été subdivisées avant d'être vendues), la Treuhand n'en détient plus que 924 à la mi-janvier 1994. Les ventes ont rapporté 45 milliards de marks (un mark vaut environ 3,4 francs). Les repreneurs se sont engagés à investir 184 milliards de marks et à conserver 1,5 million d'emplois sur les 4 millions dont avait hérité la Treuhand.

QUATRE ORGANISMES • Celle-ci doit être divisée et dissoute à la fin de l'année. Selon les propositions faites par le conseil d'administration – qui devront être débattues au Parlement avant l'été –, elle laisserait *place à quatre nouveaux organismes* :

– La Portofolio Management Gesellschaft (PMG), rattachée au ministère des finances de Bonn, regrouperait le reste des entreprises encore privatisables (sans doute une centaine parmi celles *actuellement en portefeuille qui représentant 100 000 emplois)*, les participations conservées par la Treuhand dans les entreprises privatisées (par exemple les 40 % du sidérurgiste EKO, 60 % ayant été cédés à *l'italien Riva*) et les Management KG, sociétés en commandite dirigées par leurs cadres, dont la Treuhand pos-

POINTS DE VUE

Changer la culture des entreprises publiques

***Privatisables ou non,* nombre d'entreprises publiques se trouvent confrontées à la concurrence. Pour qu'elles puissent accomplir la transformation nécessaire à leur survie, il faut, selon Jean-Pierre Hoss, que *l'Etat leur donne du temps* et un soutien financier, appuie leur direction et lui permette, en cas de besoin, de recruter certains cadres à l'extérieur ; que les syndicats se trouvent de nouveaux objectifs adaptés à la situation nouvelle de l'entreprise.**

par JEAN-PIERRE HOSS (*)

EST-IL possible, de faire passer une entreprise d'une *culture de monopole à une* culture de concurrence ? Certaines entreprises publiques, comme Renault, ont certes été plongées très tôt dans le grand bain de la concurrence, *mais* d'autres, et non des moindres, vont avoir à résoudre le problème « à chaud », dans un environnement « dérégulé » : Air France, la SNCF, France Telecom, EDF... Ces entreprises ont grandi et se sont développées dans une économie protégée, souvent dans le confort d'un monopole de service public, ont à faire face à la pression de la concurrence nationale et internationale.

Pour elles, la survie dépend de la réussite de leur mutation, *technique, juridique et* commerciale, mais aussi et d'abord, – et c'est le plus difficile – de leur mutation culturelle. Me fondant sur mon expérience de quatre années à la tête de la Société française de production et de créations audiovisuelles (SFP), je voudrais fournir quelques éléments de *réponse à la question posée.* Certes, la situation de la SFP présente de sensibles particularités : ses clients (les chaînes de télévision publiques et privées) sont en nombre très restreint ; ses concurrents sont, pour l'essentiel, de petites et moyennes entreprises qui travaillent avec des personnels intermit*tents. Le nombre de ces concur*rents s'est multiplié après la privatisation de TF 1 et la création, à partir de 1986, de chaînes privées.

LOGIQUE • Mais au-delà des spécifités de chaque entreprise publique et de son marché, on est frappé par la similitude des problèmes à résoudre : lourdeur des charges fixes, sureffectifs fréquents, régimes indemnitaires stratifiés et protecteurs, part importante de *l'avancement à l'ancienneté*, flexibilité insuffisante de l'organisation du travail, lourdeur des structures et des circuits, fonctionnement trop souvent influencé par le modèle bureaucratique, etc. Le défi est le même : passer d'une logique d'activité à une logique de rentabilité. Ne plus se soucier uniquement de bien faire le travail, mais obtenir que l'entreprise dégage des marges. Anticiper ou créer la demande des clients et non pas seulement attendre les commandes.

Changer la culture de l'entreprise, ce n'est pas seulement modifier sa structure et son organisation. C'est aussi et surtout obtenir des hommes qu'ils changent leur mentalité, leurs habitudes, leurs comportements au travail. Pour parvenir à la rentabilité dans un environnement concurrentiel, plusieurs conditions doivent être simultanément réunies. La première est que l'actionnaire, c'est-à-dire l'Etat, laisse à l'entreprise une *durée suffisante pour atteindre* l'objectif qu'il lui a fixé : ce n'est pas en trois ans, ni même en cinq, que l'on fait évoluer suffisamment les mentalités de ceux qui, souvent depuis de longues années, ont été habitués à un environnement protégé.

La deuxième condition, qui *réclame également l'effort et la* compréhension de l'Etat actionnaire, c'est le soutien financier : non pas celui qui consiste, au mois le mois, à maintenir l'entreprise en survie, tout en laissant s'alourdir ses frais financiers, mais celui qui anticipe le coût véritable de la restructuration et permet à la direction de l'entreprise d'engager les réformes sur le long terme.

> Il faut beaucoup de courage et de lucidité à tous les acteurs *pour réussir le passage* du statut protégé à l'économie de concurrence.

La troisième condition concerne les rapports entre l'Etat *actionnaire et la direction de l'en*treprise. D'abord, il faut entre eux une relation de confiance sans faille. Mener à bien la restructuration d'une entreprise est hors de portée s'il apparaît possible de faire appel des décisions de la direction devant les représentants de l'Etat. Si le chef d'entreprise commet des erreurs ou s'écarte de la ligne définie par l'Etat actionnaire, ce dernier doit pouvoir procéder à son changement. Mais, tant qu'il reste aux commandes, le *dirigeant doit bénéficier d'un* soutien sans faille. De même, les représentants de l'Etat actionnaire, qui appartiennent souvent à plusieurs ministères, doivent s'accorder préalablement entre eux pour donner à l'entreprise des instructions claires et cohérentes au lieu d'en faire le théâtre de leurs diver*gences comme cela se produit trop* souvent.

La quatrième condition a trait au personnel d'encadrement. Celui-ci, souvent promu à l'ancienneté, véhicule la culture héritée de l'époque où l'entreprise était en situation protégée. Pour que les cadres deviennent les agents actifs de la *transformation, ils doivent* être eux-mêmes convaincus de sa nécessité.

Une pédagogie incessante du changement dans l'entreprise, relayée par une formation intensive, permettant de mieux connaître le marché et la concurrence, est indispensable. Les promotions ou les mutations, l'introduction de formules de rémunération au mérite, peuvent ne pas suffire. Le chef d'entreprise doit pouvoir recruter à certains postes-clés des cadres venus de l'extérieur qui apportent l'expérience et la culture d'une entreprise en situation de concurrence.

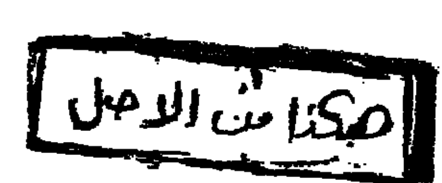
EMPLOI • Ces mesures ne concernent d'ailleurs pas seulement les cadres. Le recrutement de personnels jeunes et venus d'un secteur concurrentiel, même s'il est délicat lorsque l'entreprise supprime simultanément des emplois, peut se montrer nécessaire pour diffuser le changement.

La *cinquième condition* concerne les organisations syndicales. Il n'est certes pas question qu'elles renoncent à leur mission première, la défense de l'emploi. *Mais elles doivent prendre* conscience que l'emploi sera mieux défendu si l'entreprise réussit sa transformation à temps. Au lieu de s'arc-bouter sur la défense corporatiste d'avantages obtenus à l'époque du monopole et qui grèvent les coûts d'une entreprise désormais sur le marché, les syndicats doivent *définir de nouveaux objectifs*, suffisamment mobilisateurs pour le personnel, mais qui ne compromettent pas les chances d'adaptation de l'entreprise à sa situation nouvelle.

RÈGLES • L'Etat actionnaire peut faciliter cette évolution : d'une *part, en établissant et en faisant* respecter les règles permettant d'harmoniser les conditions de la concurrence entre les entreprises du secteur ; d'autre part, en favorisant l'adoption ou l'adaptation de conventions collectives au niveau de la branche d'activité, afin de rendre moins difficile la renégociation des conventions conclues au niveau de l'entreprise à l'époque du monopole.

Efforts de l'Etat actionnaire, efforts de la direction de l'entreprise et du personnel d'encadrement, efforts des organisations syndicales et, finalement, de l'ensemble du personnel : il faut beaucoup de courage, de lucidité et d'imagination à tous les acteurs pour réussir le passage du statut protégé à l'économie de concurrence. Mais, dans un marché qui s'internationalise très vite sous l'aiguillon du progrès technique, la survie de bon nombre d'entreprises publiques est à ce prix. Seule la volonté commune d'y parvenir peut permettre la réussite, au bout du chemin.

(*) Conseiller d'Etat, ex-PDG de la SFP.



des privatisations

des entreprises publiques a peu à peu gagné le monde entier. on vend de tout partout. Aujourd'hui c'est même le tour des services publics.



quatre lignes nationales des Caraïbes en un paquet « vendable ».

Il en va tout autrement, et sans doute pour longtemps, avec les télécommunications, présentes et nécessaires partout (elles sont un des facteurs du développement des entreprises et de l'activité économique en général). Gourmandes en capitaux et en technologies, mais pour longtemps encore profitables, elles ont un bel avenir : une étude du cabinet Freshfields évalue le marché mondial des équipement et surtout des services de télécoms à environ 750 milliards de dollars vers 1995 contre 437 milliards en 1992, soit une progression de 70 % en trois ans. Transmission de données, d'images, courrier électronique prennent le relais de la transmission de la voix. L'évolution technologique accélère la mondialisation du marché, accroît la concurrence entre les grands exploitants, et amène ceux-ci, lorsqu'ils sont entreprises d'Etat, à ouvrir leur capital pour nouer des alliances et lever des fonds plus facilement.

Conséquence : la privatisation des télécommunications bat son plein. Les sociétés privatisées atteignent des prix très élevés et figurent parmi les plus fortes capitalisations boursières, à la grande satisfaction des acquéreurs et des opérateurs *(lire ci-dessous)*. Avec les télécommunications, une étape nouvelle a été franchie. Des tabous ont été levés, à tort ou à raison. On admet le passage au privé de certains secteurs qui ne semblaient *a priori* pouvoir lui être confiés, parce qu'ils constituaient des *« services publics »* répondant à une autre logique que celle du strict profit, donc obligatoirement fournis par la collectivité, ou parce qu'ils étaient considérés comme *« stratégiques »*.

Ainsi en est-on venu, dans beaucoup de pays, à privatiser la réalisation d'infrastructures (routes, ponts) ou la fourniture d'énergie, tout aussi essentielles que les télécommunications pour le fonctionnement de l'économie.

FRONTIÈRES • Cela prend des formes diverses. Ainsi l'Argentine, après la Grande-Bretagne, a-t-elle privatisé les sociétés de production et de distribution d'hydrocarbures (du puits à la pompe) et d'électricité. Au Canada, en Espagne, en Turquie, l'Etat a cédé le gros ou la totalité de ses actions dans les sociétés pétrolières publiques, comme la France le fait en ce moment, comme le Pérou, l'Italie, l'Autriche, s'apprêtent à le faire (*le Monde* du 21 janvier). En Suède, on envisage de privatiser la production d'électricité. Ailleurs *(au Mexique, en Inde ou en* Malaisie, notamment), on prévoit de confier au privé la réalisation et la gestion de centrales électriques.

La frontière entre activités à vocation privée et activités à vocation publique varie selon les pays : si la privatisation d'Elf n'a soulevé que peu d'objections en France, le gouvernement a dû ajourner son projet de transformation de France Telecom en société anonyme, – statut de la STET en Italie – et il ne prévoit qu'une très faible ouverture au privé de la production d'électricité.

Qu'est-ce qui peut retenir un Etat de privatiser? Le poids symbolique de la décision : au Mexique, comme au Venezuela, par exemple, la compagnie pétrolière nationale a été formée par expropriation de sociétés étrangères pour récupérer une « richesse nationale ». La situation juridique : le sous-sol est généralement propriété de l'Etat ; la nature publique de certaines sociétés pétrolières est inscrite dans la Constitution, comme au Mexique ou au Brésil. Les équilibres politiques : les partis de gauche sont parfois portés à contester la vente des « bijoux de famille », mais les socialistes français ou autrichiens l'ont admise, et même les ex-communistes italiens...

> **La frontière entre activités à vocation privée et activités à vocation publique varie selon les pays : si la privatisation d'Elf n'a soulevé que peu d'objections en France, le gouvernement a dû ajourner son projet de transformation de France Telecom en société anonyme.**

Plus délicat est le statut des salariés : les fonctionnaires, en particulier, sont hostiles à la privatisation de leur entreprise, craignant de perdre au passage leur garantie d'emploi. Et interviennent encore plus les facteurs économiques : les revenus du pétrole fournissent la majeure partie des recettes de l'Etat ; au Mexique, ils constituent un apport non négligeable ; rien d'étonnant à ce que les deux pays n'admettent de privatisation que sur les marges de leurs compagnies pétrolières.

AVENIR • De même, les militaires chiliens, qui ont privatisé les entreprises publiques de façon systématique, se sont bien gardés de vendre les mines de cuivre nationalisées en 1971 : c'est que 10 % de leurs recettes vont directement à l'armée. L'évolution des marchés peut, au contraire, encourager à vendre : la baisse des prix des matières premières depuis dix ans – en particulier ceux du pétrole – incite fortement les Etats à privatiser les entreprises productrices.

Où s'arrêtera le mouvement ? La déréglementation, qui pousse à la privatisation, notamment dans l'Union européenne, atteindra-t-elle des domaines nouveaux, jusqu'ici presque partout préservés, comme les chemins de fer? Le gouvernement britannique envisage toujours de vendre British Rail par appartements, comme il a fait pour l'électricité et l'eau. Mais l'Allemagne vient de faire le choix inverse, en misant sur la modernisation de ses compagnies ferroviaires publiques.

SURVEILLANCE • L'avenir dépendra aussi des résultats des nouvelles sociétés à long terme. On y a vu un peu trop vite une recette miracle. Les marchés peuvent se retourner. C'est déjà le cas pour les transports aériens : British Airways, privatisée en 1981-1985, apparaît aujourd'hui comme une étoile solitaire dans un ciel de déficits, privés et publics confondus. Laissera-t-on *des entreprises en difficulté* disparaître, ou plutôt ne demandera-t-on pas à l'Etat, comme jadis, de sauver un secteur en perdition ? Et les nationalisations n'apparaîtront-elles pas *in fine* comme la solution la plus logique pour opérer les restructurations nécessaires, comme dans la sidérurgie ou la chimie françaises ?

Au demeurant, l'Etat, en cédant ses titres de propriété, n'abandonne généralement pas ses droits de regard sur le secteur. Le pétrole est toujours sous surveillance, rappelait récemment Jean-Jacques Carpentier, directeur de la stratégie et du développement de Total : *« Les Etats, même les plus libéraux, interviennent toujours dans la fixation des prix, l'encadrement du marché, le volume des stocks. »* Et pour l'eau, les télécommunications, le gaz, on a vu les nouvelles autorités « régulatrices » installées en Grande-Bretagne fixer l'évolution des prix, voire demander aux entreprises privatisées de limiter leur diversification...

Guy Herzlich

(1) *Les Privatisations en Europe, programmes et problèmes*, Actes Sud, 1993. Un dollar vaut environ 5,9 francs.

(2) « Les privatisations dans le monde », colloque organisé par l'association Forum International.

année de la Treuhand

sède encore le capital. On en compte aujourd'hui 48.

– Deux sociétés immobilières : la TLG, qui regroupera les terrains et immeubles et demeure à 100 % propriété de la Treuhand ; la BVVG, qui contrôle les terres agricoles et dont la Treuhand ne possède plus que 8 % (le reste est aux *mains des banques publiques* régionales).

– La VRA, qui aura trois tâches : contrôler le bon déroulement des 47 000 contrats d'investissement et d'emploi signés avec les repreneurs et allant *en général* au-delà de 1994, poursuivra les « reprivatisations », c'est-à-dire les restitutions des biens à leurs anciens propriétaires d'avant le national-*socialisme ou d'avant le communisme*; liquider enfin ce qui doit l'être (3 074 entreprises actuellement représentant 320 000 emplois dont 90 000 sont sauvables).

– Une administration résiduelle chargée des discussions de propriété, des attributions de terrains et du patrimoine des institutions communistes (parti, police, syndicats...). Cette administration serait fédérale, rattachée à Bonn.

Ces propositions, objet de nombreuses critiques, seront sans doute modifiées par le Parlement. L'opposition juge la dissolution de la Treuhand trop rapide. Les hommes politiques *des nouveaux Länder, tous par*tis confondus, réclament qu'un pouvoir régional soit accordé sur les nouveaux organismes. Ils estiment le projet trop centralisateur au profit du gouvernement fédéral. Derrière ces critiques *il faut voir un débat de fond* sur le rôle des pouvoirs publics fédéraux et régionaux dans le redéveloppement de l'économie de l'Est.

Les nouveaux Länder voudraient une « politique industrielle » qui aide à la sauvegarde des entreprises, tandis que le pouvoir fédéral, plus libéral, voudrait que l'on évite de prolonger la survie de firmes condamnées avec l'argent du contribuable.

Eric Le Boucher

Ventes de lignes

En matière de lignes aériennes, les pays en développement n'ont fait que suivre l'exemple des Européens, qui ont voulu avoir leur compagnie *nationale*. Là encore, les *privatisations* ont commencé au Chili, où Lan Chile, après un certain nombre d'avatars, est actuellement contrôlée par SAS (Scandinavian Airlines) et en Grande-Bretagne, avec British *Airways*.

Ont suivi : New Zealand Airways, rachetée en 1989 par Qantas (Australie), elle-même dominée depuis 1993 par British Airways ; Aerolinas Argentinas et Viasa (Venezuela), reprises par l'espagnol Iberia ; les deux sociétés mexicaines Mexicana de Aviacion et Aeromexico, cette dernière venant elle-même de racheter AeroPeru. Les pays d'Europe de l'Est n'ont été gagnés qu'ensuite, avec la reprise de Malev (Hongrie) par Alitalia et de CSA (Tchécoslovaquie) par Air France (qui a aussi des intérêts dans le belge Sabena). En revanche Interflug, la compagnie de l'ex-RDA, a été liquidée, ses actifs étant repris par Lufthansa, et LAB (Bolivie) n'a pas trouvé preneur.

CONCESSIONS • Les sociétés privatisées de télécommunications étaient très peu nombreuses avant 1990 : British Telecom et l'espagnole Telefonica en Europe, NTT au Japon, CTC au Chili (contrôlée par Telefonica). Depuis sont intervenues les privatisations, de Telecom New Zealand (acquise par Bell South et Ameritech), d'Entel en Argentine (partagée entre France Telecom, associée à l'italienne STET, et Telefonica), de Telmex au Mexique (France Telecom encore), de CANTV au Venezuela (reprise par deux américains, GTE et ATT), de Matav en Hongrie (Deutsche Telekom), de Singapore Telecom et de Korea Telecom.

En Asie encore, des concessions ont été accordées pour l'installation et la gestion de nouvelles lignes, qui ont été confiées à des sociétés privées en Thaïlande (Thaï Telephon & Telecom, contrôlée par NTT, Telecom Asia, par Nynex), en Inde et aux Philippines.

Si, en Grèce, la vente d'OTE a été suspendue par l'arrivée au pouvoir des socialistes, des privatisations sont en préparation aux Pays-Bas, en Allemagne, au Danemark, au Portugal (où le privé détient déjà une part minoritaire dans les communications à longue distance), et en Italie (quatre sociétés, dont certaines comptent aussi des partenaires privés minoritaires, doivent être regroupés dans Telecom Italia, mise en vente ensuite). D'autres sont prévues en Australie et en Indonésie.

S'y ajoute la vente ou l'ouverture au privé du téléphone cellulaire destiné à pallier les insuffisances du réseau fixe (Chili, Venezuela, Mexique, Argentine, Grèce, Pologne).

G. H.

Le secteur public à l'encan

La notion de service public élaborée en France depuis deux siècles répond à des impératifs de rationalité économique et d'équité sociale et géographique. Elle est aujourd'hui menacée.

par **NICOLAS GRANDPIERRE (*)**

QUE restera-t-il bientôt du service public ? L'état de droit français et le consensus social en vigueur dans notre pays se sont en grande partie construits, après les secousses révolutionnaires du XIXe siècle, sur la notion de service public. Celle-ci reflète la décision de la collectivité nationale de produire et de répartir certains biens ou services selon d'autres règles que celles d'entreprises privées en concurrence sur un marché. Cela vaut qu'il s'agisse de biens publics comme l'éducation financés par l'impôt, de biens répartis selon les besoins grâce à un mécanisme d'assurance obligatoire (comme les services de santé), ou de biens marchands alloués selon les principes particuliers d'égalité d'accès, d'universalité, de continuité, de péréquation tarifaire.

S'agissant des services publics marchands, ce n'est pas arbitrairement que l'on a considéré que certains d'entre eux devaient être gérés en monopole, à *la fois* pour des raisons de rationalité économique et pour garantir le respect des principes constitutifs du service. Dans les secteurs qui connaissent des économies d'échelle et des rendements continûment croissants, la concurrence est nécessairement imparfaite, la tendance au monopole inévitable, et la gestion publique parfois nécessaire...

Les orientations actuelles de la construction communautaire conduisent à séparer les services réservés (équivalents à notre service public) et les services concurrentiels. Force est de constater qu'on applique au service réservé des critères particulièrement sévères, si bien qu'il tend à se réduire au service de base, correspondant aux prestations nécessaires aux particuliers, ou à la gestion d'infrastructures (comme les réseaux) qui, pour des raisons essentiellement techniques, ne peuvent être découpées entre plusieurs opérateurs.

Le parti pris, maintes fois affirmé, est que *« la gamme des services réservés* [soit] *la plus restreinte possible »*, et la part des services concurrentiels *« la plus grande possible »*, comme s'il allait de soi qu'en ces matières la concurrence soit forcément la plus efficace et la plus juste !

SCRUPULES • S'agissant des activités concurrentielless des opérateurs publics, la Commission s'assure, avec des scrupules de notaire, qu'elles ne bénéficient pas de « subventions croisées » en provenance des activités exercées en monopole, mais se soucie bien peu des conditions nécessaires à la prestation d'un service général aux meilleures conditions de qualité et de prix. On peut craindre que le domaine des services réservés s'aligne sur l'Etat le plus déréglementé, et qu'il soit finalement trop étroit pour assurer durablement la rentabilité des services publics, notamment dans les pays dotés d'un territoire vaste et peu densément peuplé.

Simultanément, l'ouverture à l'initiative privée de services d'intérêt général mettra fin à certaines prestations, à certaines dessertes territoriales, et produira une augmentation générale et une différenciation des tarifs qui achèvera d'exclure leur clientèle naturelle : populations défavorisées et petites entreprises.



Alors que la péréquation temporelle des tarifs est de plus en plus battue en brèche, la péréquation géographique ne saurait manquer d'être à son tour mise en cause, en raison de l'instauration de services universels, mais non réservés : tout opérateur qui voudrait s'implanter dans une région faiblement rentable pourrait arguer qu'il est évincé du marché par la péréquation à laquelle se livre l'opérateur public. Mais le jour où la péréquation géographique des tarifs sera battue en brèche, il ne restera réellement rien du service public.

L'Etat peut et doit intervenir pour créer des externalités positives, et l'entreprise publique en est l'un des instruments, utile pour gérer des réseaux de service public, stimuler la recherche et l'innovation, permettre la diffusion de gains d'efficacité dans l'ensemble de la société ou constituer une référence en matière de qualité (programmes audiovisuels), de politique sociale, ou de respect d'une déontologie.

A l'évidence, l'intervention de l'entreprise publique dans le champ concurrentiel ne doit pas fausser la concurrence ; ses obligations fiscales doivent être de droit commun, ou bien les avantages dont elle bénéficie doivent être strictement proportionnés aux charges particulières qui lui sont imposées dans l'intérêt général (telles celles liées à l'aménagement du territoire, à la gestion de certaines clientèles, à la continuité du service et aux pointes de trafic).

ABUS • Il faut en outre s'assurer qu'il n'y a pas abus sur un marché aval d'une position dominante ou de monopole détenue sur un marché amont, que des informations détenues dans l'exercice d'une prérogative de puissance publique ne sont pas utilisées ou commercialisées dans des conditions discriminatoires, que des subventions d'exploitation ne viennent pas pertuber le marché et la concurrence par les prix, etc.

Mais deux orientations sont inacceptables : celle selon laquelle aucune aide publique n'est possible à des entreprises publiques intervenant en concurrence, même lorsque ces aides sont la contrepartie de charges liées à l'intérêt général. Elles y ont droit comme toute entreprise privée qui supporte, à la demande de l'Etat, les mêmes charges. Ensuite, le fait d'examiner les dotations en capital de l'Etat sous le critère de ce que ferait un actionnaire ordinaire : l'Etat ne doit justement pas se comporter en actionnaire ordinaire ; il peut être fondé à doter une entreprise quand un actionnaire privé, constatant des pertes, ne songerait qu'à s'en défaire ou à la liquider, parce qu'un intérêt public peut s'attacher à la poursuite et au développement de son activité, compte tenu de l'absence d'une offre privée disponible pour s'y substituer.

Toutes les formes d'organisation écodomique alternative risquent d'être balayées : l'économie mutualiste, les SCOP, les coopératives agricoles, les entreprises d'insertion, les centres d'aide par le travail, sont aussi menacés, avec le secteur public. Car on pourrait, dans chaque cas, signaler quelque avantage consenti par l'Etat.

Que ces formes sociales soient aussi un précieux héritage de notre histoire, qu'elles aient permis l'égal accès de tous à certains services, l'accession de certains producteurs à des formes modernes d'organisation économique, ou un traitement efficace des exclusions et des handicaps, c'est ce qui importe peu aux fonctionnaires myopes de l'« asocial libéralisme ».

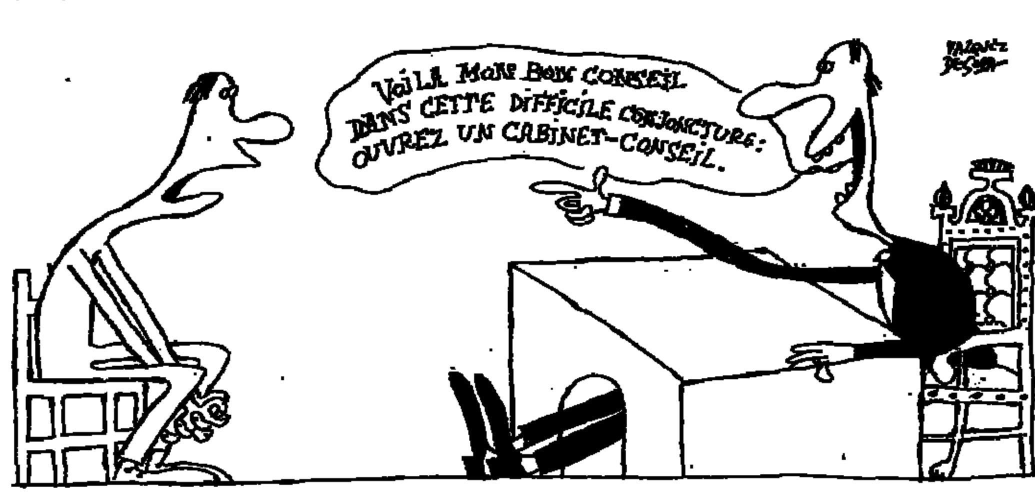
Il est temps que la France fasse connaître à la technocratie bruxelloise « jusqu'où ne pas aller trop loin ». Ce qui est en cause, c'est l'Europe même que nous construisons ; c'est sa légitimité populaire, déjà fragile et douteuse, que nous risquons de compromettre pour longtemps.

(*) Pseudonyme d'un haut fonctionnaire.

SERVICES AUX ENTREPRISES

Consultants de crise

Suite de la page I



Très éclectiques de par leur taille, les cabinets de conseil le sont aussi par la nature de leurs prestations : tous les secteurs de l'économie font appel au conseil, selon le BCG. Mais ce recours semble néanmoins plus le fait de grandes entreprises et d'administrations. Il faut dire que le coût des prestations d'un cabinet de renom (10 000 francs la journée) est prohibitif pour les autres. Pour Bossard, la progression a été le fait tant du secteur public (avec en particulier de nombreuses missions dans le secteur hospitalier), que des administrations (mis à part le ralentissement propre à toute période électorale), des entreprises de services ou des entreprises industrielles.

Réduction des coûts oblige, les entreprises *« changent de comportement »*, observe néanmoins Alain Donzeaud. *« Bien que notre chiffre d'affaires continue de progresser, nous vivons la crise,* affirme-t-il, *parce que nos clients s'interrogent davantage avant de faire appel à un consultant, prennent plus de temps pour choisir, et discutent les prix. »* En outre, la *« stratégie, désormais enseignée dans toutes les grandes écoles, se sous-traite moins »*, estime Jacques Tassel, PDG de A.T. Kearney. Et les missions lourdes pour aider les entreprises à définir leurs *« métiers de base »* et mettre en place des stratégies de recentrage sont maintenant effectuées presque partout.

En revanche, la concurrence internationale en provenance de pays souvent présents depuis peu sur la scène industrielle amène les firmes à souhaiter d'autres types de conseil. Pour être plus réactives : *« La mondialisation accroît la demande de conseils extérieurs »*, estime ainsi Francine Londez, « conseil de conseils » (son cabinet parisien de conseil en communication a lui-même des sociétés de conseil comme client !). *« Un industriel français brutalement confronté à la concurrence d'une entreprise d'Amérique latine qui vend 50 % moins cher le produit avec lequel la firme française réalise 30 % de son chiffre d'affaires fait appel à un consultant pour l'aider à réagir. »*

RECONFIGURATION • Autre question-clé : tout industriel se doit désormais d'optimiser simultanément des paramètres jusqu'alors contradictoires. Optimiser *« coûts, délais et qualité »*, comme l'explique Peter Kraljic, directeur général de McKinsey à Paris, passer d'une stratégie du *« OU »* à une stratégie du *« ET »*, comme l'explique son confrère, Gérard Van Kemmel, PDG du bureau français de Andersen Consulting. C'est-à-dire concilier production de masse et production personnalisée, prix et qualité, productivité et flexibilité, court terme et long terme, stratégie globale et marchés nationaux, etc.

> **Les cabinets ont dû se décloisonner et devenir pluridisciplinaires. Les frontières se sont estompées entre conseil en stratégie et conseil en organisation.**

Ce qui implique bien souvent de *« changer l'entreprise »*. Reconfiguration en français, « reengineering », pour les adeptes du jargon anglo-saxon, les consultants n'ont désormais plus que ce mot à la bouche *(lire page 2)*. Il ne se passe guère de mois sans qu'un colloque soit organisé sur le thème *« du changement par le reengineering »*. A la différence des modes qui affectent régulièrement cette profession, celle-ci semble répondre à un réel besoin. Elle consiste à réorganiser les firmes pour optimiser un processus : comme *« livrer un client en un jour, ou développer un produit deux fois plus vite que ses concurrents »*, explique A.T. Kearney. Une entreprise qui souhaiterait s'engager dans cette voie peut donc faire appel à un consultant pour l'aider à définir ses propres processus-clés, mais aussi pour mettre en place cette nouvelle organisation.

CONCERT • L'heure où un consultant pouvait se contenter de faire une présentation soignée assortie d'un rapport brillant, mais parfois difficile à exploiter semble révolue. Il leur est désormais demandé de mettre la main à la pâte, et de s'engager sur des résultats concrets et mesurables, comme l'obtention d'une certification, la réduction des achats, et autres méthodes d'amélioration de la productivité.

Pour cela, les cabinets de consultants ont eux-mêmes dû se décloisonner et devenir pluridisciplinaires. Les frontières se sont estompées entre conseil en stratégie et conseil en organisation. Mais aussi entre organisateurs et informaticiens qui ont de plus en plus souvent besoin l'un de l'autre. Ce qui fait la force de cabinets comme Andersen Consulting. Ce qui a amené des cabinets de conseil à se rapprocher des sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) et réciproquement.

Mais qui dit maîtriser le changement dit aussi être capable d'innover. Des cabinets placés sur cette niche affichent de bonnes progressions, comme Arthur D., Little, ou des sociétés beaucoup plus petites comme Inforama qui a fait de la veille stratégique une de ses spécialités.

Annie Kahn

Renault, star de la qualité

On peut être constructeur automobile et consultant à ses heures. L'Institut Renault de la qualité est ainsi devenu en quelques années un prestataire très recherché par les industriels désireux de transformer leur entreprise pour améliorer leur système de production.

Car, pour Alain de Dommartin, directeur général de l'institut, la qualité doit être entendue dans un sens très large ; c'est *« un système de management de l'entreprise »*. La mise au point de processus de production *« au plus juste »* hérités des industriels japonais est bien sûr au centre des méthodes prônées par l'Institut Renault de la qualité.

Sa prestation la plus spectaculaire, baptisée du nom barbare de Management Hoshin des flux, consiste en un stage de 5 jours organisé dans une usine : il s'agit d'améliorer la productivité de l'ordre de 15 % sur les lignes de montage et de 40 % pour les activités d'usinage, pendant le déroulement même du stage. Il en coûte de 50 000 à 200 000 francs à l'entreprise dont l'établissement a été sélectionné (usine d'accueil) et 25 000 francs à chacun des 7 ou 8 participants d'autres entreprises venus pour comprendre les pratiques Renault sur le terrain.

PAPE • Constitué en GIE, l'Institut Renault de la qualité n'a pas pour objectif d'être un centre de profit. Il a néanmoins dégagé un bénéfice de 2 millions de francs en 1992, réalisé un chiffre d'affaires de 47 millions de francs ; il emploie 43 personnes dont 30 consultants. Sa vocation *« est d'influencer le monde qui nous entoure et qui dépasse nos fournisseurs et le réseau »*, explique Pierre Jocou, le pape de la qualité chez Renault. *« Le monde est notre fournisseur, et, si le tissu s'améliore, Renault en profitera »*, ajoute-t-il.

Créé en février 1989, l'Institut Renault de la qualité était au départ une école de formation au management destinée prioritairement aux cadres Renault, mais aussi à ses concessionnaires, et aux fournisseurs intéressés. Les enseignants étaient des cadres confirmés du constructeur automobile, détachés pour une durée de deux ans. En 1992, l'institut est devenu une société de conseil pour répondre aux demandes internes mais aussi en provenance des fournisseurs, c'est-à-dire de *« milliers d'entreprises »*.

Des instituts de formation et de conseil existent chez d'autres constructeurs automobiles, aux Etats-Unis en particulier. Mais pas au Japon. *« Ce type de pratique est intégré dans leur savoir-faire. Ils n'en ont pas besoin »*, explique Pierre Jocou.

A. K.

Ingénierie : innover pour résister

A la fois sociétés de conseil, entreprises industrielles et du bâtiment, les sociétés d'ingénierie sont des êtres hybrides qui ne doivent cesser de se battre pour défendre leur territoire. Face aux entreprises publiques qui tentent de marcher sur leur brisées, indépendance financière oblige (Syntec Ingénierie, syndicat de la profession, a ainsi intenté une action en justice contre EDF). Face aux architectes, partenaires indispensables mais avec lesquels ils doivent partager la rémunération de la construction d'un ouvrage, ce qui est souvent source de frictions.

En outre, la conjoncture actuelle ne leur est guère favorable. La baisse des investissements les a directement affectées en 1993. Leur chiffre d'affaires (de l'ordre de 50 milliards de francs, pour une profession qui emploie 100 000 personnes) est en baisse, de 3 % en 1992 et de 2 % en 1993. En prix, la chute devrait atteindre 10 % en 1993 selon Syntec Ingénierie. Cette chute est néanmoins relativement modérée, car la plupart des entreprises du secteur ont été mises à contribution pour améliorer les équipements et les procédés existants dans les entreprises.

« On nous demande de rénover les équipements sans arrêter la production, ce qui oblige à revoir la méthodologie de gestion de projet », constate Catherine Delcroix, directeur technique de la SERETE. Ces nouvelles missions ont partiellement compensé leur perte de marché traditionnel pour le développement de nouveaux chantiers.

ENVIRONNEMENT • En outre, de nouveaux domaines d'activité font leur apparition. Dans l'environnement, il s'agit en particulier de la mise au point d'équipements et du suivi de chantier pour le traitement de l'eau et la gestion des déchets (incinération des ordures en particulier). Ou de la mise en route de procédés moins polluants. Ou du développement de dispositifs moins bruyants : à Metz, la SOFRESID a développé une turbine de production d'électricité moins sonore.

Dans le domaine de la qualité, les entreprises d'ingénierie ont un atout : elles peuvent transférer leur savoir-faire d'un secteur à un autre. La SOGELERG a ainsi adapté à l'industrie agroalimentaire la technologie des salles blanches développée dans l'industrie électronique en 1970 pour la fabrication des composants, déjà transférée dans un premier temps dans l'industrie pharmaceutique dans les années 80. Or les entreprises sont de plus en plus soucieuses d'améliorer la qualité de leurs produits et procédés, pour répondre aux exigences des consommateurs, mais aussi satisfaire aux normes toujours plus sévères, et, dans le cas de sous-traitants, être « certifiées » par leurs clients.

ETRANGER • Pour améliorer qualité et productivité, les industriels ressentent aussi le besoin de méthodologies plus rigoureuses. Raison pour laquelle PSA Peugeot-Citroën a confié pour la première fois à une entreprise extérieure, la SGN, la construction des cabines de peinture de son usine de Poissy. Enfin, certains ingénieristes, comme BEFS, ont développé des outils de simulation.

En outre, l'activité à l'étranger (hors Union européenne) est en forte augmentation. La SERETE a ainsi fait l'acquisition en septembre dernier de la société SIDEM, numéro deux mondial du dessalement d'eau de mer, qui réalise des unités de production d'eau potable dans les pays du Golfe, les Antilles et les îles méditerranéennes. Il y a quelques semaines, Technip, en association avec la société Eiffel Construction métallique (groupe Eiffage) remportait un contrat de 1 milliard de francs pour une plate-forme pétrolière destinée à l'Angola.

Mais sous l'effet de la concurrence toutes ont dû serrer leurs coûts. *« Les marges vont être laminées et les sociétés vont devoir se regrouper »*, prédit Jean Félix, délégué général de Syntec Ingénierie, pour qui l'innovation est la seule planche de salut de l'ingénierie : *« L'ingénierie doit naître d'elle-même. Sinon elle dépérira, à l'instar d'un industriel qui ferait toujours le même produit. »*

A. K.

Traqueurs de primes

Un cabinet de conseil s'est spécialisé dans le « créneau » des aides aux entreprises

« EN France, aucun organisme n'est capable de dresser un panorama exhaustif des aides financières auxquelles peuvent prétendre les entreprises. » Partant de ce constat, Marc Eisenberg, président d'Alma Intervention, cabinet de conseil en management installé à Asnières (qui compte sur un chiffre d'affaires de 70 millions de francs en 1993), a créé il y a deux ans un département spécialisé dans la recherche de PAS (primes, aides et subventions).

Objectif : assister l'entreprise dans ses relations avec les organismes attributaires et gérer clés en main la ou les demandes d'aides. En permanence, cinq consultants aident les entreprises à s'y retrouver dans le maquis des aides de tout poil : Alma Intervention recense plus de 1 000 PAS, locales, régionales, nationales ou européennes. Un vrai pactole puisque, chaque année, 2 % du PNB des pays de l'Union européenne seraient ainsi redistribués, soit plusieurs dizaines de milliards de francs.

De leur poste d'observation, les consultants d'Alma Intervention constatent néanmoins qu'*« on ne prête qu'aux riches »*, à savoir aux entreprises qui vont bien.

C'est un fait, toutes les sociétés ne sont pas à égalité devant la manne publique : *« Les entreprises les plus susceptibles d'obtenir une aide sont celles qui comptent entre cent et mille salariés »*, estime Marc Eisenberg, qui a fait des PMI et grosses PME sa cible de prédilection.

La sélection se fait aussi selon les secteurs d'activité : le high-tech, l'informatique, le textile et la recherche arrivent en première position dans la course aux subventions, constate le département PAS d'Alma Intervention, qui « monte » chaque année une centaine de dossiers. Dans le plus grand secret : pour être très friands des deniers publics, les clients n'en sont pas moins excessivement discrets, surtout lorque les firmes sont connues.

> **A force de s'y frotter, les consultants finissent par connaître par le menu les rites et les usages des administrations françaises ou européennes.**

Qu'il s'agisse de récompenser les entreprises qui font des efforts pour diminuer les accidents du travail, qui aménagent leur standard pour y faire travailler un handicapé ou qui utilisent des matériaux nouveaux non polluants, les aides ne sont jamais faciles à décrocher. Tant par le nombre des documents exigés que par le soin extrêmement minutieux qu'il faut apporter à la constitution du dossier. *« C'est le parcours du combattant »*, résume Marc Eisenberg, dont les consultants, *« à force de s'y frotter »*, finissent par connaître par le menu les rites et les usages des administrations, françaises ou européennes.

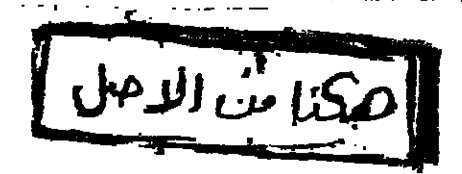
La piste de Bruxelles n'est pas à négliger : d'après Alma Intervention, *« la Communauté encourage les projets où il y a une part de recherche, fondamentale ou appliquée, et réalisés en commun par des entreprises de trois pays différents. Les primes qu'elle octroie sont plus importantes, même si le délai d'attribution peut atteindre trois ou quatre ans »*.

Depuis octobre dernier, le service PAS d'Alma Intervention est accessible grâce à un serveur Minitel (1) : consultable sept jours sur sept, cette banque de données recense l'éventail des primes par niveaux géographiques ou par axes de développement (création ou reprise de société, exportation, ressources humaines...) et permet aussi aux entreprises intéressées d'obtenir en quelques minutes un premier diagnostic sur leur chance d'obtenir une aide.

Quant à celles qui souhaitent vraiment décrocher une prime, elles peuvent toujours s'adresser à Alma Intervention, qui ne percevra sa commission (10 % à 20 % du montant de la subvention) que si l'aide est effectivement obtenue. Pour une fois, les conseillers sont aussi les payeurs !

Philippe Baverel

(1) 36-29-46-88 (7,64 francs hors taxe la minute).



OPINIONS

LETTRE DE FRANCFORT



Un frisson d'horreur

par Eric Le Boucher

AUCUN des systèmes de sécurité n'a fonctionné. Ni la presse, ni les agences de rating, ni les banques, ni le conseil de surveillance n'ont vu venir le coup. La profondeur des pertes soudainement découvertes chez Metallgesellschaft provoque un frisson d'horreur dans la communauté des affaires de Francfort et au-delà. Et s'il y avait d'autres entreprises dans le même cas? Et si, parmi les réputations les meilleures, certaines ne reposaient que sur du vent? Au sein des grandes banques allemandes, l'heure est au règlement de comptes. Parce que l'on sait bien que cet échec est gravissime : il affecte directement le système d'étroites connivences qui caractérise le capitalisme germanique. La fameuse liaison entre la banque et l'industrie allemandes, dont la réputation est mondiale, est remise en cause.

Commençons par battre notre coulpe et dénonçons l'unanimisme de la presse. C'est en 1991 que le magazine *Top Business* désigne Heinz Schimmelbusch comme « manager de l'année ». Beau parleur, enthousiaste, sachant soigner les journalistes par d'excellents déjeuners, l'Autrichien de quarante-sept ans est président de Metallgesellschaft depuis deux ans. Il mène une flamboyante politique de diversification pour faire du négociant centenaire de métaux non ferreux un groupe diversifié présent dans les technologies nouvelles de l'environnement ou de la finance. La stratégie séduit une presse encore avide de *success-stories* toutes faites (la mode est passée, rassurons-nous). *Top Business* n'était pas isolé, au contraire. Dans tous les pays du monde, la presse économique louange.

Plus grave est l'aveuglement des agences de rating. Leur métier est d'analyser de près les comptes des entreprises pour les noter et renseigner les créditeurs potentiels sur la qualité du placement. Elles ne l'ont pas fait à l'évidence. Standard & Poor's n'a pas noté Metallgesellchaft parce que son concurrent Moody's l'avait fait avant. L'agence s'en vante aujourd'hui ; bien facilement. Quant à Moody's, elle a classé la firme « Baa2 » en novembre dernier. Ce n'est pas une excellente note, bien entendu ; il eût été difficile de mieux apprécier une firme qui venait d'annoncer 347 millions de marks de pertes. Mais Moody's a corrigé son jugement en Ba3 dès janvier, lorsque le président Schimmelbusch a été remercié et que le nouveau a révélé un chiffre de pertes de 1,8 milliard de marks. C'était trop tard.

Plus grave encore a été la complète inexistence du conseil de surveillance. Les sociétés anonymes allemandes sont en général organisées avec un directoire et un conseil de surveillance dont le rôle légal est de « contrôler la direction de l'entreprise ». Y siègent les représentants des salariés et ceux des actionnaires. Metallgesellschaft avait, comme l'on dit, l'un des plus beau conseils d'Allemagne : la Deutsche Bank et l'assureur Allianz possèdent conjointement quelque 20 % des parts, la Dresdner Bank 13 % et Daimler-Benz 10 %. Des personnages aussi distingués que Wolfgang Röller, président de la Dresdner, Henning Schulte-Noelle, président d'Allianz, Friedhelm Gieske, président du consortium énergétique RWE, ou Ronaldo Schmitz, membre du directoire de la Deutsche, étaient ou sont présidents et membres du conseil de surveillance.

MAIS personne dans ce beau monde n'a levé le lièvre. Le 17 novembre, M. Schimmelbusch voyait son mandat reconduit par un vote unanimé. L'alerte n'a été donnée qu'un mois plus tard, lorsqu'il s'est tourné vers les banques pour financer un « appel de marge » sur des achats de pétrole effectués par la filiale américaine. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le conseil de surveillance a demandé un audit qui a immédiatement révélé l'ampleur du désastre. Metallgesellschaft faisait en réalité eau de toute part avec des pertes de 1,8 milliard et un endettement de 7 milliards de marks.

D'où une quantité d'interrogations sur le fonctionnement des conseils de surveillance allemands. Les hautes personnalités présentes, qui trustent parfois un dizaine de ces postes prestigieux, manquent-elles de temps? Si oui, il leur faut déléguer leur place. Y aurait-il des petites coteries personnelles qui encouragent les gentillesses réciproques? Il n'est pas facile d'éviter ce danger, qu'on connaît en France où les conseils sont souvent monochromes.

Pis. Y aurait-il une paralysie d'ensemble qui proviendrait de l'enchevêtrement intime mais opaque sinon secret, des intérêts du capitalisme allemand? C'est la question de fond : l'engagement des assurances et des banques dans l'industrie constitue un avantage de financement à long terme et de stabilité. Mais le cas de Metallgesellschaft vient en souligner chèrement la limite : le béni-oui-oui.

Soutenir impose de critiquer et critiquer impose d'être informé. Les règles comptables allemandes permettent difficilement aux journalistes, à leur décharge, d'y voir clair. Idem pour les agences financières. Mais l'excuse ne vaut pas pour le conseil de surveillance. L'affaire Metallgesellschaft vient apporter de l'eau au moulin de ceux qui réclament un alignement sur la comptabilité américaine. La « transparence » des comptes permettrait à tout le monde d'y voir clair et d'améliorer le contrôle en élargissant le nombre des contrôleurs.

L'Allemagne ne le fera pas. Lorsque les banques étrangères ont crié contre le plan de refinancement qui avait été élaboré trop en secret, la Deutsche et la Dresdner ont accepté de payer au-delà de leur engagement. Parce qu'elles reconnaissent leur faute et parce qu'elles veulent faire oublier cette sale affaire. Mais surtout parce qu'elles estiment que Metallgesellschaft est une exception malheureuse qui ne doit pas conduire à une remise en cause générale. Ni des conseils de surveillance, ni de la comptabilité germanique, encore moins du principe de la « Hausbank » (l'engagement des banques dans l'industrie). A leurs yeux, les avantages du long terme l'emportent encore sur les inconvénients de la connivence. La démocratie indirecte à l'allemande vaut mieux que la démocratie directe américaine. On est tenté d'acquiescer mais en ajoutant : la démocratie indirecte impose aux élus-surveillants d'être irréprochables. Ce ne fut pas le cas.

COURRIER

Economie et morale

« Le niveau de vie du ménage ouvrier moyen est inférieur de plus de moitié à celui de la moyenne (du ménage?) *des cadres supérieurs »*, assure Jacques Méraud, dans la série d'articles publiés dans *le Monde* des 14, 15 et 16 décembre. Sans doute après impôts. Jacques Méraud propose ensuite de « réduire les inégalités », expression fort usitée mais très vague. On peut penser que la morale gagnerait à cette réduction, mais l'économie?

Dans une économie de marché, il est de règle que les secteurs florissants versent des salaires plus élevés que ceux dont les activités sont en déclin, et attirent davantage les spécialistes – cadres moyens et supérieurs – qui sont censés avoir longuement investi dans des études difficiles et travaillé bien plus que les 39 heures réglementaires. A un moment donné, l'économie peut avoir besoin de plus d'informaticiens que d'électroniciens (ou l'inverse) : plus l'écart de salaire est faible, moins le marché percevra les signaux dont il a besoin (et qui sont très importants pour l'enseignement et la formation). D'autre part, parmi les remèdes proposés par Jacques Méraud, il y a l'appel à la stimulation économique par l'endettement. Le fait nouveau est qu'il s'agit d'emprunt européen.

Mais l'Union européenne n'étant pas une unité, l'endettement augmenterait plus ou moins selon chaque Etat. Or, à force de stimuler l'économie dans les périodes de vaches maigres comme dans celles de vaches grasses, les États, dont la France – ainsi que le soulignait très justement Paul Fabra dans ses chroniques – ont accumulé des dettes considérables que nous payons et continuerons de rembourser sous de multiples formes encore longtemps.

Pareil endettement serait déconseillé pour une personne physique censée gérer sainement ses affaires, et comme le disait ce grand observateur de l'économie concrète, Adam Smith : *« Ce qui est considéré comme un comportement avisé chez un particulier ne saurait être sottise dans la conduite des affaires d'une grande nation. »*

Pierre Grare
(Marseille)

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Témoignage

Eloge du CERC

Après plusieurs semaines d'incertitudes le sort du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) semble scellé. Ancien rapporteur général de l'organisme, Philippe Madinier explique ce qui faisait sa spécificité... *et a probablement causé sa perte.*

par PHILIPPE MADINIER (*)

LA manière dont le gouvernement va remplacer le CERC par le « Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts » est assez insolite. On ne voyait pas très bien s'il s'agissait d'une promotion... ou d'une condamnation. Cette ambiguïté est aujourd'hui levée : le CERC est détruit. Les quarante personnes qui formaient l'équipe permanente du CERC ont appris depuis peu qu'elles allaient être reclassées en ordre dispersé dans divers ministères. Quant à celles qui constituaient, au-dessus, le conseil du CERC, il est probable qu'aucune ne figurera dans le futur conseil.

Le motif avancé pour justifier ce changement n'est pas moins étrange. Il ne faut pas seulement, dit-on, améliorer la connaissance des coûts et des revenus, mais examiner les liens complexes entre ces phénomènes et l'emploi. Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas demandé au CERC? Où faut-il chercher, alors, les vrais motifs de la disparition du centre : le *« manque d'indépendance »* du président du CERC, ancien membre du groupe parlementaire socialiste? La *« trop grande indépendance »* du conseil du CERC? La compétence insuffisante de l'équipe permanente de chercheurs?

Je suis mal placé pour répondre à ces questions, particulièrement à la dernière, fort désobligeante pour une équipe dont je me sens pleinement solidaire : j'en ai fait partie pendant vingt-cinq ans, l'ai dirigée pendant cinq années et l'ai quittée il y a moins d'un an pour prendre ma retraite. Mais je suis bien placé pour témoigner de l'esprit dans lequel le CERC a œuvré pendant un peu plus d'un quart de siècle. Ce petit centre d'étude ne pouvait jouer qu'un rôle assez modeste dans la République. Ceux qui y travaillaient en étaient conscients. Mais ils ont souvent pensé que cette institution était, à plusieurs points de vue, exemplaire ; le CERC avait été en effet, dès le départ, doté d'une structure très originale.

Structure originale

Tous les rapports préparés par des chercheurs permanents du centre étaient soumis à un « conseil » dont le rôle et la composition étaient bien différents de ceux des « conseils scientifiques » placés auprès de la plupart des organismes d'étude et de recherche.

Ce conseil était l'instance souveraine du CERC : il lisait tous les projets de rapport, les discutait, souvent longuement et page par page, demandait éventuellement des compléments ou des remaniements pour endosser en fin de compte la responsabilité du rapport définitif.

Ce conseil ne comprenait que huit membres : quelques-uns désignés à raison de leur compétence personnelle en matière d'analyse économique ; d'autres à raison des responsabilités qu'ils avaient exercées (ou qu'ils gardaient encore) dans diverses organisations sociales, syndicales ou professionnelles. L'obligation pour les chercheurs du CERC d'obtenir l'adhésion complète d'un tel conseil était souvent ressentie comme une contrainte un peu pesante. Mais la plupart ont finalement reconnu qu'elle était bienfaisante : du caractère restreint du conseil découlait un style de discussion d'une grande simplicité, où les effets oratoires étaient exclus.

La diversité des orientations intellectuelles et des sensibilités politiques des membres du conseil constituait une sorte de garde-fou contre le danger que court tout chercheur de se laisser entraîner par ses inclinations personnelles. Comme l'autorité de plusieurs membres du conseil se fondait plutôt sur des responsabilités sociales que sur une compétence technique pointue, il fallait impérativement que les rapports du centre soient lisibles par tout honnête homme, écartant ainsi tout jargon technique et tout ce fatras mathématique si souvent destiné à impressionner le lecteur.

Le CERC avait reçu pour mission d'améliorer la connaissance des revenus. Répondre à cette mission impliquait souvent, soit de mettre en doute bien des estimations admises jusque-là pour en proposer d'autres, soit d'exploiter des gisements d'informations peu ou mal utilisés, soit encore de publier des données administratives que l'on avait tenues sous le boisseau. Tout cela a provoqué parfois de sérieuses frictions, non seulement avec quelques groupes privés mais aussi avec certaines administrations publiques. (La sérénité de l'appareil administratif de l'Etat ne risque pas de connaître ce genre de trouble du fait du futur « conseil », puisque celui-ci, semble-t-il, ne disposera pas des moyens de réaliser de véritables études.)

Intérêt scientifique

Enfin, le travail d'étude du CERC était effectué en contact étroit avec les « partenaires sociaux ». Pour toutes les études concernant spécifiquement l'activité et le revenu de telle ou telle catégorie de travailleurs indépendants, le CERC avait pour règle de soumettre ces estimations et conclusions provisoires à l'organisation professionnelle concernée et lui offrait la possibilité d'en discuter.

La méthode suscite un sourire sceptique chez maints énarques ou statisticiens qui ont peine à comprendre l'intérêt scientifique que peut présenter la discussion avec le représentant des boulangers ou des chauffeurs de taxi. C'est pourtant ainsi que le CERC a procédé, pour les deux professions citées mais aussi pour les pharmaciens, les coiffeurs, les agriculteurs, les médecins, les artisans du bâtiment, d'autres encore... Nos propositions de dialogue ont parfois suscité, au départ, des réactions hostiles (cas des hôteliers, des bouchers). Dans la plupart des cas, elles ont été bien accueillies, et même, en général, avec un empressement croissant au cours des années. Les responsables des syndicats professionnels comprenaient que les chargés d'études du CERC n'étaient pas des agents des impôts, ni des économistes omniscients, mais qu'ils étaient animés du désir d'y voir plus clair dans la réalité de leur situation.

L'actuel premier ministre a souligné récemment son attachement à la concertation avec les partenaires sociaux. L'ennui est que dans le même temps paraissent se raréfier les possibilités de concertation suivie sur des problèmes précis. Cela n'est pas seulement dû à l'extraordinaire affaiblissement de beaucoup d'organisations syndicales. La politique actuelle accélère le processus.

Après l'enterrement du petit CERC faudra-t-il, dans quelques mois, prononcer l'éloge funèbre du Commissariat au Plan, qui fut naguère le lieu par excellence de la concertation? En matière de sciences humaines, il n'y a guère d'étude appliquée qui vaille sans écoute attentive et respectueuse de ceux auxquels l'étude s'« applique ». On semble l'avoir oublié depuis quelques années au Plan. Et peut-être nous-mêmes, au CERC, n'en avons-nous pas été toujours aussi convaincus...

Peut-on, en tout cas, se permettre de rappeler au premier ministre que la même attitude devrait aussi prévaloir dans les relations de gouvernants à gouvernés... même lorsque les gouvernés se trouvent être un petit groupe de chercheurs placés sous l'autorité directe du premier ministre.

(*) Ancien rapporteur général du CERC.

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • Les prix

Déflation nippone

L'APPRÉCIATION du yen dans le courant de l'année dernière a eu d'importantes répercussions sur l'évolution des prix japonais. Amorcé en août 1992, le renchérissement de la devise japonaise a pris fin un an plus tard, au terme d'une hausse moyenne de 36 % par rapport à un panier de 18 monnaies, soit davantage que l'appréciation de 22 % enregistrée vis-à-vis du dollar.

C'est un handicap considérable pour les exportateurs nippons. Leurs prix libellés en devises auraient dû mécaniquement s'accroître d'autant, s'ils n'avaient, comme à l'accoutumée, adopté une politique sévère de restriction de leurs marges commerciales afin de combler une partie de ce désavantage et de limiter leurs pertes sur les marchés extérieurs. Au cours de cette même période, leurs prix à l'exportation en yens ont ainsi été réduits de plus de 12 %, compensant sinon l'intégralité, du moins une bonne partie de leur augmentation en devises.

Les prix des importations nippones ont cependant bénéficié d'une significative décrue : – 19 % durant les douze mois d'appréciation du yen. Constitués pour une large part de prix de matières premières, les coûts des entreprises s'en sont donc trouvés réduits, ce qui a de même autorisé une baisse régulière des prix de production sur le marché intérieur. Le contexte récessionniste aidant, ces derniers se sont en définitive repliés de 4 % en un an.

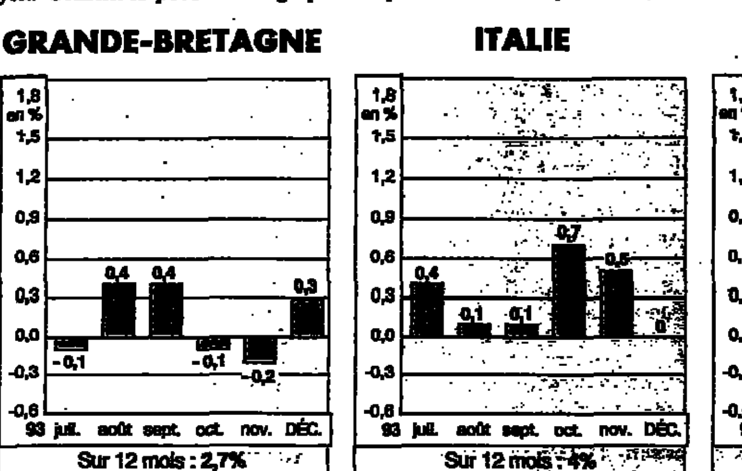
Désinflationniste dans un environnement de croissance économique, l'appréciation du yen a rapidement pris un caractère déflationniste par les contraintes supplémentaires qu'elle a imposées aux exportateurs japonais en période de crise. Elle a de ce fait largement contribué à l'aggravation de la récession dans ce pays, de sorte que les retombées positives que pouvaient en attendre les concurrents en terme de pénétration du marché nippon sont pour l'instant bien maigres.

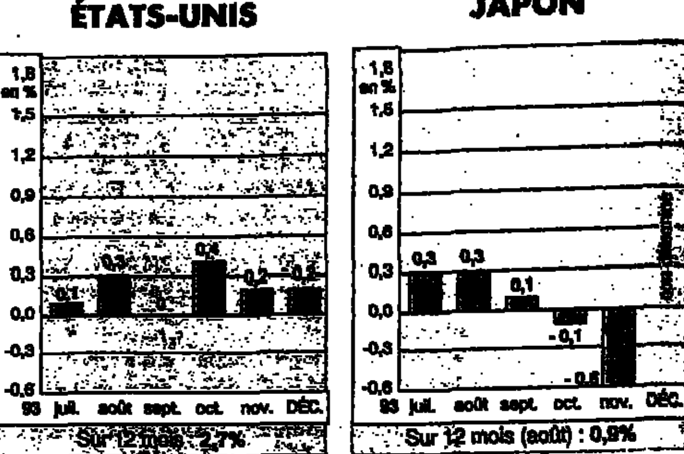
ALLEMAGNE

1,8 en % | 1,5 | 1,2 | 0,9 | 0,6 | 0,3 | 0,0 | -0,3 | -0,6
0,2 | 0 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2
93 juil. août sept. oct. nov. DÉC.
Sur 12 mois : 3,7%

FRANCE

1,8 en % | 1,5 | 1,2 | 0,9 | 0,6 | 0,3 | 0,0 | -0,3 | -0,6
0,1 | 0 | 0,4 | 0,2 | 0,1 | -0,1
93 juil. août sept. oct. nov. DÉC.
Sur 12 mois : 2,1 %





Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf États-Unis.

RÉGION • L'ex-URSS

La grande désillusion

DEUX ans après la liquidation de l'URSS, les Etats qui en sont issus continuent de se débattre avec des difficultés bien différentes de celles des pays d'Europe centrale et orientale. Non seulement les signes de la dépression y sont nettement plus marqués (40 % de baisse du produit matériel net entre 1989 et la mi-1993 contre 28 %), mais cet effondrement tient moins à l'instauration du marché qu'aux désordres croissants liés au processus de désintégration. Les derniers chiffres connus, portant sur les neuf premiers mois de 1993, paraissent, certes, un peu moins catastrophiques que ceux de 1992 : – 13,3 % dans l'ensemble de la CEI contre – 20 %. Mais ce n'est guère qu'une « normalisation » dans la récession, les résultats de 1992 ayant été fortement bousculés par le choc de la libération des prix en Russie.

Par ailleurs, les disparités se sont creusées. Les pays impliqués dans des guerres civiles sont en totale perdition : la Géorgie en proie à un chômage massif et à une inflation débridée, le Tadjikistan dont 80 % du maigre potentiel industriel ont été endommagés, l'Arménie, enfin, toujours victime de l'embargo de l'Azerbaïdjan et où la production industrielle, qui avait déjà chuté de 63 % en 1992, a reculé à nouveau de 40 % durant les neuf premiers mois de 1993. Les Baltes, de leur côté, ont vécu une récession industrielle aussi forte qu'en 1992 (entre 32 et 48,5 % en janvier-septembre 1993), mais pour des raisons autres, qui tiennent désormais aux efforts accomplis dans le domaine de la stabilisation monétaire. Seuls en ex-URSS à être déjà bien engagés sur cette voie, ils sont les seuls aussi à pouvoir compter sur une prochaine reprise de la croissance.

Ailleurs, les baisses de production ont été moins prononcées qu'en 1992, la Russie, le Kazakhstan, le Turkménistan, par exemple, étant parvenus à infléchir quelque peu la tendance, voire à la renverser dans le cas du Turkménistan (+ 18,8 % !). Tel n'a cependant pas été le cas de la Biélorussie qui a souffert plus encore que précédemment de la réduction des livraisons russes d'énergie et de matières premières, ni *a fortiori* de l'Ukraine qui, elle, a plongé (– 20 % pour la production industrielle contre – 9 % en 1992), la restauration partielle par son gouvernement des méthodes de l'économie de commandement n'ayant été d'aucun secours.

Comme en 1992, les industries, tant d'équipements que de biens de consommation, ont pâti de la contraction de la demande intérieure : les ménages ont à nouveau perdu dans l'ensemble de la CEI un tiers de leur pouvoir d'achat, les entreprises n'investissent pratiquement plus, les Etats donnent la priorité au financement de mesures conservatoires sur le lancement de grands travaux. Quant aux débouchés extérieurs, ils ne concernent toujours que les producteurs d'énergie et de matières premières, Russie en tête. Celle-ci a d'ailleurs réussi, en dépit d'une nouvelle baisse de sa production pétrolière (– 13 % en janvier-septembre), à accroître ses exportations sur les marchés occidentaux (de 30 % pour le brut et de 40 % pour les produits raffinés) aux dépens des pays de la CEI qui ont reçu au premier semestre 1993 des quantités inférieures de 42 % à celles obtenues durant la même période de 1992.

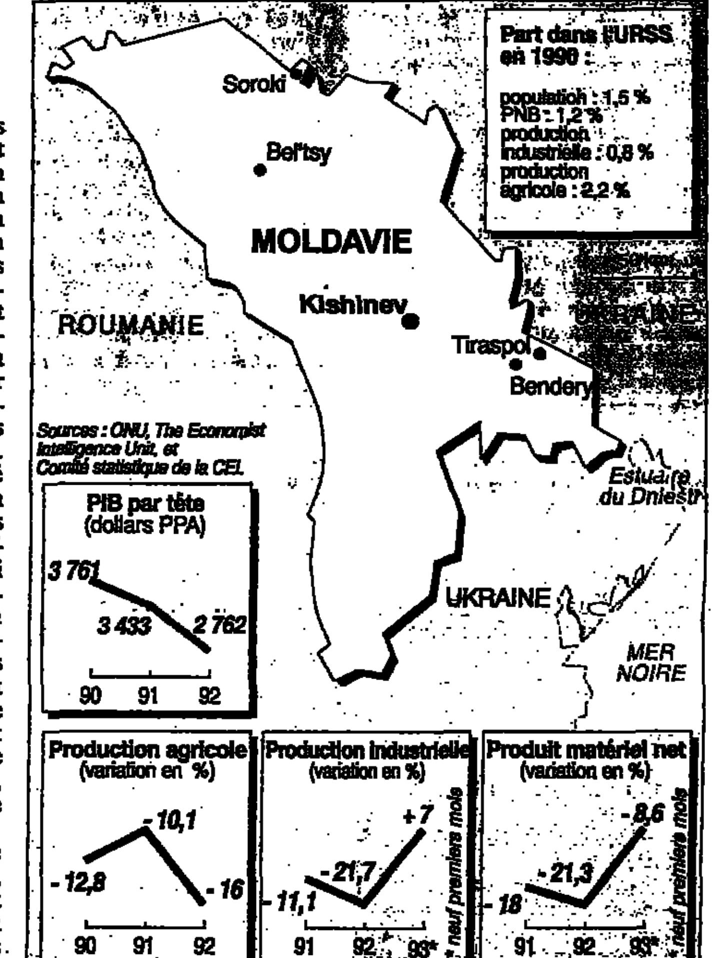
De plus, la Russie a relevé assez fortement les prix de son énergie, plaçant ses partenaires désargentés dans une position difficile : au 1er octobre 1993, ils lui étaient redevables de 3 000 milliards de roubles, dont plus de la moitié correspondait à des factures énergétiques impayées, les entreprises russes se trouvant elles-mêmes souvent en défaut de paiement. Cet endettement mutuel entrave supplémentaire au commerce dans la zone, n'avait toujours pas trouvé de solution fin 1993.

La dérive monétaire que connaissent la plupart des Etats a, elle, des causes essentiellement internes, même si la Russie tient la prodigalité de ses partenaires pour principale responsable de l'échec de son plan de stabilisation, et si ces derniers se disent contaminés par l'inflation russe. Partout, sauf dans les pays baltes, et pour la seconde année consécutive, gouvernements et parlements, faisant assaut de démagogie, ont continué à encourager la distribution de crédits à tout va, à laisser enfler les déficits budgétaires, généralement financés par la création monétaire, à refuser de pratiquer une politique rigoureuse des revenus. Aussi, bien que le taux de l'inflation se soit un peu ralenti par rapport à 1992, il varie encore entre 18 et 26 % par mois. A deux exceptions près : l'Ouzbékistan qui a maintenu les subventions aux prix de détail et l'Ukraine qui, au contraire, flirte désormais avec l'hyperinflation, la hausse des prix étant passée de 20 % par mois au printemps à 100 % en septembre, tandis que le billet vert s'échangeait au marché noir, fin novembre, contre 30 000 karbovanets, un taux vingt-cinq fois supérieur à celui du rouble russe.

Conséquence de l'ajournement des restructurations industrielles et du maintien à flot des branches et entreprises déficitaires, le taux officiel du chômage atteint tout au plus 1 % dans les pays de la CEI sauf en Arménie (6 %). Au Turkménistan, il serait égal à zéro, chiffre qui ne comptabilise cependant pas les salariés contraints de travailler à temps partiel ou mis en congé sans solde, et se situe de ce fait de huit à dix fois en deçà de la réalité.

Marie-Agnès Crosnier

CEDUCEE.
La Documentation française.



PAYS • La Moldavie

Un bon point du FMI

AVEC plus de dix-huit mois de retard sur la Russie et quelques autres Etats de l'ex-URSS, la Moldavie a annoncé, au début de l'été 1993, le lancement d'un train de réformes radicales qui a reçu un *satisfecit* du FMI. Selon ce dernier, le pays pourrait, s'il s'en tient à ses engagements, réparer en une année les dégâts causés à son économie par le conflit qui a opposé en 1991-1992, sur la rive orientale du Dniestr, la minorité slave (27 % de la population) aux roumanophones, et par la rupture des échanges dans l'ex-URSS.

Dépendant à 100 % de ses anciens partenaires, et notamment de la Russie, pour son approvisionnement en énergie et en matières premières, la Moldavie s'est vue sevrée, comme les autres, d'une partie des livraisons et des crédits russes sans qu'elle soit en mesure de leur trouver des substituts. Elle ne peut, en effet, espérer beaucoup du grand frère roumain, lui-même en proie à de graves difficultés économiques. Des crédits ont bien été promis, des contrats signés, mais les Roumains n'ont pas réussi, pour le moment, à fournir la totalité des quantités prévues de brut et de produits pétroliers.

C'est donc des organisations financières internationales que la Moldavie attend désormais son salut ; aussi son gouvernement est-il prêt à suivre des recommandations qui ne font plus guère recette ailleurs : libération progressive de tous les prix, réduction du taux mensuel d'inflation de 30 % (avec des prix administrés !) à 1 %, suppression des taxes à l'exportation, limitation du déficit budgétaire à 3,5 % du PIB (contre 7 % en 1993), encadrement du crédit bancaire par le relèvement du taux d'escompte qui a été porté fin novembre de 180 à 250 % (210 % en Russie). De la réussite ou de l'échec de cette politique dépend l'affermissement du leu moldave, introduit le 2 décembre dans un contexte de vives spéculations ; mais d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme sa reconnaissance par la république russophone autoproclamée de Transnistrie.

La loi sur les privatisations, adoptée dès juillet 1991, a enfin connu un début d'application avec la distribution à tous les salariés, en fonction de leur ancienneté professionnelle, de « bons sur le patrimoine national » et l'organisation, le 9 octobre, de la première vente publique portant sur sept magasins d'alimentation et deux cafés, qui devrait être suivie de celle de 100 à 1 500 moyennes et grandes entreprises.

Le crédit de 32 millions de dollars attribué en septembre par le FMI, le prêt de 60 millions débloqué en octobre par la Banque mondiale, l'aide de 127 millions à la balance des paiements promise par l'Union européenne et dix pays, dont la France, sont-ils à la hauteur des obligations de la Moldavie ?

M.-A. C.

SECTEUR • Le raffinage

Amélioration fragile

APRÈS l'orage, une esquisse d'embellie. L'année 1992 avait été une période noire pour l'industrie du raffinage qui, dans toute l'Europe, avait dû continuer d'absorber deux chocs, le premier provoqué par la crise du Golfe, le second par l'effondrement de l'ex-URSS. Dans les raffineries françaises, les marges étaient tombées de 157 francs par tonne à 60 francs, leur plus bas niveau depuis dix ans. Une chute inquiétante, car au-dessous de 100 francs la tonne cette industrie travaille à perte. La situation s'est améliorée l'an dernier : la marge est revenue à 92 francs dans l'Hexagone.

« Amélioration fragile », selon Bernard Calvet, président de l'Union française des industries pétrolières (UFIP). Cependant les sept raffineurs opérant en France ont accru de 56 % leur résultat courant, qui est passé à 459 millions de francs à l'issue du premier semestre, et *« hors effet stocks, il n'y a pas de raison pour que le second soit moins bon. Cela pourrait se traduire par un bénéfice de 1 milliard de francs cette année, après une perte de plus de 400 millions de francs l'an dernier »*. Beaucoup ont profité de la faiblesse des cours du baril pour reconstituer leurs marges en ne répercutant pas totalement la baisse sur le client final à la pompe, particulièrement en décembre 1993, quand les cours du pétrole étaient au plus bas, au-dessous de 14 dollars.

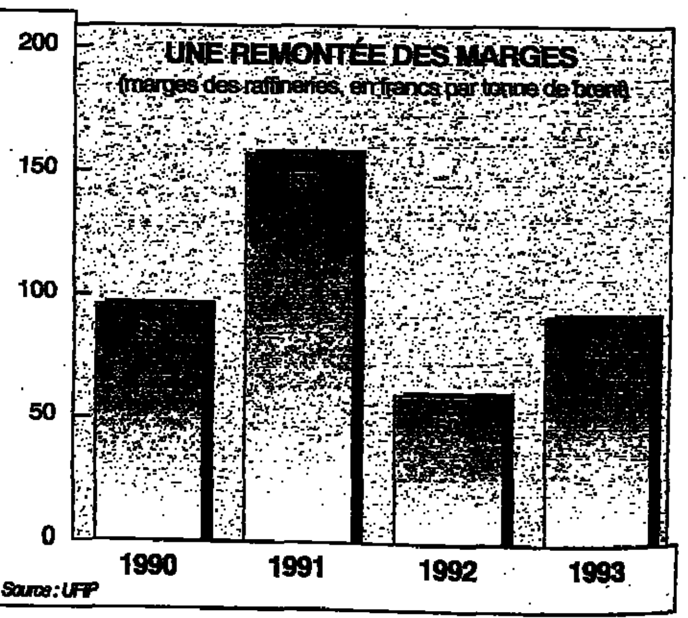
« Nous proposons néanmoins l'essence la moins chère d'Europe, hors taxes », rappelle le président de l'UFIP. Cette performance demeure masquée par les taxes, qui composent à elles seules 80 % du prix au litre... Cette première place dans l'Union européenne est due à la concurrence que les grandes surfaces livrent aux pétroliers dans la vente des carburants. Les parts des grandes compagnies continuent de s'éroder au profit des « hypers » ou des « supers », qui contrôlent désormais près de la moitié du marché. Cette concurrence, qui limite les gains, est toujours jugée inégale par les producteurs : les distributeurs n'ont pas à assurer la gestion d'un réseau, n'emploient quasiment pas de personnel et surtout n'ont pas à s'occuper de tout l'aspect industriel.

Or, dans ce domaine, les raffineurs français, comme leurs homologues européens, sont tenus d'investir pour suivre les normes de protection de l'environnement. Entre 1991 et la fin du siècle, le montant des efforts demandés est évalué à 350 milliards de francs en Europe, dont 40 milliards pour les installations françaises. Le programme comprend notamment la récupération des vapeurs d'hydrocarbures – tant au départ des raffineries que dans les stations-services –, l'amélioration du traitement des rejets aqueux et des émissions, ou encore la désulfuration. Pour limiter les rejets polluants, les directives européennes ont imposé l'essence sans plomb, rendue indispensable par la mise en place des pots catalytiques obligatoires depuis janvier 1993.

La nouveauté cette année portera sur la teneur en soufre du gazole et du fioul domestique, qui doit être ramenée de 0,3 % à 0,2 % le 1er octobre et à 0,05 % pour le gazole en 1996. Une facture élevée selon l'UFIP : *« Plus de 5,5 milliards de francs dans le raffinage seulement pour l'essence sans plomb ; un peu plus de 5 milliards pour le gazole à 0,05 % et la réduction à 0,2 % de la teneur du fioul domestique et du carburéacteur, et plus de 3 milliards de francs avant la fin du siècle si l'on continue à réduire la teneur du fioul domestique à 0,1 %. »* Les industriels auraient déjà investi 5 milliards.

Enfin, si les raffineries françaises continuent de rationaliser leur production en réduisant parfois les emplois comme Mobil à Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime), nombre de spécialistes jugent les installations encore trop nombreuses en Europe. La surcapacité serait de 40 millions de tonnes sur 600 millions, soit l'équivalent de dix à quinze raffineries. L'an dernier, cependant, les capacités de distillation ont légèrement baissé avec la fermeture de deux unités en Italie.

Dominique Gallois



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

